

# Rapports de gestion des services de l'administration communale pour l'exercice 2014



2014 A l'occasion de 5ème anniversaire de l'inscription de l'Urbanisme horloger au patrimoine mondial de l'UNESCO, sortie du 4ème tome de la BD locloise "A l'Heure du Locle"



# TABLE DES MATIÈRES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1
BUREAU PROMOTIONNEL ET CULTUREL	34
SERVICE DES FINANCES	35
INFORMATIQUE	49
AFFAIRES CULTURELLES	56
RESSOURCES HUMAINES	59
MUSÉE D'HORLOGERIE – CHÂTEAU DES MONTS	67
MUSÉE DES BEAUX-ARTS	77
MOULINS SOUTERRAINS DU COL-DES-ROCHES	88
BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE	92
BIBLIOTHÈQUE DES JEUNES	94
SERVICE FORESTIER INTERCOMMUNAL LE LOCLE – LA CHAUX-DE-FONDS	97
INSTRUCTION PUBLIQUE	100
CLINIQUE DENTAIRE SCOLAIRE	103
CENTRE D'ORTHOPHONIE	105
CLAAP-CENTRE DE LOISIRS ET D'ANIMATION DE L'ANCIENNE POSTE	106
SERVICES SOCIAUX	108
GARAGE	115
VOIRIE	115
SPORTS	117
STATION D'ÉPURATION	119
URBANISME ET ENVIRONNEMENT	120
IMMEUBLES	125
CONTRÔLE DES HABITANTS	130
ÉTAT CIVIL	138
OFFICE DU TRAVAIL	142
ASSURANCE VIEILLESSE ET INVALIDITÉ	146
ACTIONS DIVERSES	147
OFFICE DU LOGEMENT	148
SÉCURITÉ PUBLIQUE	150
ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE MON-REPOS	154
BO – COSC	156
SERVICE DES EAUX	159
ÉCLAIRAGE PUBLIC	164

# **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

# **CONSEIL GÉNÉRAL**

Le Conseil général s'est réuni à 10 reprises en 2014 : les 29 janvier, 26 mars, 25 avril, 22 mai, 25 juin, 4 septembre, 1<sup>er</sup> octobre, 13 novembre, 27 novembre (séance de relevée) et 10 décembre.

Le législatif a adopté 41 rapports du Conseil communal et il a pris connaissance d'un rapport d'information le 27 novembre, concernant la dépollution d'un site, secteur Est de la place James-Guillaume.

De plus, le législatif a adopté 2 rapports de la commission financière.

Enfin, le Conseil général a adopté 47 arrêtés et 4 règlements (voir ci-après).

#### **Mutations**

La mutation suivante est intervenue en cours d'année :

• POP : M. René Müller a remplacé M. Martial Ghielmetti démissionnaire.

#### **Bureau**

Pour l'année 2014-2015, le Bureau a été désigné comme suit :

Président M. Romain Vermot, Les Verts 1<sup>ère</sup> vice-présidente Mme Françoise Casciotta, POP

2<sup>e</sup> vice-présidente Mme Isabelle Gouveia Alves (a remplacé

M. Martial Ghielmetti dès le 26 mars), POP

Secrétaire Mme Pascale Batlogg Gaffiot, PLR

Secrétaire suppléant M. Oskar Favre (a remplacé M. Pierre-Yves

Eschler dès le 25 avril), POP

Questeurs M. Alain Straumann, PLR

M. Xavier Rotzer Pipoz, POP

## **Interpellations**

22 mai

- De Mme Corinne Schaffner et consorts (PLR) : « MobiCité le retour : Le bureau promotionnel de la Ville du Locle a-t-il déjà enterré le projet MobiCité ? » L'interpellatrice se déclare satisfaite de la réponse du Conseil communal.
- De M. Anthony Von Allmen et consorts (PLR) : « Malpierres supérieures : Quid ? » L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De M. Michel Sandoz et consorts (Les Verts) : « Rue de Gérardmer = danger mortel pour les piétons ! »
   L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De M. Michel Sandoz et consorts (Les Verts) : « Le départ du Locle du Registre foncier est une honte ! » L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De M. Michel Sandoz et consorts (Les Verts) : « Vitrine horlogère au Locle ? » L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De M. Jean-Claude Porret et consorts (PS): « Suivi des chantiers et des dossiers »
   L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.

13 novembre - De M. Gérard Santschi et consorts (PS) : « Où sont les motions ? » L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.

- De M. Gérard Santschi et consorts (PS) : « Beau-Site Beau-Séjour » L'interpellateur ne se déclare pas satisfait de la réponse du Conseil communal. Ouverture de la discussion.
- De M. Gérard Santschi et consorts (PS) : « 3 carrefours dangereux » L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.

27 novembre

De Mme Nicole Vermot et consorts (PLR) : « Le Remontoir : boîte à surprises ? » L'interpellatrice se déclare satisfaite de la réponse du Conseil communal.

#### Résolutions

22 mai

 Résolution interpartis (POP, PS, PLR, Les Verts et PDC) par M. Hans-Peter Renk (POP): Délocalisation de l'Office du Registre foncier (Montagnes neuchâteloises et Val-de-Ruz)

Le Conseil général de la ville du Locle a pris connaissance des intentions du Conseil d'Etat concernant la délocalisation de l'Office du Registre foncier (Montagnes neuchâteloises et Val-de-Ruz) et le regroupement de ses activités en ville de Neuchâtel.

Le Conseil général de la ville du Locle tient à manifester :

- son mécontentement d'une décision unilatérale, qui enlèverait au Locle le seul service de l'administration cantonale encore présent dans notre ville ;
- sa consternation de voir le gouvernement bafouer allègrement le principe de l'équilibre régional, pourtant inscrit dans la Constitution cantonale ;
- son profond agacement de voir « justifier » ce type de décision sous le prétexte fallacieux de « réaliser des économies » ;
- son étonnement de voir surgir un tel projet, au moment même où les autorités neuchâteloises se targuent de vouloir rétablir la cohésion cantonale.

Par conséquent, le Conseil général de la ville du Locle exige que le gouvernement retire ce projet, nuisible aussi bien à notre ville qu'à ladite cohésion cantonale. *Résolution acceptée à l'unanimité.* 

 Résolution interpartis (Les Verts, PS, POP et PDC) par Mme I. Peruccio Sandoz (Les Verts): Opposition au projet de forage d'exploration pour hydrocarbures à Noiraigue

Le Conseil général du Locle est opposé au projet de forage d'exploration pour hydrocarbures à Noiraigue.

Il considère que le risque de pollution pour les eaux souterraines n'est pas admissible. Il s'associe donc totalement à la motion acceptée par le Grand Conseil le 6 novembre 2013.

En vertu du principe de précaution, il rend une nouvelle fois le Conseil d'Etat attentif aux risques réels de contamination de cette ressource unique en eau potable, vitale pour notre canton et lui demande d'entreprendre les démarches nécessaires pour empêcher toute menace.

 $\underline{\text{Développement}}$  : Le projet de forage exploratoire pour du gaz au Val-de-Travers comporte un risque de pollution pour les eaux potables qui alimentent plus de 110'000 personnes dans le canton.

Les études techniques hydrogéologiques mandatées par la société Celtique Energie sont en cours d'évaluation par les services administratifs cantonaux, avec l'aide d'experts indépendants, l'autorisation pour le forage exploratoire étant de la compétence du Conseil d'Etat. Mais les promoteurs ont tendance à minimiser ce risque sur les eaux.

En milieu karstique, ce risque de contamination, aussi faible soit-il, n'est pas acceptable. Mettre en péril l'approvisionnement principal en eau pour des retombées financières hypothétiques et aléatoires serait une décision irresponsable. Les conséquences d'une contamination des sources et captages des Gorges de l'Areuse seraient graves et probablement irréversibles.

C'est pourquoi nous enjoignons par cette résolution le Conseil d'Etat à refuser

toute demande d'autorisation de forage pour hydrocarbures qui constitue une menace pour les eaux potables dans le canton.

Résolution acceptée par 19 voix.

#### Projets d'arrêtés

Néant.

#### **Motions**

22 mai - De M. Steve Jeanneret (PDC): « Rendons leur visibilité aux passages pour

piétons!»

Motion refusée par 15 voix contre 8.

13 novembre - De M. Gérard Santschi et consorts (PS) : « Trottoir les Monts »

Motion acceptée par 32 voix, sans opposition et 2 abstentions.

 De M. Anthony Von Allmen et consorts (PLR) : « Pour un développement durable et intelligent des futurs quartiers »

Motion acceptée par 30 voix.

#### Classement de motions

13 novembre Dans le cadre du rapport du Conseil communal concernant les motions et

postulats en suspens, classement de 21 motions (voir arrêté ci-après).

# **Postulats**

10 décembre - Déposé dans le cadre de l'examen du budget 2015, postulat du groupe PLR par

M. Michel Zurbuchen : « Malpierres supérieures et la suite... » Postulat accepté par 22 voix, sans opposition et 8 absentions.

# Classement de postulats

13 novembre Dans le cadre du rapport du Conseil communal concernant les motions et

postulats en suspens, classement de 17 postulats (voir arrêté ci-après).

#### Questions

22 mai - Réponse à la question de M. Jean-Daniel Calame et consorts (POP) : « Funiculaire

pour la gare du Locle »

1<sup>er</sup> octobre - Réponse à la question de M. Jean-Pierre Franchon et consorts (PS) : « Jardins de

l'Hôtel de Ville »

Réponse à la question de M. Jean-Pierre Franchon et consorts (PS): « Entretien

escaliers Beau-Séjour »

- Réponse à la question de M. Jean-Pierre Franchon et consorts (PS) :

« Circulation »

13 novembre - Réponse à la question de M. David Taillard et consorts (PS) : « Projets de

développement de la vie sportive et culturelle »

- Réponse à la question de M. Gérard Santschi et consorts (PS) : « Parking James-

Guillaume (Bournot-Andrié) »

# **Initiatives communales**

Néant.

## **Commissions**

Le 3 avril, la commission financière a déposé son rapport sur les comptes 2013 et le 18 novembre son rapport sur le budget 2015.

Le 27 novembre, le Conseil général a accepté un rapport du Conseil communal proposant la création d'une commission occasionnelle chargée de répondre au postulat du groupe socialiste du 8.5.2012 : Présidence tournante pour le Conseil communal.

# **Rèalements**

29 janvier

- Modification du règlement du Conseil d'établissement scolaire de l'enseignement obligatoire du Cercle du Locle du 15 novembre 2012.
- Modification partielle du plan et règlement d'aménagement communal du 9 mai 2001, secteur Les Saignoles.

26 mars

- Adoption du règlement sur les taxes en matière de construction, remplaçant celui du 6 septembre 1985.

1<sup>er</sup> octobre

- Adoption du règlement du tarif de l'eau, remplaçant celui du 24 avril 2008.
- Adoption du règlement général pour la structure préscolaire communale.

27 novembre

Adoption du règlement concernant l'exploitation d'une caméra de surveillance dans le hall d'entrée de l'immeuble Technicum 21.

#### **CONSEIL COMMUNAL**

L'exécutif a siégé 49 fois en 2014.

# **Mutations**

21 mai

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, M. Claude Dubois, PLR, a remplacé M. Charles Häsler, parti en retraite au 31 décembre 2013.

Dans sa séance du 11 décembre 2013, le Conseil communal a procédé à la répartition des dicastères valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014 en nommant à sa vice-présidence M. Jean-Paul Wettstein et en attribuant à M. Dubois le dicastère de M. Häsler à deux exceptions près. En effet, le SIS et la protection civile intègrent le dicastère de M. Dubois alors que les cultes sont dorénavant placés sous la direction de M. Wettstein.

#### Arrêtés du Conseil communal

08 janvier	-	Validations élections complémentaires au Conseil général (Pierre Surdez, PLR et Hans-Peter Renk, POP).
	-	Naturalisations (1 Portugal – 2 Italie).
22 janvier	-	Modalités de l'assurance CASCO des véhicules communaux.
27 janvier	-	Naturalisations (2 Portugal).
05 février	-	Naturalisations (1 Espagne – 1 Portugal).
12 février	-	Naturalisation (1 Angola).
17 février	-	Modification du RASP Statut du Personnel (normes téléphonie mobile).
05 mars	-	Annexe au RASP (classification des fonctions).
	-	Modification du RATD Taxe Déchets (baisse taxe de base/assermentation SDP).
	-	Circulation routière (1 temporaire – 1 complémentaire).
12 mars	-	Circulation routière (2 temporaires – 1 complémentaire).
19 mars	-	Circulation routière (1 fonds privé – 1 complémentaire).
24 mars	-	Circulation routière (1 temporaire).
23 avril	-	Circulation routière (1 complémentaire).

- Circulation routière (1 complémentaire).

Participation financière à la Coopérative Savoir-Faire Le Locle (Fr. 10'000.-).

04 juin - Circulation routière (3 temporaires).

- Adoption des statuts portant création du groupement local de coopération transfrontalière au sein de l'Agglomération urbaine du Doubs (GLCT AUD).

Naturalisations (4 Portugal).

18 juin - Circulation routière (1 fonds privé).

06 août - Circulation routière (1 temporaire – 1 fonds privé communal).

13 août - Circulation routière (1 fonds privé).

01 septembre - Modification du RACDS Clinique Dentaire Scolaire (Exonération).

10 septembre - Circulation routière (1 complémentaire).

17 septembre - Election complémentaire au Conseil général (René Müller, POP).

24 septembre - Circulation routière (1 complémentaire).

29 septembre - Validation élection complémentaire au Conseil général (René Müller, POP)

22 octobre - Circulation routière (1 fonds privé).

03 novembre - Règlement d'application de la structure préscolaire communale (RASPC)

12 novembre - Naturalisations (5 Portugal, 5 Italie, 1 Angola).

10 décembre - Naturalisations (4 Kosovo, 2 Albanie, 1 Angola, 1 France).

- Conditions générales pour la vente des cartes journalières CFF (Flexicard).

- Conditions applicables aux apprentis.

- Modifications du RASP (art. 128, 143, 161).

Annexes au RASP (horaires, échelle des traitements 2015, échelle des salaires

horaires 2015).

17 décembre - Rémunération des stagiaires.

# **Réceptions**

Le Conseil communal offert le vin d'honneur aux manifestations principales suivantes durant l'année :

#### A l'Hôtel de Ville

06 mars - Vernissage expo Interreg, coopération franco-suisse : Visions transfrontalières.

26 mars - Cérémonie des Mérites loclois (Groupement des sociétés locales).

#### En divers lieux

21 février - Réouverture MBAL après travaux – vernissage expo inaugurale.

26 juin - Conférence-débat Urbaine.ch « Ecoquartier – Un habitat à loyer modéré : rêve

ou réalité » - CIFOM-ET.

01 juillet - Cérémonie de fin d'année scolaire du CIFOM-ET. 06 septembre - Journée portes ouvertes de l'Ancienne Poste.

03 novembre - Conférence de presse AUD (Agglomération Urbaine du Doubs) - signature d'un

courrier à l'attention des autorités fédérales et nationales préconisant une solution pour un système de sécurité sur la ligne des Horlogers – Dépôt de la

Douanière.

22 novembre - Forum transfrontalier sur le thème du Doubs – MBAL.

28 novembre - Journée des conservateurs romands des monuments & sites – Ancienne Poste.

Obligation de football indoor junior élite M14 & talents juniors E – Halle polyvalente.

10 décembre - 25<sup>e</sup> anniversaire d'UNIA.

# **Représentations**

Le Conseil communal s'est fait représenter aux manifestations principales suivantes durant l'année :

- Marche du 1<sup>er</sup> Mars départ au Château des Monts.
- Remise du Prix de l'Institut neuchâtelois La Chaux-de-Fonds.
- Carnaval du Locle.
- Baselworld Bâle.
- Cérémonie du 800<sup>e</sup> anniversaire de la Charte de franchise de 1214 Neuchâtel.
- Inauguration des nouvelles installations de l'Abattoir régional Les Ponts-de-Martel.
- Inauguration de trois salles d'opération de l'Hôpital HNe La Chaux-de-Fonds.

- Inauguration du BO-COSC Bienne.
- Foire d'antiquités et brocante Neuchâtel.
- Lancement du concours international de chronométrie au Château des Monts.
- Fête annuelle du Devens Armée du Salut St-Aubin.
- Inauguration de la Maison de l'absinthe Môtiers.
- Fête du 14 juillet Gérardmer.
- Jardins musicaux Evologia Cernier.
- Fête des locos de l'Association pour le développement du Régional Les Brenets.
- Cérémonie du 200<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée du canton de Neuchâtel dans la Confédération Evologia Cernier.
- Inauguration du sentier des bornes dans le cadre du bicentenaire NE Le Cerneux-Péquignot.
- Concert du 20<sup>e</sup> anniversaire du NEC Nouvel Ensemble Contemporain.
- Fête des vendanges Neuchâtel.
- 31<sup>e</sup> Journée Rue de l'Avenir sur le thème : « Aménagement bon marché ou modération de la circulation... et des coûts » Martigny.
- Torrée des nouveaux habitants.
- Torrée des sexagénaires.
- Foire du livre.
- Modhac (ville du Locle hôte d'honneur) La Chaux-de-Fonds.
- Dies Academicus Neuchâtel.
- Journée Région Capitale, forum « réseau hospitalier et innovation technologique » La Chaux-de-Fonds.
- Inauguration du centre du sein de l'Hôpital HNe La Chaux-de-Fonds.
- Journées internationales du marketing horloger La Chaux-de-Fonds.
- Noël du Groupe des loisirs des aînés.
- Rencontres de décembre ID RégionS Val-de-Travers.
- Noël de l'AVIVO.
- Diverses journées portes ouvertes d'écoles professionnelles.
- Diverses cérémonies de remises de diplômes.
- Diverses séances d'information organisées par le canton ou des institutions régionales (DFS : Péréquation financière, SATAC : Modification législatives de la LConstr., SCOM : LFinEC et MCH2, DFS : Politique du logement, DDTE : Mise en œuvre de la LAT, etc.).
- Diverses inaugurations de nouveaux locaux Le Locle (BCN, Dixi Polytool, Banque Raiffeisen, etc.).
- Diverses soirées théâtrales, spectacles et concerts des sociétés locales.
- Diverses manifestations sportives des clubs locaux.
- Diverses conférences au Club 44 et autres.
- Divers vernissages d'expositions.
- Diverses assemblées générales d'institutions et d'associations.

## Union des villes suisses

Le Conseil communal s'est fait représenter par MM. Dupraz et Dubois aux journées des villes suisses qui ont eu lieu à la ville-réseau « glow. das Glattal » (Zurich) les 28 et 29 août 2014 sur le thème « Au-delà de l'urbanisme : Qu'est-ce qui fait une ville ? ».

# Agrégations - naturalisations

Le Conseil communal a accordé l'agrégation à la Commune du Locle à 31 personnes (13 ressortissants du Portugal, 7 d'Italie, 4 du Kosovo, 3 d'Angola, 2 d'Albanie, 1 de France et 1 d'Espagne).

# ARRÊTÉS ET RÈGLEMENTS VOTÉS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL EN 2014

### Du 29 janvier

# Modification du règlement du Conseil d'établissement scolaire de l'enseignement obligatoire Cercle du Locle du 15 novembre 2012

<u>Article premier.-</u> Le règlement du Conseil d'établissement scolaire de l'enseignement obligatoire du Cercle du Locle du 15 novembre 2012, est modifié comme suit :

# Article 1. Composition

<sup>1</sup>Le Conseil d'établissement scolaire est composé de 26 membres issus des personnes mentionnées à l'art. 31a de la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964.

e) 1 délégué de la direction du Cercle scolaire Le Locle représentant aussi les autres professionnels de l'établissement ;

f) ...

#### Article 12. Nomination

<sup>1</sup>Conformément à l'article 31a, al. 4 de la LCo, le délégué de la direction du Cercle scolaire Le Locle représente aussi les professionnels de l'établissement autres que les membres du corps enseignant.

<sup>2</sup>Conformément à l'article 31b, al. 1, let. f de la LCo, le Le délégué de la direction du Cercle scolaire Le Locle est *en principe* le directeur. Il peut se faire accompagner par un ou plusieurs directeurs adjoints selon l'ordre du jour. (Modif. selon sanction du Conseil d'Etat du 11.2.2015)

# Article 18. Réunion du Conseil d'établissement scolaire

 $^2$  II est convoqué par courriel. Si un membre du Conseil d'établissement scolaire n'a pas de messagerie électronique, la convocation lui parviendra par courrier postal.  $^3$ 

#### Article 28. Entrée en vigueur

<sup>1</sup>Le présent règlement entre en vigueur immédiatement.

<sup>2</sup>Le présent règlement est soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

Art. 2.- Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement. Il est soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

# Modification partielle du plan et règlement d'aménagement communal du 9 mai 2001, secteur Les Saignoles

Article premier.-

Le plan d'aménagement, sanctionné par le Conseil d'Etat le 9 mai 2001 est modifié par le plan portant modification partielle du plan d'aménagement, secteur "Les Saignoles".

<u>Art. 2.-</u> Le règlement d'aménagement, sanctionné par le Conseil d'Etat le 9 mai 2001, est modifié comme suit :

# Art. 19.2.3 Affectation (al. 3 modifié, al. 4 nouveau)

<sup>3</sup> Les commerces, qu'ils soient destinés à couvrir les besoins quotidiens de la population ou considérés comme spécialisés (meubles, brico, ...), sont interdits.
 <sup>4</sup> Les activités de service liées uniquement aux industries présentes dans la zone et/ou aux employés sont autorisées.

## Art. 19.2.6 Dimensions des constructions (lettres a et b modifiées)

- Hauteur moyenne à la corniche : 16 m
   Pour le secteur des Saignoles, la hauteur à la corniche est limitée à 8 m dans le périmètre de restriction des hauteurs qui est reporté sur le plan.
- b) Longueur : 120 m Pour le secteur des Saignoles la longueur est limitée à 150 m.

# Art. 19.2.12 Mesures particulières applicables à la zone d'activités des Saignoles (nouveau)

<sup>1</sup> Afin de respecter l'article 9 OPB (niveau de bruit de référence : état au 31.12.2013), les mesures d'accompagnement suivantes doivent être prises:

- a) L'offre en stationnement doit être déterminée conformément à la norme VSS 640 281.
- b) Après application des facteurs de réduction, les besoins maximum en place de parc doivent correspondre à 70% de la norme VSS 640 281 pour favoriser le report modal vers les transports publics ou le covoiturage.
- c) Un plan de mobilité d'entreprise ou inter-entreprises doit accompagner toute demande de permis de construire qui a pour conséquence d'accroître le nombre de places de stationnement.
- d) La desserte du site en transports publics doit être améliorée par la création d'une nouvelle ligne urbaine avec des cadences attractives atteignant un niveau de desserte C au sens de l'annexe 2 du RELConstr. et dont le financement est assuré.
- e) Lorsque le seuil de 800 véhicules/jour est atteint ou susceptible d'être dépassé, des mesures d'accompagnement complémentaires seront prises pour garantir le respect de l'article 9 OPB. A défaut de ces mesures, les places de stationnement complémentaires, voire les modifications d'affectation ou d'exploitation d'un site existant générant un trafic supplémentaire seront interdites.
- f) Avant tout octroi d'un permis de construire ou approbation par l'autorité communale:
  - le respect de l'article 9 OPB doit être démontré et validé par les services cantonaux compétents,
  - la faisabilité effective (technique, juridique, foncière, financière, ...) des mesures d'accompagnement complémentaires doit être démontrée et leur mise en œuvre assurée.
- g) Une convention entre le canton et la ville doit être élaborée, afin de déterminer que le financement des mesures d'accompagnement complémentaires, le cas échéant des éventuelles indemnités compensatoires liées au bruit, sera assuré par la commune.
- h) Au plus tard pour la sanction par le Conseil d'Etat du présent dossier:
  - la faisabilité de la mesure d) doit être démontrée et validée par le canton:
  - la convention citée à la lettre g) doit être signée.
- <sup>2</sup> Le financement des mesures d'aménagement est réglé comme suit:
- a) Une convention doit être signée entre la commune et le/les requérant/s lors de chaque permis de construire afin de préciser la participation aux coûts d'aménagement des espaces collectifs et publics de la zone d'activités économiques des Saignoles.
- b) La taxe d'équipement reste par ailleurs applicable.

#### Art. 19.2.13 Evacuation des eaux (nouveau)

<sup>1</sup> Avant tous travaux de construction, un concept définitif d'évacuation des eaux claires et usées doit être établi en collaboration avec la commune.

<sup>2</sup> Ce concept doit intégrer des mesures de rétention des eaux claires sur les parcelles afin de limiter les débits d'eaux claires.

# Art. 19.2.14 Stationnement (nouveau)

Pour le site des Saignoles, au minimum 50% des places de stationnement doivent être réalisées dans des parkings souterrains.

<sup>1</sup> Le présent arrêté, préavisé par le Département du développement territorial et de l'environnement le 24 janvier 2014, est soumis au référendum facultatif.

<sup>2</sup> Il entrera en vigueur, après sa mise à l'enquête publique, à la date de publication de sa sanction par le Conseil d'Etat dans la Feuille officielle cantonale.

#### Donation de l'article 5447 du cadastre du Locle à la rue des Jeanneret

<u>Article premier.-</u> Le Conseil communal est autorisé à accepter la donation de Monsieur Jeffrey

Michael Clow, de l'article 5447 du cadastre du Locle à la rue des Jeanneret, d'une surface de 1351 m², et de le verser au domaine privé communal.

Les frais d'acte et de mutation sont à la charge de l'acquéreur.

<u>Art. 3.-</u> La valeur des terrains communaux sera augmentée de la valeur d'inventaire de la parcelle concernée et figurera au bilan sous le compte 01.123.300.

8

Art. 3.-

Art. 2.-

<u>Art. 4.-</u> Le Conseil communal signera l'acte authentique de ce transfert immobilier.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

# Crédit de Fr. 710'000.- (HT) pour le remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2014 en ville du Locle

Article premier.- Un crédit de Fr. 710'000.- (HT) est accordé au Conseil communal pour le

remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des

grands chantiers 2014 en ville du Locle.

Art. 2.- La dépense sera portée aux comptes :

501.981 Fr. 225'000.- chantier La Molière – Les Calame

501.982 Fr. 197'000.- chantier Beau-Site

501.983 Fr. 178'000.- chantier Daniel-JeanRichard

501.984 Fr. 45'000.- chantier Bellevue 501.985 Fr. 65'000.- chantier Henri-Perret

<u>Art. 3.-</u> Les modalités d'amortissement seront de 2%.

<u>Art. 4.-</u> Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

### Du 26 mars

# Crédit de Fr. 1'125'000.- pour la mise en place de voies bus en ville du Locle

Article premier.- Un crédit de Fr. 1'125'000.- est accordé au Conseil communal la mise en place

de voies bus en Ville du Locle.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte 501.018. Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 5%.

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

# Crédit de Fr. 161'000.- pour l'aménagement d'une route provisoire aux Saignoles

Article premier.- Un crédit de Fr. 161'000.- est accordé au Conseil communal pour l'aménagement

d'une route provisoire aux Saignoles.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte 501.062.

<u>Art. 3.-</u> Les modalités d'amortissement seront de 4%.

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

## Crédit de Fr. 640'000.- pour la réfection de la partie ouest de la rue de Beau-Site

Article premier.- Un crédit de Fr. 640'000.- est accordé au Conseil communal pour la réfection de

la partie ouest de la rue de Beau-Site avec reprise complète de la chaussée et des

trottoirs.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte 501.016.

<u>Art. 3.-</u> Les modalités d'amortissement seront de 2.5%.

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

# Crédit de Fr. 152'000.- pour le remplacement du collecteur de la partie ouest de la rue de Beau-Site

Article premier -	Un crédit de crédit de Fr. 152'000 pour le remplacement du collecteur existant
Article premier	on credit de credit de F1. 132 000 pour le remplacement du collecteur existant

(système unitaire) de la partie ouest de la rue de Beau-Site.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte 501.194.

<u>Art. 3.-</u> Les modalités d'amortissement seront de 2.5%.

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

# Crédit complémentaire de Fr. 42'000.- pour le réaménagement des annexes du Clos-au-Vaux (démolition des ouvrages existants et construction d'un hangar adapté aux besoins du cimetière)

Article premier	Un crédit complémentaire de Fr	. 42'000 est accordé au	Conseil communal pour
-----------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------

le réaménagement des annexes du Clos-au-Vaux (démolition des ouvrages

existants et construction d'un hangar adapté aux besoins du cimetière).

Art. 2.- La dépense sera portée au compte 503.401.

Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 5%.

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

crédit.

<u>Art. 5.-</u> Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

# Règlement sur les taxes en matière de construction

#### Article 1. But

b)

Le présent règlement fixe les contributions dues en matière de constructions.

## Article 2.- Taxe de base en matière de sanction de plans

<sup>1</sup> La sanction préalable ou définitive d'une demande de permis de construire donne lieu à la perception d'une taxe de base et d'un émolument calculé selon le projet.

<sup>2</sup> La taxe de base est de Fr. 260.00.

<sup>4</sup> Pour les objets dont le coût est de moins de Fr. 10'000.00, la taxe de base est réduite de moitié

# Article 3. Sanction préalable

<sup>1</sup> L'émolument réclamé pour une sanction préalable se calcule comme suit :

a) Bâtiments d'habitation, administratifs, commerciaux,

artisanaux, industriels ou d'utilité publique, par m³ SIA Fr. 0.31 Constructions agricoles, entrepôts, halles par m³ SIA Fr. 0.21

# Article 4. Sanction définitive

<sup>1</sup> L'émolument réclamé pour une sanction définitive non précédée d'une sanction préalable se calcule comme suit :

a) Bâtiments d'habitation, administratifs, commerciaux,

artisanaux, industriels ou d'utilité publique, par m³ SIA Fr. 0.54 Constructions agricoles, entrepôts, halles par m³ SIA Fr. 0.36

<sup>2</sup> L'émolument réclamé pour une sanction définitive précédée d'une sanction préalable se calcule comme suit :

a) Bâtiments d'habitation, administratifs, commerciaux,

artisanaux, industriels ou d'utilité publique, par m<sup>3</sup> SIA Fr. 0.23 Constructions agricoles, entrepôts, halles par m<sup>3</sup> SIA Fr. 0.15

<sup>3</sup> Le Conseil communal adopte un tarif dégressif lorsque le volume d'un bâtiment dépasse 20'000 m<sup>3</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Pour les procédures de minime importance et les procédures de démolition, seule la taxe de base est due

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Les travaux consistant exclusivement en la pose de panneaux solaires, thermiques et photovoltaïques, la mise en place d'installation productrice d'énergie propre et l'assainissement énergétique d'un bâtiment sont exemptés de la taxe de base.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le Conseil communal adopte un tarif dégressif lorsque le volume d'un bâtiment dépasse 20'000 m<sup>3</sup>.

#### Article 5. Transformations

L'émolument réclamé en cas de transformation d'un bâtiment s'élève à 1%o du coût des travaux (CFC2).

#### Article 6. Prolongation de sanction

L'émolument réclamé en cas de prolongation de sanction est de Fr. 260.00.

# Article 7. Demande de sanction n'ayant pas abouti

L'émolument réclamé en cas de demande n'ayant pas abouti à une sanction est de 60% de l'émolument calculé selon les articles 2 à 5, mais au minimum de Fr. 260.00 et au maximum de Fr. 3'000.00.

**Article 8.** Frais de parution (enquête publique) et frais de traitement des dossiers par l'Etat A la taxe de base et à l'émolument s'ajoutent les frais effectifs de parution et ceux de traitement des dossiers par l'Etat.

#### Article 9. Examens de demandes relatives à des travaux

L'examen de demandes relatives à des travaux ne donnant pas lieu à sanction entraîne la perception d'un émolument de Fr. 100.00.

#### Article 10. Enregistrement d'un dossier dans le système informatique

Si une demande n'est pas enregistrée dans le système informatique SATAC lors du dépôt du dossier, une taxe supplémentaire sera exigée pour l'introduction des données. Elle est fixée comme suit :

Permis de construire de minime importance	Fr.	50.00
Permis de construire définitif en zone urbaine	Fr.	100.00
Permis de construire définitif hors zone urbaine	Fr.	150.00

#### Article 11. Enseigne

Les autorisations de pose d'enseigne donnent lieu à la perception de l'émolument unique calculé comme suit :

-	petite enseigne jusqu'à 1 m²	Fr.	125.00
-	enseigne jusqu'à 2 m²	Fr.	165.00
-	enseigne jusqu'à 3 m²	Fr.	250.00
-	enseigne au delà de 3 m <sup>2</sup>	Fr.	415.00

#### Article 12. Citernes et réservoirs

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour la délivrance du permis de construction de citernes d'hydrocarbures, d'huiles, d'acides, etc. ainsi que pour le contrôle de leur installation à l'intérieur des bâtiments ou dans le terrain, il est perçu un émolument fixe et unique auprès des requérants :

a)	citernes installées à l'intérieur de bâtiments		
•	jusqu'à 4'000 litres	Fr.	80.00
	plus de 4'000 litres et jusqu'à 10'000 litres	Fr.	150.00
	plus de 10'000 litres et jusqu'à 50'000 litres	Fr.	310.00
	plus de 50'000 litres	Fr.	500.00
b)	citernes installées à l'extérieur de bâtiments:		
	jusqu'à 4'000 litres	Fr.	160.00
	plus de 4'000 litres et jusqu'à 10'000 litres	Fr.	310.00
	plus de 10'000 litres et jusqu'à 50'000 litres	Fr.	620.00
	plus de 50'000 litres	Fr.	1'050.00
_			

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Pour la délivrance du permis de construire de réservoirs aériens, il est perçu, par réservoir, le droit unique suivant auprès des requérants :

pour un réservoir ayant jusqu'à 6 m <sup>3</sup>	Fr.	90.00
pour un réservoir ayant plus de 6 m³ jusqu'à 500 m³	Fr.	170.00
pour un réservoir ayant plus de 500 m <sup>3</sup>	Fr.	360.00

# Article 13. Installation de chauffage

La délivrance du permis de construction et le contrôle des locaux et installations de chauffage ainsi que l'autorisation d'installer les appareils de chauffage domestiques donnent lieu à la perception des émoluments suivants :

jusqu'à 20 kWh	Fr	50.00
plus de 20 kWh et jusqu'à 70 kWh	Fr	100.00
plus de 70 kWh	Fr.	200.00
cheminées de salon ou poêle à bois	⊦r.	90.00

## Article 14. Contrôles en matière de prévention incendie

<sup>1</sup> Un premier contrôle en matière de prévention incendie n'est pas soumis à une taxe.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Tous les contrôles suivants sont soumis à une taxe calculée sur la base d'un tarif horaire de Fr. 80.00, quelle que soit la cause du contrôle (vérification des mesures ordonnées, contestation des résultats et constats d'un premier contrôle, etc.)

#### Réexamen d'un projet modifié / examen d'un projet illicite Article 15.

- <sup>1</sup> Tout nouvel examen d'un projet modifié entraîne la perception d'une surtaxe fixée à 50% des droits prévus aux articles 2 à 5 ci-dessus.
- <sup>2</sup> Le premier contrôle de conformité effectué par les services techniques de la Ville est compris dans la taxe de base. A partir du deuxième contrôle et/ou en cas de non-conformité des travaux découlant de la sanction délivrée, un émolument est calculé selon le temps consacré, au 80% du taux horaire de la catégorie de qualification C des recommandations relatives aux honoraires de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB).
- Des frais administratifs supplémentaires sont percus pour les projets ne respectant pas la procédure de demande de permis de construire (non dépôt d'un dossier, acte illicite en matière de construction).

#### Article 16. Copie de plans

- La copie de plans conservés dans les archives du Service de l'urbanisme et de l'environnement a lieu contre paiement d'une taxe de base de Fr. 120.00 et d'un émolument de Fr. 30.00 par m² de
- <sup>2</sup> En cas de remise sous forme numérique ou d'envoi par courrier électronique de documents déjà numérisés, il est perçu une taxe forfaitaire de Fr. 80.00.

# Redevance pour occupation de la voie publique

- <sup>1</sup> L'occupation de la voie publique par des chantiers ou des échafaudages fait l'objet d'une redevance par mois et par mètre carré de surface occupée de Fr. 20.00.
- <sup>2</sup> Tout mois commencé doit être payé en entier.
- <sup>3</sup> Les titulaires d'un emplacement doivent aviser immédiatement les services compétents de toute modification, ainsi que la fin de l'occupation de la voie publique.

#### Article 18. Dispositions réservées

Sont réservées les dispositions particulières relatives au règlement d'aménagement communal du 9 mai 2001.

#### Article 19. Dispositions abrogées

Le présent règlement abroge celui sur les taxes en matière de construction du 6 septembre 1985 ainsi que toutes autres dispositions contraires adoptées antérieurement.

#### Article 20. Entrée en viqueur

- <sup>1</sup> Le présent règlement entre en vigueur immédiatement.
- <sup>2</sup> Le présent règlement est soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

#### Du 25 avril

# Création d'une réserve de politique conjoncturelle et son alimentation à hauteur de 4,5 millions de francs

<sup>1</sup> Une réserve de politique conjoncturelle est créée. Article premier .-

<sup>2</sup> Elle figure au bilan sous le compte 02.280.018.

<sup>1</sup>La réserve est alimentée à hauteur de 4'500'000.- francs lors de sa création. Art. 2.-

<sup>2</sup> Des ajustements du montant de la réserve peuvent être effectués dans le respect du cadre défini par la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des Communes

(LFinEC) et du règlement d'application en découlant (RLFinEC).

<sup>3</sup> L'alimentation de la réserve n'est possible que si le résultat des comptes affiche

toujours un bénéfice après l'opération.

Si les buts pour lesquels la réserve a été créée ne peuvent manifestement plus être Art. 3.atteints, le solde de la réserve sera dissous et transféré dans un compte de capital

propre au bilan de la Ville.

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les Art. 4.-

formalités légales.

# Création de la réserve de préfinancement « Réaménagement site du Communal » et son alimentation à hauteur de 4,5 millions de francs

<sup>1</sup> Une réserve pour le préfinancement du coût des travaux de réaménagement du Article premier.site du Communal est créée.

<sup>2</sup> Elle figure au bilan sous le compte 02.280.017

- Art. 2.- La réserve est alimentée à hauteur de 4'500'000.- francs lors de sa création.
  - <sup>2</sup> La réserve est alimentée en fin d'année. L'alimentation n'est pas systématique et doit être acceptée par le Conseil général.
  - <sup>3</sup> Les contributions à la réserve peuvent être faites dès l'année comptable 2013 et jusqu'à l'année où les travaux sont terminés.
  - <sup>4</sup> L'alimentation de la réserve n'est possible que si le résultat des comptes affiche toujours un bénéfice après l'opération.
- <u>Art. 3.-</u> La réserve est utilisée pour le financement des amortissements découlant des travaux effectués pour le réaménagement du site du Communal au Locle.
- <u>Art. 4.-</u> L'utilisation de la réserve sera détaillée dans l'annexe du rapport des comptes chaque année, de même que le plan financier.
- Art. 5.- Si les buts pour lesquels la réserve a été créée ne peuvent manifestement plus être atteints, le solde de la réserve sera dissout et transféré dans un compte de capital propre au bilan de la Ville.
- <u>Art. 6.-</u> Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

# Octroi d'une subvention unique de Fr. 400'000.- à la Fondation des Moulins souterrains du Col-des-Roches dans le cadre des travaux d'assainissement des accès et de l'entrée du Musée

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à accorder une subvention unique de

**Fr. 400'000.-** à la Fondation des Moulins souterrains du Col-des-Roches dans le cadre des travaux d'assainissement des accès et de l'entrée du Musée.

<u>Art. 2.-</u> La dépense sera imputée dans le compte de fonctionnement 2013 au chapitre des subventions accordées sous le n° 300136.365.59 « Subvention extraordinaire aux

Moulins du Col-des-Roches ».

<u>Art. 3.-</u> Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

crédit.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

# Octroi d'une subvention unique de Fr. 400'000.- à la Fondation de l'Ancienne Poste

<u>Article premier.-</u> Le Conseil communal est autorisé à octroyer une subvention unique de **Fr. 400'000.-** à la Fondation de l'Ancienne Poste.

Art. 2.
1 La dépense sera imputée dans le compte de fonctionnement 2013 au chapitre des subventions accordées sous le n° 530036.365.62 « Subvention extraordinaire à la Fondation de l'Ancienne Poste ».

 $^2$  Elle sera financée par un prélèvement sur le compte de bilan n° 02.280.009 « Réserve BO » qui sera comptabilisé dans le compte de fonctionnement au chapitre prélèvements aux financements spéciaux sous le n° 530048.480.00 « Prélèvement réserve BO ».

Art. 3.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

<u>Art. 4.-</u> Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

# Alimentation de la réserve de préfinancement PDPM

<u>Article premier.-</u> La réserve pour le préfinancement des mesures liées au plan directeur partiel des mobilités (PDPM) est alimentée d'un montant de Fr. 500'000.-.

Art. 2.
1 Le montant sera imputé dans le compte de fonctionnement 2013 au chapitre des attributions aux financements spéciaux sous le n° 530038.380.11 « Attribution réserve préfinancement PDPM ».

<sup>2</sup> Il sera imputé en contrepartie au bilan sous le compte 02.280.019 « Réserve préfinancement PDPM ».

<u>Art. 3.-</u> Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

## Comptes et gestion 2013

Article premier	Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice
	2013, qui comprennent :

a) le compte de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

 Charges
 Fr.
 94'309.475.40

 Revenus
 Fr.
 95'410'174.32

 Excédent de revenus
 Fr.
 1'100'698.92

b) le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses du patrimoine administratif Fr. 10'913'786.35 Recettes du patrimoine administratif Fr. 1'005'702.50 Investissements nets du patrimoine

administratif Fr. 9'908'083.85

Prélèvement réserve mesures anticyclique et projets d'agglomération Fr. 1'422'324.75
Total à amortir, patrimoine administratif Fr. 8'485'759.10
Dépenses du patrimoine financier Fr. 1'897'962.35

Recettes du patrimoine financier Fr. 1897 962.35

1'897'962.35

Fr.

c) le bilan au 31 décembre 2013.

Dépenses nettes du patrimoine financier

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2013 est approuvée.

<u>Art. 3.-</u> Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un

exemplaire des comptes, au Service des communes.

#### Du 22 mai

# Octroi d'une servitude grevant l'article 3862 du cadastre du Locle à la rue M.-A.-Calame 13

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à accorder une servitude grevant l'article 3862

du cadastre du Locle à la rue M.-A.-Calame 13, au profit de l'article 3901 à la rue M.-A.-Calame 11, pour permettre l'aménagement d'une terrasse en toiture.

Art. 2.- Le tracé sera déterminé par le géomètre de l'Etat et fera l'objet d'une inscription au

Registre foncier.

Art. 3.- Tous les frais de constitution et d'inscription sont à la charge de Fletcher

Immobilier SA.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

# Crédit de Fr. 480'000.- pour la réfection du chemin des Etangs avec reprise complète de la chaussée

Article premier.- Un crédit de Fr. 480'000.- est accordé au Conseil communal pour la réfection du

chemin des Etangs avec reprise complète de la chaussée.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte 501.024.

Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5%.

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

# Crédit de Fr. 170'000.- pour le remplacement du collecteur unitaire du chemin des Etangs par un système séparatif

<u>Article premier.-</u> Un crédit de **Fr. 170'000.-** est accordé au Conseil communal pour le

remplacement du collecteur unitaire du chemin des Etangs par un système

séparatif.

<u>Art. 2.-</u> La dépense sera portée aux comptes:

 501.197 pour les eaux usées
 Fr.
 82'000. 

 501.262 pour les eaux claires
 Fr.
 88'000. 

Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5 %.

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

# Crédit de Fr. 270'000.- pour le remplacement complet de l'installation son du Casino-Théâtre, le complément son "Cinéma" et l'amélioration de l'installation lumière

Article premier.- Un crédit de Fr. 270'000.- est accordé au Conseil communal pour le

remplacement complet de l'installation son du Casino-Théâtre, le complément son

"Cinéma" et l'amélioration de l'installation lumière.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte 506.291.

Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 10%.

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

#### Du 25 juin

# Suppression d'un droit de superficie et vente en pleine propriété d'une parcelle de terrain à la rue Abraham-Louis-Breguet 1 (M. & Mme Mascarin)

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à vendre en pleine propriété à Madame et

Monsieur Cécile et Hermès Mascarin, l'article 9224 du cadastre du Locle à la rue

Abraham-Louis-Breguet, d'une surface de 658 m², au prix de 85.00 fr. le m².

Art. 2.- Le Conseil communal reçoit tous pouvoirs pour signer les actes de transfert,

toucher le prix et donner quittance.

Art. 3.- La valeur des terrains communaux sera diminuée de la valeur d'inventaire des

parcelles vendues.

Art. 4.- Le présent arrêté annule l'arrêté du Conseil général du 26 août 2004 portant sur la

cession en droit de superficie d'une parcelle de terrain grevant l'article 9105 du

cadastre du Locle à la rue A.-L.-Breguet.

Art. 5.- L'autorisation de vendre sera demandée au Conseil d'Etat.

<u>Art. 6.-</u> Les frais d'acte et de mutation sont à la charge de l'acquéreur.

Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

# Crédit d'investissement de Fr. 238'000.- et mise en place d'une nouvelle structure pour la politique de la Jeunesse en Ville du Locle

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à engager les dépenses et les recettes de

fonctionnement liées à une nouvelle structure pour la politique de la Jeunesse en

Ville du Locle.

Art. 2.- Un crédit de Fr. 238'000.- est accordé au Conseil communal pour les

investissements nécessaires à cette structure.

Art. 3.- Les dépenses et les recettes de fonctionnement liées à cette nouvelle structure

seront comptabilisées au centre de coût 4104 (Service de la Jeunesse).

Art. 4.- La dépense d'investissement sera portée au compte n° 506.081.

Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 11%.

Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

crédit.

Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

# Crédit supplémentaire de fonctionnement de Fr. 80'000.- pour la participation de la ville du Locle au salon-exposition Modhac 2014 en tant qu'hôte d'honneur

Article premier.- Un crédit supplémentaire de fonctionnement de Fr. 80'000.- est accordé au

Conseil communal pour la participation de la Ville du Locle au salon-exposition

Modhac 2014 en tant qu'hôte d'honneur.

Art. 2.- La dépense supplémentaire au budget 2014 sera imputée dans le compte de

fonctionnement 200331.318.34 « Réceptions et manifestations ».

Art. 3.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

crédit.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

# Crédit de Fr. 360'000.- pour des travaux sur les canalisations

Article premier.- Un crédit de Fr. 360'000.- est accordé au Conseil communal pour des travaux sur

les canalisations.

<u>Art. 2.-</u> La dépense sera portée aux comptes :

501.198 pour les eaux usées Fr. 270'000.-. 501.248 pour les eaux claires Fr. 90'000.-.

Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5%.

Art. 4.- Les subventions et contributions éventuelles viendront en déduction de ce crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

crédit.

Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

# Deux modifications de crédit pour la rénovation et la transformation des locaux de Grande-Rue 11-13 pour Police neuchâteloise et la création du service du domaine public

Article premier.- <sup>1</sup> Un crédit de Fr. 430'000.- est accordé au Conseil communal pour la rénovation et

la transformation des locaux de Grande-Rue 11-13, en modification du montant initialement prévu pour le crédit de Fr. 590'000.- pour la rénovation et la transformation des locaux de la police neuchâteloise sis à Grande-Rue 11-13

adopté le 31 octobre 2012 par le Conseil général.

<sup>2</sup> Le crédit de Fr. 410'000.- concernant la création d'un service du domaine public de la Ville du Locle, adopté le 27 juin 2013 par le Conseil général, est réduit d'un

montant de Fr. 105'000.-, portant le crédit total à Fr. 305'000.-.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte 503.024.

Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 8% pour la part concernant les travaux

d'entretien. Les travaux à plus-values seront ajoutés à la valeur de l'immeuble et

amortis selon la législation en vigueur pour le patrimoine financier.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

# Crédit complémentaire de Fr. 734'800.- pour l'aménagement d'une route au secteur des Saignoles

Article premier.- Un crédit complémentaire de Fr. 734'800.- est accordé au Conseil communal

pour l'aménagement d'une route au secteur des Saignoles, en complément du crédit de Fr. 161'000.- pour l'aménagement d'une route provisoire aux Saignoles

adopté le 26 mars 2014 par le Conseil général.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte 501.062.

Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 4%.

<u>Art. 4.-</u> Une contribution d'équipement viendra en déduction de ce crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

crédit.

Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

# Crédit de Fr. 298'000.- pour la création d'un collecteur eaux usées et eaux claires au secteur des Saignoles (système séparatif)

Article premier.- Un crédit de Fr. 298'000.- est accordé au Conseil communal pour la création d'un

collecteur eaux usées et eaux claires au secteur des Saignoles (système séparatif).

<u>Art. 2.-</u> La dépense sera portée aux comptes:

501.174 pour les eaux usées Fr. 125'000.-501.263 pour les eaux claires Fr. 173'000.-

<u>Art. 3.-</u> Les modalités d'amortissement seront 2.5%.

Art. 4.- Une contribution d'équipement viendra en déduction de ce crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

crédit.

Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

# Crédit de Fr. 208'000.- pour l'assainissement et la mise en sécurité du passage à niveau du Raya

Article premier.- Un crédit de Fr. 208'000.- est accordé au Conseil communal pour

l'assainissement et la mise en sécurité du passage à niveau du Raya.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte 581.134.

<u>Art. 3.-</u> Les modalités d'amortissement seront de 10%.

<u>Art. 4.-</u> Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

# Du 4 septembre

## Cautionnement simple de 2'800'000.- francs pour la Fondation de l'Ancienne Poste

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à donner le cautionnement simple de la Ville du

Locle, à concurrence de 2,8 millions de francs à la Fondation de l'Ancienne Poste.

Art. 2.- Le cautionnement fait l'objet d'une rémunération. Le Conseil communal règle les

modalités de la rémunération selon les dispositions légales en vigueur afin de tenir

compte du risque pris par la Ville du Locle.

Art. 3.- La durée de cautionnement est fonction de la durée de vie économique du projet,

mais au maximum 25 ans. La garantie ne s'applique qu'au montant résiduel dû.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

# Crédit de Fr. 3'620'000.- pour l'acquisition d'une surface de terrain de 113'929 m² environ aux Saignoles

Article premier.- Un crédit de Fr. 3'620'000.- est accordé au Conseil communal pour l'acquisition

d'une surface de terrain de 113'929 m² environ aux Saignoles à l'Hoirie Bôle.

Art. 2.- 

De ce crédit figurera un montant de Fr. 3'500'000.- au compte des

investissements.

<sup>2</sup> Le solde du crédit, soit un montant de Fr. 120'000.-, correspond aux divers frais de mutation et sera imputé aux comptes de fonctionnement 2014 de la promotion

économique sous la rubrique 200331.318.01 « Frais d'actes ».

Art. 3.- La dépense d'investissement sera portée au compte 500.006.

<u> Art. 4</u>	La valeur des terrains communaux sera augmentée de la valeur d'inventaire de la
	parcelle concernée et figurera au bilan sous le compte 01.123.300.
<u> Art. 5</u>	Les frais d'acte et de mutation sont à la charge la Ville du Locle.
<u> Art. 6</u>	Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du
	crédit.
<u> Art. 7</u>	Le Conseil communal signera l'acte authentique de ce transfert immobilier.
<u> Art. 8</u>	Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

# Crédit de Fr. 174'000.- pour l'acquisition et le transfert au domaine public d'une surface de terrain de 5795 m² environ aux Saignoles

formalités légales.

Article premier	Un crédit de <b>Fr. 174'000</b> est accordé au Conseil communal pour l'acquisition à l'Etat de Neuchâtel et le transfert au domaine public d'une surface de terrain de 5795 m <sup>2</sup> environ aux Saignoles.
Art. 2	La dépense sera portée au compte 500.007.
<u>Art. 3</u>	La valeur des terrains communaux sera augmentée de la valeur d'inventaire de la parcelle concernée et figurera au bilan sous le compte 01.140.000.
<u>Art. 4</u>	Les modalités d'amortissement seront de 2%.
<u>Art. 5</u>	Les frais d'acte et de mutation sont à la charge la Ville du Locle.
<u>Art. 6</u>	Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
<u>Art. 7</u>	Le Conseil communal signera l'acte authentique de ce transfert immobilier.
<u>Art. 8</u>	Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

# Du 1<sup>er</sup> octobre

# Règlement du tarif de l'eau

# Chapitre 1. Principe

# Article 1.

# Chapitre 2. Redevance fixe

# Article 2.

## Chapitre 3. Dispositif de comptage

## Article 3.

La redevance fixe comprend la mise à disposition du dispositif de comptage, et son entretien, sauf en cas de dommages dus à la faute ou à la négligence de l'abonné, tels que les dégâts dus au gel.

# Chapitre 4 Prix de consommation

#### Article 4.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'eau potable est vendue selon une tarification comprenant une redevance fixe mensuelle et un prix de consommation.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Un seul abonnement est conclu pour chaque immeuble, y compris ses dépendances qu'elles soient raccordées ou non au réseau.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Les recettes ainsi encaissées couvrent l'entretien et l'exploitation de l'ensemble du réseau d'eau et des équipements ainsi que les branchements jusqu'à la vanne ou la vis de rappel de l'entrée de l'immeuble alimenté.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La redevance fixe est basée sur le calibre du compteur. Elle se définit par une taxe de base à laquelle est ajouté le produit du calibre mesuré en millimètres multiplié par un facteur « k ».

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cette taxe fixe ne donne droit à aucune quantité d'eau. Elle est due même en l'absence de consommation, et est facturée mensuellement, toute fraction de mois compte pour un mois.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> En cas de remplacement d'un compteur par un compteur d'un calibre différent, la nouvelle redevance fixe est due le mois suivant la pose du nouveau compteur.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> La redevance fixe est de Fr. 105.- et la valeur du facteur « k » est fixée à 16.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La consommation est mesurée en mètres cubes par le compteur, le relevé est effectué par VITEOS SA tous les 6 mois.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>De plus, des acomptes intermédiaires sont facturés tous les 2 mois.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ce tarif n'inclut que l'eau potable, toutes taxes ou émoluments pour les eaux usées seront facturées en plus.

#### Article 5.

Le prix applicable à l'eau consommée est de Fr. 2.72/m<sup>3</sup>.

#### Article 6.

<sup>1</sup>Le prix de l'eau soutirée aux bornes hydrantes est fixé par le Conseil communal.

<sup>2</sup> A ce tarif s'ajoute une taxe fixe de Fr. 80.- qui sera perçue pour la mise à disposition du dispositif de comptage (compteur, clapet, vanne d'arrêt).

<sup>3</sup> La pose et la dépose de ce dispositif seront facturées en plus, au prix de régie.

# Chapitre 5. Vente de l'eau au SEVAB

#### Article 7.

Le Conseil communal est habilité à signer avec le SEVAB la nouvelle convention qui fixe les modalités de fourniture de l'eau à ce Syndicat; le prix sera calculé au mètre cube et basé sur les coûts nécessaires à la fourniture de cette eau (captage, adduction, usine centrale, traitement, réservoirs, transports) au point de raccordement des deux réseaux; la redevance de la taxe fixe ne sera pas facturée.

#### Chapitre 6. TVA

#### Article 8.

Les tarifs fixés par le présent arrêté s'entendent TVA non comprise.

# Chapitre 7. Echange de compteurs

#### Article 9.

<sup>1</sup> Tout échange de compteurs doit être effectué dans le respect des normes édictées par la Société Suisse pour l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE).

<sup>2</sup> Dans le cas où un échange de compteur est demandé par le propriétaire ou son mandataire, les travaux de remplacement du compteur et l'adaptation de l'installation sont à la charge du demandeur. Dans le cas d'un dommage au compteur du à un mauvais dimensionnement, la transformation de l'installation et le remplacement du système de comptage seront à la charge du propriétaire.

#### Chapitre 8. Dispositions finales

#### Article 10.

Le présent règlement abroge l'arrêté du tarif de l'eau du 24 avril 2008, modifié par arrêtés du 30 avril 2010 et du 15 novembre 2012.

#### Article 11.

Le présent règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### Article 12.

Après les formalités légales, le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

## Règlement général de la structure préscolaire communale

#### Article1. Introduction

<sup>1</sup> La structure préscolaire L'Etoile accueille les enfants de 4 mois jusqu'à leur entrée en 1<sup>ère</sup> HarmoS dans les conditions conformes aux normes du Canton de Neuchâtel.

<sup>2</sup> La structure préscolaire souhaite amener les enfants à évoluer dans un cadre harmonieux et agréable. Elle a pour but d'assurer une continuité dans l'évolution de l'enfant en collaboration avec le ou les responsables légaux.

# Article 2. Conditions d'admission

L'admission de l'enfant au sein de la structure préscolaire est déterminée en fonction de l'activité professionnelle du ou des responsables légaux et des disponibilités institutionnelles.

<sup>2</sup> Les places sont attribuées selon l'ordre de priorité suivant :

- a. Le responsable légal ayant la garde exclusive de l'enfant exerce une activité rémunérée
- b. Les deux responsables légaux exercent une activité rémunérée coïncidant avec la plage horaire souhaitée
- c. Un membre de la fratrie de l'enfant est déjà admis à la structure
- d. L'enfant était déjà admis à la structure l'année précédente
- e. Une demande est déposée par un service officiel chargé de la protection de l'enfant (OPE)
- f. Traitement au cas par cas par le Conseil communal

<sup>3</sup> Les demandes d'inscriptions sont ratifiées par le responsable de la structure en fonction des disponibilités de la structure.

<sup>4</sup> Les places se réservent obligatoirement pour le début d'un mois. La date inscrite sur le dossier d'inscription fait foi pour le début de la facturation.

<sup>5</sup> Pour des raisons administratives, la démarche d'admission se fait uniquement par écrit au moyen du document officiel « fiche d'inscription ».

#### Article 3. Procédure d'admission

La procédure d'admission est décrite dans règlement d'application de la structure préscolaire communale.

# Article 4. Contrat d'inscription

<sup>1</sup> L'inscription de l'enfant se fait sous forme d'abonnement fixe par mois.

<sup>2</sup> Une inscription irrégulière est réservée uniquement aux responsables légaux ayant une profession avec des horaires irréguliers. Une attestation de l'employeur certifiant les horaires irréguliers sera demandée.

<sup>3</sup> Pour des raisons de sécurité et afin d'assurer une bonne prise en charge de l'enfant, un certain nombre de documents est exigé par le responsable de la structure avant l'intégration de l'enfant. La liste de ces documents est détaillée dans le règlement d'application de la structure préscolaire communale.

L'horaire hebdomadaire de la prise en charge de l'enfant est fixé lors de l'inscription définitive. Il est établi en tenant compte des besoins des responsables légaux et des possibilités d'accueil de la crèche.

# Article 5. Intégration

Dans un but pédagogique, quelques heures d'intégration seront proposées par le responsable de la structure.

<sup>2</sup> Le mois avant l'entrée officielle en crèche le ou les responsables légaux doivent prendre contact avec le responsable de la structure pour planifier les heures d'intégration.

<sup>3</sup> La période d'intégration prévue est d'une durée de deux à trois périodes de deux heures.

<sup>4</sup> La période d'intégration n'est pas facturée, pour autant qu'elle ne dépasse pas le nombre d'heures prévues.

<sup>5</sup> Dans le cas où la période d'intégration se prolongerait sur le mois d'entrée officielle, l'abonnement sera facturé selon ledit contrat.

<sup>6</sup> La période d'intégration permet également une observation rapprochée de l'enfant dans son nouvel environnement. S'il s'avère que l'enfant ne s'intègre pas, le responsable de la structure et le ou les responsables légaux peuvent mettre fin au contrat durant sa phase d'intégration.

#### Article 6. Horaires et vacances

Les horaires et vacances de la structure préscolaire sont détaillés dans le règlement d'application de la structure préscolaire communale.

## Article 7. Accueil et départ

Les modalités d'accueil et de départ des enfants sont détaillées dans le règlement d'application de la structure préscolaire communale.

# Article 8. Pédagogie et relationnel

Le personnel éducatif assure un accueil de qualité, sécurisant et stimulant, en tenant compte des besoins de la collectivité. La vie de groupe, les jeux et les activités permettent à l'enfant de découvrir, d'explorer et d'exprimer sa créativité afin de favoriser son bon développement.

<sup>2</sup> Pour répondre aux besoins physiologiques des enfants, la structure offre des moments de sieste aux enfants en fonction de leurs besoins, rythme et âge.

<sup>3</sup> Le responsable de la structure et l'équipe éducative favorisent la communication et la collaboration avec les responsables légaux. Ceux-ci peuvent recueillir des informations sur leur enfant à tout moment de la journée auprès du personnel qualifié.

<sup>4</sup> L'équipe éducative est ouverte à toute collaboration visant à apporter une aide ou un soutient aux responsables légaux et/ou aux enfants en difficulté momentanée. Pour ce faire, elle collabore volontiers avec les services médico-pédagogiques de la région.

<sup>5</sup> Elle peut également faire appel à ces services pour solliciter des conseils, en cas de difficultés de compréhension d'une situation donnée.

<sup>6</sup> Elle ne fait, en aucun cas, intervenir un spécialiste dans l'institution sans l'accord préalable des responsables légaux.

<sup>7</sup> Tenue au secret professionnel, l'équipe éducative ne saurait divulguer des renseignements confidentiels.

## Article 9. Effets personnels

Dès les premiers pas, le port des pantoufles est obligatoire dans les locaux de la structure. Les enfants doivent avoir des pantoufles fermées munies de semelles antidérapantes et des habits de rechange.

- <sup>2</sup> Le nombre d'enfants accueillis ainsi que l'organisation de la vie collective ne permettent pas à l'équipe éducative d'effectuer un contrôle constant des vêtements et des objets personnels ou jouets, y compris lunettes et bijoux, apportés par les enfants. C'est pourquoi le responsable de la structure décline toute responsabilité en cas de détérioration ou de perte des objets personnels. Il n'est pas responsable des accidents que de tels objets pourraient occasionner.
- <sup>3</sup> Les responsables légaux sont priés d'habiller leur enfant avec des habits pratiques, peu délicats et adéquats pour la saison.

<sup>4</sup> Les bijoux de valeurs sont à proscrire en crèche.

<sup>5</sup> Pour des raisons d'organisation à l'interne, les responsables légaux sont priés de noter le prénom et le nom de leur enfant dans chaque vêtement.

<sup>6</sup> Les responsables légaux sont responsables, à l'arrivée et au départ, de vérifier le casier de leur enfant et de ramener des affaires de rechange en fonction de la saison et de l'évolution de sa taille.

<sup>7</sup> Pour des raisons d'intendance et d'organisation, la structure ne peut pas accueillir des effets personnels trop volumineux (Maxi-cosi, poussettes, etc.).

8 La structure décline toutes responsabilités en cas de vols dans le vestiaire.

# Article 10. Repas – Régime alimentaire

La structure met en place plusieurs moments fixes dans la journée durant lesquels les enfants peuvent s'hydrater et se nourrir.

<sup>2</sup> Type d'alimentation :

- a. Petit déjeuner dès 7h30
- b. Collation des « dix heures »
- c. Repas à 11h30
- d. Collation des « quatre heures »

Durant le reste de la journée, l'équipe éducative propose régulièrement à boire aux enfants et répond au mieux aux demandes spécifiques de l'enfant.

- <sup>3</sup> Les repas sont confectionnés par des professionnels et spécialement pensés pour les enfants.
- <sup>4</sup> Les aliments mixés tels que fruits, légumes et féculents sont préparés avec des produits de la région.
- La structure respecte le régime alimentaire de l'enfant transmis par les responsables légaux.
- <sup>6</sup> Les responsables légaux sont tenus d'informer spontanément des nouveaux aliments introduits dans l'alimentation de leur enfant.
- <sup>7</sup> En cas d'allergie alimentaire ou en raison de convictions religieuses, il est possible de prévoir un repas individuel.
- <sup>8</sup> En cas de régime alimentaire particulier, deux cas de figure sont envisageables :
  - a. Le régime peut être intégré à la planification des repas ;
  - b. Le régime ne peut pas être intégré à la planification des repas, et la nourriture de l'enfant en question devra être fournie par ses responsables légaux.

## Article 11. Santé, maladies, accidents et assurances

- Chaque enfant bénéficie d'une assurance maladie et accidents, ainsi que d'une assurance responsabilité civile (copie de contrat RC doit être fournie avant l'intégration).
- <sup>2</sup> Le responsable de la structure sollicite les responsables légaux à faire les vaccins proposés par la commission fédérale des vaccinations (CFV), (copie du carnet de vaccination doit être fournie avant l'intégration).
- 3 L'assurance responsabilité civile de la structure ne couvre pas les dommages occasionnés par les enfants aux locaux ou sur les autres enfants.
- <sup>4</sup> Dans l'intérêt de l'enfant et du groupe, l'enfant malade ou présentant une affection aigüe ne peut être accepté pour plusieurs raisons :
  - a. L'enfant malade doit pouvoir bénéficier d'un encadrement adapté à son état qui nécessite du calme et de l'attention.
  - b. L'enfant malade ne peut pas participer pleinement aux activités.
  - c. Pour des raisons de collectivité les éducateurs responsables ne peuvent pas lui assurer des soins et une présence suffisante.
- <sup>5</sup> Au cas où la maladie se déclare pendant la journée, les responsables légaux sont informés de l'état de santé de leur enfant.
- <sup>6</sup> Les responsables légaux sont tenus de donner les coordonnées d'une tierce personne autorisée à venir chercher l'enfant au cas où ils sont empêchés de venir le chercher euxmêmes.

- <sup>7</sup> Il serait souhaitable que les responsables légaux pensent à une garde alternative en cas de refus dans la structure, telle la Croix-Rouge.
- <sup>8</sup> Certaines affections très contagieuses comme le muguet, la conjonctivite, la gastro-entérite ou l'herpès peuvent entraîner l'éviction et le retour à la crèche après avis médical.
- <sup>9</sup> En cas de maladie contagieuse, les responsables légaux sont tenus d'informer dans les plus brefs délais le responsable de la structure afin que des précautions puissent être prises vis-àvis du groupe.
- L'équipe éducative se réserve le droit de demander aux responsables légaux de revenir chercher leur enfant, et de demander une visite chez le pédiatre pour savoir si l'enfant peut être en collectivité ou non. Les responsables légaux sont priés de contacter d'office la structure après la visite médicale, afin de communiquer l'avis médical et les mesures à prendre si nécessaire.
- En cas d'accident ou de maladie subite, les éducateurs prodiguent les premiers soins. S'ils ne parviennent pas à joindre les responsables légaux, ils sont habilités à faire intervenir un service d'urgence ou d'administrer un médicament autorisé préalablement dans la fiche d'inscription.
- Les médicaments fournis par la structure sont détaillés dans le règlement d'application de la structure préscolaire communale.
- Chaque médicament ou soin spécifique (suppositoire, gel pour les dents, sirop pour la fièvre) doit être fourni par les responsables légaux.
- Pour des mesures de sécurité, lors d'une demande d'administration de médicaments spécifiques, chaque responsable légal doit remplir une feuille de médication qui précise le nom du médicament, le poids de l'enfant et la posologie. Si cette feuille n'est pas complète et signée par un des responsables légaux, l'équipe éducative n'administrera pas le médicament à l'enfant
- Dans le cas où l'équipe éducative n'est pas autorisée à administrer des médicaments à un enfant malade, celui-ci ne sera pas accueilli en collectivité.
- 16 Les enfants allergiques :
  - a. Une copie du carnet d'allergie doit être fournie.
  - b. Un protocole de mesure de secours doit être fourni par les responsables légaux (daté et signé) si possible avant l'entrée en structure.
  - c. Un kit de secours (médicaments) doit être fourni. Ce kit restera à la crèche. Le kit doit obligatoirement être vérifié régulièrement par les responsables légaux (date de péremption).
- En cas de non-respect du présent protocole, le responsable de la structure peut refuser d'accueillir momentanément l'enfant.

## Article 12. Soins, hygiène

- Pour des raisons d'intendance et d'organisation, la structure fournit sans frais supplémentaires un certain nombre d'articles.
- <sup>2</sup> La structure ne fournit que la marque qu'elle a choisie.
- <sup>3</sup> Les articles fournis par la structure sont détaillés dans le règlement d'application de la structure préscolaire communale.
- <sup>4</sup> Les articles (biberons, gourdes, verres et brosse à dents) sont propres à chaque enfant et étiquetés à son nom. Les tétines et les brosses à dents sont régulièrement changées.
- <sup>5</sup> Les responsables légaux sont libres d'amener à leur frais d'autres marques ou modèles selon la convenance et les besoins de leur enfant. Ils sont de ce fait responsables de la gestion de leur stock.

## Article 13. Photos, vidéo

- <sup>1</sup> Dans un but pédagogique, des photos et des vidéos sont faites par l'équipe éducative. Ces documents sont destinés à l'interne.
- <sup>2</sup> Sauf demande expresse exprimée au responsable de la structure, les responsables légaux acceptent ces outils de travail. Cette rubrique est à compléter sur la fiche d'inscription.

# Article 14. Activités extérieures

- <sup>1</sup> La structure peut organiser des activités à l'extérieur, telles que balades, visites, etc. La structure favorise une sortie minimum par jour, selon la météo.
- <sup>2</sup> Les responsables légaux sont tenus d'habiller les enfants en conséquence.
  - a. Bottes de pluie (sol humide, rosée, etc.)
  - b. En été, lunettes de soleil, chapeau et sandalettes.

- c. En hiver, combinaison de neige, gants, bonnet, écharpe et bottes de neige chaudes et étanches.
- <sup>3</sup> Les responsables légaux sont priés de mettre des chaussures confortables pour la marche (été comme hiver) et particulièrement faciles à mettre pour l'apprentissage de l'autonomie.

#### Article 15. Tarif de facturation

- Selon le nouveau programme émis par l'Office de l'accueil extra-familial (OAEF), la facturation se fait sous forme d'abonnement fixe par mois.
- <sup>2</sup> Elle se fait sur douze (12) mois en tenant compte d'une moyenne de vingt jours par mois. Les journées en plus sont facturées selon les mêmes tarifs.
- <sup>3</sup> Le prix de pension est dû, même si l'enfant est absent pour cause de maladie ou de vacances. La facturation s'effectue sur douze (12) mois de façon identique (fermeture de la structure comprise).
- <sup>4</sup> La facture est établie au début du mois pour le mois écoulé. Elle est payable à 30 jours.
- <sup>5</sup> Le non-paiement du 1<sup>er</sup> rappel peut conduire à l'exclusion de l'enfant de la structure préscolaire, sans autre avertissement ou délai supplémentaire.
- <sup>6</sup> Les différentes formules d'accueil possibles et leur prix sont détaillés dans le règlement d'application de la structure préscolaire communale.
- <sup>7</sup> Certaines prestations particulières pourront faire l'objet d'une facturation supplémentaire.
- <sup>8</sup> La liste des prestations particulières est détaillée dans le règlement d'application de la structure préscolaire communale.
- Pour comprendre le système de subventionnement et savoir combien coûte le placement d'un enfant au sein de la crèche communale, consulter directement le site internet officiel de la république et canton de Neuchâtel <a href="http://www.ne.ch">http://www.ne.ch</a>. Il permet de calculer le taux de participation aux coûts de l'accueil extra-familial.
- Les responsables légaux sont tenus de signaler tout changement dans leur revenu auprès de leur commune de domicile, sous peine d'une amende selon l'article 41 de la Loi sur l'Accueil des Enfants (LAE).

# Article 16. Modification du taux de fréquentation

- Toute demande de modification momentanée du taux de fréquentation doit être adressée au responsable de la structure par écrit. Elle est acceptée en fonction des possibilités de la crèche.
- <sup>2</sup> Par la suite, les modifications permanentes du taux de fréquentation seront à annoncer par écrit 6 semaines avant la date désirée et pour le début d'un mois. Elles seront acceptées en fonction de la disponibilité.

#### Article 17. Résiliation du contrat

- La résiliation de la prise en charge de l'enfant doit être annoncée deux mois à l'avance, avant le 30 du mois, par courrier recommandé adressé au responsable de la structure.
- <sup>2</sup> Lorsqu'un enfant termine son intégration, il ne peut y avoir aucune résiliation avant deux mois. Cependant si le responsable de la structure et les responsables légaux constatent que l'enfant ne s'intègre pas pendant la période d'intégration, le contrat peut être résilié avec effet immédiat lors d'un entretien.
- En cas de problème, de comportement inadéquat ou non-respect du présent règlement d'un ou des responsables légaux ou de l'enfant, le responsable de la structure procède de la manière suivante :
  - a. Le responsable de la structure envoie un avertissement écrit.
  - b. En cas de non-respect de celui-ci et de récidive, la structure se donne le droit de résilier le contrat avec effet immédiat avec un délai de dix jours y compris les jours fériés et week-end. Les responsables légaux sont avertis par courrier recommandé et sont tenus de payer le mois en cours.
- <sup>4</sup> Afin d'assurer la sécurité au sein de la collectivité, le responsable de la structure se donne le droit de mettre fin à un contrat.

# Article 18. Réclamations

Toute réclamation est à adresser au responsable de la structure par écrit.

#### Article 19. Divers

- <sup>1</sup> Malgré une vigilance maximale, les bosses, les égratignures et griffures font partie intégrantes de la vie en collectivité. C'est pourquoi, il faut être conscient qu'un accident est vite arrivé et ne peut pas toujours être évité.
- <sup>2</sup> La structure n'est pas responsable en cas d'accident.
- <sup>3</sup> Les frais d'assurances maladies et accidents sont à la charge des responsables légaux.

<sup>4</sup> Les responsables légaux doivent être atteignables en tout temps. Tout changement d'adresse, de numéros de téléphone ou de portable, doit être communiqué dans les plus brefs délais.

# Article 20. Dispositions finales

<sup>1</sup> Les cas non-prévus par le présent règlement sont réglés par le Conseil communal.

# Article 21. Entrée en vigueur

<sup>1</sup> Le présent règlement entre en vigueur immédiatement.

# Crédit de Fr. 205'000.- pour l'acquisition d'une surface approximative de 3'500 m² à détacher de la parcelle 6453 du cadastre du Locle aux Billodes

Article premier	Un crédit de Fr. 205'000 est accordé au Conseil communal pour l'acquisition à
	Viteos SA d'une surface de terrain approximative de 3'500 m <sup>2</sup> aux Billodes à
	détacher de la parcelle 6453 du cadastre du Locle.
<u>Art. 2</u>	La dépense d'investissement sera portée au compte 500.006.
<u>Art. 3</u>	La valeur des terrains communaux sera augmentée de la valeur d'inventaire de la
	parcelle concernée et figurera au bilan sous le compte 01.123.300.
<u>Art. 4</u>	Les frais d'acte et de mutation sont à la charge la Ville du Locle.
<u>Art. 5</u>	Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
<u>Art. 6</u>	Tous pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder à la transaction immobilière découlant de l'exécution du présent arrêté.
<u>Art. 7</u>	L'autorisation d'acheter sera demandée au Conseil d'Etat.
<u>Art. 8</u>	Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

# Vente d'une surface de terrain d'une contenance de 119 m² à détacher de la parcelle 9248 du cadastre du Locle à Jambe-Ducommun

Article premier	Le Conseil communal est autorisé à vendre à Viteos SA une surface de terrain de 119 m <sup>2</sup> à détacher de la parcelle 9248 du cadastre du Locle, au prix de Fr. 50 le m <sup>2</sup> , soit une somme totale arrondie de Fr. 6'000
<u>Art. 2</u>	La valeur des terrains communaux sera diminuée de la valeur d'inventaire des parcelles vendues.
<u>Art. 3</u>	Le Conseil communal reçoit tous pouvoirs pour signer les actes de transfert, toucher le prix et donner quittance.
<u>Art. 4</u>	Les frais d'acte et de mutation sont à la charge de l'acquéreur.
<u>Art. 5</u>	L'autorisation de vendre sera demandée au Conseil d'Etat.
<u>Art. 6</u>	Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

# Délégation de pouvoirs pour procéder à l'achat du bâtiment Technicum 19

Article premier	Tous pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder à la transaction		
	immobilière découlant de l'achat du bâtiment Technicum 19.		
<u>Art. 2</u>	Les frais d'acte et de mutation sont à la charge de l'acquéreur.		
<u>Art. 3</u>	L'autorisation d'acheter sera demandée au Conseil d'Etat.		
<u>Art. 4</u>	Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les		
	formalités légales.		

## Crédit de Fr. 494'000.- pour l'évacuation des eaux du secteur des Saignoles

Article premier	Un crédit de Fr. 494'000 est accordé au Conseil communal pour l'évacuation
	des eaux du secteur des Saignoles.
<u>Art. 2</u>	La dépense sera portée aux comptes :
	Fr. 141'000 pour les eaux usées 501.199
	Fr. 353'000 pour les eaux claires 501.247
<u>Art. 3</u>	Les modalités d'amortissement seront de 2.5%.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le présent règlement est soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

# Crédit de Fr. 290'000.- pour l'organisation d'un concours de projets concernant la place du 1<sup>er</sup> Août et l'esplanade de la gare

Article premier.- Un crédit de Fr. 290'000.- est accordé au Conseil communal pour l'organisation

d'un concours de projets concernant la place du 1<sup>er</sup> Août et l'esplanade de la gare.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte 581.203 « Concours de projets concernant la

place du 1<sup>er</sup> Août et l'esplanade de la gare » pour un montant de Fr. 290'000.-.

Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 10%.

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

# Crédit de Fr. 445'000.- pour l'organisation d'un concours de projets pour la création d'une piscine couverte, de vestiaires et d'annexes sur le site du Communal

Article premier.- Un crédit de Fr. 445'000.- est accordé au Conseil communal pour l'organisation

d'un concours de projets pour la création d'une piscine couverte, de vestiaires et

d'annexes sur le site du Communal.

Art. 2.- La dépense sera portée aux comptes 581.204 « Concours de projets concernant la

création d'une piscine couverte, de vestiaires et d'annexes sur le site du

Communal » pour un montant de Fr. 445'000.-.

Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 10%.

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

# Du 13 novembre

Vente d'une surface de terrain de 152 m² environ à détacher du bien-fonds 8513 du cadastre du Locle à l'avenue du Technicum, et transfert au domaine public d'une bande de terrain de 32 m² environ à détacher du bien-fonds 8513 du cadastre du Locle à l'avenue du Technicum (Bergeon SA)

<u>Article premier.-</u> Le Conseil communal est autorisé à vendre en pleine propriété à la société Bergeon

SA, une surface de terrain de  $152~\text{m}^2$  environ à détacher de l'article 8513~du

cadastre du Locle à l'avenue du Technicum, au prix de 100.00 fr. le m².

Art. 2.- Le Conseil communal est autorisé à transférer au domaine public une bande de

terrain de 32 m<sup>2</sup> environ à détacher du bien-fonds 8513 du cadastre du Locle à

l'avenue du Technicum.

Art. 3.- Le Conseil communal reçoit tous pouvoirs pour signer les actes de transfert,

toucher le prix et donner quittance.

<u>Art. 4.-</u> La valeur des terrains communaux sera diminuée de la valeur d'inventaire des

parcelles vendues.

Art. 5.- Les limites et surfaces faisant l'objet de la vente seront déterminées par le

géomètre de l'Etat.

<u>Art. 6.-</u> Les frais d'acte et de mutation sont à la charge de l'acquéreur.

<u>Art. 7.-</u> L'autorisation de vendre sera demandée au Conseil d'Etat.

Art. 8.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

# Octroi d'une garantie des prestations de prévoyance dues au personnel des entreprises affiliées à prévoyance.ne et dépendant de la Ville du Locle

# Article premier.-

<sup>1</sup>Aux termes de l'article 9 al. 4 LCPFPub, la Ville du Locle garantit, dans la mesure où elles ne sont pas entièrement financées sur la base des taux de couverture initiaux visés à l'article 72a, alinéa 1, lettre b, LPP, les prestations de prévoyance dues par la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (ciaprès : la Caisse) au personnel des entreprises énumérées ci-après.

<sup>2</sup>Les prestations garanties sont :

- a) prestations de vieillesse, de risque et de sortie ;
- b) prestations de sortie dues à l'effectif d'assurés sortants en cas de liquidation partielle ;
- c) découverts techniques affectant l'effectif d'assurés restants en cas de liquidation partielle.

<sup>3</sup>La garantie couvre les prestations dues au personnel de :

- ARESA SA à hauteur de la participation de la Ville du Locle au capital actions;
- VITEOS SA à hauteur de sa participation à prendre en compte selon la répartition entre actionnaires détenant plus de 1% du capital actions ;
- Tout syndicat intercommunal à venir à hauteur de la participation de la Ville du Locle.

Art. 2.- Le présent arrêté entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

<u>Art. 3.-</u> Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

#### Classement et maintien de motions et postulats

<u>Article premier.-</u> Les motions et postulats suivants sont classés :

- Motions
- 1.1. Du 30.05.2001, de M. Jean-Pierre Pellaton (DP) : Accès aux bâtiments publics pour les handicapés
- 1.2. Du 30.05.2002, de Mme Corine Bolay Mercier et consorts (PS) : Rue Gérardmer piste de vitesse ?
- 1.3. Du 27.06.2002, de M. André Frutschi et consorts (E&L) : Aménagement du secteur Gare Hôpital
- 1.4. Du 26.06.2003, de M. Frédy Faivre et consorts (PS) : Demande d'étude pour l'aménagement de la plaine du Col-des-Roches en une zone d'accueil et de détente
- 1.5. Du 25.11.2004, de M. Michel Zurbuchen et consorts (LIB-PPN/RAD) : Trafic routier, quartier des Monts
- 1.6. Du 26.05.2005, de M. Gérard Santschi et consorts (PS) : Sécurité aux abords des collèges
- 1.7. Du 26.05.2005, de M. Gérard Santschi et consorts (PS) : Développement de l'énergie solaire
- 1.8. Du 24.08.2005, de M. Gérard Santschi et consorts (PS): Pique-niqueurs
- Du 28.11.2007, de M. Cédric Dupraz et consorts (interpartis POP, Les Verts, PS, LIB-PPN/RAD) : Désengorgement des routes non destinées au transit
- 1.10. Du 31.01.2008, de M. Claude Dubois et consorts (LIB.-PPN/RAD) : Veux-tu traverser Le Locle avec moi et respirer le parfum des sapins ?
- 1.11. Du 16.04.2008, de Mme Aline Perez-Graber et consorts (VERTS) : Pour la prise en charge par la Commune des frais de garde des jeunes enfants pendant les activités liées à un engagement au sein du Conseil général ou d'une commission
- 1.12. Du 30.11.2009, de Mmes Monique Gagnebin de Pietro & Corine Bolay Mercier et consorts (PS La Chaux-de-Fonds & Le Locle) : Pourquoi ne pas donner la possibilité aux couples de se marier à l'état civil le samedi ?
- 1.13. Du 25.02.2010, de M. Leonello Zaquini et consorts (POP) : Plaques commémoratives de bâtiments marquants du point de vue historique
- 1.14. Du 08.09.2010 (séance commune La Chaux-de-Fonds Le Locle), de M. Raphael Resmini et consorts (POP Le Locle et La Chaux-de-Fonds) : Téléobjectif Réussir dans les Montagnes neuchâteloises

- 1.15. Du 21.06.2011, de M. Leonello Zaquini et consorts (POP) : Création d'un réseau d'accès à Internet sans fil public et gratuit dans la ville du Locle (WI-FI)
- 1.16. Du 24.08.2011, de M. Gérard Santschi et consorts (PS) : Demande pour que des mesures d'économies soient prises avec l'éclairage public (les lumières de notre Ville)
- 1.17. Du 14.11.2011, de M. Leonello Zaquini et consorts (POP) : Projet K-Bus Transports publics écologiques et à épargne énergétique
- 1.18. Du 31.01.2013, de M. Anthony Von Allmen et consorts (PLR) : Vers une utilisation intelligente de nos toits ?
- 1.19. Du 31.01.2013, de M. Michel Zurbuchen et consorts (PLR) : Valoriser l'accueil touristique de notre Musée d'horlogerie !
- 1.20. Du 29.05.2013, de M. Leonello Zaquini et consorts (POP) : Aménagement du passage pour les piétons du sous-voie vers le quartier du Chalet
- 1.21. Du 04.09 2013, de M. Michel Sandoz et consorts (Les Verts) : Sécuriser pour les cyclistes la sortie Est de notre ville
- Postulats
- 2.1. Du 04.02.1994, de M. Francis Maillard (DP), déposé le 17.12.1993 dans le cadre de la discussion du budget 1994 : Gestion et rôle social des logements communaux (postulat amendé)
- 2.2. Du 24.06.1994, de M. Jean-Pierre Tritten (PS) déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant une demande de crédit pour l'assainissement des installations de chauffage de l'immeuble Jambe-Ducommun 5-13 : Pour une aide sociale en faveur des locataires des immeubles communaux
- 2.3. Du 19.12.1995, du groupe POP, déposé dans le cadre de la discussion du budget 1996 : Création d'un Service économique
- 2.4. Du 17.12.1999, déposé dans le cadre de la discussion du budget 2000, de la commission financière par M. Alain Rutti et consorts (RAD) : Retraites des anciens conseillers communaux
- 2.5. Du 24.03.2004, déposé dans le cadre de la discussion du rapport sur la couverture de la patinoire, du groupe libéral-ppn, par Mme Christina Darcey : Amélioration de la fréquence des bus entre le Communal et le Centre-ville du Locle pendant les week-ends
- 2.6. Du 29 avril 2004, déposé dans le cadre de la discussion des comptes 2003, de Mme Corine Bolay Mercier (PS) : Abonnements familiaux en ville du Locle
- 2.7. Du 23.03.2005, déposé dans le cadre de la discussion du rapport relatif à la fusion des services des forêts des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, de Mme Myriam Favre (PS) : Pour une politique de promotion du bois et de mise en valeur de nos forêts
- 2.8. Du 24.01.2007, déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant la dénonciation de la charte de jumelage avec Kaolack au Sénégal, de M. Valéry Franchon et consorts (PS) : Continuation des engagements pour les pays en voie de développement
- 2.9. Du 27.04.2007, déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant les comptes et de la gestion 2006, du groupe Les Verts : Pour une politique plus active en matière d'énergies renouvelables
- 2.10. Du 25.10.2007, déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant des modifications partielles sur le plan d'aménagement dans le secteur de la Combe-Robert et dans le secteur des Saignoles, du groupe libéral-ppn/radical, par M. Claude Dubois et consorts : Mise à disposition de terrain communal pour l'industrie et l'habitation
- 2.11. Du 25.10.2007, déposé dans le cadre de la discussion du rapport d'information relatif à la mise en zone 30 km/h du secteur Les Malpierres Les Monts Les Grands-Monts, du groupe des Verts, par M. André Frutschi et consorts : Pour l'acquisition de plusieurs stations de radars fixes par la ville du Locle
- 2.12. Du 05.06.2008, déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant la réfection de la rue du Jardin, du groupe libéral-ppn/radical, par Mme Françoise Rutti et consorts : Recensement des trottoirs et des routes dangereux
- 2.13. Du 02.07.2008, déposé dans le cadre de la discussion du rapport sur le réaménagement de l'esplanade de l'Hôtel de Ville à la rue Albert-Piguet, du groupe socialiste : Nouvel aménagement du périmètre situé autour de l'Hôtel de Ville

- 2.14. Du 27.05.2009, déposé dans le cadre de la discussion du crédit pour le remplacement des trois panneaux de bienvenue aux entrées de ville et la mise en place de nouveaux supports en ville réservés aux musées, du groupe libéralppn/radical : Compensation de l'énergie traditionnelle par de l'énergie solaire photovoltaïque
- 2.15. Du 15.11.2010, en marge du rapport concernant la désignation d'une place publique dite Bournot-Andrié du nom de James Guillaume, postulat du groupe socialiste par M. Florian Jaccard : Donner le nom de Nicolas Hayek à une rue ou place du Locle
- 2.16. Du 15.11.2011, en relation avec le rapport concernant la réalisation d'une liaison verticale par ascenseur gare / centre-ville, postulat du groupe POP par M. Pierre-Yves Eschler : Pour la réalisation d'œuvres qui s'intégreront dans l'ascenseur
- 2.17. Du 27.11.2013, déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant un crédit complémentaire pour l'assainissement du Musée des beaux-arts, postulat du groupe POP par M. Pier Carlo Prandi : Demande qu'une salle du Musée des beaux-arts soit destinée à l'exposition d'œuvres d'artistes de la place
  - Le Conseil communal dispose d'un délai supplémentaire de deux ans pour apporter réponse aux motions et postulats suivants :
- Motions
- 3.1. Du 29.09.2004, de M. Cédric Dupraz et consorts (POP + PS et Les Verts) : Label dit de « Qualité sociale » pour les entreprises
- 3.2. Du 08.03.2006, déposée le 15 septembre 2005 par les représentants des Verts, du PS et du POP des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds : Création d'un réseau efficace de transports publics entre Morteau et La Chaux-de-Fonds
- 3.3. Du 20.10.2010, déposée lors de la séance commune des législatif de La Chaux-de-Fonds et du Locle du 8 septembre 2010 par les groupes des Verts : Diminution de la consommation de l'électricité
- 3.4. Du 20.10.2010, de Mme Isabelle Peruccio Sandoz et consorts (VERTS) : Promouvoir les déplacements à pied
- 3.5. Du 08.02.2011, de M. Leonello Zaquini et consorts (POP) : Installation d'une caméra et d'une connexion au réseau Internet pour la transmission en direct des séances du Conseil général
- 3.6. Du 15.09.2011, de M. Michel Sandoz et consorts (Les Verts) : Y'en a marre de la saleté dans les rues du Locle !
- 3.7. Du 08.02.2012, de M. Leonello Zaquini et consorts (POP) : Mesures d'encouragement à la participation citoyenne
- 3.8. Du 15.11.2012, de M. Gérard Santschi et consorts (PS) : Réaménagement carrefour Horloge fleurie
- 3.9. Du 29.05.2013, de M. Anthony Von Allmen et consorts (PLR) : Pour un développement durable et intelligent des futurs quartiers
- 3.10. Du 04.09.2013, de M. Michel Sandoz et consorts (Les Verts) : Pour rendre la place du Marché et les rues qui la prolongent d'ouest en Est, plus attractives et moins dangereuses
- 3.11. Du 27.11.2013, de Mme Nicole Vermot et consorts (PLR) : Places de parc réservées aux personnes à mobilité réduite
- 4. Postulats
- 4.1. Du 29 avril 2004, déposé dans le cadre de la discussion des comptes 2003, de Mme Aline Perez-Graber (Verts) : Révision de l'arrêté concernant la taxe sur les spectacles
- 4.2. Du 28.06.2007 (séance commune des Conseils généraux du Locle et de La Chaux-de-Fonds), lié au rapport des Conseils communaux relatif à la fusion de SIM Services Industriels des Montagnes Neuchâteloises SA et des Services Industriels de la Ville de Neuchâtel ainsi qu'à la reprise de Gaz (neuchâtelois) SA GANSA, déposé par M. André Frutschi et consorts pour les groupes des Verts de La Chaux-de-Fonds et du Locle, appuyé par le groupe POP du Locle : Pour un Service de l'énergie intercommunal ou des Montagnes neuchâteloises
- 4.3. Du 26.09.2007, déposé dans le cadre de la discussion de deux rapports concernant des cessions de terrain à la rue des Dentellières pour permettre la construction de maisons familiales, du groupe des Verts, par Mme Aline Perez-Graber : Pour des constructions plus respectueuses de l'environnement

- 4.4. Du 05.06.2008, déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant la création de 18 places de parc à l'avenue du Collège, du groupe socialiste, par M. Gérard Santschi : Stationnement en ville du Locle
- 4.5. Du 03.03.2009 lors de la séance commune des Conseils généraux de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, déposé dans le cadre de la présentation du contrat d'agglomération du Réseau des 3 villes, des groupes socialistes des 3 villes : Pour une meilleure utilisation des transports publics : introduction de la règle du "prendre avec"
- 4.6. Du 03.03.2009 lors de la séance commune des Conseils généraux de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, déposé dans le cadre de la présentation du contrat d'agglomération du Réseau des 3 villes, du groupe PopVertsSol de Neuchâtel, ainsi que des groupes des Verts et du POP de La Chaux-de-Fonds et du Locle : Mesures concernant la formation
- 4.7. Du 08.09.2010 (séance commune La Chaux-de-Fonds Le Locle), dans le cadre de la discussion du rapport des Conseils communaux relatif à l'adoption du règlement de la Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain horloger La Chaux-de-Fonds – Le Locle, postulat du POP (modifié) : Etude de solutions pour intégrer les partis dans la commission d'experts
- 4.8. Du 08.09.2010 (séance commune La Chaux-de-Fonds Le Locle), dans le cadre de la discussion du rapport des Conseils communaux relatif à l'adoption du règlement de la Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain horloger La Chaux-de-Fonds Le Locle, postulat du PS : Création d'une lettre d'information à parution régulière concernant le développement de notre inscription à l'UNESCO
- 4.9. Du 08.05.2012, déposé dans le cadre de la discussion du rapport de la commission financière concernant la révision du statut pour les conseillers communaux, postulat du groupe socialiste par M. David Taillard : Présidence tournante pour le Conseil communal
- 4.10. Du 03.10.2013, déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant une vente de terrain à la rue de France, postulat du groupe POP par M. Jean-Marie Rotzer : Pour une arborisation du côté nord de la rue de France
- 4.11. Du 10.12.2013, déposé dans le cadre de l'examen du budget 2014, postulat du groupe PLR par M. Claude Dubois : Pour une redistribution des impôts des personnes physiques sur la base de la redistribution des personnes morales

# Du 27 novembre

Création d'une commission occasionnelle relative à l'étude du postulat du groupe socialiste, du 8.5.2012 : Présidence tournante pour le Conseil communal

<u>Article premier.-</u> Une commission occasionnelle de 9 membres issus du Conseil général est constituée.

Art. 2.- Cette commission est chargée de répondre au postulat du groupe socialiste, du 8.5.2012 : Présidence tournante pour le Conseil communal.

<u>Art. 3.-</u> Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

# Crédit de Fr. 360'000.- pour la réfection de la rue de Bellevue (partie Est) avec reprise complète de la chaussée et réfection du mur de soutènement

Article premier.- Un crédit de Fr. 360'000.- est accordé au Conseil communal pour la réfection de la rue de Bellevue (partie Est) avec reprise complète de la chaussée et réfection du mur de soutènement.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte 501.021.

Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5%.

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit

<u>Art. 5.-</u> Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

# Crédit de Fr. 140'000.- pour le remplacement du collecteur unitaire de la rue de Bellevue (partie Est) par un système séparatif

Article premier.- Un crédit de Fr. 140'000.- est accordé au Conseil communal pour le

remplacement du collecteur unitaire de la rue de Bellevue (partie Est) par un

système séparatif.

Art. 2.- La dépense sera portée aux comptes :

501.196 pour les eaux usées Fr. 66'000.-501.261 pour les eaux claires Fr. 74'000.-

Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5 %.

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

# Crédit d'investissement de Fr. 752'000.00 pour des transformations au collège Daniel-JeanRichard et l'aménagement des salles de sciences au collège Beau-Site

Article premier.- Un crédit de Fr. 752'000.- est accordé au Conseil communal pour des

transformations au collège Daniel-JeanRichard et l'aménagement des salles de

sciences au collège Beau-Site.

Art. 2.- Les dépenses seront portées aux comptes :

503.154 pour le collège Daniel-JeanRichard 11 Fr. 692'000.-. 503.159 pour le collège de Beau-Site Fr. 60'000.-

<u>Art. 3.-</u> Les modalités d'amortissement seront de 6% pour les deux dépenses.

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

# Règlement concernant l'exploitation d'une caméra de surveillance dans le hall d'entrée de l'immeuble Technicum 21

## Article 1. Conditions générales et but

<sup>1</sup> La vidéosurveillance dissuasive du domaine public et privé communal est autorisée pour autant qu'il n'y ait pas d'autres mesures plus adéquates, propres à assurer la sécurité, en particulier la protection des personnes et des biens.

# Article 2. Autorité responsable

<sup>1</sup>Le Conseil communal est le maître du fichier des enregistrements effectués à l'aide de caméras de surveillance

#### Article 3. Zone de vidéosurveillance

Le bâtiment surveillé est le hall d'entrée de l'immeuble Technicum 21 – Le Locle.

## Article 4. Sécurité des données

<sup>1</sup>Des mesures de sécurité appropriées sont prises afin d'éviter tout traitement illicite des données, notamment en limitant l'accès aux données enregistrées et aux installations qui les contiennent.

# Article 5. Traitement des données

<sup>1</sup> Toutes les images sont floutées et cryptées automatiquement.

<sup>2</sup>Les images enregistrées ne peuvent être visionnées qu'en cas de déprédation ou d'agression. Elles ne peuvent être traitées que pour atteindre le but fixé à l'article premier.

<sup>3</sup> Outre la Police, seuls les personnes désignées par le Conseil communal sont autorisées à visionner les images pour retrouver le passage sur lequel figure(nt) le(s) responsable(s) de l'infraction constatée et rendre nettes les images.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le présent règlement définit les conditions selon lesquelles la vidéosurveillance peut être exercée, conformément à la Convention inter cantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (CPDT-JUNE).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Il prend les mesures nécessaires pour prévenir tout traitement illicite. Il s'assure du respect des mesures de sécurité et des dispositions en matière de protection des données.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Il traite les demandes d'accès aux enregistrements et autres contestations relatives à la vidéosurveillance.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Un système de journalisation des données permet de contrôler les accès images.

#### Article 6. Communication des données

La communication des images est autorisée auprès de toute autorité judiciaire et/ou administrative aux fins de dénonciations des agressions ou déprédations constatées.

# Article 7. Information

#### Article 8. Horaire de fonctionnement

L'horaire de fonctionnement des installations pour atteindre le but fixé est le suivant :

Lundi – vendredi : 17h00 – 07h45 Week-end et jours fériés : non-stop

Durée de conservation

#### Article 10. Durée d'utilisation de la vidéosurveillance

## Article 11. Entrée en vigueur

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent règlement qui entre en vigueur immédiatement.

#### Article 12. Sanction

Article 9.

Le présent règlement est soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

#### Du 10 décembre

# Budget de l'exercice 2015

Article premier.- Est approuvé le budget de l'exercice 2015 qui comprend :

a) le budget de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr.	80'242'445
Revenus d'exploitation	<u>Fr.</u>	75'406'224
Résultat d'exploitation	Fr.	4'836'221
Charges financières	Fr.	4'057'100
Produits financiers	<u>Fr.</u>	<u>4'197'890</u>
Résultat provenant de financements	Fr.	-140'790
Résultat opérationnel	<u>Fr.</u>	4'695'431
Charges extraordinaires	Fr.	0
Revenus extraordinaires	<u>Fr.</u>	0
Résultat extraordinaire	<u>Fr.</u>	0
Résultat total		

b) le budget des investissements du patrimoine administratif qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses sur crédits budgétaires	Fr.	4'003'000
Dépenses sur crédits déjà votés	Fr.	1'773'000
Dépenses sur crédits à demander	<u>Fr.</u>	10'689'000

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Les parties d'images qui dépassent le périmètre fixé ne peuvent être rendues nettes.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Les images sur lesquelles figurent les auteurs présumés d'une infraction peuvent être visionnées par le Conseil communal dans son ensemble afin de juger de l'opportunité de l'ouverture de procédures judiciaires et/ou administratives.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Les caméras doivent être parfaitement visibles.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Des panneaux clairs et visibles informent les personnes qu'elles se trouvent dans les zones de vidéosurveillance.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ils doivent indiquer la base légale sur laquelle se fonde la vidéosurveillance, et préciser que le Conseil communal est l'autorité responsable.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La durée de conservation des images ne peut excéder 96 heures.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>La vidéosurveillance fera l'objet d'une réévaluation tous les cinq ans par le Conseil communal pour savoir si elle est toujours utile.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le Conseil communal privilégiera le moyen de surveillance disponible sur le marché au moment de son évaluation qui impacte le moins possible la personnalité des individus.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le Conseil communal indiquera au préposé s'il entend poursuivre la vidéosurveillance en motivant son choix.

Total des dépenses	<u>Fr.</u>	16'465'000
Recettes sur crédits budgétaires	Fr.	41'500
Recettes sur crédits déjà votés	Fr.	100'000
Recettes sur crédits à demander	<u>Fr.</u>	<u>1'594'000</u>
Total des recettes	<u>Fr.</u>	1'735'500
Total à amortir	<u>Fr.</u>	14'729'500

c) le budget des dépenses concernant le patrimoine financier :

Dépenses sur crédits budgétaires	Fr.	400'000
Dépenses sur crédits déjà votés	Fr.	335'000
Total des dépenses du patrimoine financier	Fr.	735'000
Recettes sur crédits déjà votés	Fr.	1'000'000
Total des recettes du patrimoine financier	Fr.	1'000'000
Total des investissements du		_
patrimoine financier	Fr.	-265'000

<u>Art. 2.-</u> Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des communes.

# Transactions immobilières dans le cadre du budget 2015

Article premier.- Tous les pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux

transactions immobilières découlant de travaux effectués dans le cadre du budget

pour l'exercice 2015.

<u>Art. 2.-</u> Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

# Octroi d'un crédit d'investissements pour l'exercice 2015

<u>Article premier.-</u> Un crédit d'investissements de Fr. 4'403'000.- est accordé au Conseil communal

pour l'exercice 2015.

Art. 2.- Tous les pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux

transactions immobilières découlant des travaux effectués dans le cadre de ces

investissements.

Art. 3.- Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Art. 4.- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

## Renouvellement ou conclusion des emprunts

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à renouveler ou conclure des emprunts pour un

montant global de Fr. 12'000'000.-, en une ou plusieurs tranches, aux meilleures conditions du jour, à des échéances et auprès des prêteurs de son choix afin de

financer le budget 2015.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du

délai référendaire.

# CRÉDITS EXTRABUDGÉTAIRES VOTÉS DURANT L'ANNÉE 2014

	Fr.	Fr.
Promotion <u>Crédit suppl. fonctionnement</u> pour participation à Modhac	80'000.—	80'000.—
Affaires culturelles Remplac. installation son & lumière Casino-Théâtre-Cinéma	270'000.—	270'000.—
Instruction publique, jeunesse Nouvelle structure pour la politique de la jeunesse	238'000.—	238'000.—
Routes, génie civil, terrains, mobilité Mise en place de voies bus en ville du Locle Aménagement route provisoire aux Saignoles Réfection route de Beau-Site, partie ouest Réfection route des Etangs Crédit compl. aménag. route aux Saignoles Assainissement passage à niveau du Raya Acquisition de terrain aux Saignoles (Hoirie Bôle) Acquisition de terrain aux Saignoles (Etat de Neuchâtel) Acquisition de terrain aux Billodes (Viteos) Concours projets place du 1 <sup>er</sup> Août et esplanade de la gare Réfection route de Bellevue, partie Est	1'125'000.— 161'000.— 640'000.— 480'000.— 734'800.— 208'000.— 3'620'000.— 174'000.— 205'000.— 290'000.— 360'000.—	7'997'800.—
STEP Collecteur route de Beau-Site, partie ouest Collecteur séparatif route des Etangs Travaux sur canalisations 2014 Collecteur séparatif secteur des Saignoles Evacuation des eaux secteur des Saignoles Collecteur séparatif route de Bellevue, partie Est	152'000.— 170'000.— 360'000.— 298'000.— 494'000.— 140'000.—	1'614'000.—
Immeubles Crédit compl. réaménag. annexes Cimetière Clos-aux-Vaux Transformations collèges DJ.Richard et Beau-Site	42'000.— 752'000.—	794'000.—
Sports Concours projets site du Communal (piscine couverte,)	445'000.—	445'000.—
Finances Subvention unique à la Fondation Moulins souterrains Subvention unique à la Fondation de l'Ancienne Poste	400'000.— 400'000.—	800'000.—
Service de l'eau Remplacement conduites eau – grands chantiers 2014	710'000.—	710'000.—
Total		12'948'800.—
<ul> <li>A déduire : Deux modifications de crédit PoNe – SDP</li> <li>pour la rénovation et la transformation de locaux de Grande-Rue 11-13 pour Police neuchâteloise – Crédit 2012 Fr. 590'000, porté à Fr. 430'000</li> <li>pour la création du service du domaine public – Crédit 2013 Fr. 410'000, porté à Fr. 305'000</li> </ul>	./. 160'000.— ./. 105'000.—	./ . 265'000.—
TOTAL NET	-	12'683'800.—

# **BUREAU PROMOTIONNEL ET CULTUREL**

#### Synthèse et commentaires

2014 restera certainement dans les annales comme une année exceptionnelle pour le bureau promotionnel. En effet, 6 événements phare auront marqué la vie locloise :

- Au printemps, Le Locle dévoile ses secrets ... En collaboration avec le CIFOM-ET du Locle, une nouvelle application est mise en place pour Smartphone et tablette : "Le Locle, découverte". En scannant les nombreux QRcode, le touriste de passage ou le résident loclois peut ainsi découvrir les richesses et l'histoire de la Ville du Locle. 2 parcours ont, dans un premier temps, été mis en place avec le "Parcours horloger" et les salles de l'Hôtel de Ville. D'autres lieux et parcours suivront.
- Le jeudi 3 juin, et par une des plus belles journées de l'été, le Conseil fédéral est en course d'école dans le canton de son président, Didier Burkhalter. L'accueil donné au Château des Monts par le Conseil communal au complet et la population est marqué par la convivialité et la bonne humeur de tous. Manifestement, un très beau souvenir. La présence de l'ensemble des médias de toute la Suisse a permis de transmettre de magnifiques images positives de notre ville et de sa région.
- L'été 2014 sera l'été des grands travaux dans la salle de spectacle du Casino-théâtre. En effet, suite à un crédit du Conseil général, la sono, qui datait de plus de 15 ans, est totalement remplacée. De même, un rajout important de projecteurs lumière et l'installation complémentaire pour le cinéma du son 5,1 et 7,1 viennent compléter le nouveau matériel technique de la salle pour la rendre totalement multifonctionnelle.
- En septembre, et dans le cadre de la Foire du Livre, la Ville du Locle sort sa 4<sup>ème</sup> BD intitulée "A l'heure du Locle", marquant ainsi de belle manière et de façon originale le 5<sup>ème</sup> anniversaire de l'entrée de la Mère Commune au patrimoine mondial de l'Unesco pour son urbanisme horloger.
- Répondant à une demande du comité de Modhac, la Ville du Locle est l'hôte d'honneur de la manifestation à fin octobre. 125m² sont mis à contribution pour présenter les atouts promotionnels de la ville. Grâce au magnifique travail des différents services communaux et maîtres d'état mandatés pour l'occasion, le stand remporte un très beau succès et plus de 2000 personnes participent au grand concours organisé sur place. La capitale mondiale des amoureux a ainsi transmis un message dynamique et convivial aux quelque 50'000 visiteurs.
- Pour la première fois, et de façon innovatrice, les autorités locloises et le chargé de promotion ont souhaité, par un courrier, une bonne année 2015 à toutes les familles de la Ville du Locle.
   Ces vœux étaient accompagnés de divers bons offerts par les commerçants loclois désireux de participer à cette action.

## **Fonctionnement**

Les diverses animations ou prestations mises en place ces dernières années ont bien entendu également été réactivées en 2014. Citons comme exemples parmi d'autres la torrée des nouveaux arrivants ou encore la plantation d'un arbre pour célébrer les nouveaux nés dans la cité.

## **SERVICE DES FINANCES**

#### **Introduction**

Le service des finances est organisé en différents « domaines » : le domaine de la comptabilité et celui de la caisse communale, facturation et contentieux, localisés au rez-de-chaussée de Technicum 21, et le domaine informatique au deuxième étage du même bâtiment. L'effectif du service des finances comprend 10 personnes occupées pour un total de 8,9 équivalent plein temps (EPT) au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2014, il y a une diminution du taux d'activité de 100% à 80% (0,2 EPT) au poste de contrôleur interne. Une augmentation du taux d'activité pour ce dernier poste avait été octroyée de manière transitoire sur la période décembre 2013 à décembre 2014 dans le cadre de la mise en place du nouveau plan comptable MCH2.

Dans le détail, l'effectif du service des finances au 1<sup>er</sup> janvier 2015 en équivalent plein temps est le suivant :

Comptabilité, y.c. assurance, contrôle interne et chef de service	4,4
Caisse, facturation, contributions et contentieux	2,5
Informatique	2,0
TOTAL	8,9

De plus, deux apprentis sont accueillis dans le service durant l'année.

#### Assurances

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'ensemble du portefeuille d'assurance de la ville du Locle est suivi par un courtier en assurances dans l'optique de bénéficier d'une approche professionnelle dans un domaine toujours plus complexe, en particulier au chapitre des procédures des marchés publics. En corollaire, la gestion administrative des assurances a été reprise par le service des finances afin d'avoir une vision globale des couvertures d'assurance et de garantir le lien avec le courtier.

De manière synthétique, nous pouvons dire que l'année 2012 a été consacrée à la mise en œuvre de l'inventaire des biens de toute la commune et l'année 2013 à la réorganisation de notre portefeuille d'assurance en optimisant nos couvertures (pour le détail, voir le rapport de gestion 2013).

Le gros du travail de restructuration est ainsi derrière, et l'année 2014 a été axée sur la continuité et le suivi du portefeuille d'assurance, en adaptant si besoin les valeurs des polices.

Ce suivi a démontré une lacune de couverture pour ce qui concerne les chantiers de la ville. Une police a ainsi été conclue comprenant une couverture pour :

- les travaux de construction : elle couvre la prestation de construction ainsi que les installations et les ouvrages environnant cette prestation et permet d'éviter les retards sur les chantiers ;
- la responsabilité civile du maître de l'ouvrage : elle couvre les dommages matériels et les lésions corporelles faites à des tiers ainsi que les prétentions injustifiées.

Hormis les gros chantiers qui devront faire l'objet d'une couverture ad hoc, l'ensemble des travaux de génie civil ou du bâtiment ne dépassant pas 2 millions de francs bénéficie de cette couverture. La prime est définie en fonction du montant total des investissements en fin d'année. Elle est estimée à environ 6'500.- par année et sera ajoutée dans les projets d'investissement concernés.

Pour l'année 2014, les montants liés aux sinistres par branche sont résumés dans le tableau cidessous :

Types d'assurance	Nb sinistres	Montants perçus	Franchises payées	Couverture d'assurance
		perçus	payees	nette
RC	1	8'128.75	5'000.00	3'128.75
Choses + bâtiments	17	69'427.20	10'000.00	59'427.20
Machines	1	4'492.85	2'000.00	2'492.85
Flotte véhicules	4	30'664.05	2'000.00	28'664.05
TOTAL	23	112'712.85	19'000.00	93'712.85

## Nouveau modèle comptable harmonisé MCH2

Le MCH2 vise, autant que possible, à uniformiser la présentation des comptes des cantons avec le nouveau modèle comptable (NMC) de la Confédération. Il convient en outre d'ajouter que les divergences entre les normes internationales privées et les normes comptables actuellement en vigueur (MCH1) doivent être réduites. Le MCH2 veut ainsi permettre une information transparente en mettant en avant le principe de l'image fidèle et notamment en interdisant la constitution des réserves cachées ou des évaluations effectuées de façon arbitraire. À plus long terme, le MCH2 devrait ainsi permettre de répondre aux nouvelles exigences en matière de comptabilité publique (norme IPSAS) et de rapprocher encore la comptabilité publique de celle de l'économie privée.

#### L'année 2014 a été intensive avec :

- l'application du nouveau plan comptable MCH2 pour le budget 2015. Cela a nécessité un travail important pour la refonte complète du plan comptable en tenant compte des spécificités de la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes qui entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- La mise en place d'un nouvel ERP financier (Abacus) pour la réalisation du budget 2015, ainsi que la mise en place d'une nouvelle interface de facturation (ETIC) qui devait être fonctionnel au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Après une année 2011 consacrée aux travaux du sous-groupe de travail comptabilité, qui avait la tâche d'examiner la manière d'appliquer les recommandations formulées par le manuel MCH2, puis une année 2012 permettant de finaliser cette première étape et de « passer la main » au sous-groupe législation, l'année 2013 a vu l'élaboration d'une nouvelle loi sur les finances identique pour le canton et les communes qui a été adoptée par le Grand Conseil le 24 juin 2014 (Loi sur les finances de l'Etat et des communes – LFinEC). Par la suite, le Conseil d'Etat a adopté le règlement d'application de la LFinEC le 20 août 2014 (RLFinEC).

En 2014, le service des finances a eu une participation active dans quatre groupes de travail :

- 1. Groupe de travail MCH2 avec le service des communes :
  - Objectif: Résolution de problèmes particuliers à la mise en place du MCH2 et à l'application de la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFInEC).
  - Composition : service des communes, responsables financiers des villes et de trois communes
- 2. COPIL ERP Abacus avec le CEG:
  - Objectif : Définition des principales options à retenir dans le paramétrage du nouvel ERP financier.
  - Composition : CEG, service des communes, responsables financiers des villes et de deux communes
- 3. Groupe de travail comptabilité générale Abacus avec le CEG :

- Objectif : Traitement plus spécifique des aspects métiers à mettre en place.
- Composition : CEG, service des communes, responsables comptabilité et finances des communes concernées par le MCH2 en 2015.

En parallèle, un COPIL pour la mise en place d'Abacus a été initié en 2013 en ville du Locle et s'est poursuivi en 2014, avec des représentants du CEG, afin de traiter des problèmes concrets à résoudre pour la mise en place du nouvel ERP au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Des formations particulières ont été mises sur pied par le CEG pour les futurs utilisateurs.

#### Gestion de la dette

L'Etat de la dette au 1er janvier 2014 était de 94'211'830.- francs.

En 2014, un emprunt est arrivé à échéance et a été remboursé pour un total de :

• 3 millions le 03.07.2014 à la Bayerische Landesbank (3.045%)

A cela s'ajoutent encore divers amortissements d'emprunts (prêts LIM et UBS) pour un montant de 663'580.- francs en cours d'année, diminuant ainsi la dette d'autant.

Il n'a pas été nécessaire de refinancer ce remboursement, en raison des liquidités suffisantes et du remboursement en notre faveur d'une partie du prêt Viteos en 2014 à hauteur de 1'354'500.- francs, selon les conditions du contrat de prêt. Compte tenu de ce montant, le solde du prêt Viteos au 31.12.2014 est de 12'000'000.- francs et il fera l'objet de remboursements échelonnés jusqu'en 2016 (5 millions en 2015 et 7 millions en 2016) tenant compte de nos propres échéances de remboursements d'emprunts.

Compte tenu de ces éléments, **l'état de la dette au 31.12.2014 se monte à 90'548'250.- francs** (94'211'830 – 3'000'000 – 663'580), soit un désendettement de 3'663'580.- francs. Le taux moyen de la dette en 2014 se monte à 2,58%.

De manière générale, nous pouvons relever que les conditions d'emprunts ont été encore très favorables en 2014, avec des taux d'intérêt pratiqués toujours très bas. La tendance constatée début 2015 au moment de la rédaction de ce texte, avec notamment l'abandon du taux plancher par le BNS et l'application d'un taux d'intérêt négatif, a pu encore voir baisser les taux à des niveaux historiquement bas de bon augure pour les futurs renouvellements d'emprunts à réaliser en 2015.

#### Bureau de la comptabilité

#### Généralités

Le bureau de la comptabilité regroupe l'ensemble de l'activité comptable de l'administration communale. La gérance communale et les services sociaux possèdent des comptabilités décentralisées.

## Tâches principales de la comptabilité

La comptabilité dépend administrativement et fonctionnellement du service des finances. Elle exerce ses activités en toute indépendance et applique les principes généraux reconnus en matière de gestion comptable.

- Tenue des comptes pour l'ensemble de la Ville et de comptabilités annexes ;
- Elaboration des travaux liés au bouclement des comptes et des budgets ;
- Elaboration des rapports des comptes et budgets ;
- Suivi des investissements ;
- Gestion et suivi des immobilisations ;
- Etudes, analyses et rapports financiers divers ;
- Gestion et saisie des fournisseurs pour l'ensemble de la Ville ;

- Calcul des prix de revient ;
- Suivi et formation des apprentis ;
- Etablissement de diverses demandes de subventions ;
- Projections comptables, évaluation probable des comptes ;
- Suivi de la mise à jour du logiciel comptable.

### Tâches principales du contrôleur financier

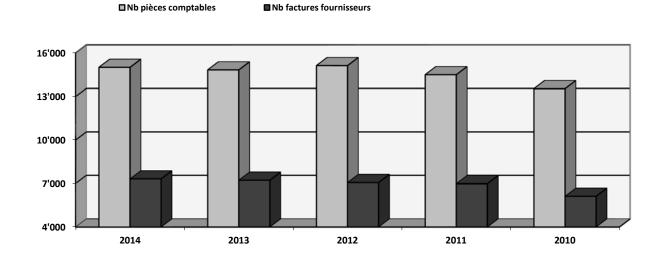
Le contrôle financier dépend administrativement du service des finances. Il est fonctionnellement subordonné au Conseil communal. Il exerce ses activités en toute indépendance et applique les principes généraux reconnus en matière de révision comptable et d'examen du contrôle interne.

#### Le contrôle financier consiste à :

- Etre l'organe de contrôle de la Commune pour les domaines comptables et financiers ;
- Conseiller les services dans les domaines comptables et financiers ;
- Vérifier le respect des procédures mises en place par le Conseil communal pour les aspects financiers;
- Assurer que les comptes respectent les lois et règlements en vigueur, ainsi que les principes comptables ;
- Contrôler et répertorier divers fonds et caisses appartenant à la Commune ;
- Uniformiser les imputations comptables ;
- Etablir et distribuer des états financiers ;
- Collaborer avec l'organe de révision.

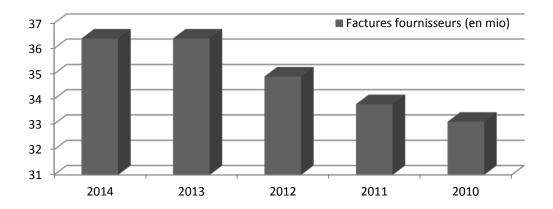
## La comptabilité en chiffres - pièces comptables

Nombre de pièces comptables	2014	2013	2012	2011	2010
Comptabilité générale	15′001*	14′823	15′233	14′492	13′532
Dont des factures fournisseurs	7′310*	7′218	7′059	6′978	6′125
Evolution en % de l'année précédente du nombre de pièces comptables	+1.1%*	-2.7%	+5.1%	+8.5%	+4.5%
*chiffre arrêté le 29.01.2015					



### La comptabilité en chiffres - paiements fournisseurs

	2014	2013	2012	2011	2010
Factures fournisseurs (en mio)	35.3	36.4	34.9	33.8	33.1



#### Explication des évolutions

Le nombre de pièce comptables et des factures fournisseurs est relativement stable depuis 2012. En effet, les petites variations enregistrées dépendent de l'activité des services communaux tout au long de l'année.

Les paiements des factures fournisseurs sont hebdomadaires (le jeudi). Ils comprennent toutes les factures qui concernent tant les comptes de fonctionnement que le compte des investissements de l'ensemble des services communaux.

#### Contrôle de caisses décentralisées

En 2014, le contrôle financier a effectué les vérifications de caisses décentralisées suivantes :

- Etat civil
- Cycles 1 et 2
- Cycle 3
- Gérance communale
- Urbanisme

Conformément aux principes généraux reconnus en matière de règles comptables, le contrôle interne a procédé aux vérifications nécessaires par des sondages appropriés et efficaces. Les rapports de contrôle ne font apparaître aucune remarque comptable particulière. Les seules recommandations concernent la mise en place de processus de travail simplifié. Par conséquent, la tenue de ces caisses répond parfaitement aux règles et pratiques en la matière.

## Projets particuliers ou information

#### Annexes des comptes annuels

Dans la continuité de la mise en place du MCH2 (modèle des comptes harmonisés 2) et en référence à la recommandation  $n^\circ$  16 de la présentation des comptes harmonisés publiée par la conférence des directeurs cantonaux des finances ainsi qu'a l'application des articles 21 à 26 de la RLFinEC, différentes annexes doivent être présentées lors de la publication des comptes.

De ce fait et afin d'intégrer progressivement l'entrée en vigueur de ce modèle, il a été décidé de mettre en place chaque année une ou deux annexes supplémentaires dans le rapport des comptes.

A ce jour cinq annexes ont été publiées, à savoir :

- Annexe 1 ; sur les indicateurs harmonisés définis par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales
- Annexe 2 ; sur l'engagement des financements spéciaux réserves
- Annexe 3 ; sur l'utilisation de la réserve « Mesures anticycliques et projets d'agglomération »
- Annexe 4 ; sur la réserve de préfinancement PDPM
- Annexe 5 ; sur les valeurs d'acquisition et les valeurs comptables des participations telles que les actions, titres et parts sociales.

Pour les comptes 2014, il a été décidé de compléter le rapport des comptes par une 6<sup>ème</sup> annexe soit :

- Annexe 6; sur les provisions.

En effet, conformément à cette recommandation, le but est d'informer le lecteur des provisions existantes, leur but et les montants figurant au bilan.

### Réévaluation du patrimoine financier

Egalement dans le prolongement de la mise en place du MCH2 (modèle des comptes harmonisés 2) et en référence à la recommandation n° 19 de la présentation des comptes harmonisés publiée par la conférence des directeurs cantonaux des finances ainsi qu'a l'application de l'article 45 de la RLFinEC, le patrimoine financier doit faire l'objet d'un retraitement sur la base des valeurs vénales.

Toujours selon l'article 45 de la RLFinEC lettre 4 :

Les évaluations des immeubles du patrimoine financier ultérieures à l'année de leur première inscription au bilan sont déterminées selon l'une des deux méthodes reconnues ci-après:

- a) méthode de la valeur de rendement: la méthode consiste à calculer la valeur vénale par la capitalisation des loyers bruts en prenant en compte une espérance de rendement adaptée au risque;
- b) méthode du Discounted Cash Flow (DCF): la méthode permet d'estimer la valeur vénale d'un immeuble en actualisant ses flux de trésorerie futurs estimés.

Dès lors, conformément à la deuxième partie du mandat confié à la fiduciaire Leitenberg par le Conseil communal (1<sup>ère</sup> partie : révision des comptes, 2<sup>ème</sup> partie : contrôle du fonctionnement interne d'un service), il a été opté de procéder cette année pour la 2<sup>ème</sup> partie au retraitement du patrimoine financier en collaboration de la Gérance communale, de la fiduciaire et du service des finances. Par conséquent, courant novembre 2014, les responsables internes de la ville ainsi que deux représentants de la fiduciaire se sont rencontrés dans le but de définir les contours du mandat. Les conclusions de cette analyse sous la forme de recommandations seront connues au premier semestre 2015 au plus tard.

#### Caisse, facturation, contributions et contentieux

#### Caisse:

La caisse communale exécute des travaux divers en relation, non seulement avec les finances mais aussi avec une large gamme de renseignements qu'ils soient fiscaux, liés à la facturation ou encore d'ordre général sur la vie de la commune et ses règlements.

Parmi les tâches les plus récurrentes on trouve :

- 1. Gestion de toute la facturation des services communaux
- 2. Vente de billets de trains à prix réduit (Flexicard)
- 3. Gestion des comptes bancaires et postaux
- 4. Gestion des impôts, déclarations, encaissements et écritures liées à l'Etat
- 5. Gestion des débiteurs et du contentieux général

Il nous paraît important, au vu de l'introduction des paiements par cartes de crédit, de vous donner, ci-après, un aperçu des recettes réalisées, par service, grâce à ce moyen de paiement :

Services	2014	2013
Promotion de la ville	710.00	1'052.50
Caisse communale	13′902.00	25'085.00
Musée d'Horlogerie	8'976.00	8'830.00
Moulins souterrains	27'394.00	21'150.70
Contrôle des habitants	13'065.00	30'598.50
Etat civil	25'625.00	26'560.00
Clinique dentaire	1'480.00	
Total	91'152.00	113'276.70

#### Facturation et contentieux :

Au niveau de la facturation et du suivi, voici l'évolution sur les cinq dernières années :

	2014	2013	2012	2011	2010
Nombre de factures traitées	17'747	15′063	14'590	11'316	10'465
% augmentation	+17.82	+3.25	+28.93	+8.13	-1.85
Nombre de rappels	2320	1970	1813	1714	1708
Nombre d'arrangements	305	153	230	156	126
Nombre de poursuites engagées	789	692	597	638	651

Les actes de défaut de biens sont toujours négociés par une entreprise spécialisée dans le recouvrement de ce type de dette ce qui, pour la commune, représente une recette de 60% de chaque acte de défaut de biens qui a fait l'objet d'un recouvrement.

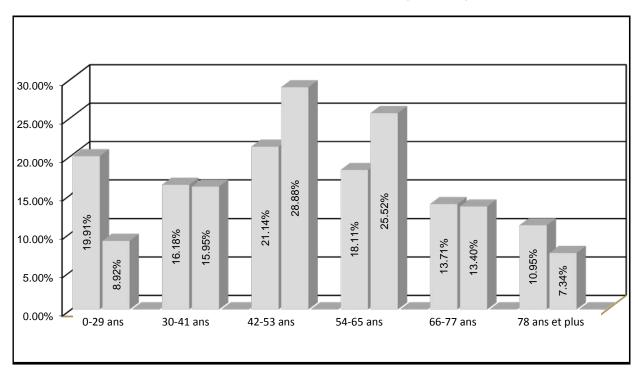
### Impôts:

## Considérations générales

La proportion de contribuables taxés au bouclement de l'exercice 2013 est de 91.42 % pour notre commune. Il faut toutefois noter que dans ce chiffre sont incluses 374 taxations d'office (contribuables qui ne remplissent pas leur déclaration d'impôt); ce chiffre, en hausse constante (260 en 2013), est inquiétant et nous laisse perplexes.

Ci-dessous deux graphiques montrant la répartition des contribuables par catégorie d'âge ainsi que l'impôt moyen par contribuable et par groupe d'âge. Il est à noter que ces chiffres ne reflètent que les personnes taxées, d'office ou non, la situation est arrêtée au 4 février 2015.

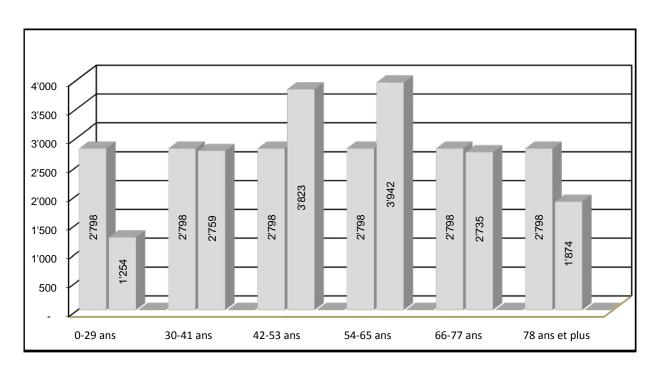
# Répartition des contribuables par catégorie d'âge



Colonnes de gauche : Répartition des contribuables

Colonnes de droite : Répartition du produit de l'impôt (revenu et fortune cumulés)

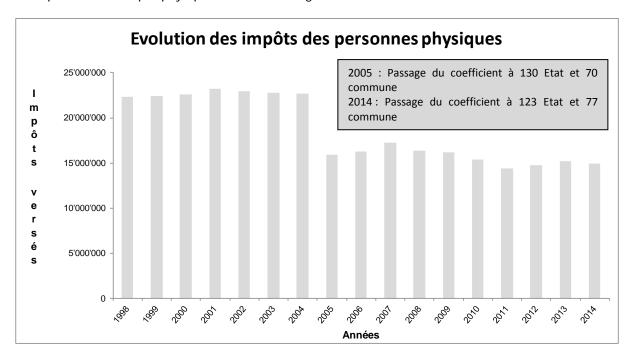
# Impôt moyen par contribuable et par groupe d'âge, en francs

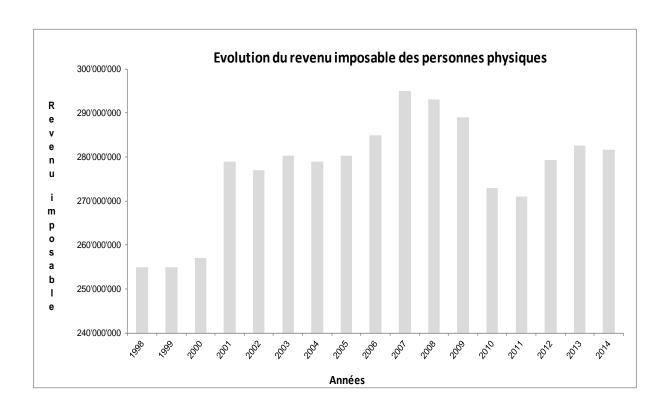


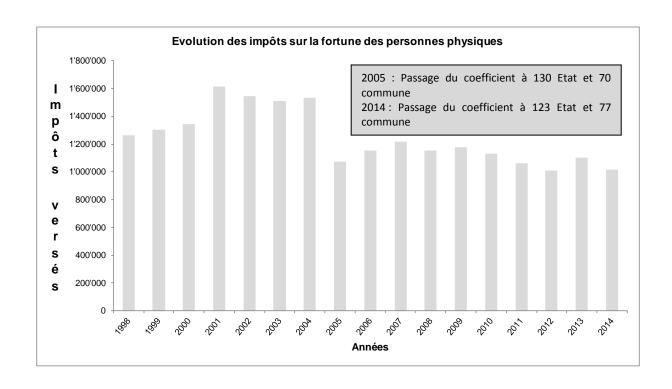
Colonnes de gauche : Impôt moyen par habitant (revenu et fortune cumulés)
Colonnes de droite : Impôt moyen par groupe d'âge (revenu et fortune cumulés)

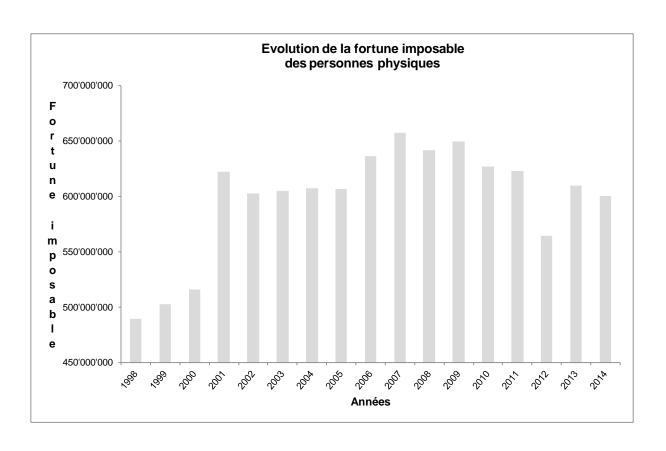
## Personnes physiques

Nous vos donnons, ci-après, quelques statistiques sur l'évolution des revenus et fortunes imposables ainsi que celle de l'impôt payé pour ces deux catégories.









Quelques tableaux de renseignements généraux sur la fiscalité et les contribuables :

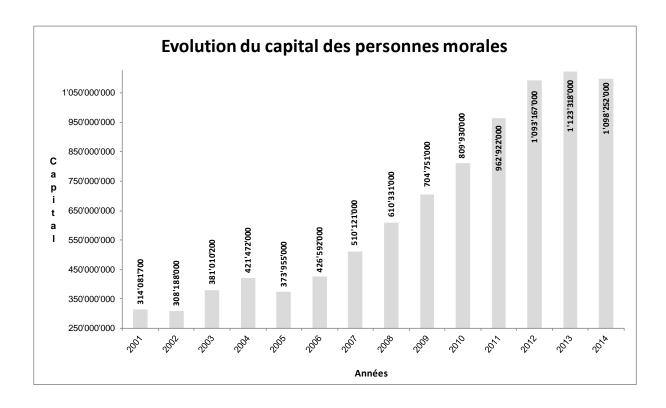
Impôt direct communal sur le revenu des personnes physiques – Taxation 2013

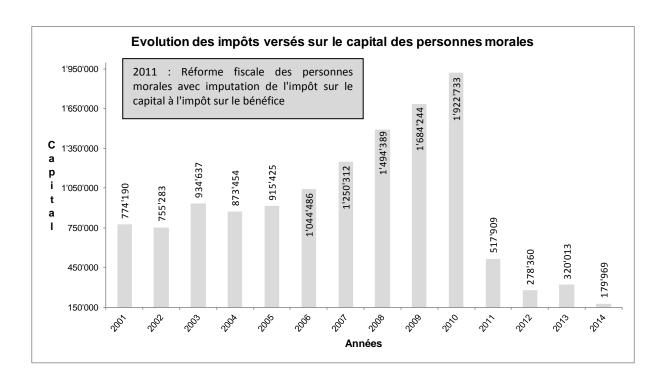
Catégorie revenu imposable	Libellé de la catégorie	Nombre de taxations	Nombre de taxations répartition	Revenu imposable total	Revenu imposable répartition	Impôt dû total	Impôt dû répartition
99	0 - 99	832	135	0	104	0.00	1.95
2000	100 - 2000	125	61	123'304	55'251	1'464.40	2'091.80
4000	2100 - 4000	140	26	431'452	74'133	5'237.55	3'291.55
6000	4100 - 6000	124	35	622'681	170'864	8'410.40	6'842.65
8000	6100 - 8000	108	27	757'182	190'364	13'445.15	8'616.05
10000	8100 - 10000	91	19	821'901	172'071	11'135.55	7'229.10
12000	10100 - 12000	85	17	935'534	186'285	18'174.55	8'888.70
14000	12100 - 14000	99	13	1'288'663	168'411	21'201.20	6'980.75
16000	14100 - 16000	105	15	1'589'340	230'501	30'636.65	10'440.90
18000	16100 - 18000	123	13	2'090'950	221'779	42'268.35	10'098.10
20000	18100 - 20000	146	8	2'777'019	152'461	60'181.85	8'179.70
22000	20100 - 22000	141	15	2'971'719	313'959	75'750.05	13'380.15
24000	22100 - 24000	174	10	4'004'667	227'975	112'157.95	11'951.55
26000	24100 - 26000	171	8	4'290'154	198'934	135'498.95	10'092.90
28000	26100 - 28000	133	10	3'587'528	270'505	112'713.25	14'706.60
30000	28100 - 30000	131	8	3'812'283	231'756	127'032.20	15'006.15
35000	30100 - 35000	394	18	12'765'937	589'613	458'767.35	30'871.30
40000	35100 - 40000	395	8	14'816'316	302'336	589'714.10	20'373.00
45000	40100 - 45000	352	7	14'973'802	293'913	665'435.85	19'064.15
50000	45100 - 50000	360	6	17'131'056	286'333	860'863.70	20'167.85
55000	50100 - 55000	299	5	15'691'053	261'273	807'926.90	16'859.10
60000	55100 - 60000	225	4	12'915'200	224'916	678'141.95	15'394.55
65000	60100 - 65000	197	3	12'338'957	183'700	652'825.50	13'724.60
70000	65100 - 70000	173	2	11'674'095	133'940	624'909.45	8'242.90
75000	70100 - 75000	151	3	10'945'400	216'050	607'605.00	14'315.90
80000	75100 - 80000	127	2	9'842'200	152'683	547'343.00	10'133.30
100000	80100 - 100000	455	13	40'736'150	1'169'559	2'404'551.45	91'422.70
120000	100100 - 120000	242	2	26'390'700	231'500	1'677'031.05	18'336.90
140000	120100 - 140000	89	2	11'418'360	258'600	769'648.25	22'277.65
160000	140100 - 160000	44	2	6'503'105	289'900	454'786.50	25'836.75
180000	160100 - 180000	33	1	5'629'570	176'800	415'256.50	16'045.60
200000	180100 - 200000	13		2'409'000		184'957.50	
250000	200001 - 250000	15		3'367'500		280'409.10	
300000	250001 - 300000	6		1'660'100		143'363.15	
400000	300001 - 400000	9		3'114'300		278'950.50	
500000	400001 - 500000	3		1'361'700		124'140.15	
99999998	700001 et plus	3		3'457'800		318'291.25	
99999999	PreCapital	210		15'071'000		299'360.40	
Total		6'523	498	284'317'678	7'636'469	14'619'586.65	480'864.85

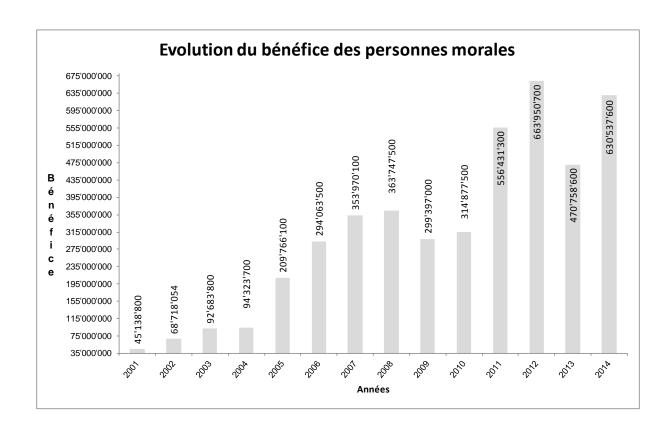
# Impôt direct communal sur la fortune des personnes physiques – Taxation 2013

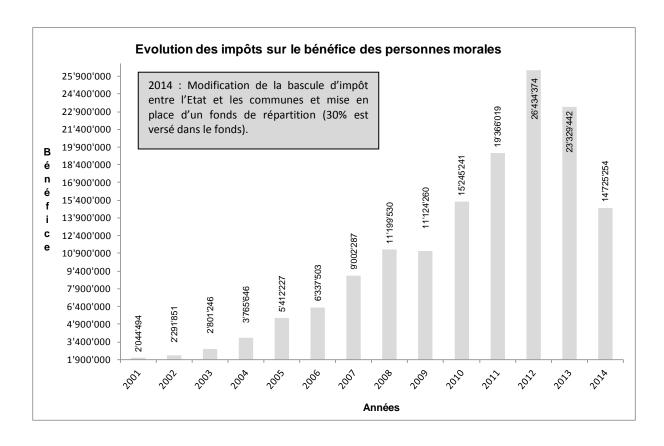
Catégorie fortune imposable	Libellé de la catégorie	Nombre de taxations	Fortune imposable total	Fortune imposable répartition	Impôt dû total
999	0 - 999	2582	13'044	5'175	0.40
20000	1000 - 20000	1253	10'217'931	729'547	321.80
40000	21000 - 40000	514	15'259'678	1'106'206	1'289.95
60000	41000 - 60000	303	15'165'064	782'897	2'254.35
80000	61000 - 80000	223	15'695'969	1'729'542	6'696.15
100000	81000 - 100000	159	14'405'136	1'520'978	8'184.90
150000	100100 - 150000	305	37'160'242	2'943'178	32'649.20
200000	151000 - 200000	233	40'286'356	2'766'000	48'988.60
250000	201000 - 250000	170	38'188'756	2'515'833	54'899.50
300000	251000 - 300000	114	31'295'356	3'034'083	47'551.55
350000	301000 - 350000	90	29'146'772	2'939'333	47'570.80
400000	351000 - 400000	64	23'930'000	1'477'000	40'815.20
450000	401000 - 450000	56	23'766'828		44'346.50
500000	451000 - 500000	36	16'995'181	465'000	33'135.50
600000	501000 - 600000	61	33'384'750	575'000	68'262.70
700000	601000 - 700000	28	18'191'900	1'301'000	38'695.30
800000	701000 - 800000	22	16'638'072	2'970'000	37'165.55
900000	801000 - 900000	20	16'853'000	1'681'000	38'412.10
1000000	901000 - 1000000	9	8'559'625	2'858'000	19'715.60
1500000	1001000 - 1500000	28	33'896'250	2'849'000	78'097.05
2000000	1501000 - 2000000	13	22'359'000	1'584'000	51'515.20
2500000	2001000 - 2500000	14	31'645'000		72'910.10
3000000	2501000 - 3000000	1	2'566'000		5'912.05
4000000	3001000 - 4000000	6	20'596'000		47'453.20
5000000	4001000 - 5000000	2	8'948'000		20'616.15
99999998	5001000 et plus	7	76'440'000		176'117.75
Total		6213	601'603'910	35'832'772	1'023'577.15

## Personnes morales









NB les montants figurant dans ces deux derniers graphiques ne tiennent pas compte des taxations tardives et des impôts arriérés.

# **INFORMATIQUE**

## **Introduction**

L'année 2014 a été principalement marquée par l'entrée en vigueur de la convention de collaboration avec le Centre Electronique de Gestion concernant les applications ABACUS (gestion financière) et ETIC (gestion communale), ainsi que la préparation des migrations en découlant.

### **Stagiaire**

Un élève de 2<sup>ème</sup> année de formation de technicien ES du CIFOM a effectué un stage de 12 semaines au sein de notre équipe de la rentrée d'août à mi-novembre.

### **Domaines d'activités**

#### Infrastructure

Le parc est principalement constitué des éléments suivants :

Parc \ Année	2014	2013	2012	2011
Postes de travail	165	152	140	137
Serveurs	19	19	17	15
Imprimantes	87	83	85	90
Photocopieurs	17	16	16	28
Fax	11	16	17	17
Téléphones	162	152	171	170
Téléphones mobiles	140	111	95	89
Comptes	202	199	174	168
Sites	18	18	17	15

#### Migration de domaine

Dans le cadre de la convention passée avec le CEG, nous avons migré notre domaine de comptes informatiques de VCH à VDN. La totalité des comptes et des postes de travail l'ont été, les derniers à la rentrée du mois de janvier 2015.

# Migration de la plage d'adresses IP + mise en service DHCP

Afin de bénéficier d'une seule plage d'adresses IP continue au lieu de plusieurs discontinues, nous avons dû migrer plus d'une centaine de clients.

Nous en avons profité pour passer en mode DHCP les postes des utilisateurs (obtention automatique d'une adresse IP par un serveur). Les autres clients restant adressés statiquement.

#### Réseau informatique

Les clients sous notre responsabilité sont localisés sur plus d'une dizaine de sites disséminés sur tout le territoire communal.

#### Sites connectés via fibre optique

- Bâtiments administratifs
  - ✓ Finances-Ressources humaines-Instruction publique (Technicum 21)
  - ✓ Hôtel de Ville (Hôtel-de-Ville 1)
  - ✓ Voirie-Garage-Forêt (Billodes 52)
- Culture
  - ✓ Bibliothèque des Jeunes (Marie-Anne Calame 15)
  - ✓ Bibliothèque de la Ville (Daniel-JeanRichard 38)
  - ✓ Musée d'horlogerie (Monts 65)
  - ✓ Musée des beaux-arts (Marie-Anne Calame 6)
  - ✓ Moulins souterrains (Col-des-Roches 25)
- Structures d'accueil extrafamilial
  - ✓ Structure d'accueil parascolaire communale « Tourbillon » (France 36-40)
  - ✓ Structure d'accueil parascolaire communale « Diapason » (Monts 24a)
  - ✓ Structure d'accueil préscolaire communale « L'Etoile » (Monts 24a)
- Autres
  - ✓ Clinique dentaire scolaire et Centre d'orthophonie (Crêt-Vaillant 37)
  - ✓ Bureau d'observation du COSC (Billodes 18)

### Connexions prévues en 2015

• Ancienne poste (Marie-Anne Calame 5)

## Connexions à l'étude

- Collège de la Jaluse (Jaluse 6a)
- Halle polyvalente (Communal 1)
- Piscine-Patinoire (Communal 3)

## Sites connectés via modem

- Musée des beaux-arts, locaux temporaires (Billodes 40)
- Structure d'accueil parascolaire « Le spiral » (Primevères 2a)

#### Sites non connectés au réseau mais bénéficiaires d'un accès internet

- Hangar forestier (Joux-Pélichet 40)
- Piscine-Patinoire (Communal 3)
- STEP (Col 21a)
- CLAAP (Daniel-JeanRichard 13)

#### Points d'accès Wifi

### <u>Interne</u>

Onze antennes sont en service dans des locaux de l'administration ; elles permettent un accès au réseau informatique communal pour les ayants droit ainsi qu'un accès à Internet pour les externes, celui-ci étant soumis à une demande d'identification par mot de passe.

- Hôtel de Ville, salle du Conseil Communal
- Hôtel de Ville, salle du Conseil Général
- Hôtel de Ville, salle des mariages
- Hôtel de Ville, salle des commissions
- Hôtel de Ville, espace UNESCO
- Technicum 21, salle de conférence
- Technicum 21, rez-de-chaussée (nouveauté 2014)
- Technicum 21, 2<sup>ème</sup> étage (nouveauté 2014)
- Technicum 21, 3<sup>ème</sup> étage (nouveauté 2014)
- Bibliothèque de la Ville, 2<sup>ème</sup> étage
- Musée des beaux-arts, Rez-de-chaussée (nouveauté 2014)

#### Externe

Trois antennes permettent au public d'accéder à Internet moyennant un enregistrement préalable de l'utilisateur.

- Hôtel de Ville, façade Est, couvre les jardins publics
- Hôtel de Ville, façade Sud, couvre le jardin du Casino
- Hôtel de Ville, façade Ouest, couvre le jardin public

## Téléphonie

Les installations téléphoniques de plusieurs sites communaux étaient désuètes et/ou plus adaptées aux besoins. Nous les avons donc modernisées tout en les équipant avec des appareils mobiles, ils peuvent à présent être joignables dans tous leurs locaux. Les sites concernés :

- Musée d'horlogerie
- Musée des beaux-arts
- Bureau d'observation du COSC

Une mise à jour de notre central téléphonique et du serveur de boîtes vocales a également été effectuée.

### Téléphonie Mobile

Entrée en vigueur d'un nouveau règlement sur la téléphonie mobile au 1<sup>er</sup> mars 2014.

## **Projets**

## Migration ERP

L'annonce de l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable harmonisé pour le secteur public (MCH2) nous a conduits à mener une réflexion quant au remplacement de notre outil de gestion financière datant de 2001. Il nous est apparu assez évident de nous joindre au CEG (Centre Electronique de Gestion de la ville de Neuchâtel) qui venait de lancer un appel d'offres pour remplacer l'outil utilisé par la ville de Neuchâtel et la plupart des communes du canton.

Cette décision nous permettant par la suite de bénéficier de la synergie émanant des différents groupes de réflexion constitués pour la gestion de ce projet au sein du canton.

L'outil financier étant fortement lié à celui pour la gestion communale (contrôle des habitants), il est apparu évident de prévoir simultanément la migration de ce dernier vers la solution équipant la ville de Neuchâtel, à savoir la solution ETIC (Environnement de Traitement des Informations Communales).

Les grandes étapes en 2014 ont été les saisies du nouveau plan comptable et du budget 2015 dans le nouvel environnement ainsi que la préparation de la reprise de données du contrôle des habitants.

La mise en production définitive étant prévue pour la rentrée 2015, tous les travaux de préparation ont été effectués durant l'année écoulée. Un énorme travail a été effectué par les principaux concernés, à savoir le service des Finances et l'équipe du contrôle des habitants.

### Gestion des heures de la voirie

La saisie et la ventilation des heures de la voirie étaient effectuées à l'aide d'un module intégré à notre outil financier. Le remplacement de ce dernier étant prévu, une réflexion a été menée pour trouver une nouvelle solution. Le choix s'est porté sur un module supplémentaire de notre outil de gestion de temps. L'entrée en production est prévue pour début février 2015 avec saisie rétroactive des heures depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

### Gestion électronique de documents

La gestion électronique des documents mise en place en avril 2010 à la comptabilité permet aujourd'hui aux utilisateurs de consulter plus de 60'000 factures fournisseurs en ligne.

Un projet de mise en place d'une gestion documentaire à l'entier de l'Administration a été initié en 2013 en collaboration avec une société de conseils. Il est aujourd'hui considérablement avancé et il est prévu une entrée en production par étapes dès l'été 2015.

#### Gestion des séances du conseil communal

Une réflexion est en cours avec le chancelier pour informatiser la gestion des séances du conseil communal.

## Déménagement du Guichet Social Régional

A l'étroit dans leurs locaux de l'Hôtel de Ville, les collaborateurs du guichet social régional ont déménagé dans des locaux fraîchement rénovés dans le bâtiment de Grande-Rue 11. En collaboration avec le service de l'urbanisme, nous avons suivi le chantier tout au long des travaux. Le câblage informatique a été refait à neuf et nous avons profité pour remplacer leurs anciens téléphones par des appareils VoIP.

#### Déménagement du SDP

L'engagement de quatre agents au service du domaine public couplé aux travaux de Grande-Rue 11 pour les futurs locaux du guichet social régional a nécessité une installation provisoire dans les locaux laissés vacants par le secrétariat du cercle scolaire à Daniel-JeanRichard 9.

Suite au déménagement du GSR à Grande-Rue 11, autant les agents situés à Daniel-JeanRichard 9 que le coordinateur et sa secrétaire situés à Grande-Rue 11 ont investi les locaux à l'Hôtel de Ville, laissés vacants par le quichet social régional.

Une fois les travaux terminés au rez-de-chaussée de Grande-Rue 11, le SDP dans son ensemble intégrera ses locaux définitifs (printemps 2015).

#### Système d'information

#### Nouvelles applications

#### ABACUS

Outil de gestion financière

Le remplacement de l'ancienne application a principalement été motivé par le fait d'utiliser le même outil que les autres communes du canton (excepté la ville de la Chaux-de-Fonds) dans l'optique de la mise en place du nouveau plan comptable (MCH2).

#### ETIC

Outil de gestion communale

Le remplacement de l'ancienne application a été principalement motivé par le fait qu'une liaison forte existe avec l'outil de gestion financière et qu'il apparaissait cohérent d'opter pour le même binôme (ABACUS-ETIC) que les autres collectivités du canton (exceptée la ville de la Chaux-de-Fonds). D'autant plus que nous étions la dernière commune neuchâteloise à ne pas utiliser ETIC.

#### JEPANOF

Logiciel de gestion des jetons de présences. Utilisé par la chancellerie pour le défraiement des membres du conseil général et des différentes commissions.

#### DORI

Progiciel de gestion du centre d'orthophonie

Le remplacement de l'ancienne application (VITOMED) a été motivé principalement par le fait de pouvoir utiliser la même solution que les centres des autres villes du canton.

#### ZAWIN

Progiciel de gestion de la clinique dentaire scolaire

Le remplacement de l'ancienne application (VITODENT) a été motivé principalement par le fait qu'il devenait difficile d'envisager l'avenir de cette application avec sérénité du fait de l'annonce du fournisseur de ne plus assurer la maintenance d'un des modules la composant. La grande majorité des patients de la clinique étant des élèves du cercle scolaire, un module d'import a été développé afin d'automatiser les mutations des patients depuis le logiciel des écoles, CLOEE.

## GELORE

Application permettant la gestion des locations et réservations.

Est actuellement utilisée pour les cartes journalières CFF, la patinoire et le stade des Jeanneret.

## MUSEUM+

Application utilisée par le MBAL pour la gestion de ses œuvres.

### NAVIG

Application de la Confédération utilisée par le contrôle des habitants pour la commande des cartes d'identité.

#### **Externe**

## Etat civil

Le responsable informatique assume également la maintenance du progiciel « *ZivisPro* » déployé dans les arrondissements d'Etat civil du canton de Neuchâtel (Montagnes Neuchâteloises, Neuchâtel, Val-de-Ruz, Les Verrières, Boudry, Cressier et Hauterive).

## Extension de la couverture Internet haut-débit en Ville du Locle

#### Centre-ville

Pour rappel, en 2011 plusieurs pétitions provenant d'habitants mécontents des services internet disponibles dans leur quartier arrivaient au Conseil communal. Le service informatique, sur demande de l'exécutif, avait alors pris contact avec différents fournisseurs d'accès pour faire un point de situation de l'offre disponible en ville du Locle.

Il en avait résulté qu'en décembre 2011, notre autorité exécutive acceptait une offre d'extension du réseau VDSL de Swisscom permettant ainsi l'amélioration de la couverture internet haut-débit sur le territoire communal.

Ces travaux d'extension du réseau VDSL sont à présent terminés suite à la mise en service en Août 2013 de la dernière armoire de distribution sise au Prévoux.

Au total, 8 armoires ont été ajoutées :

- Gérardmer
- Klaus
- Jeanneret
- Petit-Moulin

- Beau-Site
- Jaluse
- Technicum
- Le Prévoux (Les Combes)

## Quartiers périphériques

Plusieurs quartiers périphériques ne sont hélas pas concernés par cette extension du réseau car trop éloignés et surtout pas intéressants en termes de retour sur investissement par l'opérateur.

Le Conseil communal a donc accepté une demande d'aide financière émanant d'une société des Ponts-de-Martel pour aider à la mise en route d'un réseau pouvant répondre aux attentes des habitants concernés (une trentaine de bâtiments à ce jour).

L'offre de cette société consiste à relier les clients au travers d'antennes radio permettant un accès haut débit « triple-play » (internet-téléphone-télévision) moyennant un abonnement mensuel.

#### Etat de situation

La société a obtenu les autorisations pour les relais principaux

- Les Replattes
- Beauregard
- Combe-Jeanneret

Les relais suivants ont été installés (câbles tirés et supports d'antennes posés)

- Les Replattes
- Beauregard

Trois clients sont déjà raccordés au réseau (sur le relais bâtiment Bellevue 25)

#### Planification pour la suite :

- Installation du relais à la Combe-Jeanneret (février)
- Installation des antennes sur les trois relais principaux (février)
- Etudes de faisabilité chez les clients couverts par ces différents relais (février mars)
- Mise en place tête de réseau définitive (février mars)
- Installation et raccordement des clients (mars -mai)

# Tableau de synthèse du parc informatique

Bâtiment	Service	Ordinateur	Ordi. portable / tablette	Imprimante n/b	Imprimante couleur	Multifonctions n/b	Multifonctions couleur	Photocopieur n/b	Photocopieur couleur	Téléphonie std	Téléphonie externe	Téléphonie VoIP	Téléphonie VoIP (DECT)	Téléphonie mobile	Fax
Hôtel-de-Ville 1	Chancellerie	✓	✓	✓					✓	✓				✓	
	Conseil communal	✓	✓	✓						✓				✓	
	Contrôle des habitants	✓	✓	✓				✓		✓				✓	
	Etat civil	✓		✓	✓			✓		✓					✓
	Gérance communale	✓		✓						✓					✓
	Office du travail	✓		✓				✓		✓					
	Promotion de la Ville	✓	✓	✓						✓				✓	
	Urbanisme et Environnement	✓	✓	✓	✓				✓	✓				✓	
Technicum 21	Conseil communal	✓	✓	✓			✓			✓				✓	
	Finances	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓		✓	✓
	Instruction publique	✓	✓							✓				✓	
	Ressources humaines	✓	✓	✓				✓		✓		✓		✓	✓
Billodes 52	Forêt	✓			✓					✓				✓	
	Garage	✓	✓	✓			✓			✓				✓	✓
	Voirie	✓		✓					✓	✓				✓	✓
Crêt-Vaillant 37	Clinique dentaire scolaire	✓		✓								✓			✓
	Centre d'orthophonie	✓		✓	✓			✓				✓		✓	✓
Monts 65	Musée d'horlogerie	✓	✓		✓		✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓
Marie-Anne Calame 6	Musée des Beaux-Arts	✓	✓	✓			✓		✓			✓	✓	✓	
Col-des-Roches 23-25	Moulins souterrains	✓	✓		✓		✓		✓			✓		✓	✓
Daniel-Jeanrichard 38	Bibliothèque de la Ville	✓		✓			✓	✓				✓		✓	✓
Marie-Anne Calame 15	Bibliothèque des Jeunes	✓			✓							✓		✓	
Grande-Rue 11	Service du domaine public	✓		✓					✓			✓		✓	
	Guichet social régional	✓		✓	✓			✓	✓			✓		✓	✓
Billodes 18	BO-COSC	✓			✓		✓					✓	✓	✓	<b>√</b>
Monts 24a	Acc. Parascolaire - Diapason	<b>√</b>	<b>√</b>				✓					✓		✓	
	Acc. Préscolaire - L'étoile	<b>✓</b>					✓					✓		✓	
France 36-40	Acc. Parascolaire - Tourbillon	✓					✓					✓		✓	
Primevères 2a	Acc. Parascolaire - Spiral	<b>√</b>					✓				✓			✓	
Communal 3	Piscine-patinoire	✓					✓				✓			✓	
Col-des-Roches 21a	STEP	<b>✓</b>		<b>√</b>							✓			✓	<b>√</b>
Joux-Pélichet 40	Hangar forestier	✓					✓				✓				
Daniel-Jeanrichard 13	CLAAP	<b>✓</b>	<b>✓</b>		<b>√</b>		✓				✓				<b>√</b>
Clos-aux-vaux 2	Cimetière (jardinier)													<b>✓</b>	<b>√</b>

# **AFFAIRES CULTURELLES**

Nous vous fournissons, ci-après, des précisions quant à l'octroi de subventions et à leur utilisation.

#### Université populaire

La participation de la Ville est basée sur un forfait de Fr. 100.-- par cours et sur le nombre de la population (10 ct/hab), ce qui représente cette année un montant de Fr. 1'442.20.

30 participants ont suivi quatre cours, ce qui représente 7.71 % des inscriptions des Montagnes neuchâteloises.

#### **TPR**

Comme chaque année, le TPR a bénéficié d'une subvention de Fr. 35'000.--.

### Ciné-Club

Le Ciné-Club bénéficie d'une subvention annuelle de Fr. 4'000.-- et de la gratuité de la salle du Casino.

Il a organisé 11 séances en soirée et 1 matinée pour 12 projections durant la saison. La moyenne de fréquentation est de 75 personnes par séance.

### La Grange

La subvention allouée pour le théâtre La Grange est de Fr. 35'000.--.

Le théâtre La Grange a accueilli 9 spectacles en 11 représentations. La moyenne de fréquentation est de 75 personnes par représentation (soit 83%).

### **Casino**

La subvention allouée pour le Casino est de Fr. 210'000.--.

Pour cette saison, le Casino a accueilli 9 spectacles pour 9 représentations. La fréquentation est de 276 spectateurs en moyenne par spectacle (soit 89%).

La Lanterne-Magique compte 90 enfants inscrits dont l'âge est de 6 à 12 ans. Elle a organisé 9 projections et 1 séance enfantine.

## Sociétés culturelles

Les montants ont principalement été répartis comme suit :

La Grange prise en charge des loyers Fr. 5'400.-Ludothèque prise en charge des loyers Fr. 10'500.-La Lanterne magique subvention annuelle Fr. 1'500.-Nouvel Ensemble contemporain subvention de 2'000.--

Festival de marionnettes pour enfants subvention de 2'000.-- subvention de Fr. 1'000.--

Amis des concerts d'orgue subvention de Fr. 2'000.-- et prise en charge des

loyers du Temple 750.--

Festival Other jazz subvention ponctuelle de Fr. 1'000.-Découverte musicale subvention annuelle Fr. 2'000.-Album de Charlou Nada subvention extraordinaire de Fr. 3'000.--

Collectif xylocéphale aide ponctuelle de Fr. 4'000.--Compagnie Chambre Noire aide ponctuelle de Fr. 2'000.--

Association culturelle amis de V. Kohler subvention extraordinaire de Fr. 2'000.--

ainsi que diverses aides ponctuelles et la prise en charge de locations du Temple et du Casino-Théâtre.

### La Boîte à Swing

La subvention allouée pour la Boîte à Swing est de Fr. 9'000.--.

Pour cette saison, elle a accueilli 6 concerts. La fréquentation moyenne par concert est de 160 spectateurs.

### Corps de Musique

Cette année, la Ville a octroyé une subvention de Fr. 6'400.-- à la fanfare La Sociale et de Fr. 9'500.-- à La Militaire. Toutes deux ont bénéficié de la gratuité du Temple et du Casino-Théâtre.

## Sociétés sportives

prise en charge des frais de chauffage Fr. 2'100.--Judo Club prise en charge location halle polyvalente Fr. 2'500.--Street Hockey Tournoi de football prise en charge location halle polyvalente Fr. 1'050.--Tournoi des Petz prise en charge location halle polyvalente Fr. 500.-prise en charge location halle polyvalente Fr. 280.--Tournoi vétérans 24 heures nautiques prise en charge location halle polyvalente Fr. 1'440.-prise en charge location halle polyvalente Fr. 255.--Société de gymnastique Football-Club Ticino participation à la rénovation des vestiaires Fr. 3'000.--Championnat suisse de sauvetage prise en charge location halle polyvalente Fr. 300.--96<sup>ème</sup> fête cantonale de lutte suisse prise en charge location halle polyvalente Fr. 270.--Camp d'entraînement du 7 au 12 avril prise en charge location halle polyvalente Fr. 350.--Camp d'entraînement du 8 et 9 mars prise en charge location halle polyvalente Fr. 230.--Remise prix course à pied « L'Horlogère » prise en charge location du Casino-Théâtre Fr. 150.--

ainsi que diverses prises en charge de locations de la halle polyvalente et de salles.

### **Manifestations et animation**

Les montants alloués ont été essentiellement répartis comme suit :

Music Festival Promo subvention de Fr. 40'000.--

Fête et feux du 1<sup>er</sup> Août Fr. 7'500.--

Corbak Festival subvention de Fr. 5'000.-- + garantie de déficit

Fr. 3'000.--

Free'son subvention de Fr. 5'000.--

Spectacle L'Homme sans ombre subvention extraordinaire de Fr. 6'000.--

Collectif Danse prise en charge location Casino-Théâtre Fr. 1'800.--

Naima Natoli subvention exceptionnelle de Fr. 1'000.--

Festivités du bicentenaire prise en charge location Casino-Théâtre Fr. 1'500.--Amis des concerts d'orque subvention annuelle et prise en charge location du

Temple Fr. 2'500.--

VNV Rock Attitude subvention de Fr. 15'000.—

Les Tréteaux du Monde "Les Loups" représentations scolaires Fr. 7'700.—

Evaprod "Les médias, médias folies" prise en charge location Casino-Théâtre Fr. 1'700.—

ainsi que diverses aides et prises en charge de locations ponctuelles.

# Club des Loisirs - Conseil loclois du 3<sup>ème</sup> âge - AVIVO

Nos subventions annuelles sont de Fr. 2'500.-- pour le Club des Loisirs et de Fr. 2'300.-- pour le Conseil Loclois du  $3^{\text{ème}}$  âge et de Fr. 250.-- pour l'AVIVO.

A ces montants s'ajoute la prise en charge des frais de location du Casino et du Temple.

#### Subventions et dons divers

Espace solidarité prise en charge des loyers Fr. 14'000.--

Luxor Factory subvention Fr. 20'000.--Festival Racinotes subvention Fr. 2'000.--

Ekir – manger ensemble subvention exceptionnelle Fr. 3'000.-

Les Vignerons Montagnons don exceptionnel Fr. 2'000.--Association Bel Horizon subvention Fr. 1'000.—

Chœur Cantabile subvention ponctuelle de Fr. 1'000.--

Coopérative Partage soutien au collectif de distribution alimentaire

Fr. 3'000.--

Alain Tissot – Livre-CD « Peter Pan » soutien ponctuel Fr. 500.--Association neuchâteloise Main Tendue soutien ponctuel Fr. 500.--

## Manifestations locales – prestations des entreprises électriques

Music Festival Promo prise en charge des prestations Fr. 91'000.--**VNV** Festival prise en charge des prestations Fr. 14'888.--1<sup>er</sup> Août prise en charge des prestations Fr. 5'700.--Foire du Livre et Marché d'automne prise en charge des prestations Fr. 1'800.--Carnaval / Fête de la Bière prise en charge des prestations Fr. 700.--Street-Hockey prise en charge des prestations Fr. 1'200.-prise en charge des prestations Fr. 1'190.--24 Heures nautiques Mondial de foot prise en charge des prestations Fr. 6'000 .-prise en charge des prestations Fr. 500. --Marché de printemps Manifestation place to Bi prise en charge des prestations Fr. 300.--Championnat suisse de sauvetage prise en charge des prestations Fr. 6'900.--Borne interactive jardin public prise en charge des prestations Fr. 3'120.--Course horlogère prise en charge des prestations Fr. 400.--Circo Bello prise en charge des prestations Fr. 800.--Fête du POP prise en charge des prestations Fr. 2'250.--

ainsi que la prise en charge des prestations des entreprises électriques pour diverses autres manifestations.

# **RESSOURCES HUMAINES**

## Nouvelles classification des fonctions et échelle salariale :

Les nouvelles classification des fonctions et échelle salariale sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Dans le même temps, la politique salariale prévue dans le règlement d'application du statut du personnel a été modifiée.

Pour rappel, chaque fonction est dorénavant classée dans une seule classe, contrairement à 3 avec l'ancien système et le nombre d'échelons est passé de 10 à 24. Chaque échelon est normalement octroyé automatiquement jusqu'au 24<sup>ème</sup>. Il est désormais également possible d'octroyer deux échelons simultanément pour récompenser des efforts particuliers. Il est aussi possible de bloquer l'automaticité pour un collaborateur lorsque ses prestations fournies ne donnent pas satisfaction.

## Entretiens de développement personnel :

Dans le nouveau statut du personnel et dans son règlement d'application, il est prévu dans les chapitres « droit de l'employé » de mettre en place des entretiens de développement personnel.

Ainsi le Conseil communal a validé les nouveaux formulaires y relatifs et a mis en place la nouvelle procédure. Les supérieurs hiérarchiques devront dorénavant fixer annuellement avec leur subordonné un entretien de développement personnel.

Les supérieurs hiérarchiques devant mener ces entretiens ont été formés par une formatrice indépendante et une demi-journée de feedback sera organisée en juin 2015.

### Effectif du personnel au 31.12.2014 :

Le nombre de personnes engagées au 31 décembre 2014 par rapport à 2013 augmente de 12. L'équivalent plein temps quant à lui s'est agrandi de 10.7.

La grande partie de cette augmentation est due au développement de nos structures d'accueil extrafamilial.

## Effectif du service :

- 1 chef de service à 100%
- 1 assistante RH à 60%
- 1 responsable des salaires à 100%
- 1 responsable formation à 70%
- 1 collaboratrice à 100%
- 1 secrétaire à 50%
- 1 assistante sociale à 10%

Total 490%

Effectif du personnel au 31.12.2014	•			2013			
	Nb. pers.	Postes EPT		1			
Chancellerie	4.00	3.40	4.00	3.40			
Promotion	1.83	2.00	1.83	2.00			
Finances	8.00	7.10	8.00	7.10			
Ressources humaines	6.50	4.90	6.50	4.80			
Apprenti-e-s de commerce	5.00	5.00	7.00	7.00			
Informatique	2.00	2.00	2.00	2.00			
Pool de conciergerie	32.50	26.35	31.00	24.62			
Apprenti-e-s agent d'exploitation, voie domestique	2.00	2.00	2.00	2.00			
Musée d'horlogerie	6.00	4.25	5.00	4.07			
Musée des beaux-arts	6.00	4.10	4.00	2.20			
Moulins souterrains	4.50	2.85	4.50	2.85			
Bibliothèque de la Ville	3.00	2.20	3.00	2.10			
Apprenti-e-s assistant-e-s en information documentaire	0.00	0.00	2.00	2.00			
Bibliothèque des Jeunes	4.00	2.50	3.00	2.00			
Sylviculture	5.00	4.90	4.00	3.80			
Apprenti-e-s forestier bûcheron	2.00	2.00	2.00	2.00			
Organistes	1.00	0.33	1.00	0.33			
Instruction publique	2.50	2.40	2.00	1.40			
Cercle scolaire - Secrétariat	7.00	4.95	8.00	5.95			
Service socio-éducatif	3.00	1.95	3.00	1.95			
Structure parascolaire	14.00	10.80	16.00	11.40			
•	12.00	9.30	2.00	1.80			
Structure préscolaire	4.00	4.00	2.00	2.00			
Apprenti-e-s assistant socio-éducatif							
Clinique dentaire	5.00	3.08	4.50 2.00	2.83			
Apprenti-e-s assistant dentaire	1.00	1.00		2.00			
Centre d'orthophonie	7.50	3.83	6.50	3.81			
Service médical	3.00	1.90	3.00	1.90			
Service jeunesse (DJ 13)	3.00	1.40	2.00	0.80			
Services sociaux	13.00	11.00	11.00	9.40			
Voirie (y.c. pers. adm)	41.00	39.45	42.00	39.88			
Apprenti-e-s agent d'exploitation, voie exploitation	1.00	1.00		2.00			
Garage	4.00	4.00	5.00	5.00			
Apprenti-e-s mécanicien sur poids lourds et réparateur automobiles	1.00	1.00	1.00	1.00			
Station d'épuration	4.00	4.00	3.00	2.80			
Urbanisme	8.50	7.00	7.00	6.50			
Gérance des bâtiments	2.00	2.00	2.00	2.00			
Piscine - patinoire	6.00	4.28	6.00	4.28			
Casino	1.00	0.50	1.00	0.50			
	1.00	1.00		i e			
Centre d'accueil des Calame (mandat)			1.00	1.00			
Contrôle des habitants	3.50	2.60	3.50	2.60			
Cimetière	1.00	1.00	1.00	1.00			
Etat civil	5.00	4.10	5.00	3.35			
Office du travail	0.83	0.60	0.83	0.15			
Agence AVS	0.83	1.10	0.83	1.10			
Sécurité publique	6.00	5.80	4.00	3.80			
COSC	15.00	11.07	20.00	14.82			
TOTAUX	270.00	221.99	258.00	211.29			

EPT = Equivalent plein temps
Les "0.5" dans la colonne nb. pers. signifient que les collaborateurs/trices travaillent dans deux services différents

A l'effectif du personnel fixe s'ajoutent, au 31 décembre 2014, 56 auxiliaires occupés dans les domaines suivants : BO-COSC, Musée des beaux-arts, Musée d'horlogerie, les Moulins souterrains et patrouilleurs scolaires. D'autres auxiliaires ont également bénéficié d'un contrat déterminé durant l'année 2014 (surveillance des bassins à la piscine / aide durant les vacances d'été à la voirie).

Par ailleurs, 6 personnes étaient placées par différents organismes : services sociaux (contrat d'insertion sociale), Office régional de placement (ORP), Office de l'Assurance-invalidité (OAI) dans différents services durant l'année. Parmi ces personnes, 5 contrats ont pu être signés.

Répartition du personnel fixe (270 personnes) par sexe :

52.59% de femmes 47.41% d'hommes

<u>Fidélité</u>

40 ans de service : Erard Jean-Louis, coordinateur de sécurité publique

30 ans de service : Barras Pierre-Alain, gérant communal

Zwahlen Charles-Henri, concierge responsable

Zwahlen Nadia, aide-concierge

20 ans de service : Brosy Bernard, serrurier forgeron cantonnier polyvalent

Dicatania Giovanna, concierge

Manzoni Gilberte, secrétaire de direction Saître Gérard, technicien-concierge

Vouga Gérard, restaurateur pendulier-horloger

15 ans de service : Casciotta Françoise, administratrice

Moreau Marlyse, assistante RH

10 ans de service : Arfa Chantal, hôtesse d'accueil

Châtelain Laurence, hôtesse d'accueil Cravero Francesco, cantonnier polyvalent

Faivre, Charles-Albert, jardinier-concierge du cimetière

Flury Yann, cantonnier polyvalent

Pasquini Daniele, adjoint au responsable BO Stämpfli Jocelyne, collaboratrice administrative Turkanovic Eldin, responsable de la comptabilité

### **Engagements apprenti-e-s**

Les apprenti-e-s suivant-e-s ont été engagé-e-s :

Agent d'exploitation,

Voie domestique : Remonnay Denis

Employées de commerce : Kunz Aurélie

Pittet Melissa

Assistante dentaire : Ortega Palos Melanie

Assistant-e-s

socio-éducatif-ive-s: Guillaume Laura

Hug Gregory

#### **Engagements stagiaires**

Service forestier : Vermot Justin

Structure parascolaire : D'Aprile Paiva Salvatore Junior

Wyder Léa

Structure préscolaire : Conte Jodie

Zas Perez Alexandra

# Maturité professionnelle commerciale

Instruction publique : Gatti Arlena

## **Engagements**

Musée d'horlogerie :

Les personnes suivantes ont été engagées:

Bibliothèque de la Ville : Bestazzoni Fabio, aide-bibliothécaire Clinique dentaire : Girardot Michèle, assistante dentaire Etat civil : Tschantz Aude, officier d'état civil Guichet social régional : Jodry Andrée, conseillère en insertion

Tritten Michèle, secrétaire

Musée des beaux-arts : Barret Martial, concierge/aide-technicien

Herschdorfer Nathalie, conservatrice Jeanmaire Angèle, réceptionniste

Sais Anna Chiara, réceptionniste
Pool de conciergerie : Caramella Rosario, aide-concierge

Caramella Rosario, aide-concierge Graber Jayson, aide-concierge

Miche Roland, aide-concierge (COSC)

Miche Roland, concierge (guichet social régional)

Sécurité publique : Schmid Dylan, assistant de sécurité publique

Voisard Gaël, assistant de sécurité publique

Service jeunesse DJ'13 : Pasquali Quentin, animateur Structure parascolaire : Mercier Maeva, éducatrice

Pica Aurore, éducatrice référente Nicolet Frédéric, éducateur

Structure préscolaire : Briguet-Castel Kristel, aide-éducatrice

Colledani Sylvie, aide-éducatrice Dos Santos Pinho Sonia, éducatrice

Eggmann Kaïna, éducatrice Eichenberger Caroline, éducatrice Grenouillet Christine, éducatrice Incontro Rosanna, éducatrice Manitha Ketsia, aide-éducatrice Pfeiffer Martine, aide-éducatrice Santschi Amanda, éducatrice référente

Urbanisme : Roth Frédéric, dessinateur

Tschanz Marisa, collaboratrice administrative

## Engagements de durée déterminée

Bibliothèque des jeunes : Droz Romain, magasinier en bibliothèque du

01.01.2014 au 31.12.2014

Centre d'orthophonie : Lopes Carla, orthophoniste du 22.04.2014 au

03.10.2014, puis du 22.10.2014 au 14.08.2015

Service jeunesse DJ'13: Weiss Corinna, animatrice du 01.03.2014 au

31.12.2014

COSC: Fennane Sylvia, observatrice du 07.01.2013 au

31.01.2014

Messerli Stéphane, observateur du 07.01.2013 au

31.01.2014

Guichet social régional : Valente Carina, assistante sociale non-diplômée du

05.09.2014 au 04.02.2015

Musée d'horlogerie : Bosshart Alexandra, collaboratrice scientifique du

01.06.2014 au 31.05.2015

Pool de conciergerie : Oro Joaquim, concierge du 10.05.2014 au 09.05.2015 Station d'épuration (STEP) : Aineto Gilles, employé à la STEP du 17.11.2014 au

28.02.2015

Urbanisme: Rollier Janique, 26.05.2014 au 15.06.2014 à 100%,

puis à 20% dès le 16.06.2014

Voirie : Gosparini Matteo, collaborateur administratif du

01.12.2014 au 31.07.2015

## <u>Départs</u>

Les employés suivants ont quitté leur fonction :

COSC : Ganci Stéphane, observateur en horlogerie Garage : Bilat Bernard, mécanicien poids-lourd Musée d'horlogerie : Jeanmaire Angèle, réceptionniste Pool de conciergerie : May Stéphane, aide-concierge

Structures parascolaires : Botra Estella, éducatrice

Voumard Laura, éducatrice
Structure préscolaire : Grandjean Myriam, éducatrice
Incontro Rosanna, éducatrice

Voirie : Baumberger Jean-Bernard, cantonnier

Poyet Jean-Baptiste, cantonnier

Apprentis:

Assistante dentaire : Gezginci Merve Employée de commerce : Todeschini Lisa

#### Fin d'apprentissage

Nous félicitons les apprenti-e-s suivant-e-s pour la réussite de leur CFC :

Assistant en information documentaire : Bestazzoni Fabio

Ghielmetti Martial Ukzmaili Mirieta

Assistante dentaire : Ukzmaili Mirjeta Employées de commerce : Botteron Maïra Ernst Véronique

Soares Mayra

Agent d'exploitation, voie domestique : Gsteiger Johan Agent d'exploitation, voie exploitation : Favre Jonas

# Fin de stage maturité professionnelle commerciale

Cercle scolaire : Mehl Maïka

Fin de stage

Structures parascolaires : Guillaume Laura

Hug Gregory

Structure préscolaire : Gurtner Maude

Zas Perez Alexandra

#### Fin de contrats de durée déterminée

Bibliothèque des jeunes : Droz Romain, magasinier en bibliothèque du

01.01.2014 au 31.12.2014

Espace jeunesse DJ'13: Weiss Corinna, animatrice du 01.03.2014 au

31.12.2014

COSC: Fennane Sylvia, observatrice du 07.01.2013 au

31.01.2014

Messerli Stéphane, observateur du 07.01.2013 au

31.01.2014

## Retraites (yc retraites anticipées)

Bibliothèque de la Ville : Grange Odile, aide-bibliothécaire COSC : Rubi Sylvie, observatrice en horlogerie

Etat civil : Stämpfli Jocelyne, collaboratrice administrative Musée d'horlogerie : Müller René, Guide-surveillant-réceptionniste

Pool de conciergerie : Imwinkelried Marcel, concierge

Urbanisme : Salvisberg Jean-Pierre, responsable du service génie

civil et STEP

#### **Promotions**

Guichet social régional : Oliveira Ana, assistante sociale Service jeunesse DJ'13 : Surdez Annie, animatrice responsable

Structure préscolaire : Grenouillet Christine, responsable structure préscolaire Urbanisme : Fantini Stefano, responsable du service génie civil et

**STEP** 

#### Mutations

Structure parascolaire → préscolaire : Grandjean Myriam, éducatrice Structure parascolaire → préscolaire : Perret Chrystelle, éducatrice

#### Nombre de dossiers salaires

Le nombre de dossiers salaires utilisés dans le programme SAP était de 708 au 31 décembre 2014.

## **Formation**

La Ville du Locle compte, au 31 décembre 2014, 16 apprenti-e-s réparti-e-s comme suit :

- 1 apprenti « mécanicien, assistant de maintenance s/poids lourds »
- 2 apprentis « forestier-bûcheron »
- 5 apprenti-e-s « employé de commerce »
- 1 apprenti « agent d'exploitation, voie exploitation »
- 2 apprentis « agent d'exploitation, voie domestique »
- 1 apprentie « assistant dentaire »
- 4 apprenti-e-s « assistant socio-éducatif »

#### L'Administration a également pu proposer :

1 place de stage de 39 semaines pour une étudiante souhaitant faire un stage en vue de l'obtention de sa maturité professionnelle commerciale ;

1 place de stage au Service Forestier durant une année, pour un étudiant souhaitant intégrer la Haute Ecole en foresterie de Berne;

1 place de stage au Centre d'orthophonie durant neuf mois (à temps partiel), pour une étudiante en logopédie de l'Université de Neuchâtel ;

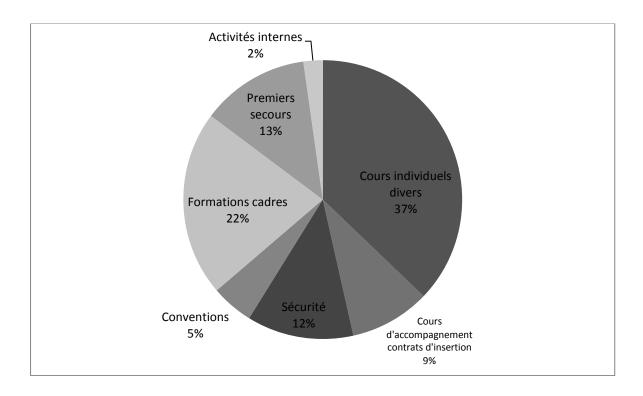
1 place de stage au Musée des beaux-arts durant 10 mois (à temps partiel), pour un étudiant qui effectue son master en études muséales à l'Université de Neuchâtel;

2 places de stage dans les structures para et préscolaires pour des étudiants de l'Ecole Pierre Coullery, ces derniers sont accueillis pour des périodes de 3 à 4 mois.

#### Formation continue

### Dépenses

Le montant engagé pour la formation en 2014 s'est élevé à Fr. 36'300.45. Une répartition des coûts est présentée ci-après :



Commentaires à propos des diverses formations prises en charge par le service des ressources humaines :

Le cours de sécurité budgété en 2014 aura lieu en 2015 pour des raisons de planification. Les conventions établies ont permis d'accéder à des formations dans différents domaines : muséologie, certificats d'assistant en sécurité publique, et informatique notamment. En 2014, nous avons proposé un cours de préparation à la vie post-professionnelle. Il a été proposé à 13 personnes et 8 d'entre elles s'y sont inscrites pour 2015.

## Quelques thèmes abordés lors de formations individuelles :

- Cours de connaissances de l'administration
- Outils et méthodes de travail
- Développement personnel
- Cours de communication et collaboration en milieu professionnel
- Congrès des ressources humaines
- Informatique
- Formation des apprentis

Certaines formations, dépendant directement de la compétence des services, ne sont pas financées par le budget alloué au service des ressources humaines pour la formation continue et ne sont donc pas répertoriées ici. Il s'agit, par exemple, du cours donné au personnel administratif des écoles concernant la gestion des interpellations verbales des enfants et adolescents, et la gestion des émotions qui en découle.

## Activités internes proposées au personnel :

- Match interne de hockey sur glace
- Balade en raquettes (annulée par manque de neige)
- Visite du Musée des beaux-arts du Locle
- Visite de l'atelier de restauration du Musée d'horlogerie du Locle
- Conférence sur « l'Ironman d'Hawaï »
- Via Ferrata du Val de Travers
- Conférence sur la sensibilisation à la chasse

#### Sécurité

## Prévention santé et sécurité :

#### Fitness .

- Nombre d'abonnements Physic club : 35, Fr. 13'818.-
- Autres abonnements fitness-aquagym-danse-divers: 24, Fr. 5'922.-
- Participation aux courses-événements sportifs : 2 personnes, Fr. 236.-
- Total pour les différentes participations : Fr 19'976.-

Campagne : « N'en faites pas trop. Mais bougez » :

- Affiche visible sur le thème.
- Possibilité de commander un calendrier d'exercices à faire tout en étant au bureau.

Public cible: l'ensemble du personnel travaillant dans une position plutôt statique

Campagne : « Chutes » :

- Campagne organisée sur l'année pour marquer les esprits puisque les chutes représentent environ 50% des accidents chaque année au sein du personnel.
- Affichage de plusieurs affiches sur le thème.
- Divers envois durant l'année de dépliants de la SUVA ou du BPA (bureau de prévention des accidents).
- Transmission d'un bon pour bénéficier de tarifs préférentiels pour les services sur les skis et les snowboards chez Brusa Sports.

Public cible : l'ensemble du personnel, y compris les enseignants

# MUSÉE D'HORLOGERIE - CHÂTEAU DES MONTS

Si 2014 a été une année de transition sans exposition temporaire, elle a vu de nombreux événements se dérouler. La programmation de cette année a intéressé des publics variés et bénéficié d'une large couverture médiatique qui porta de manière positive l'image de la Ville du Locle et de son Musée d'horlogerie.

De plus, les multiples contacts avec les différents musées et réseaux touristiques, tant locaux qu'internationaux, continuent à se développer et tendent à se renforcer.

L'engagement très important et sans faille du personnel du Musée, des membres du comité, bénévoles, du Chef du Dicastère de la Culture, M. Miguel Perez, et de la Commune du Locle a permis le bon déroulement de tous les événements 2014.

#### **Fréquentation**

La fréquentation pour l'année 2014 se chiffre à 9'075 visiteurs.

	2011	2012	2013	2014
Entrées payantes individuelles	4′340	6′112	4′734	4′234
Entrées payantes groupes	2′420	2′128	2′489	1′277
Entrées gratuites	2′560	3′844	2′947	3′564
Total	9′320	12′084	10′170	9′075

#### Personnel du musée

Des changements ont eu lieu dans la composition du personnel du Musée durant l'année. Cette année 2014 fut marquée par le départ et l'engagement de différentes personnes au MHL.

M. René Müller qui après 32 ans et demi de bons et loyaux services comme guide et réceptionniste a fait valoir son droit à la retraite en avril.

M. Pierre Buser, guide spécialisé et consultant scientifique, a également fait valoir son droit à la retraite en juillet.

Mmes Angèle Jeanmaire et Amandine Cabrio, guides-surveillantes et réceptionnistes ont relevés d'autres défis professionnels depuis le mois de septembre.

Depuis cet été, ont été engagées Mesdames :

Anna-Chiara Sais en qualité de réceptionniste en plus de ses fonctions de guide et surveillante ; Alexandra Bosshart, pour un mandat d'une année, en tant que collaboratrice scientifique afin de participer notamment à la préparation des importants événements qui auront lieu en 2015 au musée ; Doreen Favre-Liefeld comme quide-surveillante ;

Mélanie Aebischer comme surveillante.

### Personnel fixe

Conservateur Horloger-restaurateur Concierge-surveillant Concierge adjoint-surveillant Collaborateur scientifique

Archivage/Inventaire Accueil/Caisse

Morghan Mootoosamy, 100% Gérard Vouga, 100% Fabrice Crelier, 100% François Droz, 70%

Alexandra Bosshart, 60% Contrat d'une année dès le 1er juin 2014

Marlène Rüfenacht, 80%

Anna Chiara Sais, 40% *Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2014* René Müller-Nicolaides, 82.16% *Départ avril 2014* Angèle Jeanmaire, 40% *Départ septembre 2014* 

Guide - Surveillance - Réception

Dora Huguenin, 44.6%

#### Personnel à taux variable

Guide Guides – Surveillance Phoebe Forsey Anna Chiara Sais Pierre Buser *Départ Juillet 2014* Amandine Cabrio *Départ septembre 2014* Angèle Jeanmaire *Départ septembre 2014* 

## **Stagiaires**

Le Musée d'horlogerie a accueilli une employée de commerce en formation à la Ville du Locle. Il s'agit de Mme Marine Bernard, apprentie employée de commerce de 2<sup>e</sup> année.

### Comité et Bureau

#### Le Comité

Le comité a siégé 9 fois en 2014. Les séances ont eu lieu en principe le premier lundi de chaque mois.

## Composition du Comité

Au cours de l'année 2014, il n'y a pas eu de changement au sein du Comité du Musée. C'est un important lieu d'échange d'information et de décision, de suivi des activités du Musée et de lien avec le Conseil Communal par l'intermédiaire de son représentant, M. Miguel Perez.

Le Comité a traité de questions relatives au budget, à la gestion du Musée et aux futures activités et expositions envisagées. Par son « Bureau » et son président, il soutient le conservateur dans ses activités.

Fonction	Nom
Président	Aubert François
Vice-président	Marc-Edouard Inaebnit
Caissier	Berger Ernest
Secrétaire	Progin Evelyne
Cons. Juridique	Jacot Oesch Anne-Marie
Président des Amis	Aellen Jean-Bernard
Publicité	Duvanel Jean-Pierre
Membre	Forsey Stephen
Membre	Landwerlin Pascal
Membre	Clerc Nicolas
Membre	Simonis Jerry
Membre	Schwarz Hans
Membre	Goetz François
Membre	Droguett Marcelo
Membre	Triponez Gérard
Conservateur	Mootoosamy Morghan
Représentant du Conseil communal	Perez Miguel
Repr. MIH	Simonin Antoine
Repr. du personnel du musée	Huguenin Dora
Informatique	Uccelli Danilo (Personne invitée par le Comité)

### Comptes du Comité

Les comptes du Comité du Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts sont tenus par notre caissier Ernest Berger. Le 19 janvier 2015, les comptes 2014 ont été présentés par Monsieur Ernest Berger. Le bénéfice se monte à Fr. 2'570.58.

Après lecture du rapport des contrôleurs des comptes, Messieurs Yves-Alain Gerber et Hans Schwarz, les comptes 2014 ont été acceptés à l'unanimité par le Comité, qui a donné décharge au caissier en le remerciant lors de sa séance du 2 février 2015.

#### Le Bureau

Le Bureau, composé du chef du Dicastère des affaires culturelles de la Ville du Locle, du président du Comité, du vice-président du Comité, du président de l'Association des Amis du Musée, du caissier, de la responsable du personnel du Musée et du conservateur, se réunit plusieurs fois par mois au Musée afin de traiter des affaires courantes. Les responsables des groupes de travail s'y joignent si nécessaire.

## Sortie du Comité et du personnel

Elle a eu lieu le 27 octobre 2014, à la Chaux-de-Fonds, avec la visite de l'entreprise Greubel & Forsey. Un souper convivial, au restaurant Chez Bichon à Bémont (Lac des Taillères), a conclu agréablement cette journée appréciée par l'ensemble des participants.

#### <u>Sécurité</u>

En 2014, des contrôles, des mises à jour et un renforcement global des systèmes et de tous les paramètres de sécurité, notamment les centrales de contrôle, les caméras de surveillance et zones de détection, ont été effectués.

#### Expositions - présentations temporaires - recherches scientifiques

## Valorisation, contrôle des pièces de l'inventaire des collections du MHL.

Sans exposition temporaire cette année, le conservateur, l'archiviste-documentaliste et la collaboratrice scientifique se sont principalement occupés de contrôler les objets, compléter les fiches d'inventaire et de réévaluer la valeur d'une partie des pièces de la collection présentée dans les expositions permanentes.

Ce travail de très longue haleine, environs 4000 pièces liées à la mesure du temps mécanique ou non (hors bibliothèque, biens mobiliers, sculptures et peintures) se poursuivra dans l'année à venir. Ceci est encouragé par la nouvelle politique de la Ville du Locle de mettre à jour la valeur de ses biens et de répondre aux nouvelles normes fixées par les assurances. De plus des mesures spéciales de sécurisation des pièces présentées dans les salles du musée ont été prises.

## Automates & Merveilles: une exposition en 2012, une Association toujours active.

Le Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, le Musée international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds et le Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts se sont associés en 2012 pour proposer une exposition autour de trois figures marquantes de l'horlogerie au 18e siècle : Pierre Jaquet-Droz, son fils Henri-Louis et leur collaborateur Jean-Frédéric Leschot.

L'exposition *Automates & Merveilles* comprenait trois parties, chacun des musées développant un aspect particulier du monde des Jaquet-Droz en lien avec ses collections. Pour parvenir à cette réalisation, les trois partenaires se sont très rapidement rendu compte qu'ils devaient se fédérer en une association qui symboliserait ce lien.

Cette association a pris le nom de l'exposition « Automates et merveilles » et se veut pérenne pour pouvoir continuer de soutenir toutes les actions liées au patrimoine horloger du canton.

En 2014, L'Association Automates et Merveilles a lancé un nouveau projet réunissant les trois musées précités. Ce projet a pour objectif la restauration de trois pièces horlogères prestigieuses appartenant au patrimoine neuchâtelois.

Pour le Musée d'horlogerie de la Ville du Locle, il s'agit de la pendule Jaquet-Droz « Retour d'Egypte » exposée dans la salle à manger du musée.

# Préparation d'une exposition avec la HE-Arc, un événement intercantonal

Si 2014 a été une année de transition sans exposition temporaire, 2015 sera riche en événements. Début mai aura lieu le vernissage d'une exposition montée en collaboration la HE-Arc Ingénierie présentant cinq facteurs clés de succès liés à l'industrie horlogère : la main, la manufacture, les codes, le service et le Swiss Made. Ces thèmes seront illustrés par des pièces des collections du Musée et des présentations d'activités de recherche de la HE-Arc. Cette exposition occupera de nombreux espaces du Château, d'où la nécessité de disposer d'une tente dans le parc pendant toute sa durée. Plusieurs conférences ainsi que des ateliers pour les enfants compléteront l'exposition.

# L'édition 2015 du 4<sup>e</sup> Concours International de Chronométrie

La mise en place de la 4<sup>ème</sup> édition du Concours International de Chronométrie a fait l'objet en 2014 d'un intense travail de réflexion sur la nouvelle mouture du règlement 2015, de coordination entre les instances du concours, les partenaires scientifiques et financiers, et les participants. Le Comité d'organisation a également travaillé sur la promotion et nouvelle portée médiatique à donner à cet événement.

Le Concours International de Chronométrie est un événement exceptionnel qui apporte aux participants un surcroît de visibilité. Il leur permet de démontrer leurs savoir-faire les plus en pointe, de conforter leurs choix techniques, d'améliorer la précision et la fiabilité de leurs produits, et encore de tester des perfectionnements et des solutions innovantes.

Nous rappelons que le Concours est placé sous la haute surveillance du Musée d'horlogerie du Locle - Château des Monts. Son Comité d'honneur est présidé par M. Claude Nicollier. Le Concours est actuellement présidé par M. Philippe Fischer, natif du Locle, directeur de la FSRM.

Le délai d'inscription au Concours était fixé au 31 janvier 2015, et le 26 juin aura lieu au Château des Monts une première manifestation au cours de laquelle seront annoncés les noms des nominés ayant passé avec succès la première étape du concours. Les résultats finaux et les noms des lauréats seront proclamés le 22 octobre dans un lieu encore à déterminer.

# Accueil des publics et animations

# **Audioguide**

Suite à un long travail de recherches, d'écritures des textes, d'enregistrements sonores et de solutions graphiques et logicielles adaptées, le Musée d'horlogerie s'est doté d'audioguides au mois de janvier 2014. Le musée propose désormais une vingtaine d'iPod touch qui permettent aux visiteurs de découvrir d'une manière dynamique les collections du musée et l'histoire du Château des Monts. La visite guidée audio, disponible en français, allemand et anglais, est possible moyennant une modeste contribution de Fr 3.- par appareil. Il propose deux temps de parcours selon l'envie des visiteurs : la visite « standard » dure environ 50 min, à laquelle le visiteur peut y ajouter selon ses envies des commentaires supplémentaires, amenant la durée totale à une heure trente environ.

Par ailleurs, cette application est téléchargeable gratuitement sur l'App Store, sous « MHL AudioGuide », pour tous les possesseurs d'appareils fonctionnant sous IOS.

# Evénements organisés dans le cadre de « Le Locle, capitale mondiale de la St-Valentin »

Du 31 janvier au 15 février 2014, la façade du Musée a été éclairée tous les soirs en rose.

Le dimanche 8 février 2014 à 17h15 ont eu lieu au Château les Contes de la St-Valentin, événement organisé avec les Conteurs de La Louvrée dans le cadre de « Le Locle, capitale mondiale de la St-Valentin ».

# Accueil et départ de la Marche du 1er mars

Le Musée a organisé, en partenariat avec la Ville du Locle, l'accueil et le départ de la marche. Cette traditionnelle marche fêtait, cette année, sa 30<sup>ème</sup> édition ; une édition toute spéciale dite du Bicentenaire.

Cet événement marquait, pour rappel, les 200 ans de l'entrée du canton de Neuchâtel dans la Confédération en 1814.

La Ville du Locle et le Château des Monts ont offert aux participants du thé chaud ainsi que de la taillaule.

# Nuit européenne des Musées et Journée internationale des Musées

Le Château des Monts a participé à la *Nuit européenne des Musées* le 17 mai 2014 de 19h à minuit comme à la *Journée internationale des Musées* le 18 mai toute la journée en offrant l'entrée gratuite.

Dans le cadre de ces 2 journées, le Château des Monts a proposé, en lien avec le Musée des Beaux-Arts et les Moulins souterrains, un grand concours axé sur l'histoire de ces trois institutions et leurs collections.

Ce week-end a attiré de nombreuses personnes grâce à cette programmation originale qui fut fortement appréciée par un public venu nombreux.

# Grand Marché de printemps

Le Samedi 14 juin en partenariat avec l'ADL-Association de développement du Locle, le musée a organisé un grand Marché de printemps dans le parc du Château des Monts. Cet événement était une occasion d'inviter tout spécialement le public loclois à « s'approprier » le site du Château des monts. Le musée a ouvert ses portes gratuitement afin de permettre aux personnes de revisiter les collections sous un autre œil. Cette journée a rencontré un vif succès ; plus de 300 personnes sont venues à cette occasion.

### Visite du Conseil fédéral

Le 3 juillet dernier, la Ville du Locle et le Château des Monts ont eu l'immense honneur d'accueillir le Conseil fédéral dans son ensemble lors de sa course estivale. Le Conseil d'Etat de Neuchâtel comme le Conseil Communal de la Ville étaient présents. Un accueil tout particulier leur a été fait. Des discours ont été prononcés et une visite spéciale des Collections du Musée a été offerte aux membres du Conseil fédéral. Enfin, un grand apéritif dînatoire fut offert pour l'ensemble des invités, y compris la population.

A ce titre, le Président de la Confédération, Didier Burkhalter, disait, nous citons : *Notre excursion nous a conduit au Locle, haut lieu de l'horlogerie. Le Château des Monts et son magnifique parc nous ont ouvert les portes du Temps, dans tous les sens du terme avec le radieux soleil de cette belle journée. Dans ce cadre charmant, mes collègues et moi-même avons été ravis de pouvoir échanger avec la population de la région et de découvrir, grâce à une visite guidée toute spéciale et extraordinaire, une partie des secrets du temps et de sa mesure.* 

# Journée du patrimoine horloger

A l'occasion de la 6<sup>e</sup> Journée du patrimoine horloger, le samedi 8 novembre 2014, le Musée a invité la Maison Reuge de Ste-Croix pour dévoiler au public la création et le montage de mécanismes d'oiseau chanteur et de boîtes à musique

Nous avons en outre présenté des pièces du Musée restaurées par deux techniciens diplômés du CIFOM-ET Le Locle, spécialisation complications et restauration horlogères.

# Cycles de conférences

Le Musée d'horlogerie du Locle a eu le plaisir de d'organiser et d'inviter le public à son cycle de conférences 2014 présentées au Château des Monts sur le thème « La montre-bracelet ». Ce cycle de 4 conférences a rencontré un énorme succès, faisant salle comble pour chaque présentation!

Les conférences ont eu lieu au musée les mercredis 3, 10, 17 et 24 septembre. D'une durée de 45 minutes environ, elles ont été suivies des questions de l'auditoire, puis d'un verre de l'amitié offert par le musée.

Le programme présenté était le suivant :

# « Les montres de pilotes - histoire de l'horlogerie en lien avec le développement de l'aviation»

Par Monsieur Grégory Gardinetti, Historien en horlogerie,

Culture & Patrimony Manager à la Fondation de la Haute Horlogerie, Genève

### « Le bracelet de montre en cuir dans tous ses états »

Par Madame Louisa Kherief, Ingénieure diplômée « Cuir, Chaussure, Maroquinerie » de l'Institut Textile et Chimique de Lyon (ITECH),

Cabinet de conseils « LKonsulting » (cuir/textile), La Chaux-de-Fonds.

# « Le Design et l'Horlogerie »

Par Monsieur Nicolas Jeanson, Professeur en Design à l'Ecole d'Ingénieur de la HE-Arc Neuchâtel.

# « La montre-bracelet automatique. Les débuts et son évolution »

par Monsieur Antoine Simonin, Ancien directeur du centre de formation du WOSTEP, et éditeur de livres horlogers.

### Promotion et publicité

Nous avons pu compter sur la collaboration de Monsieur Jean-Pierre Duvanel, membre du Comité, pour assurer, dans la mesure des moyens à disposition, la promotion de notre Musée. Un groupe, réunissant des membres du Comité, Madame Dora Huguenin et Messieurs Jerry Simonis, Nicolas Clerc et Morghan Mootoosamy, s'est d'ailleurs constitué pour participer au travail de Monsieur Duvanel afin de promouvoir l'institution.

Tout notre programme 2014, riche en événements, a été couvert par des actions promotionnelles dans différents médias.

Une couverture médiatique nationale a été effectuée pour l'image du Musée d'horlogerie du Locle -Château des Monts. Cette campagne a très largement contribué à mettre en avant notre institution.

Nous avons renforcé notre collaboration avec le Bureau promotionnel de la Ville du Locle. Nous sommes présents dans l'organisation des « Musées des techniques et cultures comtoises », de même qu'avec le Syndicat d'initiative des Brenets en soutenant toujours l'arrangement « Forfait Doubs ». Enfin, le Musée a maintenu son partenariat avec la « Route de la Mesure du Temps ».

Enfin, les panneaux dans l'allée du Musée sont toujours et depuis 2010 mis à la disposition des autres musées loclois afin de mettre en valeur ces institutions et leurs expositions en cours.

# **Relations**

# Collaboration MIH-MHL

Le partenariat mis au point entre les deux Musées, consistant à accorder une réduction dans le second, sur présentation du billet du 1<sup>er</sup> musée visité, a été reconduit cette année. Cet accord a permis à de nombreuses personnes de profiter de cette offre en 2014.

Un représentant du MIH, M. Simonin, assiste aux séances du Comité du MHL tandis qu'un représentant du MHL, M. Landwerlin, assiste aux séances de la commission du MIH.

# La Route de la Mesure du Temps©

Il s'agit de la réunion des 5 musées d'horlogerie situés sur la route entre Besançon et La Chaux-de-Fonds, à savoir le Musée du Temps à Besançon, le Musée d'horlogerie au Château Pertusier à Morteau, le Musée de la montre à Villers-le-lac, le Musée d'horlogerie du Locle et le Musée international d'horlogerie à La Chaux-de-Fonds. Les deux musées de Morteau et de Villers-le-Lac ont par ailleurs fusionné cette année.

Les Musées cités se sont engagés cette année à renouveler un partenariat technique, culturel et touristique. Cette alliance contribuera à enrichir l'offre culturelle et touristique de cet axe, en réponse aux attentes des publics actuels et potentiels, à partir du patrimoine horloger et de l'histoire régionale suisse et française. Il a pour but également de développer des synergies entre musées par la valorisation de leurs différences et de leurs complémentarités techniques, culturelles et touristiques. En outre, une des spécificités de ce partenariat est l'organisation de la fête de la St-Eloi, patron des orfèvres et des horlogers. Cette dernière est accueillie tour à tour dans les différents institutions muséales citées et vise à réunir et fédérer la communauté horlogère.

Cette année, la célébration de la St-Eloi eut lieu le 28 novembre dernier à Villers-le-Lac, événement auquel notre Musée a été étroitement associé. Cette manifestation a été l'occasion de proclamer les résultats du Concours de réglage des apprenants français et François Aubert, président du Comité du MHL, en a profité pour donner quelques informations sur le Château des Monts (projet d'agrandissement, prochains événements scientifiques et muséaux, édition 2015 du Concours International de Chronométrie).

# Atelier de restauration

Monsieur Gérard Vouga, restaurateur du Château des Monts, assure l'entretien courant des pendules exposées et restaure différentes pièces de nos collections dans l'atelier du Musée.

Il a également assuré l'entretien et le bon fonctionnement des pendules du Temple, du Conseil général à l'Hôtel de Ville, ainsi que de celle située dans la salle du Tribunal.

Par ailleurs, il est intervenu sur les différentes pièces exposées dans le Musée afin d'assurer leur fonctionnement, ce qui est toujours très apprécié de nos visiteurs.

En outre, à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire d'amitié et de jumelage entre la Ville du Locle et la Ville Gérardmer (F), les autorités locloises ont confié à M. Vouga le soin de restaurer une horloge d'édifice appartenant au patrimoine de la cité vosgienne. Cette horloge, attribuée aux Frères Gugumus à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, a été installée et présentée au public dans le hall de la Mairie de Gérardmer au mois de juillet.

Finalement, le Musée continue de mettre des pièces à disposition pour les élèves techniciens de la filière en complication et restauration horlogères du CIFOM-ET. Ces pièces sont restaurées sous le contrôle de leur professeur, Monsieur Pascal Landwerlin, et de M. Vouga.

# **Dons et Achats**

### Soutien de la Fondation de famille Sandoz-Landolt

Le don annuel très généreux de la Fondation de famille Sandoz a été reconduit. Ce soutien permet d'assurer la plus importante partie du salaire de l'archiviste.

# Dons et achats 2014

Les pièces de collection reçues des généreux donateurs ainsi que celles achetées grâce au soutien des Amis du Musée d'horlogerie du Locle durant l'année 2014, ont été présentées et exposées à l'occasion de la Soirée de Noël des Amis de décembre.

ı	_	_	-	_
ı			ш	

Restauration de notre tabatière Reuge à oiseau chantant de démonstration	Reuge, Sainte-Croix
3	<i></i>

,	
Horloge de tour « Léon Crot Granges 1940 » de l'Eglise de Villars- Tiercelin (VD)	Nicolas Péguiron, Le Locle
Montre compteur phonotélémètre Zenith Montre-bracelet Bucherer	Pierre Quartier, Le Locle
Montre-bracelet automatique homme « Zodiac » Astrographic SST, de 1977  Montre-bijou dame en or, avec bracelet "esclave" en or, rigide et à charnières "ressort", ciselé/gravé, années 1950-1960	Elvina Coste, Le Locle
Montre de poche « Helios », début du 20 <sup>ème</sup> s., en argent	Heinz Muggli, Eschlikon
Montre de poche en or, avec monogramme, début 20 <sup>ème</sup> s. avec chaîne et photos dans un médaillon	Legs de M. Fritz-Albert Aeppli
<i>Promesse de don – pendule déposée au MHL</i> Pendule avec planétaire	Josiane Reichenbach, Bevaix
2 pendulettes de table à quartz « Imhof » Montre de poche signée « Le Comte Genève »	Klaus Haberlandt, Hambourg, Allemagne
Pendule « veilleuse de nuit »	Albert Gübelin et sa fille Beatrice Rothenfluh-Gübelin, Lucerne
Montre Girard-Perregaux à quartz, rectangulaire, plaquée Montre Girard-Perregaux à quartz, ronde, plaquée Montre-bague Chandler Montre-pendentif en argent, plaquée et gravée	Cinette Robert-Nicoud, Les Ponts-de-Martel
Un tableau, huile sur toile signée « Jeanneret, 1821 », représentant une femme âgée. Ce portrait conservé dans la famille de M. Charles-Louis Huguenin, représente vraisemblablement une aïeule de la famille Dubois, propriétaire du Château des Monts. Un ensemble de cadrans solaires, de livre techniques, de montres bracelets et de pendulettes	Madeleine Huguenin, Le Locle

# Dons fournitures/outils et livres/documentation

Lot de fournitures et outils horlogers Lot de livres	Claudine Naguel von Gunten, La Chaux-de-Fonds
Lot de petits outils d'établi (dont tour à polir les vis (incomplet), calibre, chiffre 8, forets, enclumes)	Rémy Comminot, Montmollin
Lot de livres et brochures	Madeleine Huguenin, Le Locle
Lot de livres « Mechanische Uhren mit automatischem Aufzug » Lot de livres « Die Geschichte der Uhrmacherei in Büren / Schweiz »	Cinette Robert-Nicoud, Les Ponts-de-Martel
Documentation relative à Max Hetzel et à la montre Accutron (de Bulova), dont il est l'inventeur Médailles à l'effigie de Hetzel et boîte de compas ayant appartenu à Hetzel	Barbara Young, Berne (fille de Max Hetzel)
4 photographies de membres de la famille Jürgensen (19 <sup>ème</sup> s.)	Francisco Camacho, Pays-Bas
Lot de dessins techniques des années 1870 faits par Charles Favre à l'Ecole d'horlogerie du Locle	Transfert des Moulins Souterrains au MHL, par Caroline Calame
Série de revues « La France Horlogère » de 1974 à 1990	Niklaus Maag, Rorbas

1 ex. de son ouvrage, <i>Europäische Pendeluhren</i> (Peter Heuer et Klaus Maurice, 1988)	Peter Heuer, Brême, Allemagne
Série de Rapports annuels de l'Ecole d'horlogerie du Locle	Antoine Simonin, Editions Simonin, Dombresson
Lot de fournitures (dont des modèles de couronnes de montres)	Jean-Bernard Tschäpät, La Vue-des-Alpes

# Achats des Amis du musée

Montre de tir Fédéral 1898 en or, « Association ouvrière Le Locle », avec boîte d'origine

Pendule neuchâteloise dite *Montagnarde* (ou *Campagnarde*), vers 1850-1870, mouvement grande sonnerie, répétition, réveil, non signé (attribuable à Jeanjaquet ou Borel), cabinet sans pied apparu dans les années 1840

Pendule électrique de précision « Favag », années 1960

Petite pendule neuchâteloise Louis XVI, mouvement sonnerie ¾ et heure

Grande cage à 3 oiseaux chanteurs Reuge, pour démonstration

Mouvement de cage à 2 oiseaux chanteur Reuge, pour démonstration, avec fournitures de démonstration pour la construction des oiseaux

Panneau didactique montrant les différentes étapes de construction d'un mouvement de boîte à musique Reuge

# **Fondation Jeanmaire**

Le 5 mai 2014, le Conseil de Fondation a tenu séance à l'Hôtel de Ville du Locle. Le PV de la dernière séance ainsi que le rapport de gestion ont été acceptés à l'unanimité.

# Association des Amis du Musée

L'Association des Amis du Musée est présidée par Monsieur Jean-Bernard Aellen. Les cotisations sont destinées principalement à l'achat de pièces et à leur mise en valeur.

Elle se compose actuellement de 626 membres individuels, 18 membres collectifs et 14 membres soutiens. Le total des rentrées 2014 s'est élevé à Fr. 59'080.-.

# Soirée d'été

La traditionnelle soirée d'été a eu lieu le samedi 28 juin. Elle a été animée par le groupe « Charlou Nada » (Charlotte Graber accompagnée de Matthieu Amstutz)

# La marche « A Pas Contés »

Organisée conjointement avec l'association des Amis du MIH, du MHL et le Musée de la Montre de Villers-le-Lac, elle s'est déroulée le 30 août dans la région de Villers-le-lac (F) avec un parcours ayant pour thème « Dans les pas d'un contrebandier ». La marche s'est conclue par la visite du Musée vie d'antan, à l'Auberge du Charron près du Gardot.

Cette journée a également permis de découvrir le «Chemin de l'Orlogeur» avec une présentation faite par François Boinay. Ce chemin, inauguré en juillet 2014, est le premier de quatre parcours pédestres et ludiques qui chevauchent les régions frontières, du Val de Morteau/Les Brenets au Clos du Doubs (JU). Cette réalisation s'inscrit dans le projet plus global et futur du Parc Naturel Transfrontalier.

Le « Chemin de l'Orlogeur » a surtout comme vocation de faire découvrir les 3 musées d'horlogerie de cette région.

### Soirée de Noël des Amis

La soirée d'hiver des Amis a eu lieu le 10 décembre et a attiré près de 110 personnes malgré les conditions hivernales.

# **Conclusion et remerciements**

En résumé, l'importante activité 2014 du Musée d'horlogerie du Locle, riche dans sa programmation, variée dans ses thèmes et suivie par un public venu très nombreux, se conclut positivement.

Année de transition, sans exposition temporaire, le Musée a vu ses équipes s'occuper principalement de la re-collation des collections et de leur valorisation pour répondre à l'évolution du marché et aux nouvelles mesures fixées par les assurances.

En outre, les nombreux départs et arrivées en personnel du musée ont demandé un temps important pour la formation des nouvelles équipes.

Notons aussi le lancement des nouveaux audioquides.

De plus, les équipes du Musée et du Comité ont largement préparé les événements importants qui auront lieu en 2015 : l'exposition temporaire au rayonnement intercantonal en partenariat avec la HE-Arc, le lancement de la 4<sup>ème</sup> édition du Concours international de chronométrie.

Les offres proposées pour l'année 2014 par le Château des Monts, alliant culture populaire aux événements artistiques et techniques pointus, montrent que les visiteurs de la région, de la Suisse et de l'étranger continuent d'avoir, comme ils l'ont toujours eu, un besoin de se nourrir d'événements culturels qui sont autant de sources d'échanges et de rencontres.

Par ailleurs, les nombreux contacts avec les différents acteurs culturels et industriels ont permis d'illustrer la richesse des collections du Musée d'horlogerie du Locle. Elles ont, par ce biais, promu tant l'image du Château des Monts que de la Ville du Locle et renforcé, à n'en point douter, les liens, anciens et nouvellement créés, entre les partenaires privilégiés et le Musée. Par ces actions, nous avons trouvé un terrain propice à mieux faire connaître notre institution dans les domaines, spécialisés ou non, en y faisant une promotion active.

Nous exprimons nos remerciements à toute l'équipe du Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts, aux membres bénévoles du Comité pour leur engagement constant au sein du musée et aux nombreux donateurs et mécènes.

Nous réitérons nos vifs remerciements à M. Miguel Perez, conseiller communal, directeur des affaires culturelles, comme à l'ensemble des membres du Conseil communal et du Conseil général pour leur soutien important accordé au Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts.

# **MUSÉE DES BEAUX-ARTS**

Depuis sa réouverture le 21 février 2014, le Musée des beaux-arts du Locle a présenté sept expositions temporaires qui ont été vue par plus de 5'500 visiteurs dont 500 scolaires. Le nombre de visiteurs a augmenté durant toute l'année 2014. Au cours de ces 10 mois, un large programme de médiation culturelle a été lancé avec des ateliers pour enfants, des concerts, des visites guidées et des conférences, ce qui a permis de relancer l'institution après de longs mois consacrés aux travaux de rénovation et d'agrandissement.

### **Travaux**

Trois ans après sa fermeture (2011), le Musée des beaux-arts du Locle rouvre ses portes au public. C'est un musée complètement métamorphosé, tant au niveau de ses infrastructures que de son image, que les visiteurs ont découvert durant le week-end portes ouvertes des 22 et 23 février 2014. Un siècle et demi après sa création, après avoir vécu plusieurs mues successives, le musée se devait de procéder à des travaux d'envergure afin de répondre aux développements qu'il a connu ces cinquante dernières années: l'extension de ses collections d'une part et l'intensification de ses activités de l'autre.

Débuté en novembre 2011, ce vaste chantier visait deux objectifs: augmenter les surfaces d'accueil du public et celles dévolues aux expositions et mettre les équipements aux normes pour répondre aux exigences actuelles – en matière d'exposition, de conservation ou d'entreposage des oeuvres – mais aussi de sécurité.

Avec un respect profond de son histoire et des qualités architecturales du bâtiment, les travaux de rénovation et de transformation ont permis d'agrandir les surfaces et d'uniformiser les salles d'exposition, de les doter d'un éclairage modulable et de permettre d'en maîtriser précisément l'hygrométrie et la température mais aussi de repenser l'ergonomie et la sécurité des lieux, notamment en matière de circulations. Autant d'exigences indispensables à la présentation d'œuvres d'art qui permettent aujourd'hui au Musée des beaux-arts du Locle d'affirmer mieux encore sa place singulière parmi les institutions muséales suisses.

# Nouvelle identité visuelle

Non content de ce nouvel écrin qui lui permet de partager ses collections et coups de coeur artistiques, le musée s'est paré d'un nouveau visage. Pour ce faire, il a fait appel au graphiste Thibaud Tissot, de l'agence Onlab basée à La Chaux-de-Fonds et à Berlin, qui signe sa nouvelle identité visuelle. Originaire de La Chaux-de-Fonds, ville dans laquelle il a accompli ses études, Thibaud Tissot a puisé dans les origines industrielles du bâtiment pour concevoir une grammaire visuelle inédite. L'empreinte forte qu'il a voulu donner au logotype – qui fait penser à un tampon – est une référence directe à l'estampe et à l'art imprimé qui ont fait la réputation du musée. La couleur bleue choisie pour signer cette nouvelle identité évoque quant à elle l'encre d'imprimerie. La nouvelle identité visuelle illustre la contemporanéité du musée et les multiples activités qu'il va désormais pouvoir proposer au sein de ses espaces rénovés et agrandis.

# Supports de communication

La communication liée à la réouverture a été créée par Thibaud Tissot, graphiste (invitations et affiches des expositions d'ouverture, site web, carte de vœux) tandis que les affiches et cartons d'invitation ont ensuite été réalisés par la graphiste Florence Chèvre (Lausanne) ; la carte de vœux 2014-2015 a été réalisée par l'agence SUPERO (La Chaux-de-Fonds).

# **Expositions**

Pour fêter sa réouverture, le Musée des beaux-arts du Locle présente trois expositions en forme de dialogue entre l'art d'hier et d'aujourd'hui. Ces expositions rendent hommage à l'histoire du musée et annoncent une programmation qui mélangera les générations d'artistes d'ici et d'ailleurs. Le musée a convié deux artistes : le Français Érik Desmazières et le plasticien bernois Christian Gräser. Tandis que la collection de peintures réunie par le musée durant ses 150 ans d'existence est présentée dans les salles d'origine.

Durant de nombreuses décennies, l'estampe fut mise à l'honneur par l'institution. Le musée ouvre un nouveau chapitre de son histoire en restant à l'écoute de ce médium sans toutefois se poser de limites en lien avec cette technique. Aujourd'hui les frontières sont en perpétuel mouvement, les artistes créent librement passant d'un médium à l'autre et écrivent une grammaire qui leur est propre sans craindre d'en changer les règles lorsqu'ils décident de pénétrer d'autres univers. Estampes, dessins, peintures, sculptures, installations, photographies, vidéos... les expositions du Musée des beaux-arts du Locle, monographiques et thématiques, invitent les visiteurs à de riches découvertes : de l'illustration de mode au livre d'artiste.

23 février - 25 mai 2014

Christian Gräser

Christian Gräser, artiste d'origine bernoise, investit le rez-de-chaussée avec l'installation *I'm looking through you* (2014). Visible depuis l'extérieur, cette sculpture aérienne et organique, composée de milliers de feuilles de papier, invite le public à franchir les portes du musée.

23 février - 8 juin 2014

Erik Desmazières – Captures du réel

Connu pour ses villes utopiques aux architectures impossibles, l'oeuvre de l'aquafortiste Érik Desmazières a effectué au fil des ans un glissement vers le réel. Contemplant le monde qui l'entoure, les lieux qui lui sont familiers comme ceux à l'architecture complexe ou voués à disparaître, l'artiste restitue méticuleusement ces réalités, véritables microcosmes capturés sur le papier.

23 février - 26 octobre 2014

Peintures - Genèse d'une collection

Pour marquer les 150 ans d'existence de la Société des beaux-arts et du musée, une sélection d'oeuvres de la collection de peintures est présentée dans les belles salles des étages supérieurs. Allant de la fin du XIXe à la première moitié du XXe siècle, le parcours d'exposition restitue la trame de l'histoire des collections du musée. 150 années d'acquisitions faites de nombreuses donations, d'importants dépôts ainsi que d'achats.

29 juin - 26 octobre 2014

François Berthoud - Pour la mode

Le Musée des beaux-arts du Locle consacre son exposition d'été à François Berthoud, l'un des plus importants illustrateurs de mode d'aujourd'hui. Né en 1961 au Locle et établi depuis quelques années à Zurich, François Berthoud a débuté sa carrière à Milan avant d'être reconnu sur la scène internationale. Les grandes maisons de mode font régulièrement appel à cet illustrateur de talent qui mêle techniques de gravure traditionnelle, telle que la linogravure, à des outils numériques. Le trait de son dessin, une palette de couleurs variée et l'exploration de différentes techniques d'impression sont devenus sa marque de fabrique. Sensuelles et parfois même provocantes, ses illustrations sont publiées dans des magazines aussi prestigieux que *Vogue, Harper's Bazaar, The New Yorker, Visionaire* ou le *New York Times Magazine*. Au-delà des interprétations que François Berthoud met au service des grandes marques internationales, ses images résistent à l'air du temps et unissent l'art et la mode.

29 juin - 26 octobre 2014

Carte blanche HEAD - Genève

The future of fashion is in the HEAD

La mode en tant qu'instrument de recherche expérimentale définie par la relation entre le corps et ses ressources est désormais au coeur de l'enseignement Design Mode de la Haute école d'art et de design de Genève. Ce rapprochement de la mode et du design, en ouvrant de nouveaux champs de réflexion, incite les étudiants à explorer leur univers personnel, qu'il soit fantastique, radical ou orienté vers les nouvelles technologies, et permet l'émergence de nouvelles pratiques. Les projets exposés attestent de la richesse des recherches menées par les étudiants tout au long de leur parcours, avec des vêtements chargés d'autant de créativité que d'ambition à jouer le premier rôle dans le design de demain.

16 novembre 2014 – 01 février 2015

L'art se livre

C'est au 20e siècle qu'émerge un nouveau genre dans les arts plastiques, le « livre d'artiste ». Au-delà du beau livre illustré, il s'agit d'un support qui permet à un auteur – graveur, peintre, photographe –

un mode d'expression différent. Entre tradition et expérimentations, le livre d'art peut devenir un objet de collection (éditions limitées voire uniques) ou être d'aspect modeste et à portée de tous. Il n'est pas nécessairement rare ou coûteux, il est souvent inventif et s'adresse à un public prompt à l'émerveillement. « L'art se livre » invite à découvrir des ouvrages historiques et contemporains autour desquels se sont réunis des créateurs et des éditeurs passionnés. L'exposition montre qu'à l'ère numérique le livre reste attractif pour les artistes notamment en raison des multiples variations formelles qu'il offre. Que ce soit par le choix de la couverture, de la typographie, de la mise en page, de la reliure, de l'impression ou du papier, le livre est une oeuvre à part entière dans son contenu comme dans sa facture. L'exposition « L'art se livre » rend également hommage à une exposition organisée par le musée en 1946 sur le même thème.

16 novembre 2014 - 31 mai 2015

Lermite – Perspectives jurassiennes

Cet hiver, le musée invite le public à découvrir la production réalisée par Lermite à partir des années 1950. Originaire du Locle, Lermite (1920 –1977) passe la majeure partie de sa vie dans le Jura qui l'inspire profondément. Installé à Saignelégier puis à La Brévine, il s'établira définitivement aux Bayards dès 1954. Ces pérégrinations jurassiennes seront une forte source d'inspiration pour cet homme dont l'œuvre effectue un tournant après la réalisation du célèbre *Calvaire brévinien* (1949), exposé au musée en 2010. Les nombreux paysages aux contours de plus en plus géométriques témoignent de cette lente mais sûre évolution.

### Art vivant

Avec la volonté de croiser les disciplines artistiques et de créer des passerelles entre elles, le Musée des beaux-arts présente ponctuellement des spectacles et concerts de musique. Tout au long de l'année, il propose une programmation culturelle qui permet de découvrir l'institution, ses collections et ses expositions sous un regard différent.

#### Concert

Dialogues, concert électroacoustique et performance

Dimanche 23 février, 15h

Interprètes: Claire Chalut, Julie Chapuis et Félicie Bazelaire.

En collaboration avec les Concerts de musique contemporaine.

# Théâtre

Conférence de Didier Aubert, professeur d'Esthétique à Paris III, suivie du spectacle *Les Règles de l'Art*.

7 mars, 20h30

S'appuyant sur un montage de textes variés (de Pierre Bourdieu, d'artistes célèbres ou non, d'articles issus de la presse « sérieuse » et moins sérieuse) et d'extraits audio ou vidéo (parfois postés sur Facebook...), *Les Règles de l'Art* décortiquent avec jubilation les mécanismes séparant l'art de la vie et questionnent les liens entre art et pouvoir.

Mise en scène : Perrine Maurin, artiste associé : Lino Tonelotto, comédiens : Jean-Marc Desmond et Gurshad Shaheman, chargé de production et de communication : Pierre Christophe.

En collaboration avec le Centre de culture ABC, La Chaux-de-Fonds.

# Performance

Carte blanche

Eugénie Rebetez

Samedi 13 septembre, 16h

La danseuse et chorégraphe Eugénie Rebetez présente une performance inédite accompagnée de la violoncelliste Sara Oswald.

Avec le soutien de Pro Helvetia

# **Autres**

Week-end portes ouvertes 22-23 février, 11h-17h Deux journées portes ouvertes durant lesquelles le public est invité à découvrir un musée entièrement transformé et rénové.

#### Nuit des Musées

17 mai, 11h-17h

14h30 et 16h30, atelier autour de l'œuvre de Denis Savary pour enfants dès 7 ans

19h, visite guidée de l'exposition temporaire

Dès 19h30, signature des livres publiés par les Editions Christofis.

Dès 21h, projection en continu dans le café du musée : « La mue du musée », photographies de Catherine Meyer

### Journée internationale des Musées

18 mai, 11h-17h 14h30, visite guidée 16h, visite en famille

### Journée de formation

Cours ICOM – Améliorer la qualité des visites guidées Lundi 8 septembre, 9h15-17h

#### Conférence

Apéritif donné au musée suite au colloque « Doubs Forum Transfrontalier » Samedi 22 novembre, 19h

#### Table ronde

### Table ronde

La grande table – Acteurs de la vie artistique neuchâteloise

Samedi 4 octobre, 14h-16h

Réunis autour d'une grande table, plusieurs acteurs du monde culturel discutent librement de la pratique artistique dans le Canton de Neuchâtel et au-delà, explorent de nouvelles idées et échangent autour de leurs expériences et leur carrière.

La grande table sera désormais un rendez-vous bi-annuel où l'occasion est donnée pour tout artiste de rencontrer des curateurs, pour tout acteur du monde culturel de développer son réseau et pour tout amateur d'art de découvrir des projets artistiques passionnants. Discussions menées par Nathalie Herschdorfer, directrice du Musée des beaux-arts du Locle et Christian Egger, directeur de la Galerie C, Neuchâtel.

En collaboration avec la Galerie C, Neuchâtel.

#### Invités:

Zsuzsanna Béri, cheffe de service, Département de la justice, de la sécurité et de la culture Valérie Favre, artiste

Frédéric Fischer, artiste et nouveau directeur de l'Académie de Meuron

Angelo Melcarne, co-président de la Société des amis du Musée des beaux-arts de La Chaux-de-Fonds

Antonia Nessi, conservatrice du Département des Arts plastiques, Musée d'art et d'histoire, Neuchâtel

Bernard Soguel, président de l'association de soutien du Centre Dürrenmatt et membre de la Société des beaux-arts et du musée du Locle

Corinna Weiss, présidente de Quartier Général, La Chaux-de-Fonds

# Martin Widmer, artiste et curateur au Centre d'Art Neuchâtel (CAN)

# **Ateliers**

Relooking! Atelier de sérigraphie pour enfants dès 6 ans Mercredis 9 juillet et 8 octobre, 14h-16h

Atelier découverte à l'occasion de la 6<sup>ème</sup> Journée du Patrimoine horloger En collaboration avec le Musée d'horlogerie du Locle Samedi 8 novembre, 13hh et 15h L'atelier des lutins pour enfants dès 6 ans Mercredi 3 et dimanche 14 décembre, 14h-16h

# Workshop de xylogravure

24-25 mai, 11h-17h

À l'occasion de notre première collaboration avec l'espace de jeunesse DJ'13, un workshop de xylogravure destiné aux jeunes de 10 à 18 ans a été proposé le week-end du 24 et 25 mai. Cet atelier a permis à un groupe de 15 participants de se sensibiliser aux techniques de la gravure sur bois et de l'impression manuelle auprès des artistes François Burland et Olivier Saudan.

Le workshop s'est conclu par un apéritif public le dimanche 25 mai dès 17h00 au cours duquel le public a pu découvrir les travaux réalisés. L'accrochage était visible jusqu'au dimanche 8 juin.

#### **Brunch**

Visite guidée en famille suivie d'un brunch organisé par le café du musée. Dimanches 14 septembre et 28 décembre, 11h30

# Visites guidées

Visites publiques

Samedi 22 février, 14h30, dimanche 23 février, 13h30 et dimanches 6 juillet, 24 août, 26 octobre, 23 novembre et 14 décembre, 14h30

Visites pour les enseignants Jeudis 21 août et 20 novembre, 17h

Visites pour les Amis du musée Jeudi 3 juillet, 18h

# **Scolaires**

Au cours de l'année, plus de 30 classes sont venues découvrir les expositions et/ou participer aux diverses activités de médiation culturelle qui leur étaient proposées. Au total, ce sont quelques 550 élèves et étudiants du canton et de Suisse qui ont pu profiter de cette offre.

Les Journée des écoles au musée

Jeudi 24 et vendredi 25 avril

La Commission pédagogique des Musées neuchâtelois en collaboration avec le service de l'enseignement obligatoire proposent aux classes de 5<sup>ème</sup> année les *Journées des écoles au musée*. A cette occasion, le musée a proposé des visites guidées ludiques de ses expositions et un atelier offrant un aperçu de la linogravure. Quatre classes, soit 100 élèves, ont pu profiter de cette offre.

# Emission de radio RTN

Lundi 1er décembre / Diffusion mercredi 11 février 2015

Les musées du canton restent à ce jour peu connus de la population neuchâteloise. Fort de ce constat, un groupe de travail, composé de L'Atelier des musées ainsi que de collaborateurs de différents musées du canton, oeuvrant au sein de la Commission pédagogique (COMPED) du Groupement des musées neuchâtelois (GMN), s'est constitué afin d'élaborer différentes actions pour faire découvrir ou redécouvrir ces institutions culturelles aux Neuchâtelois.

L'une de ces actions propose la réalisation et la diffusion d'une émission radiophonique hebdomadaire ou mensuelle, présentant des aspects inhabituels, incongrus et insolites des musées et de leurs « occupants». Ce concept a pu se concrétiser à l'automne 2014 et le musée a accueilli et présenté son institution à une classe du Locle composée de 22 élèves.

### Cahiers-découverte

A l'occasion de la réouverture du musée trois cahiers-découverte pour le jeune public ont été réalisés. « A la découverte du musée et de ses tableaux » présente les transformations opérées dans le bâtiment et les œuvres de la collection. « A la découverte d'Erik Desmazières » permet aux enfants de découvrir l'œuvre de cet artiste tandis que « A la découverte d'une technique – La xylogravure » dévoile une des techniques de la gravure. Dès lors, chaque exposition du musée est accompagnée d'un cahier-découverte : « François Berthoud – Pour la mode » et « L'art se livre » ont complété la collection.

### Amis du musée

#### Sortie annuelle

Samedi 27 septembre, dès 13h

Après plusieurs années d'interruption, la traditionnelle sortie annuelle réservée aux Amis du musée a pu à nouveau avoir lieu. La visite a débuté au Musée Jenisch à Vevey, où la directrice de l'institution, Madame Julie Enckell Julliard a donné une visite commentée de l'exposition consacrée à Markus Raetz. Elle s'est poursuivie par la découverte des expositions du Festival IMAGES, avec une introduction de Raphaël Biollay, co-directeur du Festival.

# Assemblée générale

Jeudi 2 octobre, 17h30

L'Assemblée générale a permis aux membres de découvrir la programmation future de l'institution. Une visite commentée de l'exposition de *François Berthoud – Pour la mode* leur a ensuite été proposée.

# **Promotion et communication**

A l'occasion de la réouverture et des expositions inaugurales, de nombreux articles ont été publiés par la presse écrites telles que *L'Impartial*, *L'Express*, *Accrochage*, *Le trait d'union*, *L'Hebdo*, *Le Temps*, *24 heures*, *Sortir*, *Les Lettres & Les Arts*, *Le Courrier*, *Le Matin Dimanche*, *Le Journal du Haut*, RTN, Agence Télégraphique Suisse, Canal Alpha, Bilan.ch et Couleurs locales.

La RTS a tourné l'émission La Puce à l'oreille au musée, diffusée le jeudi 27 février.

L'intérêt des médias s'est poursuivi tout au long de l'année. En tout, plus d'une quarantaine d'articles ont présentés les expositions et les événements proposés par le musée.

Des insertions publicitaires dans *Le Temps*, le site *Tempslibre.ch* et la brochure de la *Foire du Livre du Locle* ont complétées cette promotion.

Des campagnes d'affichage au Locle, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel ont également été organisées toute l'année, notamment avec la SGA.

L'exposition « L'art se livre » a fait l'objet d'un partenariat avec Payot Libraires.

# La collection

# **Acquisitions**

# Achats du musée

Sophie Bouvier Ausländer *Lost*, 2012. Cartes et pigments, 600 x 906 cm.

Keith Smith *Overcast Book (112)*. Overcast, 1986. Offset edition of 500

# Achats de la Société des beaux-arts et du musée

Une sélection de gravures réalisées entre 1996 et 2009 est acquise à l'occasion de l'exposition « François Berthoud – Pour la mode ».

# Par abonnement

Editions 2014 de Xylon

N° 152 Gustav Kluge, *Diptychen und Solitäre*, 2014. Gravure sur bois, 49,5 x 69,5 cm.

N° 153 Heinz Keller, *Der Alte, der der Wirklichkeit Gesichter schneidet*, 2014. Gravure sur bois, 36 x 25 cm.

N° 154 Alice Gafner, Der Bergsee, 2014. Gravure sur bois, 49,5 x 69,5 cm.

Editions 2013 de la Société Suisse de Gravure

(Schweizerische Graphische Gesellschaft)

Alex Katz

Alex, 2014. Aquatinte et héliogravure, 762 x 660 mm.

Not Vital

Sans titre (maquereau), 2012. 475 x 340 mm.

Christian Vetter

I V N N, 2013. Lithographie, 795 x 1118 mm.

#### **Dons**

### Don Atelier de St-Prex

Valentine Schopfer

La Danseuse, 2012. Héliogravure, épreuve d'artiste.

L'arbre de l'hermitage, 2010. Héliogravure, épreuve d'artiste.

Mademoiselle, 2005. Aquatinte libre, 1/10.

Freddy, 2009. Pointe sèche, épreuve d'artiste.

L'Homme, 2005. Techniques mixtes, épreuve d'artiste.

Entrelacs, 2005. Lithographie, épreuve d'artiste.

#### **Bertrand Henry**

Le secret du vent, 2013. Pointe sèche, 9/11.

Le secret du vent, 2013. Pointe sèche, 9/11.

#### Pietro Sarto

Solitude, sans date. Aquatinte, épreuve d'artiste.

Fechy, sans date. Aquatinte, épreuve d'artiste.

Le châtaignier, sans date. Aquatinte, épreuve d'artiste.

Grand Ciel, sans date. Aquatinte, épreuve d'artiste.

La Petite barrière, sans date. Aquatinte, épreuve d'état.

Soir, sans date. Aquatinte, 1er état 4/10.

# Tal Coat

Autoportrait, fin des années 1970. Pointe sèche.

Etrave, fin des années 1970. Lithographie, lavis et crayon sur Japon, 5/10.

# Michel Duplain

Sans titre, sans date. Burin, aquatinte et manière noire, épreuve d'artiste.

# Elise Havet

Les pommes, sans date. Eau-forte, 4/10.

# Thibault Quittelier

Grand lévrier, 2014. Eau-forte, aquatinte et pointe sèche, 15/15.

Sans titre (crabe), 2014. Eau-forte, aquatinte et burin, épreuve d'artiste.

#### Don R.F.

Skira

Sans titre, sans date. Gravure, 8/20, 41,3 x 37,9 cm.

#### Marc Jurt

Sans titre, 2003. Gravure, 16/99, 33,1 x 24,9 cm.

# Silvana Solivella

Sans titre, sans date. Gravure, 13/150, 37,9 x 28,7 cm.

#### Eric Pina

Passants, 2003. Gravure, 4/100, 38 x 28,5 cm.

# **Don Famille Siron**

```
André Siron
Sans titre, 1997. Burin, 4/4, 38,5 x 33 cm.
Sans titre, 1997. Burin, 3/4, 38,5 x 33 cm.
Sans titre, 2003. Burin, 3/3, 34 x 23,5 cm.
Sans titre, 2003. Burin, 4/4, 34 x 23,5 cm.
Sans titre, 2003. Burin, 3/3, 34 x 23,5 cm.
Sans titre, 2003. Burin, 3/5, 34 x 23,5 cm.
Sans titre, sans date. Burin, 2/4, 45 x 38 cm.
Sans titre, sans date. Burin, 2/3, 45 x 38 cm.
Sans titre, sans date. Burin, 2/3, 45 x 38 cm.
Sans titre, sans date. Burin, 1/3, 45 x 38 cm.
Sans titre, 2000. Burin, 3/3, 56 x 47 cm.
Sans titre, 2000. Burin, 3/3, 56 x 47 cm.
Sans titre, 2000. Burin, 3/3, 57 x 47 cm.
Sans titre, sans date. Burin, 1/3, 42 x 40 cm.
Sans titre, 2000. Burin, 2/3, 57 x 48 cm.
Sans titre, 2000. Burin, 2/3, 57 x 48 cm.
Sans titre, sans date. Burin, 1/5, 49 x 38 cm.
Sans titre, 2001. Burin, 2/3, 56 x 47 cm.
Sans titre, 2004. Burin, 2/2, 68 x 56 cm.
Sans titre, 2003. Burin, 2/3, 57 x 46 cm.
Sans titre, 2002. Burin, 2/3, 73 x 86,5 cm.
Sans titre, 2000. Burin, 2/3, 56 x 48 cm.
Sans titre, 2000. Burin, 2/3, 57 x 48 cm.
Sans titre, sans date. Burin, 2/2, 61 x 54 cm.
Sans titre, 2003. Burin, 1/4, 56 x 42 cm.
Sans titre, 2002. Burin, 1/3, 73 x 85 cm.
Sans titre, sans date. Burin, 3/3, 79 x 61 cm.
Sans titre, 1997. Burin, 1/6, 28 x 28 cm.
Sans titre, 1997. Burin, E.A., 28 x 28 cm.
Sans titre, 1999. Burin, 1/3, 44,5 x 38 cm.
Sans titre, années 1960 ? Eau-forte, premier état, 42,5 x 30 cm.
Sans titre, années 1960 ? Eau-forte, 2ème état, 50 x 32,5 cm.
Sans titre, 1957. Burin, 6/8, 50 x 33 cm.
Sans titre, 1997. Burin, hors-série, 50 x 33 cm.
Sans titre, sans date. Burin, 1/1, 105 x 80 cm.
Sans titre, 1997. Burin, 3/4, 38 x 33 cm.
Sans titre, sans date. Burin, 1/2, 40 x 35 cm.
Sans titre, 2000. Burin, 3/3, 20,5 x 17 cm.
Sans titre, 2001. Burin, 3/3, 24,5 x 20 cm.
Sans titre, 1996. Burin, E.A., 26,5 x 26,5 cm.
Sans titre, 1997. Burin, 3/3, 28 x 28,5 cm.
Sans titre, années 1960 ? Eau-forte, 28 x 28,5 cm.
Sans titre, 2001. Burin, 2/3, 56 x 47 cm.
Sans titre, 2001. Burin, 2/3, 56 x 47 cm.
```

# Don Marguerite Moret-Bachmann

Paul Signac

Le Pont des Arts, sans date. Eau-forte originale, épreuve sur papier Japon.

André Evrard,

Stèles, 2005. Gravure, 4/40

Jean-Edouard Augsburger

Sans titre, 1993. Gravure en relief.

Marianne Du Bois

Sans titre (paysage enneigé), sans date. Huile sur toile.

Sans titre (paysage et maisons), sans date. Huile sur toile.

Albert-Edgar Yersin

Mélisande, sans date. Gravure, 3e état, 55/60.

Francine Simonin

Sans titre, 1982 ? Gravure, I/I.

Pietro Sarto,

Morges, sans date. Gravure, 138/280.

Anne Draper

Sans titre (allée d'arbres), 1985. Gravure, 5/20.

Sans titre (groupe d'hommes devant une église), 1992. Gravure, L/A.

Ilse Lierhammer

Sans titre, sans date. Gravure, essai.

# Dépôt

Dépôt de la Ville du Locle

Pietro Sarto,

Epesses, sans date. Aquatinte, épreuve d'état rehaussée.

### **Gravure annuelle**

L'édition 2014 a été confiée à l'artiste d'origine locloise François Berthoud qui a réalisé une linogravure intitulée « Robe Alaïa », 2008/2014 imprimée à 30 exemplaires sur papier Arches.

### **Conservation et inventorisation**

L'archivage des documents relatifs à l'histoire du musée et de ses collections entrepris en 2012 a continué tout au long de l'année. Ce travail est réalisé par Madame Charlotte Hillion, collaboratrice scientifique, secondée par Madame Mandy Garcia, stagiaire, puis par Monsieur Valentin Grosjean, stagiaire.

Au cours de l'année 2013 et dans le cadre du projet de rapprochement, la Ville du Locle a signé une convention avec la Ville de La Chaux-de-Fonds afin de permettre au musée d'acquérir une licence du logiciel d'inventorisation MuseumPlus. Le contrôle et la migration des données ont été effectués en plusieurs étapes tout au long de l'année. L'installation définitive se fera au printemps 2015.

### **Bibliothèque**

La bibliothèque s'est considérablement enrichie grâce aux généreuses donations des Éditions Steidl, Allemagne (120 livres), de Kodoji Press, Baden (30 livres) et aux nombreux artistes et éditeurs qui ont participé à l'exposition « L'art se livre ». Ces acquisitions ont été complétées par le service d'échange de livres et de catalogues entre institutions et par le budget de la bibliothèque.

# Café - Boutique

Depuis février 2014, l'accueil du musée s'est enrichi d'un café et d'une boutique. Ces nouveaux espaces permettent aux visiteurs de consulter et d'acheter des publications liées aux différentes expositions, tout en consommant diverses boissons proposées par le café. Ces lieux sont accessibles à tout un chacun, pendant les heures d'ouverture du musée. Ils permettent également d'offrir un espace de médiation accueillant tables rondes, concerts et vernissages et sont un plus indéniable pour la convivialité de l'institution. Deux brunchs ont été organisés en 2014, avec une vingtaine de participants.

### Personnel du musée

Madame Nathalie Herschdorfer a été engagée en tant que conservatrice à 40% dès le 1<sup>er</sup> janvier et à 80% dès le 1<sup>er</sup> avril.

Nathalie Herschdorfer est curatrice et historienne de l'art, spécialiste de la photographie. En 2010, elle a été nommée directrice du festival de photographie Alt. +1000 de Rossinière (Suisse) et y a programmé deux éditions. Elle travaille également en tant que commissaire d'exposition auprès d'une fondation américaine, la Foundation for the Exhibition of Photography (FEP). Pendant douze ans, elle a été conservatrice au Musée de l'Elysée à Lausanne, où elle a organisé de nombreuses expositions, parmi lesquelles *Faire Face*: la mort du portrait et les rétrospectives de Edward Steichen, Leonard Freed, Ray K. Metzker et Valérie Belin. Elle est l'auteur de *Jours d'après*: *Quand les photographes reviennent sur les lieux du drame* (2011), directrice rédactionnelle de *Construire l'image: Le Corbusier et la photographie* (2012) et co-auteur, avec William A. Ewing, de *reGeneration: photographes de demain*, deux livres consacrés à la scène émergente de la photographie mondiale.

Parmi ses derniers projets figurent un dictionnaire de la photographie (à paraître en 2015), une exposition consacrée à l'architecture contemporaine suisse qui circule à travers le monde produite par la Confédération, et *Papier glacé: un siècle de photographie de mode chez Condé Nast*, une exposition qui circule à travers l'Europe et les États-Unis. Cette exposition, produite par FEP, est accompagnée d'un ouvrage publié en 6 éditions. Attentive à la relève, Nathalie Herschdorfer a réuni 58 jeunes photographes issus de l'ECAL/Ecole cantonale d'art de Lausanne dans l'exposition et le livre *ECAL Photography*. Elle est régulièrement invitée à donner des conférences et à participer à des jurys.

Mesdames Armande Cernuschi, Angélique Varrin et Jennifer Iseli ont été engagées dès février 2014 comme auxiliaires l'accueil. Mmes Romina Stifani et Jennifer Iseli ont changé d'institution à la fin 2014 : leur poste a été remplacé par Mme Sylvia Pellegrino dès novembre. Une personne supplémentaire a été engagée au début de l'année 2015.

M. Marcel Imwinkelried, concierge, est parti à la retraite en août 2014. M. Martial Barret a repris le poste de concierge/aide-technicien à 100% dès le mois de juillet.

# Personnel fixe

Directrice, Nathalie Herschdorfer 80% Conservatrice adjointe, Sara Terrier 60% Secrétaire-réceptionniste, Catherine Meyer, 60% Technicien de musée, Jonas Chapuis, 50% Concierge, Marcel Imwinkelried, 48,46% jusqu'à fin août Concierge, Martial Barret, 100% dès juillet Collaboratrice scientifique, Charlotte Hillion, 60%

# Personnel temporaire

Armande Cernuschi Jennifer Iseli Sylvia Pellegrino Romina Stifani Julie Tüller Angélique Varrin

# **Stagiaires**

Mandy Garcia, étudiante en histoire de l'art à l'Université de Neuchâtel, 60% de juin à juillet Marie Bourgnon, étudiante en restauration à la Haute Ecole Arc, Neuchâtel, 60% de juin à août

Valentin Grosjean, étudiant en muséologie à l'Université de Neuchâtel, 60% de septembre 2014 à juin 2015

# **Fondation Lermite**

Le comité de la Fondation Lermite, dont le siège est sis au Musée des beaux-arts du Locle, s'est réuni à trois reprises aux mois de mars, juin et octobre, en présence de la directrice, Madame Nathalie Herschdorfer, et de la conservatrice adjointe, Madame Sara Terrier.

Président et secrétaire
Trésorier
Représentant du C.C.
Représentant de l'Etat
Membres
Hans Schwarz
Manfred Aebi
Miguel Perez
Jean-Daniel Jaggi
Philippe Babando
Catherine Corthesy

Jean-Philippe Gabus
Claude Gfeller

Représentantes du

musée Nathalie Herschdorfer

Sara Terrier

# Le comité de la Société des beaux-arts et du musée

Le Comité de la Société des beaux-arts et du musée s'est réuni pour des séances ordinaires à sept reprises au Musée des beaux-arts en présence de la directrice, Madame Nathalie Herschdorfer, et de la conservatrice adjointe, Madame Sara Terrier.

Président Christoph Künzi
Secrétaire aux verbaux Anne Hasler Choffat
Trésorier Pierre Vaucher
Représentant du C.C. Miguel Perez
Membres Pierre Bohrer

Corine Bolay Mercier Francy Schori

Bernard Soquel

Représentantes du

musée Nathalie Herschdorfer

Sara Terrier

# MOULINS SOUTERRAINS DU COL-DES-ROCHES

# Conseil de fondation

Vincent Orlandini, président
Paul Jambé, vice-président
Jean-François Achini
Caroline Calame
Marcelo Droguett
Louis-Georges Gasser
Orlando Orlandini
Mario Notari
Pierre Schönholzer
Alain Tissot-Daguette
Rolf Graber, organe de révision
Représentant du Conseil communal, Miguel Perez

Le comité a siégé les mardis 8 avril, 10 juin (comité + assemblée générale), 9 septembre et 9 décembre.

# **Personnel**

### Personnel fixe

Conservatrice Caroline Calame, 80% (archiviste à 10%)

Collaboratrice scientifique Emmanuelle Pasqualetto, 40%

Secrétaire Isabelle Favre, 75%
Secrétaire-adjointe et caissière Laurence Malatesta, 40%
Technicien-concierge Gérard Saître, 50%

A la demande du Service des ressources humaines, C. Calame a mené des entretiens de développement avec les quatre membres du personnel fixe. Les collaborateurs ont dit apprécier ces instants d'échange et de réflexions sur les tâches demandées.

# Personnel à taux variable

Caissiers (saison d'été)

Verena Gander, Laurence Malatesta, Pierre Schönholzer, Françoise Steiner

Guides

Anthony von Allmen, Susanna Baur, Stéphanie Chambettaz, David Egger, Oskar Favre, Verena Gander, Kim Maradan, Marie-Fleur Monnin, Christelle Mora, Gregor Muchow, Jacques Perret, Isabelle Strahm et Kurt Thommen. Ont également travaillé comme guides, Caroline Calame, Emmanuelle Pasqualetto et Gérard Saître, lorsque c'était nécessaire.

# Fréquentation du site

En 2014, les Moulins ont reçu 22'797 visiteurs.

	2014	2013	2012
Entrées individuelles	13′089	12'424	13′618
Entrées groupes	8′388	6′935	7′355
Gratuits	1320	1′254	1′593
Total	22′797	20'613	22′566

A noter, le succès particulier de l'action « Coup de cœur » lancée par Tourisme neuchâtelois, qui consiste en un billet combiné pour les bateaux de la NLB et les Moulins souterrains ; elle nous a amené 448 visiteurs.

# **Expositions temporaires**

L'exposition *Feu et flammes sur nos villages (18<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> siècles)*, retraçant l'histoire des grands incendies qui ont sévi dans le canton, s'est achevée le dimanche 18 mai. Les visites guidées publiques conduites par Caroline Calame ont connu un bon succès avec 16 visiteurs le dimanche 19 janvier et 10 le dimanche 16 mars. Deux visites privées ont également été demandées, une pour l'ECAP et l'autre pour la Municipalité des Brenets.

Le samedi 13 septembre a eu lieu le vernissage de l'exposition *De l'hypocras au moka : boissons neuchâteloises du Moyen Âge à la Belle époque* ; une septantaine de personnes sont venues découvrir cette thématique. Basée sur des textes de Michel Schlup, historien spécialisé dans l'histoire de la gastronomie et des manières de tables, l'exposition a été réalisée graphiquement par Gérard Saître et Caroline Calame.

Comme toujours, des emprunts nombreux ont été faits à des institutions amies : Musée de la vigne et du vin, Boudry, Musée paysan et artisanal de La Chaux-de-Fonds, Musée régional du Val-de-Travers, Musée de la Béroche et environs, Bibliothèque de la Ville du Locle et Archives de la Ville du Locle.

Des visites guidées ont été proposées par Michel Schlup les dimanches 28 septembre et 16 novembre. Une douzaine de personnes ont suivi la première et une demi-douzaine la seconde.

### **Autres manifestations**

Le dimanche 9 novembre, Francis Kaufmann a donné une conférence intitulée *L'évolution de l'agriculture dans nos régions*. Suivie d'un apéritif, elle était en premier lieu destinée aux Amis des Moulins, dans le but de redynamiser cette association. Une trentaine de personnes sont venues écouter le conférencier.

# Nuit des Musées - Journée des Musées

Le samedi 17 mai, la Nuit des Musées a connu un grand succès avec quelque 450 visiteurs. La grotte était remplie pour l'excellent concert de cornemuses et percussions des *Pipes and Drums of Jura*. Les visites guidées ont connu une bonne fréquentation. Les contes du *Collectif BlaBla*, en fin de soirée, ont été suivis par quelque 25 personnes.

Le bilan est plus faible pour la Journée des Musées, le dimanche 18 mai, en raison sans doute d'un très beau temps. Elle a attiré 160 personnes, dont une quinzaine pour la dernière visite guidée de l'exposition *Feu et flammes* et seulement une poignée d'enfants pour l'atelier de l'après-midi. Heureusement, ces ateliers sont maintenant demandés à titre privé par des classes ; de ce fait le grand travail de préparation réalisé par Emmanuelle Pasqualetto se révèle extrêmement utile.

#### Conférences

Le 23 mai, C. Calame a participé à la journée de formation donnée par l'Association des musées suisses (AMS) pour les collaborateurs des musées nouvellement admis dans l'Association. Elle a donc donné un cours intitulé « Qu'est-ce qu'un bon musée? Les normes de qualité de l'AMS » et animé un atelier sur le même thème.

# **Publications**

Un catalogue de l'exposition Feu et flammes sur nos villages a paru dans les cahiers de la Nouvelle Revue neuchâteloise.

### Collections

Une dépense importante (7'200 Fr.) a été réalisée dans le domaine de la restauration des collections du Musée d'histoire. Nous avons confié à l'atelier Stähli deux très beaux portraits du XVIIIe siècle représentant les parents de Marie-Anne Calame : Jean-Jacques-Henri Calame et son épouse Marie-Anne née Houriet, sœur de Jacques-Frédéric Houriet.

Le travail de catalogage des collections des Moulins souterrains et du Musée d'histoire se poursuit. Toutes les monnaies suisses (600) sont désormais inventoriées ; 250 monnaies étrangères le sont également. Le catalogage de la collection de photographies est également bien avancé (280).

#### Dons

# Dons en argent

Mme Elisabeth Lauener, amie des Moulins, a légué la somme de 20'000 fr. à la Fondation des Moulins souterrains.

# Dons en objets

124 planches intitulées "Costume parisien"; 3 de 1811; 21 de 1812; 19 de 1813; 24 de 1814 ; 30 de 1815 et 27 de 1816	Michel Schlup
Peinture à l'huile J. D. Vuillier représentant un pasteur et datée de 1768	Madelaine Huguenin
Dame-jeanne	Madelaine Huguenin
Deux règles à calcul	Madelaine Huguenin
Boîte de compas	Madelaine Huguenin
Planimètre	Madelaine Huguenin
Bouteille en verre blanc « Paul Keller limonadier Le Locle »	Marcel Jacquat
Bouteille en verre vert « Bière de la Comète La Chaux-de-Fonds	Marcel Jacquat
Bouteille en verre vert sans inscription	Marcel Jacquat
Machine à café des années 1950	Ginette Heng

# **Achats**

SOUVENIRS DU PAYS ET DU LAC DE NEUCHATEL, appartenant aux Vues de Suisse / dessinés [sic] d'après nature et lithographiés par J. Jacottet, Vevey : publié par G. Blanchoud ; [puis] Neuchâtel : Jeanneret et Humbert, [1856].

Cafetière neuchâteloise

# **Amis des Moulins**

A fin décembre 2014, les Amis des Moulins sont au nombre de 256.

# Associations professionnelles

C. Calame a participé aux réunions de diverses associations :

Comité de l'Association des musées suisses (AMS)

Comité de Tourisme neuchâtelois

Groupement des Musées neuchâtelois (GMN)

Comité de la Revue historique neuchâteloise (RHN)

Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain horloger La Chaux-de-Fonds / Le Locle

Comité de la Nouvelle Revue neuchâteloise

Réunions pour la mise en place de la GED en Ville du Locle

# **Publicité**

Nous nous sommes à nouveau accordés une semaine de publicité (annonce de l'heure) sur RTS. Des publicités ont également été insérées dans le journal de *SuisseRando, Loisirs.ch* ainsi que dans des catalogues pour les caristes. Les expositions et manifestations ont comme toujours été bien suivies par la presse écrite et audiovisuelle.

Le 8 décembre, nous avons participé à un projet radiophonique créé par RTN et l'Atelier des Musées. Chaque musée du canton est visité par une classe qui commente et pose des questions sur le site. Le résultat est présenté dans une émission qui s'appelle « Sauf le lundi ».

### Antenne de Tourisme neuchâtelois

Le bureau de Tourisme neuchâtelois des Moulins souterrains a accueilli 842 visiteurs pour diverses informations pendant la saison d'été (695 en 2013). Pendant la même période 470 personnes ont été renseignées par téléphone (449 en 2013).

# <u>Sécurité</u>

Le système de vidéosurveillance a donné des signes de faiblesse au cours de l'année. Compte tenu des progrès techniques, un changement complet s'est avéré indispensable. La maison Siemens a donc installé de nouvelles caméras et un nouveau réseau de surveillance. Ce système permet de surveiller les salles du musée, non seulement depuis l'accueil mais aussi depuis l'Office du tourisme et depuis le bureau de la conservatrice. Il y a donc une réelle amélioration depuis la situation antérieure. Les frais de cette nouvelle installation (21'447.50) ont été supportés par la Fondation des Moulins souterrains.

# Réhabilitation de la cour

La conservatrice a poursuivi la recherche de fonds pour le projet de rénovation de la cour. Aux 850'000 Fr. obtenus en 2013 auprès de la Ville du Locle, de la Loterie romande, de la Banque cantonale neuchâteloise et de la Fondation Binding, sont venus s'ajouter :

Etat de Neuchâtel	43'880 Fr.
Fondation Göhner	100'000 Fr.
Mobilière Jubilaeumstiftung	20'000 Fr.
Vente de parcelles à des particuliers	9'000 Fr

La somme de 1'022'880 Fr. étant réunie, le projet a été repris et affiné par un Comité de construction réunissant Pierre Minder et Magali Béchir-Dubois du bureau d'architecture MSBR, Robert-Grandpierre et Justyna Van Diermen du bureau d'ingénieur OPAN concept, Michel Blant, écologue, Jean-Marie Cramatte, architecte de la Ville du Locle, Jacques Bujard, conservateur cantonal des monuments et sites, Paul Jambé, Vincent Orlandini et Caroline Calame pour les Moulins souterrains.

Viteos s'est dit intéressé par l'installation de la microturbine et n'exclut pas de soutenir cette partie du projet.

### **Conclusion et remerciements**

L'augmentation de la fréquentation (plus 10%) se révèle une agréable surprise. Elle est due certainement à la météo désolante de ce dernier été, mais aussi sans doute à un effort particulier dans le domaine de la publicité. Cet effort sera poursuivi en 2015 avec le recours à de nouveaux media (écrans publicitaires) et à une collaboration renforcée avec le Château des Monts.

Un manque grave empêche toujours les Moulins souterrains d'accomplir correctement leur travail de conservation du patrimoine : le manque de lieux de stockage corrects. Des réflexions et des études ont déjà été entreprises par les conservateurs des musées du Locle avec le soutien du Conseil communal, mais sans aboutir à des réalisations concrètes. Il serait temps de les reprendre aujourd'hui. En effet, tout le travail effectué dans le domaine de l'inventaire, de la restauration – et même des expositions – ne sera réellement efficace que lorsque les collections du Musée d'histoire et des Moulins souterrains seront conservées dans des conditions correspondant aux normes internationales.

Comme les années passées, le travail des collaboratrices et des collaborateurs donne entière satisfaction et nous les remercions chaleureusement de leur engagement.

Notre gratitude va aussi aux différents services communaux pour leur soutien efficace en toutes occasions.

En conclusion, nous remercions sincèrement M. Miguel Perez, conseiller communal en charge de la culture, ainsi que l'ensemble du Conseil communal, pour la bienveillance dont ils ne cessent de faire preuve à l'égard des Moulins.

# **BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE**

# **Introduction**

2014 aura été une année de préparation de plusieurs projets. D'abord une nouvelle signalisation de nos collections en libre accès. Elle a commencé à la Salle de lecture et se poursuivra au Prêt où un tri drastique des ouvrages a été effectué.

De nouvelles pistes concernant les bandes dessinées et les ouvrages en langues étrangères ont commencé à se concrétiser.

#### Personnel

3 postes : 1 personne à 100%, deux autres à 60 et 50% (60 dès août).

Nos deux apprentis ont terminé leur dernière année de formation. Fabio Bestazzoni et Martial Ghielmetti ont ainsi passé avec succès leurs examens d'agents en information documentaire. Fabio a été directement engagé dans notre équipe en remplacement d'Odile Grange, notre appréciée collègue, arrivée au terme de son activité professionnelle.

Nous avons accueilli 3 stagiaires durant l'année.

## Activité des services

# Service du prêt

Les fonds n'étant pas encore tous traités, les statistiques restent partielles.

Prêts en 2014 : 27'064 volumes (2013 : 27'680).

Malgré le désherbage annuel des ouvrages du Prêt le manque de place est chronique. De plus nous avons commencé à moderniser la signalisation des collections en libre accès. Cela nous a amenés en 2014 à diminuer de manière très conséquente le nombre de livres au Prêt (-1/6 env.). Les ouvrages restant sont mieux mis en valeur, et, en particulier pour les documentaires, un effort très soutenu a été fait et se poursuivra pour renouveler de manière systématique la collection.

Notre fonds classique de BD va se métamorphoser et une offre d'albums « nouvelle génération » sera proposée aux amateurs. Les premiers achats ont été effectués.

Une réflexion a été menée sur le fonds d'ouvrages en langues étrangères (actuellement en anglais, allemand et italien). Une expérience sera faite dès 2015, en collaboration avec Bibliomedia à Lausanne, d'étendre notre offre aux langues portugaise, espagnole, turque, croate, serbe, albanaise et tamoule. Une publicité adaptée est en préparation.

### Salle de lecture

32 nouveaux titres on enrichi la Salle de lecture (Elle compte 2217 ouvrages). Le coin-journaux continue à être apprécié de nos lecteurs. L'utilisation des deux postes informatiques est très réjouissante, un moment d'attente est devenu parfois nécessaire pour y accéder.

# **Accroissement des documents**

2014: 1025 doc. (achats: env. 940) 2013: 960 doc. (achats: env. 890)

# Magasins

L'important travail de désherbage effectué l'an passé au Magasin a permis d'accueillir les ouvrages les plus intéressants retirés du Prêt.

# Fonds ancien et patrimonial

Le travail de longue haleine de catalogage et d'équipement des ouvrages anciens et modernes sur Le Locle s'est poursuivi cette année.

# **Exposition et animation**

Nous avons accueilli durant 7 semaines dans les locaux du Prêt l'exposition créée par AROLE « Lectures d'Enfances ».

8 classes de l'Ecole secondaire sont venues à la Bibliothèque dans le cadre de la Semaine du patrimoine et ont participé à une animation que nous leur avions préparée.

# Participations à l'extérieur

Comité directeur du Réseau des bibliothèques Neuchâteloises et Jurassiennes à Neuchâtel. Groupe Prêt RBNJ à Neuchâtel. Examens CLP à Lausanne. Commission de formation AID, Commission de qualification et examens AID à Lausanne.

# **BIBLIOTHÈQUE DES JEUNES**

Dans une société où l'information est omniprésente et directement accessible à chacun, la mission des bibliothèques se modifie profondément. Au prêt et à la consultation des livres, les bibliothécaires ajoutent le conseil et l'orientation. Par le programme culturel, les bibliothèques sont un lieu d'échange, de rencontres qui entretient le lien social. Le bibliothécaire devient un médiateur culturel, un pédagogue qui demande des compétences tant techniques que sociales avec une bonne dose de curiosité intellectuelle.

Nous essayons également de favoriser un accès à l'imaginaire par la lecture, les contes, des mises en scène et l'image. L'imaginaire nous connecte à notre monde intérieur, à notre identité propre et nous pousse à nous repositionner, à explorer nos pensées, notre langage et éventuellement nos attitudes. Dans un monde dans lequel la rentabilité, le calcul, la prévision, le visible prennent une place essentielle, l'imaginaire explore une réalité différente, qui existe bel et bien pourtant. Une réalité parfois poétique, qui nous connecte à nos sentiments, nous parle de liens relationnels, nous ouvre d'autres horizons, d'autres manières de penser, nous invite à créer notre vie, qui nous parle autrement.

Nous sommes une équipe motivée en collaboration étroite avec tous les partenaires au service de la jeunesse et de l'enfance, sans oublier les parents et les familles. La Bibliothèque des Jeunes tient à garder cette place centrale dans la cité. Nous aimons aussi sortir de nos murs, aller à la rencontre des usagers dans le jardin du Casino et cette année avec des lectures de Kamishibaïs. Nous avons maintenant un drapeau avec le logo de la Bibliothèque pour signaler notre présence. Depuis cette année nous louons des DVD fictions.

# **Personnel**

3 postes : 1 bibliothécaire à 60%, 1 aide bibliothécaire à 80%, 1 aide bibliothécaire à 60%. 1 poste à 50%.

1 stagiaire pendant 1 semaine.

### Cours de formation continue et rencontres professionnelles

- Présence au comité d'AROLE, Association romande de littérature pour l'enfance et la jeunesse.
- Présence au comité de l'association P.I.P., prévention de l'illettrisme au préscolaire.
- Journée de réflexion romande pour le projet « Né pour lire ».
- Assemblée Générale de la CLP (Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique), avec comme thèmes : la médiation culturelle, les bibliothèques 3<sup>ème</sup> lieu et l'avenir de la formation.
- Visites de quelques bibliothèques.
- 2 aides bibliothécaires ont suivi un séminaire de lecture à voix haute.
- Cours Kamishibaï sur 2 jours.
- 1 journée pour Animation livre jeunesse « Dégustalivres » pour le Voyage-lecture.
- Cours « Initiation et transmission dans le roman et l'album ».
- Cours « Animations pour publics multiculturels ».
- Rencontre des délégués cantonaux du prix RTS Littérature ados.
- Formation GED.
- Préparation du tournus du « Tournelivres ».

# **Animations**

- « Né pour lire » : 8 animations pour les tout-petits, dont 2 à l'extérieur, dans le parc du Casino.
- La nuit du conte « Je joue, tu joues-jouons ! », 42 enfants entre 4 et 12 ans en profitent, ainsi qu'une vingtaine d'adultes. Caroline Cortes répartit la soirée en 2 séances.

- 6 séances de 4 Kamishibaïs pendant la Foire du Livre, animés en musique et en lecture par les Bibliothécaires. Environ 80 enfants et une quarantaine d'adultes présents. La décoration de la tente a fait l'objet d'une activité bricolage dessin sur tissus à la Bibliothèque.
- Accueil d'un groupe parascolaire avec une activité spéciale pendant les vacances.
- Atelier oiseaux en collaboration avec Marianne Schmutz du Musée d'histoire naturelle du Locle. 19 enfants présents.
- Animation autour d'un auteur Christian Voltz avec en 1<sup>ère</sup> partie des contes d'animaux par la conteuse jurassienne Geneviève Boillat, 42 enfants et 8 adultes et en 2<sup>ème</sup> partie 22 enfants créent un animal à la façon Voltz. Nous photographions les chefs d'œuvre.
- Un après-midi contes avec les conteuses de la Louvrée, 26 enfants et guelques adultes.
- Dans le cadre du festival de marionnettes « Figuresco », nous offrons un spectacle de marionnettes « Le joueur de flûte de Hamelin » par la Turlutaine. 2 séances avec 48 enfants et 20 adultes au total.
- 4 matins de voyage-lecture pour 8 classes : mise en scène par les bibliothécaires avec présentations de 11 livres. Animation facultative pour les classes de 7<sup>ème</sup> H.

# **Collaborations**

- Vente des passeports-vacances des Montagnes neuchâteloises.
- L'ensemble du Cercle scolaire du Locle.
- Le Musée des Beaux-arts du Locle.
- Les crèches du Locle et les groupes du Parascolaire nous visitent régulièrement.
- Livres à disposition à la piscine, cette année le mauvais temps n'a pas joué en notre faveur.
- Les jeunes de la Fondation Sandoz empruntent des livres.
- Les enfants du Centre Pédagogique des Billodes empruntent des livres.
- Première prise de contact des groupes de « Lire et faire lire » dans nos locaux.
- Nous empruntons des livres en d'autres langues à Bibliomedia.
- Nous préparons et livrons des caisses de livres pour les salles d'attente chez les médecins.
- Mise en place du « Tournelivres » action lecture dans les crèches du Locle, en collaboration avec P.I.P. avec un soutien financier de la Ville. Dorénavant, nouvelle responsabilité pour la Bibliothèque pour la gestion du tournus du « Tournelivres » dans les crèches.

# **Statistiques**

**En 2014** nous avons accueilli 223 **classes** réparties comme suit : 50 visites de classes animées par les bibliothécaires, 168 classes en visite libre + déplacement dans 5 classes en ville pour une animation lecture. Une nouveauté cette année : accueil avec présentation de romans pour adolescents à toutes les classes de 9<sup>ème</sup> Harmos.

Service de prêt	2014	2013
Visites de classes	223	198
Documents prêtés	84'079 (dont 35'030 prolongations)	84'861(dont 34'668 prolongations)
Comptes activés	6′864	6'890

### Répartition des prêts par genre

livres d'images
bandes dessinées
livres d'aventures (8 à 12 ans) : policiers, science-fiction, humour, histoires de vie
contes et légendes
romans ados (13 à 18 ans) : fantastique, policiers, romans sentimentaux
documentaires (600) : sciences appliquées : techniques, bricolages, transports, métiers
mangas
bêtes (8 à 12 ans) : histoires d'animaux
documentaires (700) : art, théâtre, magie, sports, jeux, chansons
documentaires (500) : animaux, espace, nature, écologie, climat, sciences pures
périodiques
documentaires (900) : géographie et histoire
CD (disques compact) accompagnant les livres

documentaires (800) : poésie, comptines, littérature

documentaires (100) : psychologie, philosophie, éthique, morale

206 documentaires (000) : dictionnaires, écriture, lecture

documentaires (300) : société, économie, politique, éducation, coutumes

146 Kamishibaïs (théâtre japonais)

129 romans historiques

121 DVD fictions

119 histoires de vie

84 DVD documentaires

documentaires (200) : religion, mythologie

16 CD-ROM accompagnant les livres

11 matériels d'accompagnement

4 jeux

1 cassette accompagnant les livres

	2014	2013
Nouvelles inscriptions	239	217
Jours d'ouverture	264	263
Documents catalogués	1360	1311
Abonnements de revues	22	22
Nombre de documents	27′304	27′548

# **Commentaires:**

Le prêt des documentaires est en net recul. Ce fait est probablement dû à l'information disponible par l'internet. Nous pouvons le constater dans toutes les bibliothèques. Nous sommes réjouis par une belle augmentation du prêt des romans pour adolescents. Cela récompense un effort particulier mis sur cette tranche d'âge. La location de DVD fictions pour une somme de Fr. 2.— pour 2 semaines est une nouveauté depuis novembre 2014. L'animation lecture « Voyage-lecture » n'entre pas dans les statistiques de prêts, puisque l'Ecole offre les lots de livres directement aux classes.



# SERVICE FORESTIER INTERCOMMUNAL LE LOCLE – LA CHAUX-DE-FONDS

#### **Personnel**

L'équipe forestière se compose d'un forestier de cantonnement, responsable des forêts communales et privées sur les territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds, d'un contremaître forestier, de deux forestiers-bûcherons avec CFC et de deux apprentis. Suite à une demande, nous avons engagé d'avril 2014 à avril 2015, un stagiaire qui doit travailler dans une entreprise forestière avant de commencer la HES filière forestière à Zollikofen cet automne.

# **Exploitation des bois**

#### Forêts de La Ville de La Chaux-de-Fonds

1'522 arbres, pour 2'075.97 sylves soit 1.36 sylves par arbre, ce qui donne en volume de bois ronds les quantités suivantes :

Bois de service résineux : 919.02 m<sup>3</sup> Bois de service feuillus : 22.44 m<sup>3</sup>

Bois énergie : 626 stères de déchiquetage 116 stères de bois de feu

Total: 1'683.26 m³ et stères soit 91.7 % de la possibilité légale

#### Forêts de la Ville du Locle

1'231 arbres, pour 2'017.38 sylves soit 1.64 sylves par arbre, ce qui donne en volume de bois ronds les quantités suivantes :

Bois de service résineux : 1'382.87 m<sup>3</sup>

Bois de service feuillus : 25.76 m³ (y compris 47.1 % de qualité C et inférieure)

Bois énergie : 443 stères de déchiquetage

54 stères de bois de feu

Total: 1'905.63 m<sup>3</sup> et stères soit 103 % de la possibilité légale

### Marché des bois

La situation sur le marché du bois est très préoccupante. Suite à l'annonce de la BNS d'abandonner son taux plancher, l'écoulement des bois va devenir problématique pour les propriétaires ces prochains mois.

Les conséguences à court terme pour les propriétaires forestiers sont les suivantes :

- Les prix à l'exportation des grumes vont fléchir de manière significative
- Les importations de sciages importées seront favorisées
- Sur le marché indigène, des baisses de prix des grumes sont à prévoir
- Le déclin des scieries suisses est renforcé
- Les scieries franc-comtoises connaîtront des difficultés d'approvisionnement.

Nous avons mis en vente lors de la mise des bois précieux à Colombier les billes suivantes :

Le Locle, massif forestier de la Joux Pélichet : 2.17 m<sup>3</sup> de Pin Weymouth vendu à Fr. 149.-- le m<sup>3</sup>

4.42 m³ de Douglas à Fr. 143.-- le m³ 3.81 m³ de Frêne vendu à Fr. 117.-- le m³

La Chaux-de-Fonds, massif de Cappel, nous avons vendu un érable ondé d'un volume de 0.55 m³, à une scierie de la région d'Arbois à Fr. 430.-- le m³.

### Bois de service résineux

La vente des bois résineux à l'exportation a représenté 68 % du volume exploité en 2014. Les bois rouges de médiocre qualité se sont vendus entre Fr. 40.-- et Fr. 45.-- le m³ en Suisse.

### Ville de La Chaux-de-Fonds

Le bois de service résineux s'est vendu à un prix moyen de Fr. 91.-- par m³, soit une diminution de 8 % par rapport à 2013. Ce résultat s'explique en partie par l'exploitation de coupes de bois en pâturage boisé qui obtiennent des prix inférieurs à la moyenne.

#### Ville du Locle

Le bois de service résineux s'est vendu à un prix moyen de Fr 108.-- par m³, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2013. Ce résultat s'explique par l'exploitation de trois belles coupes au lieu de deux qui obtiennent des prix supérieurs à la moyenne.

### Bois de service feuillus

Cet assortiment représente 2 % de nos ventes des bois de service en 2013. Tout est vendu en Suisse à un prix moyen de Fr. 63.-- le m³.

# Bois énergie

Nous avons livré 800 m³ de plaquettes de bois (soit 400 stères) au chauffage du bâtiment de TransN à La Chaux-de-Fonds et fourni 1'105 m³ de plaquettes de bois (soit 552.5 stères) au CAD bois Viteos SA au Locle au prix de Fr. 0.059.-- /kWh franco silo, soit Fr. 42.-- le m³ de bois rond. Le bois de feu frais en 1 mètre de long fendu se vend à port de camion à Fr.80.-- le stère.

### Labels

Les forêts communales sont labélisées FSC, PEFC et ont également le « Certificat d'origine bois Suisse ».

### Soins à la jeune forêt

Les travaux de soins à la jeune forêt sont exécutés après chaque coupe de bois durant l'été. Les buts des soins à la jeune forêt sont premièrement de concentrer les forces de la nature (soleil, CO<sub>2</sub>, eau et sels minéraux) sur les individus les plus prometteurs et deuxièmement, de créer des peuplements diversifiés, hétérogènes, mélangés et riches en structures et microstructures. Ces travaux indispensables sont en partie financés par la Confédération et le Canton via des accords de prestations signés par les communes avec l'Etat de Neuchâtel.

# **Fonctions sociales**

L'équipe forestière a participé et réalisé les travaux suivants :

Entretien courant des chemins, entretien des abris forestiers du 150° du Gros Crêt et des Roches de Moron, conduite de classes en forêt, journée passeport vacances, confection d'un canapé forestier pour les écoles, entretien des sentiers nature, livraison de sapins de Noël à diverses institutions publiques, mise à disposition de main-d'œuvre pour le montage et le démontage de l'exposition de la Société Mycologique des Montagnes Neuchâteloises, préparation de diverses torrées dont l'une pour le Conseil fédéral, montage et démontage d'un stand pour la fête des Promotions au Locle, Fête des naissances au Locle et à La Chaux-de-Fonds, visite des forêts de la Joux Pélichet par l'école forestière ES de Lyss et participation au stand des forestiers dans le cadre de Capa'Cité à Neuchâtel.

### **Infrastructures**

#### Dévestiture

Suite aux intempéries de l'été passé nous avons dû refaire des bouts de chemin à certains endroits.

#### La Chaux-de-Fonds:

Amélioration du chemin forestier des Romains 50 m'. Réfection de piste au Chat Brûlé et au Chapeau Râblé sur 90 m'.

#### Le Locle :

Amélioration du chemin forestier de la Joux Pélichet 25 m'. Réalisation d'une place à tourner pour les camions au Bois de Ville et curage d'un petit ruisseau à la Rançonnière.

# Forêts privées

Le forestier de cantonnement exécute les martelages en forêts privées qui lui sont confiés par l'ingénieur forestier d'arrondissement. Il exerce également une surveillance générale des massifs forestiers sur l'ensemble des territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Cette activité est financée par le canton.

Résultats des martelages en forêts privées en 2014 :

	Propriétaires de La Chaux-de-Fonds	Propriétaires du Locle
Nombre d'autorisations	47	27
Nombre d'arbres martelés	4′063	1′549
Volume en sylves	8′924	3′545
Volume par arbre en sylves	2.20	2.29

# Agent de la nature et de la faune

Le forestier de cantonnement exerce cette fonction sur l'ensemble des territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Outre la surveillance générale, de plus en plus de propriétaires demandent des conseils pour leurs forêts, haies et arbres isolés. Cette activité est en partie financée par le canton.

# **Conclusions**

Nos belles forêts ont été soignées avec passion par plusieurs générations de forestiers avant nous, à l'aide d'une sylviculture proche de la nature. Il est de notre devoir de pérenniser cet acquis, afin de laisser aux générations futures un environnement le plus naturel possible où l'homme et la nature peuvent y vivre en parfaite harmonie. A cet effet nous remercions les autorités et la population pour la confiance témoignée tout au long de l'année pour l'ensemble de nos diverses activités.

# **INSTRUCTION PUBLIQUE**

La réorganisation des tâches de l'assistante de direction de l'Instruction publique est maintenant en place.

Il faut relever que le travail a été bien plus élevé que prévu, avec un nombre important d'heures supplémentaires. Nous pensions que la situation se stabiliserait déjà en 2014, mais force est de constater que ce n'est pas le cas et que continuellement de nouveaux défis doivent être relevés. Nous travaillons à mettre en place des procédures pour simplifier le travail afin de ne pas devoir étoffer le secrétariat.

Le projet appelé « Midnight Sports » pour les jeunes de 12 à 16 ans continue son chemin, la fréquentation a diminué, mais s'est stabilisée à environ 50 participants par soirée.

Le comité de la Musique scolaire se préoccupe de l'avenir des fanfares et essaie de mettre en place une bonne collaboration avec le JAM'S, Jeunes Artistes de la Musique Scolaire, anciennement nommée « Harmonie ». Il est évident que ce qui se passe pour les jeunes plus âgés n'est pas du ressort de la musique scolaire, mais quand on voit combien la Ville soutient cette institution et combien de jeunes arrêtent la musique à la fin de la scolarité, il est indispensable de tout mettre en œuvre pour permettre aux musiciens de continuer de jouer de leurs instruments. C'est dans ce même esprit qu'une collaboration avec le Conservatoire de musique est en train de se mettre en place. Cette collaboration doit encore faire l'objet de plusieurs séances et, si tout se passe comme prévu, déboucher sur un rapport qui sera soumis à votre autorité.

Le comité de la Musique scolaire s'est réuni environ une fois tous les deux mois. Durant les différentes rencontres, les actions suivantes ont été décidées :

23 et 24 mai : spectacle « La Fleur enchantée » qui s'est joué sous un chapiteau sur la place James Guillaume au Locle en collaboration avec la troupe de cirque "Circo Bello".

14, 15 et 21 juin: suite du spectacle avec le cirque, cette fois-ci à la Chaux-de-Fonds.

4 et 5 juillet: la Musique scolaire a tenu son stand au festival des Promos. Le soleil n'était pas de la partie cette année. Nous espérons plus de monde pour l'année 2015

5 Juillet: défilé des promotions du Locle.

6 au 10 octobre: camp de musique aux Rasses (VD).

Encore une fois, c'était une belle semaine. Le comité a pleinement profité de ces moments avec les jeunes.

6 décembre : Concerts au Lux au Locle

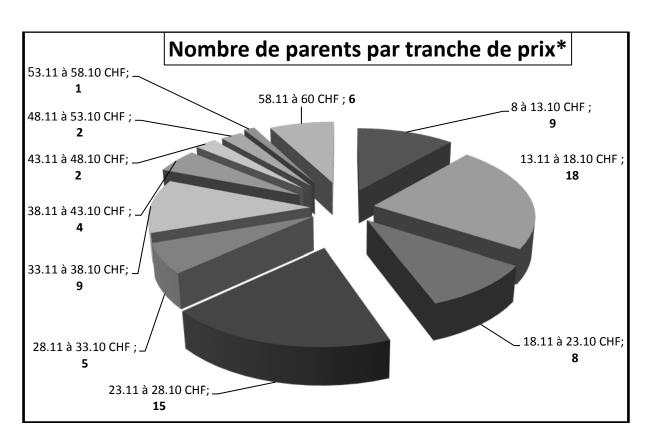
# **Structures extrafamiliales**

Durant l'année 2014, toutes les structures communales ont été sous la responsabilité de Mme Floriane Juillerat, le travail qu'elle a fourni pour tout mettre en place a été impressionnant et nous ne pouvons que la remercier chaleureusement pour son engagement sans failles, au-delà du raisonnable. Heureusement, en décembre, le Conseil communal a engagé Mme Christine Grenouillet pour reprendre la responsabilité de la crèche et laisser les trois structures parascolaires aux mains de Mme Juillerat. Nous félicitons Mme Grenouillet pour sa promotion et nous lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle fonction.

Un des gros défis est le nouveau système de facturation. Nous ne devons plus tenir compte du rétroactif et demandons aux parents de nous signaler immédiatement tout changement de revenus. Soyons clairs, cette méthode ne nous donne pas satisfaction et génère des injustices pour les personnes qui annoncent trop tard des baisses de revenus et aussi un manque à gagner pour la Ville pour les personnes qui annoncent tardivement une augmentation de revenus. Dans ce cas, nous

pourrions mettre les parents à l'amende, amende qui peut aller jusqu'à Fr. 40'000.--, mais nous privilégions le dialogue au maximum.

Un élément important est aussi à relever. La capacité contributive des parents est basse, beaucoup plus basse que dans certaines autres communes. Le graphique ci-dessous montre que certains parents payent à peine le prix du repas. Dans ce graphique, seuls les enfants du parascolaire, dont le prix de la journée est fixé à Fr. 60.00 ont été pris en compte.



# **Structures parascolaires**

Trois structures communales ont été créées afin de permettre l'accueil des enfants dont les parents travaillent et n'ont aucun autre moyen de garde. Ces structures proposent différents taux de présences en fonction du besoin des parents. Elles accueillent des enfants de 4 et 12 ans (du cycle 1 à la fin du cycle 2).

### **Tourbillon**

Cette structure a été ouverte le 20 août 2012. Elle a une capacité d'accueil de 37 enfants. Durant l'année 2014, elle a employé quatre éducatrices, un éducateur, une aide (pour un total de 3.7 ETP) une apprentie ainsi qu'un stagiaire.

# Diapason

L'ouverture de cette structure a également eu lieu le 20 août 2012. Elle permet d'accueillir 25 enfants. Durant l'année 2014, elle a employé trois éducatrices, une aide (pour un total de 2.3 ETP) ainsi qu'une apprentie.

# **Spiral**

Afin de répondre à la demande des parents et à la Loi sur l'accueil des enfants (LAE), le Spiral a été ouvert le 19 août 2013. Cette structure a une capacité d'accueil de 25 enfants. Durant l'année 2014,

elle a employé deux éducatrices, un éducateur (pour un total de 2 ETP), une stagiaire ainsi qu'un apprenti.

# Structure préscolaire

Suite à l'acceptation par le Conseil général de créer une structure pour les enfants de 4 mois jusqu'à leur entrée en 1ère HarmoS, la crèche communale, appelée L'Etoile, a vu le jour le 2 décembre 2013. Plus d'une année s'est donc écoulée depuis son ouverture.

Le secrétariat de l'Instruction publique a été très sollicité, n'ayant aucune expérience en la matière, il a dû faire face à de nombreuses situations inattendues. La gestion des remplacements est très complexe, contrairement aux accueils en parascolaire où les enfants sont un peu moins malades, chez les bébés, nous rencontrons des épidémies de gastro-entérites et de grippes qui se propagent aussi au niveau du personnel.

Globalement on peut remercier toute l'équipe qui a permis à cette nouvelle structure de fonctionner correctement, avec des locaux agréables pour les enfants et une motivation extraordinaire du personnel.

# **CLINIQUE DENTAIRE SCOLAIRE**

# Effectif du personnel

L'effectif du personnel a été légèrement modifié. Madame P. Bonnet, assistante dentaire s'occupe dès la rentrée scolaire de la prophylaxie individuelle au cabinet 4h par semaine et continue à assumer également la prophylaxie dans les classes du cycle 1 et 2 et les crèches du Cercle scolaire. Mme Michèle Girardot a commencé à la rentrée scolaire 2014 comme assistante dentaire en orthodontie avec 20h par semaine et Madame Christiane Grezet, assistante dentaire pour la pédodontie continue à effectuer 25h par semaine. Mme Mirjeta Ukzmaili a obtenu son diplôme d'assistante dentaire et Mme Gezginci a changé de cabinet pour continuer son apprentissage; Mme Melanie Ortega a été engagée comme apprentie assistante dentaire 1er année.

Madame Sandra Zas s'occupe du secrétariat et de la facturation avec actuellement 14h hebdomadaires.

Dr Isabelle Serrano, responsable de la Clinique dentaire scolaire assume la pédodontie, l'orthodontie ainsi que les contrôles scolaires avec 36h par semaine et Madame Sylvie Saint Germain Morandi, hygiéniste dentaire travaille à un taux de 6,32 %.

### **Logiciel**

Le nouveau logiciel dentaire adopté à la fin de l'année 2013 est maintenant complètement fonctionnel. La reprise des élèves se fait directement depuis CLOEE.

### Visites de classes

92 classes ont été visitées durant l'année 2014. Les écoles du Locle, du CP des Billodes et des Perce-Neige sont venues dans les locaux de la Clinique dentaire scolaire pour le dépistage. Alors que Mme Serrano s'est déplacée dans les autres communes du district pour le contrôle dentaire.

### Durant l'année scolaire, il a été effectué

# Pour les soins préventifs

547 radios dentaires

164 fluorations (par maxillaire)

94 détartrages – polissages

27 heures d'hygiène individuelle par l'hygiéniste

435 scellements de fissures (dont 74 scellements étendus)

# Pour les soins conservateurs

18 soins à l'aide du protoxyde d'azote

241 obturations de dents de lait

2 couronnes acier préfabriquées provisoires

165 obturations de dents permanentes

15 reconstitutions d'angle/bord incisif

10 traitements pulpaires sur dent de lait

7 traitements de racines sur dents permanentes

# **Urgences**

36 accidents dentaires

#### **Divers**

6 enfants en âge préscolaire

#### Orthodontie

37 premières analyses et consultations ont été effectuées en 2014

27 nouveaux traitements ont été commencés ainsi que 16 pré-traitements (Positionneur T4)

# **Exonérations**

Deux demandes d'exonération pour des traitements orthodontiques ont été présentées au Conseil communal, elles ont été acceptées.

# Formation continue et perfectionnement

Dr Serrano effectue régulièrement des cours de perfectionnement en pédodontie et orthodontie. Elle est membre de l'*International Association for Orthodontics* et de la Société suisse de pédodontie. Mme Sylvie Saint Germaine hygiéniste dentaire a suivi une formation en orthodontie.

# **CENTRE D'ORTHOPHONIE**

Pendant l'année scolaire 2013-2014, 258 enfants ont été vus au Centre d'orthophonie du Locle.

Le Centre compte six orthophonistes pour une occupation de 3,5 postes. En effet, depuis fin avril 2014, le taux consacré à la responsabilité du service (assurée par Mme A. Guinand) a été augmenté et est passé à un 32%. Par contre le taux d'orthophonistes reste de 3,18 postes (assurés par Mesdames J. Beuret-Butty, A. Boillat, F. Jaccard, N. Mougin, M. Rossier, A. Guinand). Mme C. Lopes assure un 10% depuis août 2014 suite à une diminution temporaire de taux de Mme F. Jaccard. Mme S. Zas assure le secrétariat et la facturation durant 14 heures hebdomadaires.

Mme Marie-Caroline Cario, étudiante de l'Université de Neuchâtel pour l'obtention du Master en Logopédie, a débuté fin août son stage de 9 mois à 50%.

Les orthophonistes ont participé à un perfectionnement cantonal annuel au mois d'août. Elles suivent également des cours de perfectionnement et des supervisions selon leur organisation.

Le CRO (Colloque des Responsables de l'Orthophonie) s'est réuni à 6 reprises sous la direction ad interim de Mme Maria Teresa Rodriguez (SEO) suite au départ de M. Carnal en début d'année.

De nombreuses séances de travail réunissant les différents partenaires (responsables des centres d'orthophonie communaux, représentants de l'OES, chefs de dicastère des 3 villes) ont abouti à la signature d'une nouvelle convention en mars 2014 entre l'Etat et les 3 villes, et par la suite à l'élaboration de la directive d'application de cette convention. La convention entre en vigueur en janvier 2015. La charge de travail pour la gestion du centre d'orthophonie est plus élevée (en raison de ce travail de négociation et d'élaboration, et en raison de la reconnaissance par l'Etat (cf Convention) du travail de gestion et de contrôle des responsables des 3 centres. C'est pourquoi une augmentation du taux de responsable du Service a été demandée et acceptée (cf 1<sup>er</sup> paragraphe).

En août 2014, l'équipe du centre d'orthophonie a été formée à l'utilisation du nouveau logiciel de facturation et de gestion des prestations (DORI). Tous les dossiers en cours ont été entrés dans le système et les premiers mois d'utilisation sont concluants même s'il reste des adaptations à faire et des paramétrages notamment en lien avec l'entrée en vigueur de la nouvelle convention. La facturation sera en lien avec la caisse communale.

À fin 2014, la liste d'attente est très importante. On estime à 1 année le temps d'attente entre le signalement et le début de la prise en charge. Nous sommes tenus par la convention d'assurer des coûts stables pour l'OES, donc il n'est actuellement pas possible d'augmenter les postes d'orthophonistes.

# CLAAP-CENTRE DE LOISIRS ET D'ANIMATION DE L'ANCIENNE POSTE

#### Vue d'ensemble

2014 a été une année de grands changements au niveau de la politique jeunesse du Locle. Ce printemps a été consacré à l'élaboration d'un projet d'animation socioculturelle inspiré par les besoins de la population locloise et par les constats effectués par différents professionnels qui gravitent autour de la jeunesse. Nous avons redéfini les partenariats, les missions, les buts et le fonctionnement général d'une structure en faveur de la jeunesse locloise. Ce projet a été accepté fin juin par les autorités politiques, ce qui donna suite à la fermeture du DJ'13 et à l'ouverture du CLAAP. Dès lors, nous avons pu entamer la réalisation du projet. En parallèle, nous avons souhaité garder un lien direct avec les jeunes grâce à différentes actions.

#### **Activités**

Dans un premier temps, nous avons maintenu les accueils libres tout en proposant des activités pour les jeunes. Le projet du CLAAP incluant une volonté d'ouverture, il nous paraissait important d'aller à la rencontre de la jeunesse du Locle dans sa globalité et de ne pas concentrer nos forces sur le public de jeunes habitués au DJ'13. C'est pourquoi nous avons créé, dans un deuxième temps, un stand plein air. Il nous a permis d'aller à la rencontre des 13-18 ans, mais également de leurs parents, avec la volonté des les informer et d'entendre leurs besoins. Pour ce faire, nous avons ciblé des endroits stratégiques au niveau des fréquentations. Ainsi, nous sommes allés à la rencontre des 13-18 ans, vers le terrain de basket des Jeanneret, les vendredis après les cours. Afin d'approcher les parents, nous nous rendions, les mercredi après-midi, dans les parcs, celui du Casino ainsi que celui de la rue du Jardin. Au vu du succès des animations plein air, nous réitérerons l'expérience en 2015. De plus, nous avons également été quelques fois présents sur la place du marché, aux portes ouvertes de l'Ancienne Poste, à la Foire du Livre ainsi qu'à Midnight Sports. Nous avons été ravis que l'automne se révèle beau et chaud car cela a facilité notre action.

Afin de donner au projet une direction proche des besoins des jeunes, nous avons effectué une démarche consultative des 12 à 14 ans dans les classes de Jehan-Droz. De plus, nous avons créé un groupe intéressé à s'impliquer dans le déménagement : la CLAAP Crew. Ce groupe participera à différentes activités telles que la peinture des murs des nouveaux locaux par exemple.

Les visites dans certaines classes de l'école secondaire ont également été une porte d'entrée précieuse pour présenter notre action et notre travail aux jeunes ainsi que les informer sur l'évolution du projet.

#### **Fréquentation**

Nous sommes parvenus à garder le lien avec le public habituel du DJ'13 ce qui représente une trentaine de jeunes. Par ailleurs, nous avons élargi notre public puisque nous sommes entrés en contact avec des jeunes que nous ne connaissions pas ou qui ne venaient que de manière ponctuelle. Cet élargissement de nos actions et de nos lieux de rencontre avec la jeunesses nous a d'une part permis de nous faire connaître à un public plus large, mais également de faire une place dans nos activités à ceux qui ne se sentaient pas bien accueillis dans l'ancien fonctionnement, notamment les groupes de filles.

#### Collaboration

Un grand pan de notre activité a été consacré aux collaborations, soit pour les redéfinir, soit pour créer de nouveaux partenariats. L'intérêt des collaborations pour le CLAAP est de multiplier les ressources complémentaires autour des jeunes mais aussi de provoquer des occasions d'inclure la jeunesse dans la vie locloise au sens large. Durant cette année, nous avons collaboré avec :

Alexandre Pedrazzi (délégué cantonal à la jeunesse) Arthur Henry (Koga beatbox) Bibliothèque de la Ville du Locle Centre pédagogique Les Billodes Domaine scolaire de la ville du Locle Fondation Carrefour (AEMO et SER) Fondation de l'Ancienne Poste Fondation Neuchâtel Addiction (La Balise) Fondation Sandoz François Burland Jeremy Ferrington (Mugaworkshop) Joanne Faivre Médecine scolaire de la ville du Locle Mickaël Morel (Pentagon System) Midnight sports Le Locle Musée des beaux-arts du Locle (MBA) Musique scolaire Police de proximité de la ville du Locle SKILL (Skate In Le Locle) sur Facebook UHC Le Rouge et Or du Locle

Vous retrouvez les liens qui expliquent leur activité sur notre nouveau site web : www.claap.ch

## **Equipe**

En mars, nous avons souhaité agrandir l'équipe afin de maintenir le contact avec les jeunes malgré le temps consacré à l'élaboration du projet pour la jeunesse. Corinna Weiss nous a ainsi accompagné jusqu'en décembre 2014, nous la remercions pour sa collaboration.

Dès 2015, l'équipe s'agrandit avec l'arrivée de Karine Calame, éducatrice HES, Anne Lebet, animatrice socioculturelle HES, et Sébastien Fornerod qui effectue son bachelor d'animateur socioculturel en emploi. Nous sommes heureux de les accueillir.

## **Locaux**

Pendant toute l'année, nous avons travaillé avec les architectes de l'Ancienne Poste afin que les locaux soient adaptés aux fonctionnements du CLAAP ainsi qu'à notre public. Les travaux ainsi que les aménagements effectués en collaboration avec les jeunes seront terminés d'ici les portes ouvertes qui auront lieu au début du mois de juin 2015.

#### Communication

Un important travail a été réalisé durant l'année 2014 sur la visibilité et la communication de l'institution. Par une présence plus accrue sur l'espace public, le choix d'un nouveau logo et la mise en fonction d'un site internet nous avons cherché à accroitre nos canaux de communication ainsi que notre identification par le public.

## **SERVICES SOCIAUX**

En 2014, la Commune du Locle a traité 636 dossiers (648 dossiers en 2013, diminution de 12 dossiers par rapport à 2013).

Les dépenses d'aide sociale du Locle se montent à Fr. 6'929'396.60 contre Fr. 7'167'159.83 en 2013 soit une baisse de 3.31%.

Pour rappel, la durée du dossier, sa structure (famille ou personne seule, revenu ou non) ou le contenu et la durée de l'aide influent fortement sur le montant de l'aide attribuée.

Cette baisse est réjouissante mais le taux de chômage actuel et l'impact éventuel des décisions de la BNS sur l'économie neuchâteloise n'annoncent pas une tendance positive au niveau de l'aide sociale.

## **Statistiques**

Le coût moyen par dossier est en diminution : 10'895.27 Fr. contre Fr. 11'060.56 Fr. en 2013.

Le montant par habitant est de Fr. 665.25 contre Fr. 687.70 en 2013

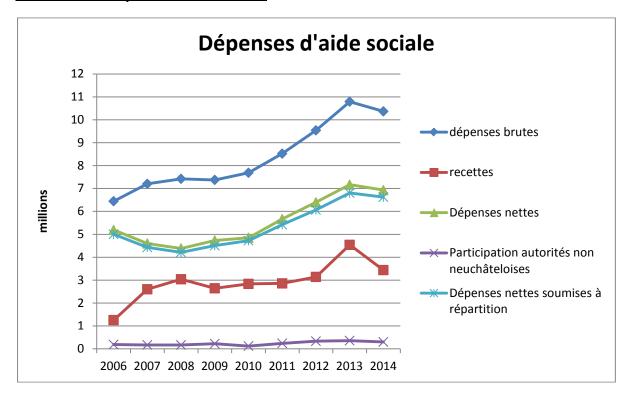
Causes d'indigence : La cause principale d'arrivée à l'aide sociale reste la cause économique pour les nouveaux dossiers ouverts cette année et ce pour plus de la moitié des cas.

Nombre de dossiers par assistant social : 107 dossiers actifs par 100 % de poste au 5.1.2015 contre 114 dossiers actifs par 100% de poste au 4.1.2013 (prise en compte des dossiers actifs au dernier trimestre).

## Evolution des dépenses d'aide sociale et des dossiers d'aide sociale

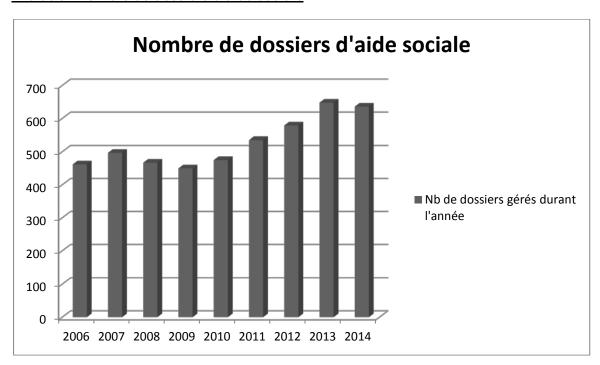
Le Locle	Nb de dossiers	Dépenses d'aide sociale	Coût moyen par dossier
2006	462	5'190'261.06	11'234.33
2007	497	4'601'983	9'259.52
2008	467	4'385'254.55	9'390.27
2009	450	4'732'329.01	10'516.29
2010	475	4'850'466.36	10'211.50
2011	535	5'666'186.65	10′591
2012	579	6'398'403.22	11′050.78
2013	648	7'167'245.83	11′060.56
2014	636	6'929'396.60	10'895.27

## Evolution des dépenses d'aide sociale



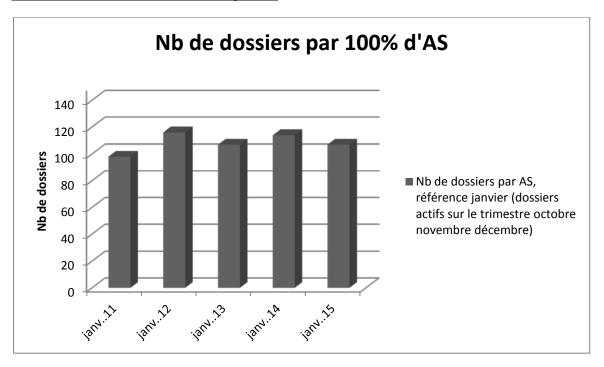
On remarque une diminution des dépenses brutes et nettes, les recettes baissant, pour leur part, de manière assez importante. La participation des autorités non neuchâteloises (facturation aux autres cantons pendant 2 ans) diminue légèrement également.

## Evolution nombre de dossiers d'aide sociale



Le nombre de dossiers est en constante augmentation depuis 2009 avec une accentuation de la progression depuis l'entrée en vigueur de la 4ème révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI). Toutefois, une légère diminution – certainement temporaire – a été constatée en ville du Locle durant l'année 2014.

## Evolution du nombre de dossiers par AS



## Mesures d'insertion professionnelle

La Ville du Locle s'est munie de différents leviers d'intervention en matière d'insertion socioprofessionnelle.

En 2014, une soixantaine de personnes (64) inscrites au sein du SMN<sup>i</sup> ont bénéficié de contrats ISP (insertion socioprofessionnelle).

## • Politique dite des « trois cercles »

La politique dite des « trois cercles » consiste à rechercher des collaborateurs tout d'abord au sein de l'aide sociale, puis du chômage et enfin, si nécessaire, sur le marché ouvert du travail. Nous avons ainsi poursuivi les mesures d'insertion professionnelle décidées par le Conseil communal en 2008 pour les bénéficiaires de l'aide sociale au sein de l'administration locloise. Ces mesures concernent les postes de travail ainsi que les places d'apprentissage. Les postes sont présentés en priorité aux bénéficiaires de l'aide sociale.

3 personnes ont été intégrées en contrat ISP au sein de la Commune et poursuivent actuellement leur activité avec un CDD ou un CDI. Un bénéficiaire a été engagé de manière définitive à la bibliothèque de la Ville après y avoir effectué son apprentissage.

## • « Pôle » de réinsertion

\_

En octobre 2014, un bureau de la réinsertion a été constitué, comprenant une collaboratrice à 50%. En collaboration avec l'ensemble des assistants sociaux, cette collaboratrice est notamment chargée d'aider les personnes en recherche d'emploi et de tisser des liens entre les entreprises. Ce bureau se met progressivement en place avec la réalisation de bases de données sur l'employabilité des personnes émergeant à l'aide sociale et en recherche d'emploi. Le travail en réseau avec l'ensemble des acteurs du monde social et économique est ainsi privilégié.

<sup>&</sup>lt;sup>i</sup> Service social des Montagnes neuchâteloises, regroupant Le Locle, La Brévine, Les Brenets, la Chaux-du-Milieu, le Cerneux-Péquignot, les Planchettes et Brot-Plamboz.

## • Village d'artisan

Projet des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, en collaboration avec la société Job Service, le « Village d'artisan du Haut » continue son activité. Cette structure située à la Rue du Parc 152 à La Chaux-de-Fonds rassemble un groupe d'entreprises qui prend en stage des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale en bénéficiant de l'encadrement de Job service. Cela doit permettre aux jeunes adultes de trouver leur voie et de bénéficier d'expérience dans le monde professionnel. 3 jeunes Loclois ont intégré en 2014 le « Village d'artisan du Haut » et 22 jeunes de la Mère commune des Montagnes neuchâteloises ont été suivis par Job service.

## • Jardins coopératifs d'insertion

Débutés en 2011, les jardins coopératifs d'insertion continuent leur développement. Projet mené en collaboration avec Job Service, le service de l'aide sociale et celui de l'urbanisme, celui-ci a pour but de favoriser l'insertion sociale des personnes. 11 personnes ont participé régulièrement au projet durant l'année 2014. 4 ont arrêté pendant l'année : 2 personnes parce qu'elles avaient retrouvé du travail, 1 personne en raison de la reprise d'une formation et la dernière parce qu'elle est partie à la retraite.





Les fruits et légumes ont également permis la fabrication et la conservation de produits. Différentes conférences se sont tenues. Durant l'été, la venue de M. Jardinier a regroupé une cinquantaine de personnes.

#### Autres

Différents projets privés et publics sont en cours de réalisation et de développement en ville du Locle. De manière non exhaustive, nous pouvons citer par exemple :

- 1) Velospot: Fruit de la collaboration des Villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, les vélos en libre-service s'inscrivent également dans un processus de réinsertion professionnelle. Le coordinateur technique pour Le Locle et La Chaux-de-Fonds bénéficie actuellement d'un contrat à durée déterminée, sous l'égide de Job Service, et trois places d'insertion ont été créées en collaboration avec le service des migrations.
- 2) Le Coin bleu: Un nouveau magasin social privé s'est ouvert à Daniel-JeanRichard 33. S'inscrivant dans une politique de développement durable, les collaborateurs et responsables de ce magasin réalisent des ventes d'habits de seconde main et confectionnent des chiffons industriels pour les entreprises de la ville (dont le service de la voirie). Plusieurs contrats OAI (assurance-invalidité) et ISP ont été mis en place. L'ouverture d'un nouveau magasin à La Chaux-de-Fonds est prévue en début 2015.
- 3) Espace de solidarité: Le cyber-espace à Grande-Rue 16 s'est rouvert, permettant aux personnes en recherche d'emploi de pouvoir bénéficier d'une logistique appropriée et de conseils. Plusieurs bénévoles se relayent pour assurer les permanences et diverses animations ont été réalisées.
- 4) *Télé Objectif Réussir*: Projet d'intégration socioprofessionnel, Télé Objectif Réussir est basé à Bevaix et occupe périodiquement plusieurs habitants du Haut. A la suite de motions intercommunale Le locle La Chaux-de-Fonds et au Grand Conseil neuchâtelois, un accord a été trouvé avec l'opérateur permettant durant l'année 2015 la retransmission de cette chaîne dans les Montagnes neuchâteloises.

#### Personnel et locaux

Le service a emménagé dans les nouveaux locaux de Grande-Rue 11 au mois de juin 2014. Le GSR,

un bureau Accord, le secrétariat des services sociaux et la comptabilité occupent le premier étage. Les étages supérieurs (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>) sont notamment destinés aux entretiens des services sociaux et du bureau de l'intégration.

Au niveau du personnel, l'équipe des assistants sociaux a vécu 2 congés maternité successifs. Deux renforcements ont donc été nécessaires durant ces périodes.

Le pourcentage des postes au secrétariat a été augmenté de 50% ainsi que celui de la comptabilité.



Poursuivant sa volonté d'agir sur l'intégration professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale, le service a engagé une conseillère en insertion à 50% en automne 2014 (voir point ci-dessus).

## Guichet social régional, antenne ACCORD

Pour rappel, le projet ACCORD constitue la 3<sup>ème</sup> étape d'un processus qui a vu la régionalisation des services sociaux et celle des offices AVS-AI. Les antennes ACCORD réparties dans 8 régions du canton au sein des services sociaux sont la porte d'entrée pour les personnes pouvant bénéficier de prestations sociales sous conditions de ressources (avances sur contribution d'entretien, bourses, subsides caisse-maladie, MIP, aide sociale). L'équipe est constituée de 2 personnes à 50% qui travaillent également à 50% à la réception/secrétariat des services sociaux.



Le nombre de dossiers traités en 2014 (état au 15.12.2014) est de 836.

Résultant de la mise en place de ces nouveaux processus au niveau cantonal, le projet ACCORD a été confronté à certaines difficultés : logiciel informatique peu satisfaisant, pratiques et directives floues, nombre de dossiers rendant le travail plus compliqué que prévu. Notre équipe a malgré tout fait face et a pu traiter et suivre les demandes dans des délais raisonnables. La première année était destinée à « éradiquer » la plupart des bugs et à optimiser les processus, notamment en termes de gestion des flux de dossiers. Cette nouvelle année devrait voir une consolidation définitive de ces différents processus pour répondre au mieux au besoin de la population.

#### **Commission Santé-Social**

La création d'une commission Santé-Social a été arrêtée par le Conseil communal. Elle rassemble des représentants des divers partis politiques. Son but est de suivre la problématique sanitaire et sociale en Ville du Locle, d'évaluer les besoins d'insertion socioprofessionnelle, de proposer des mesures et au besoin d'interpeller les Autorités cantonales.

## Au niveau cantonal

Au niveau cantonal, l'augmentation des dossiers d'aide sociale a amené l'Etat à une réflexion sur de nouvelles mesures sur le plan financier et dans le domaine de l'insertion. L'Etat a décidé d'agir sur les dépenses d'aide sociale en diminuant les normes au 1<sup>er</sup> mars 2014 pour arriver à une économie de 4.5 millions de francs. Ces diminutions recoupaient notamment les suppléments ménages, l'aide matérielle pour les moins de 35 ans (sans charge de famille) et les aides circonstancielles (diabétiques,...). Les montants économisés seront alloués à l'insertion par l'augmentation de places dans les programmes ISP, le renforcement du case management et l'octroi plus large de subsides d'assurance-maladie.

L'élaboration d'un projet Intégration initié par l'Etat est actuellement en cours pour réorganiser l'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi et des personnes à l'aide sociale dans le canton.

## Problématique sanitaire

A l'instar des régions périphériques, la problématique de recherche de médecins doit être une priorité. Au niveau de la médecine générale, le cabinet de groupe à Bournot 33 comprend 5 médecins. 12 médecins généralistes pratiquent actuellement sur territoire loclois.

En décembre, un nouveau cabinet dentaire a ouvert également au sein de cet immeuble.

Un effort conséquent a été réalisé dans le cadre de la recherche de pédiatres en Ville du Locle. Une entreprise spécialisée a été mandatée afin d'optimiser ces recherches.

Un site Internet « www.lelocle-sante.ch » a également été mis en ligne pour faciliter la recherche de médecins et la vision globale de la situation sanitaire en Ville du Locle.

Pour conclure, nous tenons à remercier chacune et chacun pour le travail important fourni tout au long de cette année.

## Services sociaux

#### A) Exercice 2013

La charge nette résultant de l'exercice 2013 est comptabilisée en 2014.

Elle était prévue au budget à	Fr. 2'841'000.00
Aux comptes, elle s'élève à	Fr. 3'720'649.57
En effet, pour 2013, la charge nette totale incombant à la communauté neuchâteloise s'est élevée à	Fr.101'228'385.07
La part de l'Etat de Neuchâtel, 40%, à	Fr. 40'491'354.03
a) la part des 62 communes, 60%, à	Fr. 60'737'031.04

b) la part incombant à l'ensemble des communes est répartie en fonction de la population. Pour les calculs, sont pris en considération les chiffres du dernier recensement cantonal. A savoir :

Détermination du coefficient par habitant :

Part des communes 60%	<u>Fr. 60'737'031.04</u> = Fr. 344.624866
Nb. d'habitants au 31.12.13	176′241

Quote-part de notre Commune : 10'422 habitants x Fr. 344,624866 Fr. 3'591'680.35

## B) Exercice 2014

La part communale de cet exercice figurera dans les comptes 2015

La part communale de cet exercice figurera dans les comptes 2015	
Les dépenses des Services sociaux ont atteint au total (contre Fr. 10'791'805.65 en 2013)	Fr. 10'367'523.29
Les recettes se sont élevées à (contre Fr.3'624'645.82 en 2013)	Fr. 3'438'126.69
En conséquence, la charge nette est de (contre Fr. 7'167'159.83 en 2013)	Fr. 6'929'396.60

Ce montant figure dans les comptes 2014 (01 115 020) à titre de créance contre l'Etat qui se chargera de récupérer la participation des autorités non neuchâteloises, soit Fr. 361'608.90.

Dépenses nettes pour 2014 Fr. 6'929'396.60

Participation des autorités non neuchâteloises <u>Fr. 302'691.95</u>

Dépenses nettes soumises à la répartition Fr. 6'626'704.65

=========

En plus des opérations mentionnées ci-dessus, les Services sociaux ont tenu durant l'année écoulée 10 comptes de gérance (dont 4 curatelles incluses).

Le nombre de dossiers actifs d'assistance en 2014 se monte à 636.

## **GARAGE**

Au 31 décembre 2014, le personnel du garage comprenait :

1 chef de garage, 1 sous-chef, 1 mécanicien, 1 apprenti et 1 laveur-graisseur. La démission d'un mécanicien est intervenue le 31 octobre 2014. Après recrutement, nous avons trouvé un nouveau mécanicien qui commencera le 1<sup>er</sup> mars 2015.

Nous relevons une stabilité dans la masse de travail par rapport à l'année dernière. Viteos continue à nous confier le lavage de ses véhicules ainsi que quelques réparations, notamment au niveau du service électrique. Par contre, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2014, les véhicules du SIS ne sont plus réparés par notre Garage. Sinon, les réparations pour les véhicules de la Voirie ont été un peu plus élevées que d'habitude en raison de quelques dégâts dus aux travaux hivernaux.

Nous notons que depuis 2013 une partie des heures du chef du Garage sont facturées, ce qui a une incidence sur le bon résultat des prestations.

## **VOIRIE**

## Récapitulation Voirie

Au 31 décembre 2014, le personnel de la voirie comprenait :

1 chef de voirie, 1 adjoint au chef de voirie, 1 contremaître, 7 chefs d'équipe, 2 cantonniers-maçons, 1 magasinier, 1 menuisier, 1 serrurier, 14 cantonniers, 9 cantonniers-chauffeurs, 2 employées de commerce à 62,5% et 50% et 1 apprenti agent d'exploitation. 1 employé de commerce a été engagé à 100 % de manière temporaire (du 1.12.2014 au 31.7.2015) pour le remplacement d'une secrétaire en congé maternité ainsi que pour l'inventaire des infrastructures sportives au Locle. Par ailleurs le départ d'un cantonnier n'a pas encore été remplacé.

Dans le cadre du renouvellement de notre parc à véhicules, achat d'un camion grue en remplacement du Brimont (plus ancien véhicule encore en service). 1 lame à neige a également été changée.

## Statistique des rues et trottoirs sur la Commune du Locle

		<u>2014</u>	<u> 1985</u>
Chaussées en ville			
Longueur	km'	40.000	37.570
Surface	$m^2$	250'758	236'675
Trottoirs en ville			
Longueur	km'	32.830	29.320
Surface	$m^2$	77'026	71'910
Routes des environs			
Longueur	km'	47.373	46.293
Surface	$m^2$	197'996	193'046

# **Balisage**

Les travaux de balisage ont pu démarrer très tôt en raison des bonnes conditions météorologiques. Nous avons profité de rattraper le retard pris en 2013.

## Entretien des voies de communication

Des travaux de surfaçage à chaud ont été effectués à la Combe-Monterban et à la rue de Mi-Côte ainsi que du tapis à chaud sur les routes de la Combe-Robert, des Calame ainsi que des trottoirs à Daniel JeanRichard, Hôtel-de-Ville et Progrès. Nous avons également effectué la réfection des escaliers aux Jeanneret. Le réseau routier de la Ville continue à nécessiter beaucoup d'attention et nous remercions ici le Conseil général pour le montant annuel de Fr. 400'000.-- destiné à cet entretien.

## Enlèvement de la neige

Le début de l'année 2014 a vu de faibles chutes de neige et un printemps précoce. Le nombre de sorties générales pour l'année a été de 9 + 3 sorties partielles, accompagnées de 49 sorties de salage. La neige a été chargée en ville à 4 reprises.

## **Canaux-Eqouts**

La météo clémente nous a permis de rattraper le retard pris en 2013. Nous avons également vidangé les dépotoirs de la Combe des Enfers et de la Combe Robert.

#### Jardins, zones vertes

La mise en conformité des places de jeux s'est poursuivie avec la rénovation des jeux au Camping. Les travaux annuels d'entretien des zones vertes, bancs de jardin, corbeilles à chiens etc. se sont déroulés normalement.

#### Travaux de tiers

Comme à l'accoutumée beaucoup de travaux ont été effectués pour les divers services communaux et pour l'extérieur. Par ailleurs notre personnel a été sollicité lors des diverses manifestations organisées en Ville du Locle pour des transports, des nettoyages, des montages de podiums, etc. Chaque prestation fait l'objet d'une facture, à moins d'une décision du Conseil communal pour la gratuité des travaux fournis.

## Déchets des ménages

La pose de conteneurs enterrés a permis la suppression du ramassage au porte-à-porte au Quartier Neuf, rue du Collège – Etangs – Avenir.

Le volume total des déchets a augmenté globalement de 4 %. Nous relevons plusieurs augmentations, notamment : Objets encombrants (+ 37 %) – Déchets des entreprises (+ 24 %) – Compost (+ 11 %) - Huiles (+ 17 %) – Piles (+ 13 %). Les autres déchets sont en baisse : Ferraille (-20 %) – Boîtes en fer et alu (- 9 %) – Papier (- 13 %).

Ceci est probablement dû à la déchèterie, qui rencontre un succès toujours grandissant. Par contre, nous constatons une grosse augmentation (près de 50 %) des déchets urbains provenant des corbeilles et des travaux de voirie en ville. Il semble que la population trie plus mais qu'une partie des déchets est « abandonné » dans les corbeilles de la ville. Nous établirons des contrôles plus poussés afin de voir la question.

La rétrocession des sacs taxés par Vadec a baissé cette année de Fr. 15.- / to. Par contre nous avons reçu une note de crédit pour le compost (baisse des prix de Fr. 10.- / to).

121 dénonciations ont été faites pour l'ensemble de l'année 2014 pour des sacs non-conformes ou des déchets déposés en-dehors des lieux et jours prévus à cet effet.

L'opération Coup de balai organisée chaque année par les écoles pour le nettoyage des forêts a malheureusement dû être annulée en raison de la météo.

Nous avons récupéré en 2014 :

- Ordures ménagères (ménages)	1'276'670	kg	environ
- Ordures ménagères (industries)	1'109'458	kg	environ
- Objets encombrants	167′240	kg	environ
- Piles	1′228	kg	environ
- Huiles minérales et végétales	10′400	kg	environ
- Verre	363′169	kg	environ
- Ferraille	20′720	kg	environ
- Boîtes de conserve et aluminium	27′800	kg	environ
- Compost	687′000	kg	environ
- Papier	452'240	kg	environ

#### Loisirs et animations

Comme les autres années, plusieurs manifestations ont rythmé la vie de la ville du Locle, avec entre autres : Fête de la Glace, St-Valentin, Carnaval, 1<sup>er</sup> Mars, Course l'Horlogère, Fête de lutte, Street Hockey, Promos, 1<sup>er</sup> Août, Rock Altitude Festival, Championnats suisses de sauvetage, Foire du Livre, Exposition mycologique, St-Nicolas, Noël-ô-Locle, ainsi que divers concerts, spectacles, et manifestations sportives.

Nous avons constaté une notable diminution des déchets dans les secteurs où les sociétés avaient utilisé des gobelets recyclables.

## **SPORTS**

## Piscine - Patinoire

## Produits entrées piscine

Il a été vendu :	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Abonnements adultes (y.c. AVS – AI – Chômeurs)	463	478	480
Abonnements enfants	280	323	327
Abonnements étudiants – apprentis	56	52	67
Abonnements adultes (y.c. AVS-AI) Piscine-Patinoire	6	4	6
Abonnements enfants Piscine-Patinoire	2	-	1
Abonnements étudiants Piscine-Patinoire	0	1	-
Billets d'entrée adultes (y.c. AVS – AI)	6′125	12′733	12′027
Billets d'entrée étudiants	745	1′727	1′672
Billets d'entrée enfants	4′917	9′712	10′207
Abonnements de famille	447	486	513
Abonnements famille Piscine-Patinoire	10	19	17
Billets de location de cabines	4	10	6
Produits entrées patinoire			
Il a été vendu :	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Abonnements adultes saison	4	5	4
Abonnements enfants saison	15	28	20
Billets adultes	2039	1′039	898
Billets étudiants-apprentis	326	169	133
Billets enfants	2423	1′540	1′407

Le début de saison 2014 à la Piscine a été encourageant vu les conditions météo favorables. Nous avons par ailleurs profité du printemps clément pour déplacer le plongeoir des 1 m à côté des autres plongeoirs, afin de libérer un couloir pour la nage sportive. Nous avons également installé une ligne aérienne permettant la nage sur le dos. La saison de la Piscine a finalement été moyenne en raison d'un retour du froid et de la pluie en juillet et août. Les animations estivales (plongeon – cirque) ont été reconduites et ont rencontré du succès. Les championnats suisses de sauvetage ont eu lieu au Locle pour la première fois au mois d'août et tout s'est bien déroulé.

Au mois de septembre, nous avons procédé au changement des bandes de la Patinoire. Ces bandes souples « dernier cri » sont appréciées par tous les joueurs de hockey. Elles offrent une sécurité accrue à tous les utilisateurs. Plus tôt dans la saison (au mois de juin) la sonorisation de la Patinoire a été changée. La qualité du son fait l'unanimité et est réellement appréciable. Des travaux ont été réalisés sur une partie du toit de la Patinoire afin de tenter de supprimer les débordements d'eau. Après 3 mois de test il s'est avéré que ces travaux étaient concluants. Le reste du toit sera refait début 2015, dès que les conditions météo le permettront.

La mise au concours du projet d'aménagement du site du Communal (piscine couverte + création de nouveaux vestiaires) devrait se faire début 2015.

## Terrains de sports

Le nouveau terrain synthétique au stade des Jeanneret rencontre toujours un vif succès. Il est tellement apprécié qu'il est à saturation. Nous constatons du coup que les terrains du Communal s'embellissent ... par manque d'utilisation. Les travaux de drainage sur le terrain du Ticino sont terminés. L'entretien des terrains s'est effectué comme à l'accoutumée.

## Pistes de fond et de raquette

Tous les jalons pour les pistes de fond ont été changés, ce qui nous permet de gagner du temps lors des travaux d'installation et de démontage.

Quelques modifications ont été apportées dans les pistes de raquette, afin de sécuriser le parcours.

## **CONCLUSION**

Notre service de Voirie s'efforce chaque année d'améliorer et de faciliter la vie quotidienne des habitants tant en ce qui concerne la problématique des déchets qu'au niveau des travaux de déneigement ou d'embellissement de la ville. Nous tenons à remercier ici les autorités et la population pour la confiance témoignée tout au long de l'année pour l'ensemble de nos diverses activités.

# **STATION D'ÉPURATION**

## **Personnel**

Le personnel de la station d'épuration et de l'Actiflo compte trois postes, deux collaborateurs à 100% et un collaborateur à 80%. Depuis le mois de septembre, un ingénieur de la maison Alpha renforce ponctuellement l'équipe pour l'exploitation de l'Actiflo.

La station d'épuration a traité 1'226'180 m³ d'eaux usées en 2014. La production de boues a été de 630 tonnes cette année.

#### **Actiflo**

Trois ans après sa mise en service, un gros travail de maintenance des installations et des équipements a été entrepris.

## **Canalisations**

Plusieurs tronçons ont fait l'objet de travaux cette année :

Rue Henry-Perret (100 m), remplacement du système unitaire Rue de Beau-Site (160 m), remplacement du système unitaire. Chemin des Etangs (150 m), remplacement du système unitaire en séparatif. Remplacement des conduites d'eaux usées (200 m) dans le Bied en face de l'usine Rolex. Travaux de nettoyage des bassins de rétention de la Combe-Girard, de la Grecque et des Enfers.

Le remplacement des conduites actuelles par un système séparatif se poursuit lorsque le PGEE le préconise.

## **Sensibilisation**

Des élèves de l'école obligatoire ont visité le Bied et la STEP.

## <u>URBANISME ET ENVIRONNEMENT</u>

#### **Personnel**

Le personnel technique se compose d'un architecte, d'un dessinateur responsable du contrôle des citernes et de la surveillance des chantiers, de deux dessinateurs en génie civil et d'un dessinateur en bâtiment.

Le personnel administratif compte deux postes de secrétaire (75% et 50%).

## **Travaux**

## • Liaison gare / centre-ville

Le « Remontoir » a été mis en service en septembre 2014 avec une phase de tests. Malgré des problèmes de jeunesse, 58'400 parcours ont été enregistrés depuis sa mise en service.

L'aménagement des talus et l'inauguration de celui-ci se déroulera au printemps prochain.

#### Musée des beaux-arts

Les travaux de restauration se sont achevés en début d'année. L'inauguration des locaux a eu lieu au printemps 2014.

## • Place James Guillaume

Le réaménagement de la place s'est concrétisé cette année. Les travaux ont été quelque peu retardés par la dépollution du site et l'évacuation des déchets en décharge contrôlée. Ceci a permis de terminer le secteur est et de le mettre à disposition du parcage hivernal.

Au demeurant, les travaux sur la rue Bournot ainsi que la finalisation de la végétation reprendront au début du printemps pour quelques semaines.

## • Génie civil

Cette année, nous avons procédé à la réfection complète du chemin des Etangs (150 m), de la rue Henry-Perret (100 m) et de la rue de Beau-Site (160 m).

#### • Ancienne Poste

Les travaux intérieurs du bâtiment réalisés par la Fondation se poursuivent, les locaux devraient être mis à disposition au printemps 2015. L'inauguration est prévue en juin prochain.

Nous procéderons à l'aménagement des extérieurs ouest dès que les conditions météorologiques le permettront. Ces travaux feront l'objet d'un rapport au Conseil général.

## • Grande-Rue 11-13

Les travaux de réfection des locaux Grande-Rue 11, destinés au Guichet social régional, ont été réalisés.

Les travaux de réfection des locaux de Grande-Rue 11 et Grande-Rue 13, destinés à accueillir le Service du domaine public et la Gendarmerie, ont débuté.

La gendarmerie a pris possession de ses locaux en décembre. L'aménagement des bureaux du rez-de-chaussée destinés au Service du domaine public est en cours de finition.

Le déménagement est prévu début mars 2015.



#### • Autres bâtiments

Pour la réfection des autres bâtiments (toitures,...) et réfection d'appartements : voir le chapitre de la gérance des bâtiments.

#### • Valorisation du patrimoine

Six subventions pour la rénovation d'objets de qualité ont été octroyées en 2014. Même s'il y a un décalage entre les demandes et les versements (sur facture), les premières sont en augmentation ces dernières années.

Le nombre de reportages et de médiatisation des sites UNESCO du Locle et de La Chaux-de-Fonds est en augmentation ces dernières années. Ainsi, en 2014, une dizaine d'émissions internationales, notamment du Japon (3), de Corée du Sud (1) et des Etats-Unis d'Amérique (1), portant sur l'Urbanisme horloger Le Locle-La Chaux-de-Fonds, a été recensée. Ce travail se fait notamment avec la participation active de Tourisme neuchâtelois.

Une soixantaine de responsables cantonaux et communaux romands de la Conservation du patrimoine se sont rendus en Ville du Locle à la découverte de notre patrimoine. Cette journée a rencontré un vif succès.

Les 6<sup>èmes</sup> journées du patrimoine horloger se sont tenus en novembre 2014.

#### • Autres

144 permis de construire ont été délivrés en 2014.

#### Aménagement du territoire

#### • Plan directeur régional

Dans le cadre de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, la mise en place de plan directeur régional viendra compléter les outils d'aménagement locaux et cantonaux. Le processus a débuté et nécessitera une coordination au niveau des Montagnes neuchâteloises.

## • Les Saignoles

La modification du plan d'aménagement de la zone des Saignoles a été validée par le législatif et par l'Etat peu avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire le 1<sup>er</sup> mai 2014. Un plan directeur de quartier a également été accepté, permettant ainsi l'implantation d'une société. A ce jour et conformément au programme défini dans le développement du périmètre, l'équipement de la zone suit son cours. La première étape devrait être terminée pour juin 2015.

## • Les Malpierres-Supérieures

La procédure de mise à l'enquête publique des différents documents pour le développement du secteur supérieur ayant fait l'objet d'oppositions, et après avoir tenté plusieurs séances de conciliation, nous avons pris le parti, sur les conseils du Service de l'aménagement du territoire, d'établir un plan d'alignement du secteur supérieur, ce qui nous permettra de poursuivre la procédure et de lever les oppositions.

#### • Europan

Après plus d'une année de processus au sein des services de l'Etat, le schéma directeur d'aménagement a été remis en décembre 2014. L'Etat confirme la possibilité de réaliser l'aménagement du site, moyennant quelques compléments. Ce plan sera adapté et corrigé au début 2015. Nous espérons qu'il sera validé pour le mois de juin prochain.

#### • Auguste-Lambelet

A la suite d'une modification du plan d'aménagement, les travaux de terrassement du projet de construction privé à Auguste-Lambelet ont commencé. Le premier lotissement devrait accueillir une vingtaine d'appartements.

## • Verger 16

Les travaux sur la parcelle Verger 16 ont commencé avec l'assainissement de l'ancienne construction (pyramide). Nous devrons procéder à la régularisation des fonds. Le Conseil général sera sollicité lorsque nous aurons réussi à trouver une solution satisfaisante.

#### • Concours

En lien avec la loi sur les Marchés publics, deux projets de concours ont été consolidés, l'un sur la rénovation de la place du 1<sup>er</sup> Août et l'esplanade de la gare, l'autre sur la piscine couverte du Communal. Les crédits ayant été acceptés par le Conseil général, ces concours seront lancés dans la première partie de l'année 2015. Les résultats de ceux-ci auront lieu en été 2015 pour l'esplanade de la gare, et en automne 2015 pour la construction de la piscine couverte au Communal.

#### UrbaiNE

Créée sous l'impulsion de l'Association Ecoparc, des villes et en collaboration avec le canton, cette plateforme de valorisation et de partage d'expérience vise à mettre en valeur des projets novateurs en matière d'urbanisme durable. Un groupe d'experts, constitué de professionnels de différents milieux, analyse les projets.

Différentes communes ont rejoint la plateforme, dont le Valde-Travers.

Trois conférences se sont tenues :

Chaux-de-Fonds : « les coopératives : une réponse à la crise du logement ? »

Locle : « les Ecoquartier, un habitat à loyer modéré : rêve ou réalité ?" (en juin)

A Neuchâtel sur « Quel rôle pour les citoyens dans les projets urbains.

Des promenades urbaines numériques ont été consolidées, présentant diverses réalisations en terme de durabilité.



#### **Environnement / Energie**

# • "Cité de l'Energie" / "Société 2000 watts"

Dans le cadre du label Cité de l'Energie, la société Planair poursuit ses travaux avec le concours des différents services communaux concernés. La Ville a adhéré au programme "Mise en œuvre de la Société à 2000 watts" et, parallèlement à la finalisation du plan d'approvisionnement énergétique territoriale (PET) dans le cadre du Réseau des Villes de l'arc jurassien, a posé des objectifs de réalisation.

## • Installations productrices d'énergie renouvelable

En 2014, 9 demandes de permis de construire pour l'installation de panneaux solaires photovolta $\ddot{q}$ ues et thermiques ont été sanctionnées. Ces installations représentent une surface d'environ 415 m<sup>2</sup>.

En outre, Viteos SA a inauguré, fin 2014, son installation de panneaux photovoltaïques de 2'249 m<sup>2</sup> sur le bâtiment du Cifom.

Parallèlement à une adaptation des taxes en matière de construction, le législatif communal a accepté l'exonération de ces dernières pour les projets de développement durable (installations productrices d'énergie propre et assainissement énergétique).

## • Processus Energo

Le programme « Energo » permet de favoriser les économies d'énergie sur les bâtiments conséquents par des investissements relativement faibles. Celui-ci permet de tendre vers une optimisation en terme de gestion énergétique.

Pour l'heure, 13 contrats ont été passés sur territoire loclois, soit 7 bâtiments communaux et 6 bâtiments privés.

Pour les bâtiments publics, une économie de 11% a été réalisée.

Infrastructures communales	Début du	Economies faîtes en 2014 Chaleur +
	contrat	électricité [%]
Groupe scolaire Jeanneret	2007	14%
CollègeBeau-Site	2010	7%
Collège du Corbusier	2011	10%
Hall du Beau-Site	2011	18%
Collège de Jehan-Droz	2013	6%
Voirie Billodes 52	2013	25%
TOTAL		, 11% ,

Pour la situation globale du suivi énergétique des bâtiments administratifs : voire le chapitre de la gérance.

## • Sensibilisation

Une conférence publique sur le thème des économies d'énergie, notamment électriques, dans les ménages, s'est tenue au collègue Jehan-Droz.

Une semaine de l'énergie a été consolidée et devrait se dérouler en février 2015.

#### **Mobilité**

La Ville du Locle poursuit ses efforts en matière de mobilité durable, notamment concernant les transports publics ainsi que le développement du système de vélos en libre-service.

## • Transports Publics

Suite à la décision populaire de renoncer au projet TransRun, l'Etat a constitué un groupe de pilotage afin d'intégrer un projet global de mobilité des transports publics. Les axes principaux restent premièrement la liaison Morteau – Le Locle – La Chaux-de-Fonds, deuxièmement la liaison La Chaux-de-Fonds – Neuchâtel, et troisièmement un rabattement efficient sur ces axes. Cette étude doit absolument être finalisée en 2014.

Au vu de la situation financière du canton, l'offre en transports publics n'a pas bénéficié d'amélioration.

La consolidation du projet de mise en place de voies bus en traversée du Locle se poursuit en collaboration avec l'Etat et les TransN. Les aménagements en Est et en Ouest devraient intervenir en 2014-2015.

Un concept de bouclement des routes non destinées au trafic de transit fait l'objet d'arrêté en cours de traitement par l'Etat.

L'utilisation du NoctanRun (vendredi-samedi) pour les trajets nocturnes Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds – Le Locle est en augmentation pour atteindre 3742 passagers en 2013. Une parution regroupant l'ensemble des offres nocturnes cantonales a été consolidé et sera disponible au printemps 2014.

Comme les années précédentes, six cartes journalières CFF ont été mises à la disposition de la population au prix de Fr. 42.-. Cette année, 2006 voyageurs en ont profité.

#### Vélos

Dans le cadre du projet d'Agglomération, la mise en place du système de vélos en libre-service (4 stations et 20 vélos) « Velospot » a commencé au printemps. Une trentaine d'abonnements a été vendue. L'année 2014 a été une année test et nous envisageons, pour 2015, l'implantation de deux nouvelles stations, même si le succès était timide, nous sommes convaincus que ce mode de déplacement prendra très rapidement de l'ampleur.

20 subventions relatives à l'achat de vélos électriques ont été octroyées.

## • Sensibilisation et informations

Un stand d'information s'est tenu au centre-ville. Les vélos en libre-service ont été mis à disposition de la population, et une présentation des subventions et de l'offre « Mobicité » effectuée.



## • Cours pour les personnes âgées

Un cours de sensibilisation à l'utilisation des infrastructures de transports a été proposé aux personnes âgées. Les 22 places disponibles ont trouvés rapidement preneurs. Le cours a été très apprécié et sera répété en 2015.

## • Constitution d'un groupement de dynamisation du Centre-ville (processus participatif)

Un processus participatif regroupant l'ensemble des commerçants du centre-ville a été mis en place. Une assemblée constitutive s'est tenue et un groupe de travail formé d'une quinzaine de représentants travaille actuellement à réfléchir à pérenniser et à développer l'offre au centre-ville. Les réflexions menées portent notamment sur la politique de stationnement, le trafic et la sensibilisation aux achats de proximité.

#### • Processus Eco-industriel

Dans le cadre de l'aménagement de la zone des Saignoles et de l'arrivée d'une nouvelle entreprise, un processus Eco-industriel a été mis en place en collaboration avec l'association Eco-parc, la Ville et deux sociétés. Ce processus a pour but notamment de rationnaliser et de mutualiser les charges.

## Réseau urbain neuchâtelois (RUN)

Composé des 8 régions et agglomérations neuchâteloises, le réseau urbain neuchâtelois a poursuivi la mise en place du projet d'agglomération  $1^{\text{ère}}$  génération et a lancé l'élaboration de celui de  $2^{\text{ème}}$  génération (2019-2022).

La Ville est également présente au sein du réseau des Trois villes (R3V), de Centre Jura et de l'Agglomération urbaine du Doubs.

## **IMMEUBLES**

#### Patrimoine financier

Le parc immobilier du patrimoine financier communal s'établit comme suit :

	nombre	appartements	locaux divers	garages	places de parc	domaines
Bâtiments locatifs	12	126	10	5	33	-
Bâtiments HLM	11	262	2	14	88	-
Bâtiments divers	12	9	39	7	1	-
Bâtiments garages	6	-	-	92	-	-
Domaines	1				-	1
Totaux	42	397	51	118	122	1

En 2014, dans la continuité des années précédentes, des appartements ont été fusionnés à savoir, 5 appartements de 4 et 6 pièces ont ainsi été créés. Cette politique immobilière se poursuivra en fonction des disponibilités spatiales et des demandes concrètes, plusieurs appartements sont d'ores et déjà prévus pour 2015. Les anciens locaux judiciaires accueillent désormais le GSR.

Lors du dernier trimestre 2014 et comme l'année dernière, une importante demande de location d'appartements a eu lieu ce qui explique le dépassement du budget d'entretien des immeubles puisque ces logements ont été l'objet de rénovations (peinture et fonds) afin d'être loués le plus rapidement possible.

Une hausse des dossiers de contentieux de locataires a été observée durant l'année 2014, principalement pour des problèmes de respect du voisinage et de non-paiement de loyers. Par contre le problème de tri des déchets, principalement le compost, devient de plus en plus problématique, les locataires ne respectant pas le tri précis des déchets compostables.

Les immeubles suivants doivent encore être l'objet d'une affectation définitive : Col-des-Roches 27

## Extrait des comptes du chapitre immeubles 56

	Recettes		Dépenses		
	Comptes 2014 Budget 2014		Comptes 2014	Budget 2014	
Immeubles locatifs	2'479'697.10	2'360'000	2'154'585.30	2'260'800	
Domaines	53'829	53'600	48'426.55	58'300	
Terrains	53'051.10	42'000	23'720.20	22'700	

#### **Entretien**

Les travaux d'entretien en 2014 peuvent être détaillés de la manière suivante :

Réfection de 108 pièces	Fr.	194'200
Réfection toitures et ferblanteries	Fr.	24'520
Prestations voirie	Fr.	15'660
Installations électriques réfections & électroménager	Fr.	91'320
Installations chauffage et réfections sanitaires	Fr.	141'560
Menuiserie	Fr.	22'750
Ascenseurs	Fr.	20'910
Maçonnerie & carrelage, entreprises privées et fournitures	Fr.	84'510
Déneigement 2014	Fr.	3'870 <i></i>
Serrurerie et stores	Fr.	13'970
Réfections et remplacements de fonds	Fr.	116'360
Divers et fournitures	Fr.	12'210
	Fr.	741′840
	===	======

Patrimoine financier

**Beau-Site 21** pose de vannes thermostatiques dans tout l'immeuble

Billodes 75 mise en conformité des installations électriques, 1<sup>ere</sup> étape

(investissement)

**Concorde 3-5** réfection complète d'un appartement (peinture et fonds)

Crêt-Vaillant 28 réfection complète de la peinture du Cellier

remplacement partiel de fenêtres

**Foyer 14-16** réfection complète d'un appartement (peinture et fonds)

mise en conformité des installations électriques

Garages Le Corbusier réfection de la toiture plate de 7 garages (investissement)

Gérardmer 10-12 réfection complète d'un appartement (peinture et fonds)

**Gérardmer 22-28** réfection de nombreuses pièces (peinture et fonds)

Jambe-Ducommun 5-13 réfection de nombreuses pièces (peinture et fonds), forte demande

création de 2 appartements de 4 pièces par fusion

mise en conformité des installations électriques 2ème étape

(investissement)

réfection de la toiture plate de Jambe-Ducommun 11 (investissement) modernisation de l'ascenseur de Jambe-Ducommun 11

(investissement)

**Le Corbusier 18-18a** réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)

remplacement des fenêtres (investissement)

M.-A. Calame 13-15 réfection peinture du laboratoire de boulangerie et remplacement d'un

poste d'eau (suite à rapport du service de la consommation !) création de 2 groupes chauffage à M.-A. Calame 13 (investissement)

Petits-Monts 4 réfection complète d'un appartement y.c. transformation salle de

bains

**Primevères 1-3** réfection complète de plusieurs appartements (peinture et fonds)

Tertre 6-8 création de 2 appartements de 6 pièces (fusion) y.c. réfection

complète (peinture et fonds), rénovation des salles de bains et

agencement des cuisines

remplacement de la chaudière et installation de l'eau chaude générale

y.c. panneaux solaires (investissement)

Tertre 14-16 réfection complète de plusieurs appartements et rénovation de

plusieurs salles de bains

isolation des façades et remplacement des fenêtres (investissement)

**Tertre 15-17** réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)

Midi 14 remplacement du tableau de régulation de la ventilation du garage

collectif

mise en conformité des installations électriques (partiel)

réfection de plusieurs studios (peinture et fonds)

Garages Primevères réfection de l'étanchéité des toitures (investissement)

**Terrains** fauchage de terrains plus nombreux par service de voirie

#### Investissements

Tous les travaux de rénovations de cuisines ou de salles de bains sont rentabilisés ainsi que tous les travaux apportant une plus-value à l'immeuble ou à l'appartement.

#### Patrimoine administratif

Le patrimoine administratif comprend les immeubles qui abritent l'administration, les musées, les édicules publics, etc.).

**Piscine-patinoire** entretien courant

**Vestiaires Montpugin 4** pose de carrelage vestiaires arbitres

entretien courant

Stands de tir entretien courant

Halle polyvalente remplacement du matériel de gymnastique (par étapes)

remplacement d'une pompe de circulation primaire (chauffage) réparation importante de fissures sur l'étanchéité de la toiture remplacement des verres des 2 verrières latérales (investissement)

entretien courant

D.-Jeanrichard 38 remplacement du chauffe-eau défectueux

remplacement de l'horloge de régulation chauffage

entretien courant

Casino rénovation des tuyaux de chauffage de la verrière du restaurant

mise en conformité des installations électriques (investissement)

entretien courant

**Hôtel-de-Ville** remplacement de revêtement de sols dans 1 bureau

entretien courant

Musée des Beaux-Arts rénovation du musée (investissement)

entretien courant

Château des Monts entretien courant

**Technicum 21** entretien courant

**Temple** entretien courant

Calame 5 séjours sans nuitées (2013) : 577 personnes (687)

total des nuitées : 1256 (988) représentant 679 (636) personnes, dont

suisses: 584 (552), étrangers 95 (84)

entretien courant

Col-des-Roches 29-31 entretien courant

Hangar des pompes entretien courant

**Edicules publics** entretien courant, vandalisme important

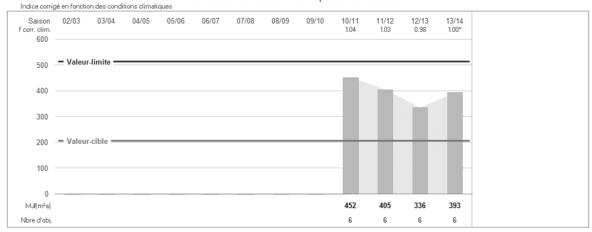
Clos-aux-Vaux 2 mise en conformité des installations électriques

entretien courant

## **ADMINISTRATION**

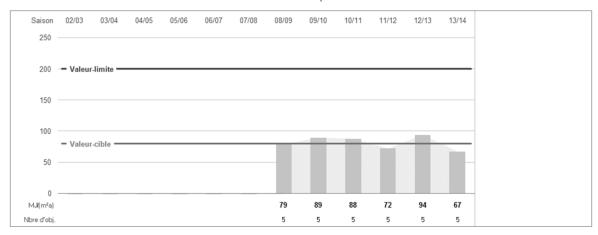
Le Locle III Administration 2000/01 - 2013/14

#### Evolution de l'indice de dépense de chaleur



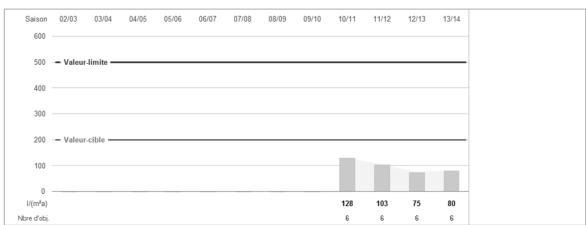
Le Locle III Administration 2000/01 - 2013/14

#### Evolution de l'indice de dépense d'électricité



Le Locle III Administration 2000/01 - 2013/14

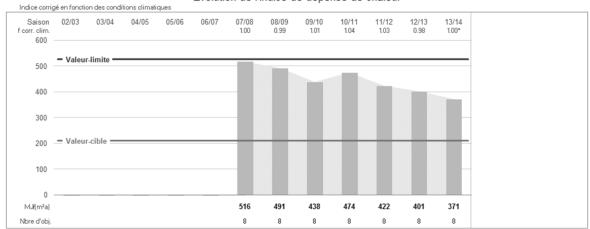
## Evolution de l'indice de consommation d'eau



**ECOLES** 

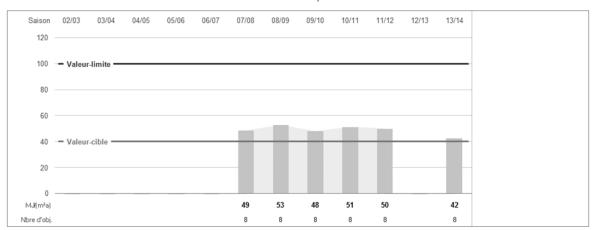
Le Locle IV Ecoles 2000/01 - 2013/14

#### Evolution de l'indice de dépense de chaleur



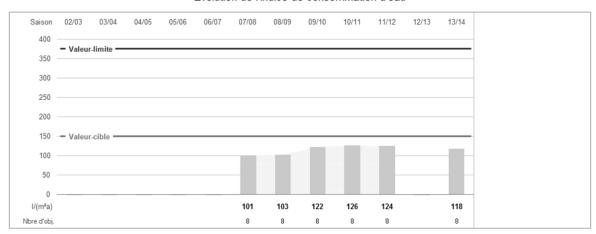
Le Locle IV Ecoles 2000/01 - 2013/14

#### Evolution de l'indice de dépense d'électricité



Le Locle IV Ecoles 2000/01 - 2013/14

## Evolution de l'indice de consommation d'eau



## **CONTRÔLE DES HABITANTS**

Le Contrôle des Habitants est régi par le droit fédéral et par la loi cantonale concernant l'harmonisation des registres officiels de personnes et le contrôle des habitants (LHRCH), entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Chaque commune est légalement tenue d'avoir un service du contrôle des habitants (ci-après le service), avec à sa tête une personne responsable (Préposé), dont le rôle est de gérer le registre de la population, suisse et étrangère, domiciliée ou en séjour sur son territoire, de statuer sur les contestations découlant de l'application de la LHRCH et d'assumer toutes les autres tâches qui lui sont dévolues par la législation. Ce service fournit notamment aux administrations publiques les renseignements relatifs à ses habitants dont elles ont besoin pour assumer leurs tâches.

Plus concrètement, le service enregistre, communique et archive tous les mouvements de la population (arrivées, départs, changements d'adresses, ...) et tient à jour les autres données contenues dans son registre (noms, prénoms, date de naissance, filiation, état civil, ...). Depuis 2010, le registre communal des habitants gère également les liens habitant-bâtiment-logement et doit de ce fait pouvoir compter sur l'étroite collaboration des propriétaires et gérants tenus d'annoncer les mouvements de locataires. Le service assume un rôle essentiel dans le nouveau système de recensement fédéral de la population qui est désormais basé sur le contenu et l'exactitude des registres des habitants.

Il faut continuer à bien distinguer le Contrôle des Habitants de l'Etat Civil qui agit lui en amont en gérant les événements d'état civil (naissance, décès, mariage, divorce, ...) des personnes originaires et/ou domiciliées dans son arrondissement.

Guichet d'accueil administratif des nouveaux arrivants au Locle et de ce fait pièce importante du puzzle de l'intégration notamment via la distribution d'informations communales, de la charte cantonale de citoyenneté et la promotion des cours de français, le service est en outre compétent pour diverses prestations, comme par exemple : les demandes de cartes d'identité des Suisses domiciliés dans la commune ; la transmission au canton des demandes et la remise aux intéressés des permis de travail/séjour/établissement pour les étrangers domiciliés ainsi que les frontaliers occupés par un employeur de la place ; la délivrance de diverses attestations (domicile, séjour, vie, renseignements, ...). Relevons encore le rôle conséquent de filtre assumé par ce service à l'avantage peu visible mais bien concret des autres services de l'administration, notamment cantonale, qui sont ainsi moins sollicités pour des questions ou informations basiques.

Lors des votations et élections, le service gère l'organisation du scrutin, le registre électoral et fonctionne comme bureau d'enregistrement des votes par correspondance et des votes du dimanche matin; il est aussi appelé à vérifier la validité des signatures d'initiatives, référendums et autres motions.

#### L'année 2014 du Contrôle des Habitants

Stabilité en ce qui concerne le personnel du service.

Pour ce qui est des tâches, l'année a surtout été marquée par les préparatifs ardus en vue du changement de solution informatique pour la tenue du registre des habitants. Après 13 ans de fidélité au logiciel CITIZEN de la société InfoServices SA (Groupe T2i), un nouveau partenariat s'engage dès le 1.1.2015 avec le Centre Electronique de Gestion (CEG) de la Ville de Neuchâtel et son logiciel ETIC.

La phase critique du projet a été la reprise des données historiques d'un logiciel à l'autre. La transition d'un système à l'autre est aussi un défi pour l'équipe du service qui doit revoir ses procédures de travail et acquérir de nouveaux réflexes pour réaliser ses tâches. Ceci va encore passablement occuper le service au premier semestre 2015.

Un autre système a été remplacé durant l'année 2014 : celui permettant le traitement des commandes de cartes d'identité, désormais via un logiciel fédéral nommé NAVIG qui permet de supprimer la

transmission de formulaires papiers à l'office cantonal et de gagner ainsi en fluidité et de réduire d'un jour ou deux le délai d'obtention du nouveau document d'identité.

Pour ce qui est des tâches courantes, relevons :

- Les mouvements d'habitants sont toujours aussi élevés que ces dernières années (quasi 1 habitant sur 4 déménage dans l'année : approximativement 2'400 mouvements répartis quasi à équivalence entre arrivées, départs et déménagements au sein de la commune).
- En soutien du service cantonal des migrations, le traitement aussi élevé qu'en 2013 (année déjà record) de dossiers liés aux permis de séjour pour étrangers (1'600 dossiers) auxquels s'ajoutent plus de 800 dossiers de permis frontaliers.
- Dans le domaine votations et élections, il a aussi fallu gérer 4 scrutins dans l'année.

#### Emoluments et taxes encaissés du 01.01.2014 au 31.12.2014

Délivrance d'attestations et mutations soumises à émolument	Fr.	19'535.00
Demandes de renseignements	Fr.	6'450.00
Taxe communale d'annonce de mutation d'autorisation de séjour	Fr.	19'305.00
Autorisations de séjour, encaissement total	Fr.	135'620.50
./. Autorisations de séjour, part cantonale rétrocédée	Fr.	-76'549.75
Cartes d'identité, encaissement total	Fr.	29'855.00
./. Cartes d'identité, parts fédérales et cantonales rétrocédées	Fr.	-19'058.50
Frais de rappels	Fr.	715.00
Total	Fr.	115'872.25

Pour donner une idée du volume traité, les encaissements ci-dessus concernent environ :

- 804 personnes arrivées
- 761 personnes ayant changé d'adresse
- Plus de 1900 attestations diverses et mutations soumises à émolument
- Environ 650 demandes de renseignements payantes (environ 2'000 autres sont traitées gratuitement car elles sont internes à l'Administration ou concernent d'autres institutions légalement exonérées)
- Environ 1'600 mutations de permis de séjour et 800 mutations de permis de travail pour étrangers (base : nombre de dossiers de permis de séjour et de permis frontaliers en transit dans le service).
- 503 commandes de cartes d'identité
- Une bonne centaine de procédures formelles de rappels

Ces événements, complétés par toutes les autres mises à jour (état civil, origine, nom, profession, employeur, tutelle, etc.), ont donné lieu en 2014 à environ 18'000 mutations informatiques qui ont été diffusées aux collectivités publiques concernées pour la plupart via la base de données cantonale (BDP).

## Recensement de la population locloise

Population résidente au 31.12.2013 selon le recensement cantonal : Population résidente au 31.12.2014 selon le recensement cantonal :	10'422 habitants 10'416 habitants
Variation:	- 6 habitants
Cette différence se détaille comme suit : Mouvements migratoires (arrivées moins départs) Mouvements démographiques naturels (naissances moins décès) Correctif (régularisation de la statistique vivante) au 01.01.2014	<ul><li>+ 16 habitants</li><li>- 6 habitants</li><li>- 16 habitants</li></ul>

6 habitants

**Composition de la population résidente** <sup>1</sup> (Sources : Recensements cantonaux aux 31.12) 
<sup>1</sup>Uniquement les personnes ayant déposé leurs papiers donc étant en domicile principal. Par opposition à la population dite « en séjour » ou autrement dit en domicile secondaire.

1. Origine/Type de papiers		sexe masculin	sexe féminin	<u>Total</u>
1.1. Neuchâtelois(es)		1'667	1'820	3'487
1.2. Confédéré(es)		1'864	2'047	3'911
Suisses/Suissesses (total)		3'531	3'867	7'398
1.3. Permis d'établissement	(C)	1'091	891	1'982
1.4. Séjour annuel	(B)	469	443	912
1.5. Admissions provisoires	(F)	17	11	28
1.6. Demandeurs d'asile	(N)	22	18	40
1.7. Séjours de courte durée	(L)	36	20	56
Etrangers/Etrangères (total	)	1'635	1'383	3'018
Population résidente totale		5'166	5'250	10'416

2. Etat civil	<u>Total</u>
2.1. Célibataires	4'308
2.2. Marié(es)	4'428
2.3. Divorcé(es)	965
2.4. Veuf(s)/Veuve(s)	707
2.5. Partenariat (fédéral) lié	6
2.6. Partenariat dissous juridiquement	0
2.7. Partenariat dissous par décès	2
Population résidente totale	10'416

3. Religion	<u>Total</u>
	·
3.1. Eglises et communautés protestantes (code R)	2'926
3.2. Eglises catholiques romaines (code C)	4'227
3.3. Eglise catholique chrétienne (code O)	30
3.4. Autres communautés chrétiennes (code H)	102
3.5. Communauté de confession juive (code I)	2
3.6. Communautés islamiques (code M)	610
3.7. Autres Eglises et communautés religieuses (code U)	233
3.8. Aucune appartenance (code S)	1'964
3.9. Sans indication (code X)	322
Population résidente totale	10'416

# Arrivées dans l'année

All IVees dails I dillice			
Période	Arrivée de autre commune NE	Arrivée de autre commune Suisse	Arrivée de l'étranger
janv.14	39	15	21
févr.14	19	13	14
mars.14	27	7	24
avr.14	44	13	17
mai.14	31	6	21
juin.14	34	6	24
juil.14	53	14	27
août.14	25	13	48
sept.14	26	5	33
oct.14	66	10	14
nov.14	22	4	25
déc.14	26	6	12
Total	412	112	280
100.0%	51.2%	13.9%	34.8%

# Départs dans l'année

Departs dans rannee			
Période	Départ pour autre commune NE	Départ pour autre commune Suisse	Départ pour l'étranger
janv.14	58	6	8
févr.14	22	6	9
mars.14	69	11	13
avr.14	29	10	11
mai.14	35	11	18
juin.14	67	24	19
juil.14	25	17	11
août.14	29	10	3
sept.14	61	23	23
oct.14	37	9	8
nov.14	26	12	17
déc.14	21	12	18
Total	479	151	158
100.0%	60.8%	19.2%	20.1%

## Naissances et décès dans l'année

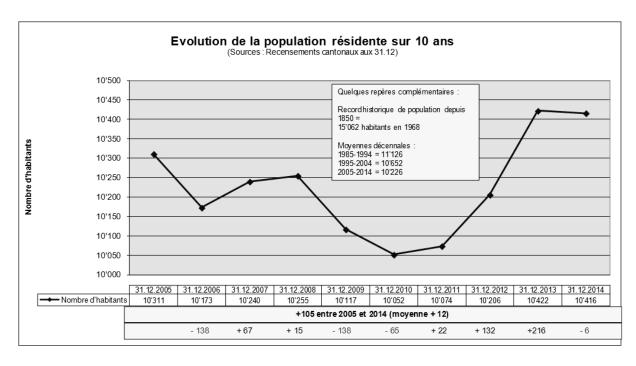
Période	Naissances	<i>Décès</i>
janv.14	10	16
févr.14	11	8
mars.14	8	11
avr.14	11	7
mai.14	8	13
juin.14	4	9
juil.14	9	7
août.14	14	4
sept.14	6	5
oct.14	8	12
nov.14	8	11
déc.14	6	6
Total	103	109

# Solde migratoire (arrivées moins départs) sur 10 ans

(arrivees monis departs) sur 10 ans			
Période	Nombre d'habitants	Arrivées	Départs
31.12.2005	34	602	568
31.12.2006	-91	603	694
31.12.2007	79	688	609
31.12.2008	40	662	622
31.12.2009	-126	608	734
31.12.2010	-58	552	610
31.12.2011	70	706	636
31.12.2012	207	835	628
31.12.2013	224	869	645
31.12.2014	16	804	788

# Solde démographique (naissances moins décès) sur 10 ans

Période	Nombre d'habitants	Naissances	Décès
31.12.2005	-29	99	128
31.12.2006	-47	78	125
31.12.2007	-27	109	136
31.12.2008	-6	103	109
31.12.2009	-22	91	113
31.12.2010	-5	108	113
31.12.2011	-21	101	122
31.12.2012	-11	107	118
31.12.2013	-44	93	137
31.12.2014	-6	103	109



## Evolution du nombre de frontaliers (estimation selon 2 sources statistiques)

Le nombre de frontaliers exerçant une activité lucrative sur le territoire de la commune du Locle, au <u>30.09.2014</u> (31.12 pas disponible) était estimé à 2'818 (+ 56 soit + 2.0% comparé au 31.12.2013) sur la base du nombre de permis frontaliers activés au 30.09.2014 communiqué par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM – ex-ODM). Attention : il s'agit uniquement de permis activés et non pas d'emplois en cours confirmés. La surévaluation pourrait atteindre 20% selon le SEM.

Les données disponibles les plus récentes selon une autre méthode de relevé, celle de l'Office Fédéral de la Statistique (statistique des frontaliers) sont également une situation au 30.09.2014 qui estimait à 2'393 (+ 55 soit + 2.4% comparé au 31.12.2013) le nombre de travailleurs frontaliers employés au Locle.

#### Registre civique

Durant l'année écoulée, les électeurs et électrices ont été appelés 4 fois aux urnes, à savoir :

- 1. Votation fédérale 9 février 2014
- 1.1. Objet : Arrêté fédéral du 20.06.2013 portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (contre-projet direct à l'initiative populaire «Pour les transports publics»)

Participation au Locle : 52.03~% Participation dans l'ensemble du Canton : 55.14~% Participation dans

l'ensemble de la Suisse : 56.24 %

Résultat :

Plan communalPlan cantonalPlan fédéral :Accepté à 67.94 %Accepté à 68.70 %Accepté à 62.00 %

1.2. Objet : Initiative populaire du 04.07.2011 «Financer l'avortement est une affaire privée – Alléger l'assurance-maladie en radiant les coûts de l'interruption de grossesse de l'assurance de base»

Participation au Locle: 51.99 % Participation dans l'ensemble du Canton: 55.90 % Participation dans

l'ensemble de la Suisse : 56.42 %

Résultat :

Plan communalPlan cantonalPlan fédéral :Refusé à 83.03 %Refusé à 83.85 %Refusé à 69.80 %

1.3. Objet: Initiative populaire du 14.02.2012 «Contre l'immigration de masse»

Participation au Locle: 52.22 % Participation dans l'ensemble du Canton: 55.39 % Participation dans

l'ensemble de la Suisse : 56.57 %

Résultat :

Plan communalPlan cantonalPlan fédéral :Refusé à 54.52 %Refusé à 60.71 %Accepté à 50.30 %

2. Votation fédérale 18 mai 2014

2.1. Objet : Arrêté fédéral du 19.09.2013 concernant les soins médicaux de base (Contre-projet direct à l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille»)

Participation au Locle: 52.61 % Participation dans l'ensemble du Canton: 56.29 % Participation dans

l'ensemble de la Suisse : 55.85 %

Résultat :

Plan communalPlan cantonalPlan fédéral :Accepté à 93.61 %Accepté à 93.71 %Accepté à 88.10 %

2.2. Objet : Initiative populaire du 20.04.2011 «Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants»

Participation au Locle: 52.60 % Participation dans l'ensemble du Canton: 56.34 % Participation dans

l'ensemble de la Suisse : 56.18 %

Résultat :

Plan communalPlan cantonalPlan fédéral :Accepté à 75.34 %Accepté à 70.01 %Accepté à 63.50 %

2.3. Objet : Initiative populaire du 23.01.2012 «Pour la protection de salaires équitables (Initiative sur les salaires minimums»)

Participation au Locle: 52.86 % Participation dans l'ensemble du Canton: 56.57 % Participation dans

l'ensemble de la Suisse : 56.36 %

Résultat :

Plan communalPlan cantonalPlan fédéral :Refusé à 65.06 %Refusé à 68.11 %Refusé à 76.30 %

2.4. Objet : Loi fédérale du 27.09.2013 sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen (Loi sur le fonds Gripen)

Participation au Locle: 52.86 % Participation dans l'ensemble du Canton: 56.55 % Participation dans

l'ensemble de la Suisse : 56.33 %

Résultat :

Plan communalPlan cantonalPlan fédéral :Refusé à 71.50 %Refusé à 69.09 %Refusé à 56.33 %

3. Votation fédérale et élection complémentaire cantonale 28 septembre 2014

3.1. Objet fédéral : Initiative populaire du 21.09.2011 «Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration!»

Participation au Locle: 47.53 % Participation dans l'ensemble du Canton: 50.57 % Participation dans

l'ensemble de la Suisse : 46.96 %

Résultat :

Plan communalPlan cantonalPlan fédéral :Refusé à 63.63 %Refusé à 69.65 %Refusé à 71.50 %

3.2. Objet fédéral : Initiative populaire du 23.05.2012 «Pour une caisse publique d'assurance-maladie»

Participation au Locle: 47.75 % Participation dans l'ensemble du Canton: 50.93 % Participation dans

l'ensemble de la Suisse : 47.18 %

Résultat :

Plan communalPlan cantonalPlan fédéral :Accepté à 63.33 %Accepté à 60.35 %Refusé à 61.80 %

3.3. Objet cantonal : Election complémentaire cantonale au Conseil d'Etat

Participation au Locle: 35.84 % Participation dans l'ensemble du Canton: 40.07 %

Est élu :

Laurent Favre – Parti Libéral-Radical Neuchâtelois (PLRN)

4. Votation fédérale et cantonale 30 novembre 2014

4.1. Objet fédéral : Initiative populaire du 19.10.2012 «Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux)»

Participation au Locle: 39.60 % Participation dans l'ensemble du Canton: 43.94 % Participation dans

l'ensemble de la Suisse : 49.20 %

Résultat :

Plan communalPlan cantonalPlan fédéral :Refusé à 59.42 %Refusé à 60.54 %Refusé à 59.20 %

4.2. Objet fédéral : Initiative populaire du 02.11.2012 «Halte à la surpopulation - Oui à la préservation durable des ressources naturelles»

Participation au Locle : 38.74~% Participation dans l'ensemble du Canton : 43.94~% Participation dans

l'ensemble de la Suisse : 49.40 %

Résultat :

Plan communalPlan cantonalPlan fédéral :Refusé à 72.38 %Refusé à 78.22 %Refusé à 74.10 %

4.3. Objet fédéral : Initiative populaire du 20.03.2013 «Sauvez l'or de la Suisse (Initiative sur l'or)»

Participation au Locle: 40.73 % Participation dans l'ensemble du Canton: 43.83 % Participation dans

l'ensemble de la Suisse : 48.70 %

Résultat :

<u>Plan communal</u> <u>Plan cantonal</u> <u>Plan fédéral :</u> Refusé à 75.61 % Refusé à 80.00 % Refusé à 77.30 %

4.4. Objet cantonal: Modification de la constitution cantonale (Motion populaire communale)

Participation au Locle: 33.09 % Participation dans l'ensemble du Canton: 36.75 %

Résultat :

<u>Plan communal</u> <u>Plan cantonal</u> Accepté à 82.74 % Accepté à 83.47 %

4.5. Objet cantonal : Modification de la constitution cantonale (Destitution des membres des autorités exécutives et judiciaires)

Participation au Locle: 33.06 % Participation dans l'ensemble du Canton: 36.93 %

Résultat :

Plan communal
Accepté à 90.18 %

Plan cantonal
Accepté à 90.62 %

# Initiatives et référendums

Durant l'année écoulée, le service a vérifié des signatures sur les listes relatives aux objets suivants :

# Sur le plan fédéral :

Initiative fédérale "Pour un financement équitable des transports"	Signatures valables: 77
Initiative fédérale "Oui à l'initiative pour la protection de la sphère privée"	Signatures valables: 32
Initiative fédérale "Pour la Sécurité alimentaire	Signatures valables: 75
Référendum "Non au 2e tube au Gothard"	Signatures valables: 29
Référendum "NON à la nouvelle redevance Billag"	Signatures valables: 57

# Sur le plan cantonal :

Motion Populaire Cantonale Produits de proximité et de saison	Signatures valables: 27
Motion Populaire de Forum handicap Neuchâtel	Signatures valables: 45

## **ÉTAT CIVIL**

Des changements sont intervenus en 2014 au niveau de l'autorité cantonale. Le chef de l'office cantonal de la population a donné sa démission pour l'automne 2014. La conséquence a été une restructuration de l'office cantonal de la population. En décembre 2014 une juriste a été nommée responsable du secteur de la surveillance de l'état civil et du contrôle des habitants.

#### **Naissances**

Nous avons enregistré **3** naissances qui ont eu lieu à domicile. Ce sont des événements peu nombreux et pas obligatoirement par choix. En vertu des récents articles parus dans la presse, nous devons garder à l'esprit l'éventualité d'un rapatriement de la maternité sur le site de La Chaux-de-Fonds.

## **Reconnaissances**

**166** actes de reconnaissances d'enfants par leur père ont été dressés. L'augmentation est très faible, 11 transactions de plus qu'en 2013. L'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013 du droit du nom n'a pas eu de conséquence sur les naissances hors mariage.

Art. 270a CCS,

- <sup>1</sup> l'enfant dont la mère n'est pas mariée avec le père acquiert le nom de célibataire de la mère.
- <sup>2</sup> Lorsque l'autorité de protection de l'enfant attribue l'autorité parentale conjointement aux deux parents, ces derniers peuvent, dans le délai d'une année, déclarer à l'officier de l'état civil que l'enfant portera le nom de célibataire du père.
- <sup>3</sup> le père peut faire la même déclaration s'il est le seul détenteur de l'autorité parentale.

Par cette déclaration l'enfant pourra porter le nom de son père.

Par la reconnaissance, un rapport de filiation est établi entre le père et l'enfant; l'officier de l'état civil a l'obligation d'attirer l'attention du déclarant sur ce fait. Par contre, selon le droit suisse, la reconnaissance est conditionnelle et n'a d'effet que si l'enfant naît vivant et si la mère n'a pas contracté mariage avec un autre homme avant la naissance de l'enfant. La reconnaissance d'un enfant décédé ou mort-né peut également être enregistrée.

#### **Décès**

Nous avons enregistré **630** décès concernant les districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Le nombre d'événements a considérablement diminué en 2011 par rapport à 2010 et augmenté de 2011 à 2012. L'augmentation est de 12 enregistrements de 2012 à 2013 et en 2014 de 15 de plus qu'en 2013. Ces événements ne sont pas maîtrisables et n'ont pas d'explication, si ce n'est que peut-être un effet de la réforme hospitalière. Les cas les plus pointus sont transférés dans des hôpitaux universitaires. Statistiquement au niveau cantonal, il y aurait une diminution d'événements.

#### **Mariages**

Nous avons célébré **237** mariages dans les différentes salles de mariage de l'arrondissement de l'état civil des Montagnes neuchâteloises. 10 samedis matins sont prévus pour la célébration des mariages au siège de l'arrondissement au Locle. Il y a eu une diminution des célébrations de mariage de à 2010 à 2011, de 2011 à 2012 et également de 2012 à 2013, malgré les dates symboliques des 11.11.2011 et 12.12.2012 et la possibilité de célébration de mariage du samedi matin. 32 unions de plus ont été conclues en 2014 par rapport à 2013.

Il a été décidé pour 2014 d'ouvrir la possibilité aux fiancés de se marier le samedi après-midi à l'Hôtel de Ville du Locle.

Pour les personnes sous tutelle (actuellement curatelle de portée générale), le tuteur devait donner son consentement au mariage jusqu'à fin 2012. Actuellement c'est de la compétence de l'officier de l'état civil à savoir si une personne est capable de discernement ou non pour se marier.

L'officier de l'état civil doit dénoncer les mariages forcés en vertu de l'art. 71 al <sup>5</sup> S'il existe des éléments permettant de conclure que la demande de mariage n'est manifestement pas l'expression de la libre volonté des fiancés, l'officier de l'état civil refuse la célébration et annule l'autorisation de mariage dans le cadre d'une décision écrite communiquée aux fiancés et à l'officier de l'état civil qui a mené la procédure préparatoire. Il dénonce les faits aux autorités de poursuites pénales (art. 16, al. 7).

## Partenariat enregistré

1 partenariat enregistré a été conclu en 2014 au siège de notre arrondissement.

#### Reprise de nom

En application du nouveau droit du nom, nous avons enregistré

- 29 déclarations concernant le nom, relatives à des enfants mineurs.
- 60 déclarations concernant le nom, suite à un divorce ou un veuvage.

## **Enregistrement événements judiciaires**

L'état civil des Montagnes neuchâteloises est compétent pour l'enregistrement des décisions rendues par le Tribunal des Montagnes et du Val-de-Ruz

Nous avons enregistré

- 265 divorces, soit une augmentation de 53 enregistrements par rapport à 2013.
- 8 désaveux en paternité, soit 10 événements de moins par rapport à l'année précédente.
- 1 changement de nom selon l'art 30 CCS

## **Naturalisations**

258 candidats à la naturalisation facilitée ou ordinaire ont obtenu l'un des droits de cité de notre arrondissement, à savoir de Les Planchettes, La Chaux-de-Fonds, La Sagne, Brot-Plamboz, Les Ponts-de-Martel, La Chaux-du-Milieu, La Brévine, Le Cerneux-Péquignot, Les Brenets ou Le Locle en 2014.

## **Infostar**

Nous avons fait des bonds en avant en 2014 et en sommes au release 10.0. Au 1<sup>er</sup> janvier 2015 les communications aux contrôles des habitants s'envoient électroniquement au niveau Suisse. Le canton de Neuchâtel a un délai à fin février 2015 pour l'entrée en vigueur de ce changement. Jusque-là nous envoyons les communications électroniquement et sur support papier.

L'officier de l'état civil n'est pas un simple opérateur de saisies qui introduit le plus grand nombre d'éléments dans une base de données, qui peuvent être modifiées à volonté, en tout temps selon les prescriptions légales. Les enregistrements effectués avec Infostar jouissent conformément à la Constitution, au Code civil, à l'Ordonnance sur l'état civil, au Règlement cantonal, ainsi qu'aux différentes Lois fédérales, mais plus particulièrement celle sur le droit international privé (LDIP), à la loi sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (LN), etc. d'une force probante.

Il est à noter que les renseignements au public deviennent de plus en plus pointus. L'accès aux informations par Internet ne nous facilite pas la tâche. Il faut garder à l'esprit que chaque cas est particulier et analyser chaque situation pour répondre précisément au citoyen de manière adéquate et d'expliquer l'application des différentes lois et droits.

#### **Formation continue**

Les officiers de l'état civil de notre office ont suivi la formation qui a été mise sur pied par le groupe latin à Grangeneuve concernant l'autorité parentale conjointe entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2014 effectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2015. La mise en application suscite bien des interrogations et devra être affinée au fil des mois, tant concernant les relations avec les tribunaux, qu'avec les administrés.

L'harmonisation des registres suscite bon nombre de problèmes notamment avec les personnes de nationalité étrangère. Les noms dans les divers services de l'administration ne sont pas concordants. La loi sur l'harmonisation des registres prévoit à terme concordance de tous les registres officiels. La nouvelle collaboratrice engagée au 1<sup>er</sup> janvier 2014 a suivi une formation quant à l'utilisation du logiciel informatique Infostar à Fribourg. En février 2015 elle suivra une formation à Grangeneuve afin de parfaire ses connaissances quant aux applications légales.

#### Personnel

Le personnel est resté stable en 2014 et il n'y a pas eu d'absence de longue durée. Dans un proche avenir nous ne voyons pas de changement, mais nul ne peut prévoir d'éventuels départs naturels, ou à futur des restructurations (maternité, tribunal, cantonalisation ?).

La formation d'un officier d'état civil s'étale sur 3 ans. Pour pouvoir officier, il faut être au bénéfice du brevet fédéral d'officier d'état civil. L'examen pour l'obtention du brevet fédéral s'oriente vers les objectifs des cours, ainsi que vers la pratique professionnelle. L'examen ne teste pas seulement les connaissances scolaires, mais prendra davantage en compte les capacités professionnelles complétées par le savoir théorique. La capacité de connecter les différentes matières entre elles est donc très importante dans la pratique.

Lors de l'examen, il y a lieu de prouver que le savoir acquis par la théorie et la pratique peut être appliqué et que des constellations inhabituelles relatives à l'état civil, aux relations familiales et au droit de cité peuvent être analysées, jugées et traitées. Par conséquent il n'est pas possible d'énumérer en détail toutes les connaissances requises pour produire ensuite un travail efficace. Pour terminer, seront examinées les connaissances professionnelles en réseau auxquelles l'ensemble des règles légales dans le domaine de l'état civil sert de base juridique. Il relève de la responsabilité individuelle de chaque candidat d'approfondir ces connaissances.

Les objectifs des cours tiennent compte des dispositions de l'ancien droit qui sont applicables dans certains contextes.

L'examen professionnel s'oriente vers la pratique professionnelle qui est en constante évolution. Par conséquent l'examen ne testera pas seulement les connaissances scolaires mais prendra davantage en compte les capacités professionnelles complétées par le savoir théorique. La capacité de connecter les différentes matières entre elles est donc très importante. L'expérience pratique est nécessaire pour réussir l'examen. Les exigences sont élevées. Seul celui qui dispose d'une vaste expérience professionnelle et de connaissances approfondies en dehors du domaine de l'état civil pourra répondre aux exigences de l'examen.

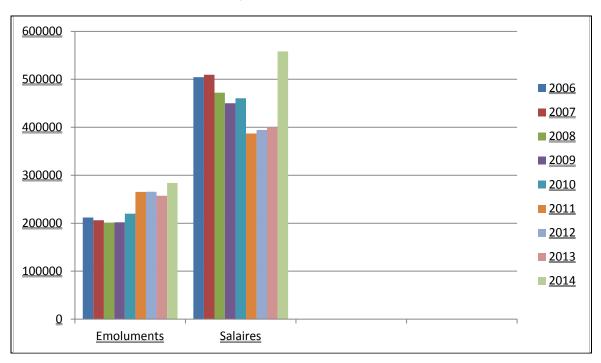
## **Emoluments**

Nous avons encaissé Fr. 220'065.01 en 2010 et Fr. 265'282.65 en 2011, et 265'476.84 en 2012 soit pratiquement l'équivalence par rapport à 2011. En ce qui concerne 2013 le total s'élève à CHF 257 117,60, la légère baisse peut s'expliquer pas une diminution des événements d'état civil. En 2014 les émoluments ont légèrement augmenté Fr. 284'048.25.

## **Divers**

L'état civil des Montagnes neuchâteloises a saisi l'opportunité de mettre les photos de toutes les salles des mariages sur le nouveau site de la ville du Locle, de publier les dates de célébration des dates de mariage du samedi pour une meilleure transparence.

Le tableau ci-dessous illustre l'augmentation des émoluments et l'augmentation de la masse salariale. En 2014, du fait de l'engagement d'une nouvelle collaboratrice et de la nouvelle échelle salariale, la masse salariale a considérablement augmenté.



# **OFFICE DU TRAVAIL**

#### Service économique

Nous devons rester attractifs en favorisant le développement industriel endogène et exogène, notamment en proposant des surfaces disponibles au développement, voire à l'implantation de nouvelles industries.

L'inventaire des surfaces disponibles à fin 2013 est le suivant :

Zone est 7'954 m<sup>2</sup> (privé : 4256 m<sup>2</sup>)

Zone ouest 34'110 m<sup>2</sup> (DIXI SA : 22'354 m<sup>2</sup>) (ROLEX SA : 11'882 m<sup>2</sup>)

Zone Les Saignoles  $18'000 \text{ m}^2$   $(+44'000 \text{ m}^2)$ 

Inventaire des locaux industriels et commerciaux vacants au 1er juin 2012, à louer ou à vendre :

	To	otal	Bureau, médica		Magasin, local de vente		Atelier, usine		Dépôt, entrepôt		Autre local	
	Nombre	$m^2$	Nb	m <sup>2</sup>	Nombre	m <sup>2</sup>	Nombre	m <sup>2</sup>	Nombre	$m^2$	Nombre	$m^2$
Le Locle	15	5′524	7	1′535	0	0	6	3′917	1	12	1	60
Canton	170	43′972	73	13′664	28	4′062	27	20′754	21	2′402	21	3′080

# Personnel occupé dans les fabriques

A fin 2014 nous recensons 5051 personnes occupées dans les fabriques, soit une diminution de 63 unités par rapport à l'année précédente.

L'évolution par branches d'activité se présente comme suit :

Horlogerie - 42 Branches annexes - 21

Assortiments 0
Boîtes de montres - 7
Cadrans + 5

Décolletage 0
Mécanique + 12
Branches diverses - 331

Statistique au 31 décembre :

·	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Total</u>
1975	2417	1579	3996
1980	2272	1394	3666
1985	1976	1138	3114
1990	1969	1417	3386
1995	1730	1231	2961
2000	1897	1363	3260
2005	2068	1484	3552
2006	2325	1681	4006
2007	2527	1860	4387
2008	2741	2117	4858
2009	2541	1871	4412
2010	2563	1911	4474
2011	2796	2120	4916
2012	2875	2187	5062
2013	2896	2218	5114
2014	2824	2227	5051

# Statistique globale de l'emploi - recensement au 31.12 auprès de tous les employeurs pour l'année 2013

ENTREPRISES Nom	2013 Adresse	RES H	IDENTS F	FRONT	ALIERS F		MICILE F	APPRENT H	ΓIS F	тот н		Total
O AGRICULTURE, SYLVICULTURE		35	5 8	1	1	0	0	1	0	35	11	46
1 ECONOMIE ENERGETIQUE, EXTRACTION DE MINERAUX		15	5 0	0	0	0	0	0	0	15	0	15
2 ARTS ET METIERS, INDUSTRIE		57	37	15	12	0	32	3	1	75	82	157
3 INDUSTRIE		1422	2 1234	1608	1000	0	2	69	27	3099	2263	5362
4 BATIMENT ET GENIE CIVIL		136	3 21	14	0	0	0	17	2	167	23	190
5 COMMERCE, RESTAURATION ET HEBERGEMENT, REPARATIONS		185	5 204	58	82	0	0	18	15	261	301	562
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS		41	29	15	7	0	0	0	1	56	37	93
7 BANQUES, ASSURANCES, AFFAIRES IMMOBILIERES, AGENCES-CONSEILS		80	98	22	15	0	0	2	12	104	125	229
8 AUTRES SERVICES (PUBLICS ET PRIVES)		321	606	36	204	0	1	6	20	363	831	1194
9 ADMINISTRATIONS PUBLIQUES AU SENS ETROIT DU TERME,												
REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES		124	165	0	0	0	0	8	10	132	175	307
		2416	3 2402	1769	1321	0	35	124	88	4307	3848	8155

#### **ANNEE 2013**

ENTREPRISES Nom	2013 Adresse	RESIDENT H F	rs H	FRONTALIE	RS H	DOMICILE F	Н	APPRENTIS F	н	TOTAL F	Tot	tal
SECTEUR PRIMAIRE (AGRICULTURE)		50	8	1	1	0	0	1	0	50	11	61
SECTEUR SECONDAIRE (PRODUCTION)		1615	1292	1637	1012	0	34	89	30	3341	2368	5709
SECTEUR TERTIAIRE (SERVICES)		751	1102	131	308	0	1	34	58	916	1469	2385
	TOTAL	2416	2402	1769	1321	0	35	124	88	4307	3848	8155

# Statistique globale de l'emploi - recensement au 31.12 auprès de tous les employeurs pour l'année 2012

El No	NTREPRISES om	2012 Adresse	Н	RESIDENTS F	н	FRONTALIERS F	Н	DOMICILE F	Н	APPRENTIS F	Н	TOTAL F	Tot	al
0	AGRICULTURE, SYLVICULTURE			37	8	0	1	0	0	1	0	36	11	47
1	ECONOMIE ENERGETIQUE, EXTRACTION DE MINERAUX			15	0	0	0	0	0	0	0	15	0	15
2	ARTS ET METIERS, INDUSTRIE			67	41	18	13	0	34	4	2	89	90	179
3	INDUSTRIE			1501	1242	1607	961	0	1	48	28	3156	2232	5388
4	BATIMENT ET GENIE CIVIL			130	21	20	0	0	0	16	2	166	23	189
5	COMMERCE, RESTAURATION ET HEBERGEMENT, REPARATIONS			181	225	54	82	0	0	20	15	254	322	577
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS			46	33	12	7	0	0	0	1	58	41	99
7	BANQUES, ASSURANCES, AFFAIRES IMMOBILIERES, AGENCES-CONSEILS			95	108	29	23	0	0	1	10	125	141	266
8	AUTRES SERVICES (PUBLICS ET PRIVES)			317	582	30	178	0	0	6	12	353	772	1125
9	AU SENS ETROIT DU TERME,					_		_						
	REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES			117	146	0	0	0	0	9	6	126	152	278
				2506	2406	1770	1265	0	35	105	76	4378	3784	8163

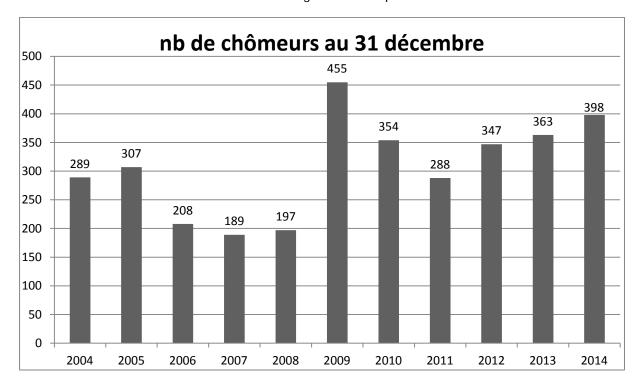
#### **ANNEE 2012**

ENTREPRISES Nom	2012 Adresse	RESIDENTS H F	Н	FRONTALIER F	S H	DOMICILE F	н	APPRENTIS F	Н	TOTAL F	Tot	tal
SECTEUR PRIMAIRE (AGRICULTURE)		52	8	0	1	0	0	1	0	51	11	62
SECTEUR SECONDAIRE (PRODUCTION)		1698	1304	1645	974	0	35	68	32	3411	2345	5756
SECTEUR TERTIAIRE (SERVICES)		756	1094	125	290	0	0	36	44	916	1428	2345
	TOTAL	2506	2406	1770	1265	0	35	105	76	4378	3784	8163

#### Chômeurs inscrits au 31 décembre

2004	289
2005	307
2006	208
2007	189
2008	197
2009	455
2010	354
2011	288
2012	347
2013	363
2014	398

Vous trouverez ci-dessous les courbes du chômage établies depuis 2004



## Assurance chômage

## Office régional de placement (ORP)

# Objectifs et tâches

Les objectifs des offices régionaux de placement peuvent être définis comme suit :

- ⇒ réinsérer rapidement et durablement les demandeurs d'emploi sur le marché du travail ;
- ⇒ alléger les dépenses de l'assurance-chômage ;
- ⇒ améliorer la transparence du marché du travail ;
- ⇒ fournir aux clients des ORP (demandeurs d'emploi et employeurs) des services de haute qualité ;
- ⇒ exploiter de manière optimale les mesures de marché du travail ;
- ⇒ combattre les recours abusifs à l'assurance-chômage.

Les prestations que doivent fournir les ORP découlent de leur mission principale, à savoir le placement, et sont définies dans la LACI. Il appartient aux cantons de décider quelles tâches et compétences d'exécution imparties par la loi ils entendent confier aux ORP. Si l'on fait abstraction de ces différences cantonales, leurs tâches peuvent être résumées comme suit :

- conseiller et assister les demandeurs d'emploi,
- rechercher et pourvoir des emplois vacants,

- présélectionner des candidats adéquats pour les employeurs,
- ♦ affecter les chômeurs à des mesures actives du marché du travail et à des consultations spécialisées,
- appliquer les critères du travail convenable,
- prononcer des sanctions si cette compétence ne reste pas la prérogative de l'autorité cantonale.

## Mesures d'intégration professionnelle

Le règlement d'exécution de la loi concernant les mesures de crise du 1<sup>er</sup> juillet 1992, permet de verser des secours aux victimes du chômage, et de favoriser la lutte contre le chômage.

Les aides suivantes sont prévues :

- 1) Subventionnement d'emplois temporaires pour chômeurs,
- 2) Subventionnement de premiers emplois,
- 3) Subventionnement en faveur des organisateurs de cours de reclassement et de perfectionnement,
- 4) Allocations cantonales d'initiation au travail,
- 5) Aide à la création d'emplois indépendants,
- 6) Encouragement à l'embauche de chômeurs âgés,
- 7) Développement de mesures préventives et curatives de lutte contre le chômage,
- 8) Aide en cas de circonstances exceptionnelles.

Les inscriptions au chômage se font directement auprès de l'ORP.

Notre action consiste particulièrement à ouvrir les dossiers des chômeurs en fin de droit.

La charge financière de ces placements est répartie de moitié entre l'Etat et l'ensemble des communes, proportionnellement au nombre d'habitants de chacune d'entre elles. Le recensement cantonal annuel est déterminant.

# **ASSURANCE VIEILLESSE ET INVALIDITÉ**

### Agence AVS des Montagnes Neuchâteloises (AAMN)

Le Locle est la commune siège et les communes partenaires sont les suivantes : Les Brenets, La Brévine, Brot-Plamboz, Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu et les Planchettes.

Les attributions de l'agence régionale sont les suivantes :

- a) contrôle de l'assujettissement à l'AVS des entreprises et des personnes de condition indépendante;
- b) assujettissement à l'AVS des personnes sans activité lucrative ;
- c) établissement des décomptes de cotisations pour le personnel domestique et agricole ;
- d) inscription et contrôle des personnes âgées susceptibles d'être mises au bénéfice de l'AVS et des prestations complémentaires ;
- e) renseignements au public pour toutes questions relatives à l'AVS, le service des allocations pour perte de gain aux militaires, les allocations pour enfants et travailleurs agricoles.

La Commune du Locle a reçu de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation une indemnité de gérance de Fr. 20'725,85.

#### Prestations complémentaires AVS et AI (PC)-(PCI)

Les prestations complémentaires sont octroyées aux rentiers AVS/AI domiciliés dans le canton (de façon ininterrompue depuis 10 ans pour les étrangers hors de la zone de l'Union européenne et 5 ans pour les réfugiés et les apatrides) et dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites fixées dans la loi.

La tâche de l'agence consiste à informer toute personne susceptible de prétendre à cette aide, à ouvrir et à gérer les dossiers.

Il s'agit en outre de contrôler les demandes de remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques, d'hospitalisation, de dentiste et de divers autres soins non remboursés par les caisses-maladie.

Le nombre de bénéficiaires PC est le suivant :

Prestations complémentaires AVS - personnes seules - couples	2014 320 46 366	2013 312 <u>54</u> 366
Prestations complémentaires AI - personnes seules - couples	151 <u>23</u> 174 ===	151 <u>25</u> 176 ===

#### Allocation complémentaire communale

En application de l'arrêté du Conseil général du 10 mars 2011, les bénéficiaires des PC et des PCI résidant chez eux reçoivent une allocation trimestrielle qui est maintenant régulièrement indexée au coût de la vie. Actuellement, elle est fixée à Fr. 792.- pour les personnes seules, Fr. 996.- pour les couples et Fr. 528.- par enfant.

La charge nette de cette action se monte à Fr. 342'535,05 (Fr. 340'025,65 en 2013).

# **Rentes AVS ordinaires**

Il a été procédé à 42 inscriptions durant l'exercice écoulé (32 en 2013).

#### Allocation pour impotent

Seuls les bénéficiaires de rentes AVS et AI peuvent prétendre cette allocation. Une impotence depuis plus de 360 jours doit être reconnue.

## Assurance-invalidité

Il a été procédé à 5 demandes de prestations durant l'année écoulée (3 en 2013).

# **ACTIONS DIVERSES**

#### Allocation de Noël

Par arrêté du 2 juillet 2008, le Conseil général décidait de verser une allocation de Noël aux bénéficiaires des PC et PCI, de l'aide sociale, ainsi qu'aux enfants de familles nombreuses et chômeurs nécessiteux.

Régulièrement indexée au coût de la vie, cette allocation se monte à :

personne seule
couple
orphelin
enfant de famille nombreuse indigente
Fr. 225.Fr. 350.Fr. 145.Fr. 135.-

La charge totale s'est élevée à Fr. 135'352,95.

## Allocation de chauffage

Une allocation de Fr. 100.- a été reconduite cette année en faveur des nécessiteux. Le coût de l'action se monte à Fr. 37'827.-.

# **OFFICE DU LOGEMENT**

L'Office du logement assume les tâches suivantes :

- renseignements au public relatifs aux effets du droit du bail à loyer
- collaboration au recensement des appartements vacants
- inventaire du nombre de logements

# Statistique des logements vacants

En collaboration avec l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui coordonne les opérations sur l'ensemble du territoire national, le canton de Neuchâtel établit la statistique des logements et des locaux industriels et commerciaux vacants.

Par souci de rationalisation, cette enquête permet de recueillir, par la même procédure, les données statistiques sur les logements et les locaux industriels et commerciaux vacants et de les traiter aussi bien pour les besoins de la Confédération que pour ceux du Canton. Neuchâtel dispose ainsi d'une statistique qui lui est propre, mais dont les principaux résultats sont comparables avec ceux des autres cantons.

A l'aide des données informatiques en notre possession, nous sommes à même de collaborer efficacement à l'établissement de l'enquête cantonale qui englobe toutes les communes.

Vous trouverez ci-après les résultats du Locle, avec indication du prix des loyers, comparés à ceux du Canton :

Selon l'enquête effectuée au 1<sup>er</sup> juin 2014, notre ville comptait 212 (216 en 2013) logements vacants, soit :

15	logements	s de	1 pièce					
45	п	"	2	pièces				
75	п	"	3	п				
60	п	11	4	п				
14	п	11	5	п				
3	п	11	6	pièces et	plus			
212	Total							

212 Total

## Durée de la vacance :

		D	urée de la vacan	се
	Nombre de logements vacants	Plus d'un an	De 4 mois à un an	Moins de 4 mois
Canton de Neuchâtel	952	221	249	468
Le Locle	154	48	46	60

Loyer mensuel moyen des logements vacants :

Loyer mensuer moyen des logements vacants.									
		Moyenne du loyer sans charges (en francs)							
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 + pièces			
Canton de Neuchâtel	517	698	945	1′219	1′644	1′960			
Le Locle	407	504	590	734	786	-			

# Parc immobilier

Nous publions ci-dessous le nombre d'appartements recensés sur le domaine communal, par nombre de pièces :

Logements de :

1 pièce	391
2 pièces	852
3 pièces	1′983
4 pièces	1′576
5 pièces	625
6 pièces	401
Total	5′828

# SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### **Personnel**

Jean-Louis Erard, coordinateur de la sécurité publique Véronique Speidel, secrétaire à 80% Bernard Dauchy, assistant de sécurité publique Jacques Sauteur, assistant de sécurité publique Gaël Voisard, assistant de sécurité publique, engagé le 13 janvier Dylan Schmid, assistant de sécurité publique, engagé le 13 janvier

Les assistants de sécurité publique ont suivi la formation à Colombier, Gaël Voisard et Dylan Schmid à la session du 1<sup>er</sup> semestre, Bernard Dauchy et Jacques Sauteur à la session du 2<sup>ème</sup> semestre. Les 4 assistants ont réussi les examens.

Après une année, il est difficile de se faire une idée sur l'effectif du SDP en uniforme, étant donné le temps passé à la formation. L'année 2015 pourra nous dire si nos calculs étaient justes.

Concernant l'administratif, il faudrait créer un poste à 60% (réceptionniste / secrétaire). Cette augmentation de poste est due au nombre de poursuites qui est toujours en augmentation, au nombre de personnes qui passent au guichet pour prendre des renseignements ou pour des contestations d'amendes d'ordres ou encore pour chercher les commandements de payer. Le nombre de téléphones est toujours en augmentation pour des nouvelles demandes, des plaintes et des renseignements.

De plus, avec la nouvelle loi sur la police, nous constatons une forte augmentation de charges de travail pour le secrétariat et les agents du SDP (retraits de plaques, notifications d'actes judiciaires, notifications d'ordonnances pénales, objets trouvés, gestion des fonds privés et rapport sur Infopol, contrat de prestations aves Les Brenets).

#### Police de proximité (cantonale)

- 1 chef de secteur
- 8 gendarmes
- 1 secrétaire à 50%, dont 15% pour la ville du Locle (objets trouvés, accueil du public et renseignements)

sont stationnés au poste du Locle

Le coût du mandat de prestation avec la Police neuchâteloise s'élève à Fr. 406'863.- (Fr. 496'001.70 en 2013). Cette diminution est due à la création du SDP.

# **Poursuites**

2744 poursuites ont été traitées par le secrétariat et, pour les plus difficiles, par les assistants, pour un revenu de Fr. 145'432.-.

## Services d'ordre

Les services d'ordre ont été effectués par le SDP, la Police neuchâteloise en collaboration avec les services communaux, les Pol-Route, les organisateurs, lors des principales manifestations suivantes :

- Course l'Horlogère
- Marche du 1er Mars
- Street Hockey
- Joutes sportives
- Fête des Promotions

- Fête de lutte
- Rock Altitude
- Foire du livre Marché d'automne
- Course cycliste Le Locle Sommartel
- Course cycliste Combe-Girard Sommartel
   Fête du 1<sup>er</sup> août
- Saint-Nicolas

Les factures d'imputation interne sont établies et adressées au service de la voirie et des forêts pour une valeur de Fr. 61'662.--pour l'ensemble de l'année.

# Amendes d'ordres mises par le SDP

Mesures Hivernales	547
Zone bleue	1751
Parc limité	1161
Parcage sur les trottoirs	45
Arrêt interdit	44
Stationnement interdit	763
Parc réservé aux handicapés	14
Fonds privé	218
Déchets	59
<u>TOTAL</u>	4602

# Travail du SDP en heure

Contrôle de la zone bleue	492
Contrôle des zones blanches limitées	370
Déchets urbains	116
Poursuites	669
Contrôle des collèges	90
Contrôle des haies	43
Mesures hivernales	101.5
Véhicules abandonnés	16.5
Bureau	700.5
Manifestation	394
Patrouilles P	363
Patrouille M	606.5
Contrôle de l'éclairage public	20.5
Enquêtes	108.5
Fonds privés	53
Chantiers	56.5
Divers	469.5
Formation/instruction	1716.5

# Contrôles de vitesse

	2012	2013	2014
Nombre de contrôles effectués	97	69	57
Nombre de véhicules contrôlés	28694	26939	23984
Nombre d'amendes d'ordre	2209	2535	2150
Nombre d'ordonnances pénales	71	97	72
% de conducteurs en infraction	7.94%	9.71%	9.26%

#### Part communale sur les amendes

	2012	2013	2014
	198'817	215'729.17	300'976.24

Ce chiffre est dû à la création du SDP et d'un retour de 2013.

# **Education routière**

Toutes les classes ont été visitées par la Police neuchâteloise.

5 postes sont tenus par des patrouilleurs adultes L'instruction est donnée par le SDP ainsi que les contrôles.

Le coordinateur J.-L. Erard est membre de la commission d'éducation routière et de la brigade d'éducation routière du canton de Neuchâtel.

La collaboration avec les directions des écoles, le corps enseignant, la police neuchâteloise est excellente.

## Accidents de circulation annoncés

	2011	2012	2013	2014
Accidents	30	33	39	29
Piétons impliqués	7	3	4	3
Blessés	10	9	20	17
Tué		1	0	0

# **Etablissements publics**

Nombre de patentes pour établissements publics exploités sur le territoire communal :

 2011	2012	2013	2014
73	68	64	62

# Statistique des véhicules sur la Commune du Locle

	2011	2012	2013	2014
Véhicules légers	5621	5618	5583	5637
Véhicules lourds	29	28	40	41
Remorques et caravanes	365	369	360	369
Machines de travail	33	49	35	37
Véhicules agricoles	108	92	69	72
Motocycles	430	444	406	398
Motocycles légers	<u>26</u>	<u>25</u>	23	<u> 19</u>
Total	6612	6625	6516	6573

## Signalisation routière

Chemin Blanc, rue Le Corbusier, riverains autorisés

Rue de la Jaluse, accès au collège, riverains autorisés et zone 20 km/h

Billodes 26, 1 case de livraison

Rue des Fiottets, 6 cases limitées à 3 heures

2 signaux danger école ont dû être changés Une partie de la signalisation a été remise aux normes HIP selon crédit d'investissement. Achat de ralentisseur de vitesse (route du Soleil-d'Or)

## **Chantiers et fouilles**

	<u>2011</u>	2012	2013	2014
Demandes d'autorisation de fouilles	43	65	46	40

Dans les chantiers les plus importants, nous trouvons :

La Molière

Chemin de l'Invisible et rue de la Côte

Chemin des Etangs

Chemin des Tourelles (Ouest)

**Usine Cartier** 

Rue Beau-Site (Ouest)

Rue Daniel-JeanRichard

Rue H.-Perret

Parc James-Guillaume

Remontoir de la Gare

Georges-Favre

Démolition de la Pyramide

Transformation de la Raiffeisen

Rénovation de la Coop

Réfection du quai de déchargement du magasin Migros

#### Taxe des chiens

2011	2012	2013	2014
525	613	513	528

La taxe annuelle est perçue par la caisse communale en début d'année.

## Salubrité publique

Au cours de l'année 2014, 11 visites d'appartements insalubres ont dû être organisées. Dans certaines situations, un suivi s'est avéré nécessaire.

Lors de certaines interventions, la gérance et/ou le propriétaire concernés étaient présents.

Au cours de cette année, nous avons dû intervenir plusieurs fois pour des problèmes liés aux pigeons et corbeaux (dégradation de façades).

Le service des affaires vétérinaires a également été avisé dans certains cas.

La collaboration avec le service de La Chaux-de-Fonds est très bonne.

# ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE MON-REPOS

# **Statistiques**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre des inhumations	2003	2000	2001	2000	2003	2010	2011	2012	2013	2014
a) adultes domiciliés au Locle	7	7	6	8	8	14	11	9	4	8
b) adultes domiciliés à l'extérieur	0	0	1	0	0	1	0	1	0	2
c) enfants domiciliés au Locle	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1
d) enfants domiciliés à l'extérieur	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Total des inhumations	7	7	7	9	8	16	12	10	4	11
Nombre des dépôts d'urnes										
a) sur des nouvelles concessions "A"	2	4	2	9	4	2	5	1	4	1
b) sur des concessions "A" existantes	20	22	18	17	11	17	15	11	18	15
c) sur des nouvelles concessions "B"	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
d) sur des concessions "B" existantes	1	3	4	1	2	4	1	0	1	0
e) sur des nouvelles concessions aux murs cinéraires	17	17	21	6	10	6	17	6	12	5
f) sur des concessions aux murs cinéraires existantes	6	4	14	8	4	7	7	4	14	13
g) sur des tombes d'inhumés	12	11	11	9	8	12	7	11	8	5
h) sur la tombe anonyme (jardin du souvenir)	22	18	12	25	20	18	20	27	27	23
Total des dépôts de cendres	80	79	82	75	59	66	72	60	84	<b>62</b>
Total des depots de cendres	80	13	02	13	39	00	12	- 00	04	02
Nombre de concessions échues										
a) ayant été renouvelées	23	31	36	33	38	39	29	34	24	32
b) n'ayant pas été renouvelées	12	22	21	12	24	29	26	25	24	28
Total des concessions échues	35	53	57	45	62	68	55	59	48	60
Location des chambres mortuaires à l'Hôpital du Locle										
a) personnes domiciliées au Locle	36	30	61	45	40	45	53	41	46	41
b) personnes domiciliées à l'extérieur	9	8	22	23	14	14	13	26	19	14
Total des locations de chambres mortuaires	45	38	83	68	54	59	66	67	65	55
Total des locations de chambles mortuailes	+5	30	03	00	34	33	- 00	07	0.5	33
Descriptif résumé des emplacements existants dans										
notre cimetière de Mon-Repos dont l'ouverture			Ur	nités libr	es					
remonte à 1906 :										
1'118 concessions de type "A" pour incinérés réparties										
dans 3 secteurs pour incinérés aménagés en 1944, 1974										
et 1980 : durée de concession 20 ans, renouvelable;										
emplacement pour 4 urnes	218	237	267	292	320	350	364	383	388	400
42 concessions de type "B" pour incinérés toutes situées										
dans le secteur pour incinérés aménagé en 1944 : durée										
de concession 60 ans, renouvelable, emplacement pour 12										
urnes	5	2	2	3	4	4	4	6	8	9
408 emplacements de type "Columbarium" dans 12 murs	_								,	
cinéraires construits en 1988 (8 murs), 2005 (2 murs) et										
2008 (2 murs) : durée de concession 20 ans, renouvelable;										
emplacement pour 2 urnes	51	35	14	96	101	99	94	94	90	89
Inhumations : 9 secteurs en exploitation (inhumés dès	0.	- 00		- 55	101	- 00	<u> </u>	Ŭ.	- 00	- 00
1924) dont 1 réservé aux enfants de moins de 10 ans. 8				l	l					
secteurs de 1906 à 1923 ont tous été désaffectés, 4 d'entre										
eux ont été rouverts à d'autres sépultures depuis. La durée				l	l			1		
de maintien des tombes d'inhumés est limitée au besoin de										
rouvrir un ou plusieurs secteurs (minimum 60 ans, art. 32										
Règlement communal du cimetière du 4 juillet 2012)					l			1		
		l	l			l				

#### Commentaires sur l'année 2014

Les chiffres ci-dessus appellent peu de commentaires. Il faut cependant relever :

- Un peu plus de 50% des concessions échues ont été renouvelées (pour 10 ou 20 ans sous condition d'entretien régulier pour les concessions A et B et pour 10 ou 20 ans entretien inclus pour les Columbariums/murs cinéraires). L'autre moitié sont libérées et rejoignent le grand nombre d'emplacements libres.
- Un nombre d'inhumations légèrement supérieur à la moyenne (11 pour une moyenne décennale de 9)
- Un nombre de dépôts de cendres (62) inférieur à la moyenne décennale (72), avec une préférence (60% des dépôts) pour les emplacements de type « Columbariums » (murs cinéraires) et Jardin du Souvenir (tombe anonyme).
- Pour les emplacements de type « Columbariums » (murs cinéraires), il est bon de savoir que depuis 2009 (20 ans d'existence des premiers murs construits) il y a chaque année des concessions qui se libèrent et peuvent ainsi être réattribuées. Ceci explique pourquoi la variation du nombre d'unités libres ne correspond plus au nombre de nouvelles concessions.

Au niveau des personnes qui s'occupent de la gestion du cimetière, il faut, et c'est une agréable habitude depuis maintenant 10 ans, souligner l'excellent travail fourni sur place par le jardinier M. Charles-Albert Faivre, auquel il est judicieux d'associer l'entreprise horticole Bernard Frey, l'équipe communale de la Voirie, les pompes funèbres et les marbriers.

Du côté administratif, assumé par l'équipe du Contrôle des Habitants, on notera aussi un travail exécuté et suivi à la satisfaction entière des familles concernées.

## Evénements principaux 2014:

- Désaffectation des tombes totalement abandonnées (30% des tombes en place soit 90 sur 305) du secteur d'inhumations No 6 (1965-1976) suite au communiqué paru dans la presse en octobre 2011 et affiché au cimetière depuis lors. L'opération a consisté à enlever le monument, les bordures et le jardinet soit toute la partie de la sépulture située en surface puis de remblayer et d'engazonner l'espace; les défunts restant pour leur part en terre en paix jusqu'à l'éventuelle réouverture du secteur en question qui n'est, sauf événement particulier, pas envisagée avant plusieurs décennies et encore sans certitude.
- Achèvement et mise en exploitation du nouveau hangar annexe du bâtiment du Clos-au-Vaux 2. Pour rappel, ce hangar permet au jardinier-concierge du cimetière de disposer d'un lieu fonctionnel pour ranger et entretenir ses machines et son matériel et pour préparer ses tâches.
- Poursuite du remplacement des haies d'enceinte dépérissantes (héritage des défauts d'entretien antérieurs à 2004). Cette année c'est un tronçon de 180m. de l'enceinte Sud jusqu'au secteur d'inhumations N° 6 qui a été renouvelé. Il est prévu de poursuivre ces remplacements en 2015 et si nécessaire encore en 2016-2017.
- Transfert de tout le contenu du Jardin du Souvenir dont la contenance maximale était atteinte. Par cette opération, les cendres déposées depuis la construction du Jardin du Souvenir en 1988 et jusqu'à fin 2013 reposent désormais dans la parcelle engazonnée voisine. Un monument sera posé sur ladite parcelle en 2015 pour indiquer le nouvel emplacement des cendres de la période concernée.

# **BO - COSC**

#### <u>Dépôts</u>

Le BO a enregistré une diminution de quelque 25% au niveau de la facturation par rapport à 2013.

Cette baisse résulte de la volonté des manufactures de déposer leurs pièces dans le BO le plus proche de leur site de production. L'intervention réitérée de la direction du COSC dans la réorientation de certains dépôts a permis d'assurer une répartition plus ou moins équitable entre les 3 BO.

Sur l'ensemble des dépôts facturés, le COSC a enregistré une augmentation d'environ 0,8% en 2014, soit 1'811'698 pièces par rapport à 1'797'727 pièces en 2013. Le BO du Locle a facturé 615'220 pièces pour un budget de 635'000 pièces, soit près de 34% du total des dépôts au COSC.

Les prévisions de dépôts pour 2015 sont estimées à 550'000 pièces.

Comme à l'accoutumée, le BO a travaillé 350 jours avec une fermeture de 2 semaines en fin d'année pour effectuer les travaux de maintenance et/ou de mise en place de nouvelles installations nécessitant un arrêt complet d'exploitation.

#### Direction

Conformément à la Convention, la Commune du Locle met à disposition du COSC l'infrastructure nécessaire à son bon fonctionnement, à savoir les locaux et le personnel.

Le COSC, quant à lui, fournit toute la partie technique et métrologique nécessaire à l'opérationnel.

L'amalgame ainsi réalisé permet au BO de se conformer à la norme ISO/CEI 17025 selon laquelle il est accrédité par le service d'accréditation suisse (SAS) en tant que laboratoire d'étalonnage pour l'intervalle de temps.

Des modifications d'ordre essentiellement administratif concernant l'accréditation sont actuellement en cours.

La plus grande nouveauté réside dans le fait que ce sera dorénavant l'association COSC qui sera accréditée et non plus les BO. Les BO seront dès lors considérés comme des succursales du COSC et pourront ainsi bénéficier des accréditations délivrées au COSC.

Pour ce faire, le COSC sera accrédité selon la norme ISO 17025 sous 2 rubriques : Laboratoire d'étalonnage (SCS) et Laboratoire d'essais (STS). En parallèle à ces démarches et pour respecter les principes du SAS, le COSC sera accrédité selon la norme ISO 17065 comme Organisme de certification pour produits (SCESp).

Les 3 BO étant assimilés à des succursales du COSC, strictement identiques, les audits du SAS pourront être faits partiellement dans l'un ou l'autre BO et le COSC sera donc lui aussi audité.

Concernant la gouvernance du BO, le responsable assiste régulièrement à des séances du comité de gestion réunissant la direction du COSC et les responsables BO pour traiter et solutionner les affaires courantes et à venir, dans un esprit de collaboration et d'entente mutuelle.

Le responsable BO participe également à la commission technique du COSC qui se réunit 3 à 4 fois par année afin d'orienter le COSC vers de nouvelles technologies, susceptibles d'améliorer ses prestations. La commission technique est un organe consultatif qui émet des recommandations mais n'a pas de pouvoir décisionnel. A la demande du Conseil d'administration du COSC, deux membres de la commission, issus des milieux horlogers sont chargés de réaliser approximativement tous les deux ans un audit technique sur les 3 sites, en relevant les améliorations possibles tout en favorisant l'harmonisation des processus de certification des pièces qui nous sont confiées.

Un 3<sup>ème</sup> audit a été effectué courant mars 2014 et les auditeurs ont salué les améliorations constatées sur les 3 sites. Il y a certes encore quelques points à peaufiner. Des groupes de travail inter-BO sont constitués pour assurer le suivi et la mise en place des réflexions apportées dans le cadre de ces audits d'améliorations continues.

## **Personnel**

Une collaboratrice ayant atteint l'âge légal de la retraite au 30 avril 2014 a fait la demande pour pouvoir poursuivre son activité jusqu'au 31 décembre 2014. Cette demande a été validée par le Conseil communal. Un collaborateur a démissionné avec effet au 31 août 2014.

En fonction de l'évolution des dépôts, il a été dans un premier temps décidé de ne remplacer qu'une personne.

Suite à une réorganisation du pool de conciergerie qui s'occupait de tous les travaux d'entretien du BO, il a été décidé d'engager une personne à un taux de 30% pour effectuer une partie de ces travaux. Le taux d'activité du personnel du pool de conciergerie au BO a été réduit en conséquence.

A fin 2014, le BO du Locle compte 16 collaborateurs (-trices) et 22 auxiliaires.

## <u>Déposants</u>

La stratégie industrielle appliquée par les déposants, à savoir de disposer de trois BO de capacité égale pour garantir la certification des mouvements pour l'ensemble de l'industrie horlogère suisse est maintenant en place. Les BO ont été volontairement surdimensionnés de telle manière à pourvoir absorber la production d'un BO qui serait momentanément dans l'incapacité de produire.

Le nombre de déposants en 2014 est resté stable et plus de 78% des dépôts COSC sont imputables à trois marques. Les trois plus grands déposants (marques ou groupes) ont représenté plus de 93% des dépôts au COSC.

Le BO du Locle enregistre la plus grande variété de produits, d'où un surcroît de travail. Ce phénomène est en partie dû à la composition du tissu économique de notre région.

Même si certains de nos déposants ont un volume de dépôts relativement modeste, ils ont souvent besoin d'un support technique dans leurs démarches. De nombreuses visites ont lieu dans nos locaux, favorisant ainsi une meilleure compréhension de nos problèmes respectifs au travers d'échanges fructueux.

#### Locaux

Des contraintes techniques très strictes doivent être respectées pour assurer la certification des instruments qui nous sont confiés, notamment au niveau de la stabilité et du contrôle permanent des conditions environnementales : températures, hygrométrie, particules en suspension dans l'air.

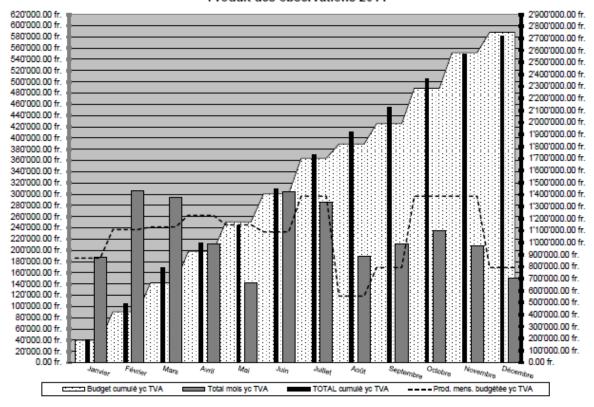
Les moyens techniques installés dans les nouveaux locaux satisfont pleinement au respect des conditions d'environnement pour la certification.

Il a cependant été constaté que le taux d'humidité dans le laboratoire est très faible (souvent proche de 20%) durant la période hivernale, ce qui provoque une gêne pour le personnel. Une étude de faisabilité pour humidifier le laboratoire lors de conditions trop sèches a été réalisée. L'installation d'un nouvel équipement pour remédier à ce problème et améliorer les conditions de travail du personnel est prévu début 2015 (valeur approximative Fr. 16'000.--).

# **Production**

Le graphique ci-dessous illustre le produit des observations pour l'année 2014. Les recettes s'élèvent à Fr. 2'722'918.55, budgétées à Fr. 2'751'840.--

COSC / BO le Locle Produit des observations 2014



En volume facturé, les dépôts 2014 se répartissent comme suit :

	<u>Mvts</u>	<u>Cumul mvts</u>	Global yc TVA	Cumul global
Janvier	41'444	41'444	Fr. 187'776.80	Fr. 187'776.80
Février	69'042	110'486	Fr. 305'372.50	Fr. 493'149.30
Mars	68'840	179'326	Fr. 294'180.45	Fr. 787'329.75
Avril	45'106	224'432	Fr. 211'167.50	Fr. 998'497.25
Mai	32′146	256′578	Fr. 141'740.30	Fr. 1'140'237.55
Juin	70'985	327'563	Fr. 304'362.50	Fr. 1'444'600.05
Juillet	67'093	394'656	Fr. 284'969.10	Fr. 1'729'569.15
Août	47'019	441′675	Fr. 188'995.70	Fr. 1'918'564.85
Septembre	48′119	489'794	Fr. 211'407.85	Fr. 2'129'972.70
Octobre	50′963	540′757	Fr. 234'661.70	Fr. 2'364'634.40
Novembre	41′936	582'693	Fr. 207'405.60	Fr. 2'572'040.00
Décembre	32'527	615′220	Fr. 150'878.55	Fr. 2'722'918.55
Total	615′220		Fr. 2'722'918.55	

Pour rappel, la quantité de mouvements déposés au COSC dépend directement du marché horloger.

## **Energie**

La consommation électrique est stable : 205'357 KWh en 2014 par rapport à 205'398 KWh en 2013.

Les charges liées à la location des locaux sont stables, Fr. 14'420.-- annuellement.

La consommation énergétique de la chaudière à gaz de secours est stable et s'élève à environ 5'100 kWh pour l'année 2014 pour un montant de Fr. 850.--

# **SERVICE DES EAUX**

#### <u>Préambule</u>

En vertu de la législation cantonale en vigueur, le service des eaux (puits, chaîne de traitement, réservoirs et réseaux) n'a pas été transféré dans Viteos SA. Tous les actifs liés à cette activité restent donc comptabilisés au bilan de la ville.

La gestion de l'eau demeure ainsi sous l'autorité du Conseil communal et du Conseil général qui restent souverains dans la détermination des tarifs et des investissements.

Les coûts d'exploitation sont facturés à la ville par le biais du mandat de gestion, moyennant une marge de 5%. La facturation aux clients est établie par Viteos SA, qui gère légalement les débiteurs et le contentieux, au même titre que pour les autres énergies.

Un contrat commun de gestion et d'exploitation de l'eau potable entre Viteos et les Villes de La Chauxde-Fonds, Neuchâtel et Le Locle a été finalisé à fin 2013 et est entré en vigueur de suite.

# Secteur production

## Pluviométrie et hydrologie

En 2014, il est tombé 1'405 mm de précipitations contre 1'487 mm en 2013.

Le mois de juillet 2014 a été le plus pluvieux depuis le début des enregistrements en 1939 avec 335 mm.

La moyenne annuelle des 75 dernières années se situe à 1'476 mm, avec un maximum de 1'967 mm en 1999 et un minimum de 957 mm en 1964.

# Zones de protection

La procédure pour la modification et la sanction définitive des zones de protection est en cours au sein des autorités.

Une étude a été menée en 2014 avec le bureau MFR Géologie SA pour déterminer la provenance du perchloréthylène qui contamine la nappe alimentant le puits de France. Le service cantonal de l'environnement et de l'énergie (SENE) a été associé à cette étude qui bénéficie d'une subvention du fonds des eaux.

Une possible connexion hydraulique entre le Bied des eaux usées et la nappe alimentant le puits de France a pu être exclue. En effet, les résultats d'une analyse en continu de la température et de la conductivité pendant une période de trois mois montrent clairement que la nappe n'est pas influencée par les eaux usées.

Les investigations à l'aide de diagraphies MIP (9 forages) ont encore révélé la présence de solvants chlorés dans deux forages, les forages PF03 et PF05. Les forages PF03 et PF05 ont été réalisés à l'ouest de l'ancienne usine Aciéra, à une distance d'environ 110 m à l'est du puits, et à l'est de cette même usine. Les solvants chlorés se trouvent à une profondeur de 2 à 6 m (PF03) et de 6.2 à 8.2 m (PF05). La teneur en solvants est de l'ordre du mg/kg au site PF03 alors que les valeurs obtenues au second site sont plus basses.

L'étude pour déterminer le lieu plus précis de la contamination va continuer en 2015.

## Réseau de transport d'eau brute

Aucun travail notoire n'a été réalisé cette année.

#### Puits de la Maladière

Les façades et le toit du bâtiment ont été assainis en collaboration avec le service électrique (partie des transformateurs).

#### **Puits des Envers**

Le pompage d'environ 61'000 m³ évacués au Bied a été nécessaire pour maintenir le niveau de la nappe en dessous de la limite d'inondation.

## Sources de la Grecque

Les édicules sur les captages N° 9 et 11 ont été assainis pendant l'été.

#### Puits des Jeanneret

La pompe immergée N° 2 a été remplacée en automne.

#### Chaîne de traitement

La chaîne de traitement a fonctionné normalement et à satisfaction.

#### Réservoir du Communal

Aucun travail notoire n'a été réalisé cette année.

## Eau de secours

#### **SIVAMO**

Le quota journalier a été de 233 m³ pour 2014 en tenant compte du réajustement annuel du débit de souscription, soit un soutirage annuel de 84'936 m³. Nous n'avons pas eu besoin de recourir à un soutirage d'eau complémentaire, car les ressources locales ont été suffisantes.

L'eau provenant du réseau du SIVAMO alimente principalement le secteur des Monts. La qualité de l'eau est bonne et la teneur en chlore est en moyenne de 0.08 mg/l (tolérance: 0.1 mg/l).

#### **Secteur distribution**

#### Réseau de distribution et branchements

Afin de garantir la pérennité du réseau de distribution, les conduites ont été remplacées à différents endroits :

- rue de la Molière depuis Les Calames jusqu'à Molière 21
- rue de Beau-Site 25 à Tourelles 12
- rue Daniel-Jeanrichard, de Banque à Pont
- rue Henri-Perret 1 jusqu'à Chemin-Blanc

## **Fuites**

6 fuites (12 en 2013) ont été réparées en 2014, dont 4 dues à la corrosion, 1 à un accident avec une machine de chantier et 1 sur une borne hydrante.

## Service de piquet

Le service de piquet a dû intervenir à 31 reprises :

1 fuite, 1 alarme due à la qualité de l'eau, 7 défauts d'appareils, 1 coupure électrique, 7 problèmes sur le pompage, 2 mesures de pression, 4 défauts de transmission, 7 défauts d'ozonation et 1 alarme débit de rupture.

### Statistiques de remplacement du réseau

Le remplacement du réseau d'eau consiste en la pose de nouvelles conduites d'eau potable en lieu et place de conduites anciennes dont la durée de vie est proche ou supérieure à 80 ans.

Les longueurs remplacées en 2014 sont données dans le tableau ci-dessous :

	Transport	Distribution	Branchement	Total
Longueur remplacée en 2014 [m]	0	1'147	284	1'431
Longueur totale [m]	9'254	57'484	29'250	95'988
Taux de renouvellement [%]	0.00%	2.00%	0.97%	1.49%

Le taux de remplacement total du réseau en 2014 est de **1.49%**. Ce taux est supérieur aux investissements optimaux de 0.91% calculés pour l'année 2014. Le taux optimal est une valeur théorique qui ne prend pas en compte les opportunités de travaux, à savoir les synergies possibles lors de travaux communs avec plusieurs intervenants.

#### Ventes d'eau

	201	4	2013	
Eau vendue (y. c. SEVAB)	800'000	$m^3$	805'000 m <sup>3</sup>	
Moyenne journalière par habitant pour Le Locle	211	litres	211 litres	
Livraison à des tiers (SEVAB)				
Eau livrée par le SEVAB	6'793	$m^3$	4'963 m <sup>3</sup>	_
Eau livrée au SEVAB	19'850	$m^3$	21'300 m <sup>3</sup>	
Vente au SEVAB	13'057	$m^3$	16'337 m <sup>3</sup>	
Différence avec l'année précédente	-3'280	$m^3$	-2'644 m <sup>3</sup>	
ou	-20.1	%	-13.9 %	

Afin d'alimenter les hameaux du Prévoux et de L'Ecoualta, 6'793 m³ d'eau ont été soutirés sur le réseau du SEVAB.

Quelques problèmes rencontrés sur les ressources en eau du syndicat ont nécessité la livraison en direction du SEVAB de 9'630 m³ en plus du débit sanitaire de 10'220 m³, pour éviter des restrictions d'eau dans la Vallée de la Brévine.

## **Fontaines**

Il y a au Locle 34 fontaines publiques, dont 3 en circuit fermé. 25 d'entre elles sont ornementales et leur consommation ainsi que leur entretien sont facturés directement à la Ville depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Les 21 fontaines ornementales en circuit ouvert sont dorénavant toutes équipées d'un "timer" interrompant le débit entre 23h et 6h.

La fontaine des Trois Rois n'a pas été remise en service au printemps 2014 en raison d'infiltrations dans le parking souterrain constatées en 2013.

Les installations électriques équipant le bassin de la déesse étant devenues vétustes, les spots ont été déposés et un système de jet basique a été mis en place.

## Contrôle et comptage

Pour la sécurité des installations, nous avons procédé à :

- 28 contrôles périodiques des installations intérieures, dont 3 n'étaient pas conformes
- la pose de 9 nouveaux compteurs
- la dépose de 4 anciens compteurs
- l'échange de 12 compteurs

#### **Secteur laboratoire**

L'étape de chloration de l'eau après la filtration a été abandonnée et le réseau est exploité sans chlore résiduel depuis le 12 juin 2014. En effet, l'eau produite est stable sur le plan biologique et elle ne nécessite pas la présence de chlore pour le maintien de la qualité bactériologique dans le réseau. Cette décision est la suite logique des dispositions prises depuis 2011, soit la diminution progressive de la chloration de l'eau, la mise en place d'une surveillance rapprochée de la qualité bactériologique de l'eau, notamment aux extrémités du réseau, et l'application de nouvelles dispositions pour les interventions dans les réseaux, afin de réduire les risques de contamination microbiologique. Le secteur des Monts n'est pas touché par cette mesure, car il est alimenté par l'eau chlorée du SIVAMO.

#### **Autocontrôle**

Le laboratoire a procédé en 2014 aux campagnes d'analyses de l'eau conformément aux dispositions de l'autocontrôle et de la réglementation en vigueur. La qualité de l'eau du réseau du Locle a globalement respecté les valeurs de tolérance tout au long de l'année.

Tableau 1. Campagnes d'analyses de l'eau du réseau du Locle en 2014

Interventions	Types d'analyses	Nbre de campagnes	Remarques
Sources	Bactériologie et chimie	4	12 points de mesure; 48 échantillons analysés
Réseau	Bactériologie, chimie et sous- produits de la chloration	2	6 points; 12 échantillons analysés
Réseau	Extrémités	50	7 points; 198 échantillons analysés
Réseau	Chaîne de traitement de l'eau	6	8 points; 48 échantillons analysés
Fontaines	Bactériologie, physico-chimie et sous-produits de la chloration	1	18 points et échantillons analysés
Chantiers	Bactériologie et paramètres physico-chimiques	40	Contrôles de potabilité de l'eau avant la mise en service

## Qualité

L'eau du réseau du Locle est bien minéralisée sur le plan physico-chimique. C'est une eau dure, hydrogénocarbonatée calcique, un peu sulfatée et peu ou pas influencée par l'agriculture, car les teneurs en nitrates ont varié de 6.1 à 7.0 mg/l.

Une recherche de médicaments, de pesticides, de métabolites et d'inhibiteurs de la corrosion a été effectuée dans l'ensemble des eaux brutes ainsi que dans l'eau du réseau en 2014. Les analyses ont détecté du benzotriazole, un inhibiteur de la corrosion, à une teneur de 13 ng/l dans les eaux brutes. Les analyses n'ont, par contre, révélé aucune substance parmi les 92 recherchées dans les eaux traitées.

Une analyse de carbone organique assimilable a aussi été effectuée dans des eaux provenant de trois points différents du réseau. Les résultats ont montré des teneurs en carbone organique assimilable qui variait entre 10 et 16  $\mu$ g/l. A ces concentrations-là, les eaux sont stables sur le plan biologique, ce qui signifie qu'un développement bactérien dans l'eau du réseau est peu probable.

Tableau 2. Analyse de l'eau du réseau prélevée au collège des Girardet, 21 octobre 2014

Anions :	Hydrogénocarbonates	Chlorure	Nitrates	Sulfates
	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l
	356.2	15.0	6.5	8.9

Cations :	calcium	magnésium	sodium	potassium
	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l
	105.9	11.1	7.4	1.5

рН	7.84
Conductivité à 25 °C (µS/cm)	611
Dureté °f	32.1

Des informations complémentaires sur la qualité de l'eau du Locle sont consultables sur le site internet www.viteoslab.ch.

#### Secteur bureau technique eau

# Principaux projets en cours

Le bureau technique est impliqué dans la mise en place d'une nouvelle base de données topologique du réseau d'eau et des ouvrages de la ville. Cette nouvelle base de données sera en place en février 2015.

L'Institut suisse de spéléologie et de karstologie (ISSKA) consacre un guide permettant de mieux comprendre le paysage de la vallée du Locle. Le bureau technique a participé activement à la réalisation de cette brochure. Elle est parue en 2014 sous le nom de "La vallée du Locle. Guide pour comprendre le paysage" et peut être commandée sur le site de l'ISSKA : <a href="http://www.isska.ch/Fr/ensdoc/index.php?page=doc\_guide">http://www.isska.ch/Fr/ensdoc/index.php?page=doc\_guide</a>

Des agriculteurs du haut de la commune manquent fréquemment d'eau et désireraient s'approvisionner de manière plus aisée. Une étude de faisabilité d'un réseau impliquant la ville du Locle et les communes des Brenets et des Planchettes a été présentée en 2013. La commune des Planchettes s'est retirée de cette étude. Le bureau technique rédigera en 2015 une offre à la ville du Locle et à la commune des Brenets pour approfondir la variante permettant la distribution d'eau sur les hauts du Locle et des Brenets.

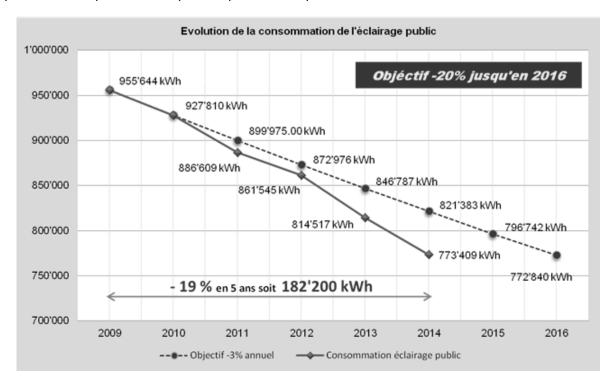
### Mandats externes

Le bureau technique du service des eaux participe à l'étude régionale des eaux du canton de Neuchâtel sous la direction du service de l'énergie et de l'environnement (SENE). Cette étude se terminera début 2015 et les données de la ville du Locle ont été intégrées à la planification cantonale de l'approvisionnement en eau pour les prochaines décades.

# **ÉCLAIRAGE PUBLIC**

	2013	2014	
Puissance	192 kW	187 kW	
installée			
Nb points	1'365	1'409	+ 44
lumineux			
Type de lampes			
Fluorescent	14	14	-
Iodures	75	79	+ 4
métalliques			
Sodium	717	705	- 12
Mercure	443	403	- 40
LED	147	204	+ 57
Divers	9	4	- 4

La différence entre le nombre de points lumineux et le nombre de lampes s'explique par le fait qu'un point lumineux peut être composé de plusieurs lampes.



La stratégie mise en place par Viteos continue à porter ses fruits : une baisse de 5% de la consommation est constatée pour 2014. Le résultat sur quatre ans, de - 19%, est supérieur aux objectifs. Les lampes à vapeur de mercure, avec une diminution de 40 unités, ne représentent plus que 29% de l'ensemble. L'objectif de -20% en 2016 sera déjà atteint en 2015.